

N° 122

cahier économique

**Quels besoins pour une vie décente ?
Vers un budget de référence pour le Luxembourg**

SAVOIR POUR AGIR

STATEC

LUXEMBOURG

Institut national de la statistique
et des études économiques

13, rue Erasme
B.P. 304
L-2013 Luxembourg

Téléphone 247 84219
Fax 46 42 89
E-mail: info@STATEC.etat.lu
Internet: www.STATEC.lu

Décembre 2016
ISBN 978-2-87988-133-1

La reproduction est autorisée
à condition de mentionner la source.

Sommaire

Quels besoins pour une vie décente ? Vers un budget de référence pour le Luxembourg

Partie I: Préliminaires	11
1. Introduction	11
2. La méthode des budgets de référence dans la littérature	12
3. Vers un budget de référence pour le Luxembourg	19
4. Résumé et note de lecture pour la partie II	30
Partie II: Les paniers	32
1. Alimentation saine	32
2. Vêtements et chaussures	54
3. Hygiène personnelle	70
4. Logement	78
5. Santé	98
6. Mobilité	112
7. Vie sociale	122
8. Lifelong learning	140
9. Besoins des enfants	146
10. Budget global	157
Partie III: Étude de cohérence et conclusions	173
1. Étude de cohérence	173
2. Conclusions générales	184
Bibliographie	190

Remerciements :

- Les membres du comité de pilotage : Caritas (Robert Urbé), Co-labor (Caroline Ludwig), IGSS (Frédéric Berger, Marianne Loutsch), Ligue médioc-sociale (Christian Schumacher), Ministère de la Famille, de l'intégration et à la Grande Région (Dominique Faber, Isabelle Klein, Marc Meyers, Brigitte Schmitz), SNAS (Christian Bintener), Office social Differdange (Jean-Paul Reuter)
- Les experts externes : Yves Breistroff (Foyer), Klaus Elgas (Fondatioun Kannerschlass), Patrick Hierthes (Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse), Tom Michel (Ministère du Développement durable et des Infrastructures), Anne-Marie Reuter (Ministère de la Santé)
- Les collaborateurs du STATEC ayant participé au projet : Marie-Jo Airoidi, Lucile Bodson, Armande Frising, Angèle Gras, Jérôme Hury, François Peltier, Liliane Reichmann, Olivier Thunus, Guillaume Osier
- Les responsables des projets ImPRovE et Réseau européen sur les budgets de référence : Tim Goedemé et Bérénice Storms du Herman Deleeck Centre for Social Policy (CSB) de l'Université d'Anvers
- Les participants des focus groups
- Le réseau EAPN Luxembourg
- Paul Zahlen, collaborateur du STATEC et initiateur du projet.

Résumé exécutif

1. Introduction

Ce rapport présente l'élaboration d'un budget de référence pour le Luxembourg. Un budget de référence est un ensemble chiffré de paniers de biens et de services qui représentent un certain standard de vie dans une société donnée (Bradshaw 1993). Le but est d'estimer le montant nécessaire pour une personne ou un ménage pour vivre décemment et pour participer adéquatement à la vie sociale. Concrètement, les questions de recherche posées sont les suivantes :

- Quels sont les besoins de base universels pour mener une vie socialement active au Luxembourg ?
- Quels sont les biens et services nécessaires pour satisfaire ces besoins ?
- Quels sont les moyens financiers nécessaires pour payer ces biens et services de base ?

La présente étude s'inscrit dans la continuité d'un projet pilote effectué par le STATEC sur les besoins minima en 2010 (Borsi et al. 2010). Elle a été menée par le STATEC en collaboration avec le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région et a été suivi par un comité de pilotage. Le rapport décrit les principales étapes de la construction du budget et présente le contenu des paniers qui le composent. Il s'articule en trois parties. La partie 'préliminaires' expose les motifs du projet, comporte une revue de la littérature de la méthode des budgets de référence, le cadre théorique et décrit le cadre méthodologique. La partie 'paniers' présente la composition des différents paniers du budget de référence et le budget global. La partie 'analyses' compare le budget de référence à plusieurs seuils de niveau de vie, dont les dépenses des ménages, le revenu disponible, le revenu minimum garanti (RMG) et le salaire social minimum (SSM).

Les budgets de référence peuvent avoir plusieurs utilisations. Ils complètent la palette des indicateurs de pauvreté et d'inégalité et présentent l'avantage d'incorporer des réflexions sur ce que constituent dans une société les besoins élémentaires. Ils aident également à évaluer l'adéquation des politiques nationales de revenu minimum et servent dans le domaine du travail social et du conseil budgétaire.

Il existe de nombreuses méthodes pour construire un budget de référence, qui se différencient essentiellement à partir des données et sources utilisées pour définir les besoins essentiels à inclure dans les paniers. La présente étude s'appuie sur une méthode développée dans le cadre de deux projets de recherche européens récents. Le premier est le projet ImPRovE (*Poverty Reduction in Europe: Social Policy and Innovation*) financé par le 7^e programme-cadre de l'Union européenne et coordonné par Béa Cantillon et Tim Goedemé du *Herman Deleeck Centre for Social Policy (CSB)* de l'Université d'Anvers (Goedemé, Storms, Stockman, et al. 2015). Le deuxième est le projet pilote 'Réseau européen sur les budgets de référence', également coordonné par les chercheurs du CSB (Goedemé, Storms, Penne, et al. 2015). Le but de ces deux projets était de développer une méthodologie européenne pour établir des budgets de référence comparables d'après les mêmes principes de départ. Cette méthodologie se base sur des expériences faites dans différents pays européens, mais s'inspire fortement des travaux sur les budgets de référence menés en Belgique (Storms et Van den Bosch 2009).

2. Les principes méthodologiques

Un budget de référence se présente sous la forme de paniers de biens et de services qui touchent à différents aspects de la vie (alimentation, vêtements, hygiène, etc.). Pour pouvoir estimer le montant d'un tel budget, il est nécessaire de déterminer le niveau de vie visé. Le présent budget vise un niveau de vie 'modeste mais adéquat'. Il doit permettre aux individus de participer adéquatement à la vie sociale et de mener une vie décente, tout en représentant un niveau de consommation minimal. Un tel niveau de vie couvre les besoins essentiels et aspects permettant la participation à la vie sociale, tels que les loisirs, les vacances ou les technologies de l'information. Le budget de référence luxembourgeois se compose des paniers suivants :

- Alimentation saine
- Vêtements et chaussures
- Hygiène personnelle
- Logement
- Santé
- Mobilité
- Vie sociale

- Lifelong Learning
- Besoins spécifiques des enfants

Un budget de référence est établi pour des types de ménage modèles. Ceci implique qu'il faut exactement définir le nombre de personnes dans le ménage, le sexe, l'âge, le statut d'activité et l'état de santé des personnes qui composent ce ménage. Le budget de référence luxembourgeois est établi pour les types de ménage suivants :

- Un adulte seul (homme et femme)
- Un couple sans enfants
- Un homme avec 1 enfant de 10 ans
- Une femme avec une fille de 14 ans
- Un couple avec 2 enfants (un garçon de 10 ans et une fille de 14 ans)

Les hypothèses concernant les individus sont : les adultes sont en âge actif (40-45 ans) et poursuivent une occupation salariée à plein temps. Les enfants sont un garçon de 10 ans (école fondamentale) et une fille de 14 ans (école secondaire). Les autres hypothèses sont que tous les membres du ménage sont dans un bon état de santé et n'ont pas de besoins médicaux spécifiques. De plus, on suppose qu'ils sont bien informés de leurs droits, ont les compétences nécessaires pour faire des choix raisonnés et savent gérer leur budget de manière rationnelle.

La méthode européenne s'appuie sur trois sources de données pour déterminer le contenu des paniers. Tout d'abord, les budgets de référence doivent être basés sur le cadre législatif international, européen et national. Ce cadre permet de déceler les normes sociales les plus explicites. Deuxièmement, des experts sont consultés pour construire les différents paniers et le chercheur explore également les travaux scientifiques en la matière. Finalement, des citoyens sont consultés à travers des *focus groups* pour aider à construire certains paniers et pour vérifier l'acceptation sociale du budget. Dans le cadre de ce projet, deux sessions de *focus groups* ont été organisées pour discuter le cadre théorique ainsi que les paniers alimentation, vie sociale, mobilité, besoins des enfants et *Lifelong Learning*.

Les coordinateurs du CSB, Université d'Anvers ont mis à disposition des fichiers EXCEL et des instructions pour la composition des paniers. Ils ont servi de base pour la construction du budget luxembourgeois.

Le coût des biens et services inclus dans les paniers reflète les prix du marché et ils ont principalement été sélectionnés dans la base de données de l'indice des prix à la consommation (IPC) du STATEC. Les articles manquants dans l'IPC ont été recherchés sur les sites Internet de différents distributeurs et les tarifs pour certains services (comme la garde des enfants) ont été calculés suivant les critères officiels en vigueur. Les prix retenus représentent un niveau de consommation qui se situe dans le bas de la gamme bas, c'est-à-dire souvent les prix les moins chers trouvés pour un article.

Le budget se présente sous forme de budget mensualisé, qui inclut toutes les dépenses prévues dans tous les paniers. S'agissant d'un budget à long terme, il comprend également le coût pour les investissements à faire pour des biens durables, tels que les meubles ou l'équipement électro-ménager. Le budget présenté dans le rapport ne doit donc pas être compris comme étant le montant mensuel disponible à dépenser par les ménages. Dans la partie 'montant global', le rapport revient sur la part des investissements dans le budget mensualisé.

3. Les paniers du budget de référence

La deuxième partie présente le budget de référence à proprement parler. Elle décrit le processus de composition et le détail de chacun des paniers.

a. Le panier de l'alimentation

Manger est un besoin essentiel à la survie de l'homme. Le panier met l'accent sur une alimentation saine et équilibrée. Une alimentation saine se base sur la consommation quotidienne de fruits et de légumes et sur la réduction des aliments gras non saturés et sucrés. Le contenu du panier a été élaboré avec une diététicienne. Il comprend huit catégories alimentaires : les liquides, les fruits et les légumes, les féculents, les produits laitiers, les protéines animales (viande, poisson, œufs), les graisses, les épices et les 'autres aliments' (sucre, chocolat, sauces). Le panier est construit pour des personnes qui n'ont pas de besoins diététiques spécifiques. La diététicienne a établi des quantités quotidiennes de toutes ces catégories pour les individus-types de la famille de référence. Les quantités quotidiennes ont ensuite été transformées en quantités mensuelles pour pouvoir calculer le budget mensuel de l'alimentation. Les produits ont été sélectionnés dans la base de données de l'indice des prix à la consommation (IPC).

Ils correspondent au prix le moins cher identifié dans l'IPC.

Le panier alimentation inclut également l'équipement pour préparer, consommer et garder les aliments. Finalement, le panier prend en compte un budget cantine pour tous les membres du ménage. Comme le budget de référence est construit pour des adultes actifs à plein-temps, il est prévu que les enfants mangent à la cantine trois fois par semaine pendant les périodes scolaires. Les adultes sont dotés d'un budget pour manger à la cantine une fois par semaine. Pour tenir compte du fait que les personnes consomment une partie de leurs repas en dehors du domicile, un tiers du budget quotidien est retiré du budget alimentation pour les jours de cantine.

Le budget alimentation global s'élève à 293 EUR par mois pour un homme seul, à 259 EUR pour une femme seule, à 541 EUR par mois pour un couple sans enfants, à 436 EUR par mois pour un homme avec un garçon de 10 ans, à 463 EUR par mois pour une femme avec une fille de 14 ans et à 883 EUR par mois pour une famille de quatre personnes.

b. Les vêtements et chaussures

Avoir des vêtements et des chaussures adaptés est un deuxième besoin élémentaire. Les vêtements et chaussures sélectionnés pour le panier doivent remplir plusieurs critères : être adaptés aux conditions climatiques du Luxembourg, permettre aux personnes de remplir tous leurs rôles sociaux au quotidien (aller travailler, s'occuper des enfants, faire du sport, etc.) et leur donner la possibilité de s'habiller selon leur goût. Le panier comprend neuf catégories de vêtements : les vestes, les hauts, les bas, les vêtements de sport, les sous-vêtements, les chaussettes, les accessoires, les chaussures et les tenues pour occasion spéciale. La durée de vie des vêtements varie en fonction de l'âge de la personne et de la catégorie du vêtement. La durée de vie des vêtements des enfants est limitée à un an ; celle des adultes varie de deux à cinq ans. Le nombre de pièces varie entre les hommes, les femmes et les enfants. Les femmes et les filles ont plus d'articles que les hommes et les garçons et elles ont une garde-robe plus variée (robes, jupes, collants, etc.). Les articles du panier correspondent aux articles les moins chers identifiés dans la base de données de l'IPC. Pour les articles ne figurant pas dans l'IPC (ou à un prix trop élevé), des équivalents ont été recherchés sur les sites Internet de magasins de vêtements très répandus au Luxembourg et offrant de la mode à des

prix raisonnables. Le panier comprend également des produits pour entretenir, ranger et réparer les vêtements et chaussures, tel qu'une machine à laver, du produit de lessive, une armoire, etc.

Le budget mensuel pour les vêtements et chaussures est de 56 EUR pour un homme seul, de 59 EUR pour une femme seule, de 103 EUR pour un couple sans enfants, de 119 EUR pour un homme avec un garçon de 10 ans, de 124 EUR pour une femme avec une fille de 14 ans et de 231 EUR pour une famille avec deux enfants.

c. Hygiène personnelle

L'hygiène personnelle est indispensable pour maintenir un bon état de santé et pour assurer l'acceptation de l'individu dans la société. Le panier touche à quatre aspects de l'hygiène : hygiène des mains, du corps et de la tête, hygiène dentaire, hygiène intime féminine, rasage et cosmétiques. Le panier se limite aux produits essentiels pour assurer l'hygiène personnelle et fait abstraction des produits de beauté. Seule exception : un nombre limité d'articles pour se maquiller sont inclus dans le panier des femmes, pour tenir compte du fait que le maquillage constitue une norme sociale. Le panier compte également six visites par personne chez le coiffeur. Les prix pour les produits d'hygiène ont été relevés dans la base de données de l'IPC. En outre, le panier inclut l'équipement de la salle de bain et des toilettes. Le prix de ces produits ont été relevés dans une grande chaîne internationale de magasins de meubles.

Le budget mensuel pour l'hygiène personnelle est de 27 EUR pour un homme seul et de 39 EUR pour une femme seule. Le budget d'un couple s'élève à 65 EUR par mois, celui d'un homme avec un garçon de 10 ans à 48 EUR par mois, celui d'une femme avec une fille de 14 ans à 73 EUR par mois et celui d'une famille de quatre personnes à 120 EUR par mois.

d. Logement

Le logement protège l'individu contre les conditions météorologiques, contribue au maintien de sa santé et lui offre un refuge psychologique et physique. Le panier logement est construit sur l'hypothèse que les adultes doivent avoir la possibilité de vivre seuls et que les ménages louent leur logement. Le chapitre propose d'abord une réflexion sur les critères minima d'un logement adéquat. Cette revue de la littérature se fonde sur Goedemé et al. (2015) et la législation

luxembourgeoise. Par ailleurs, les données du recensement de la population de 2011 (RP2011) et les données de l'enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC) sont exploitées pour décrire la situation du logement au Luxembourg. La question de la surface appropriée pour les logements a été centrale dans la mise au point du panier, car elle est un des déterminants-clés du prix du logement. La surface des logements des différents types de ménage est déterminée sur base des surfaces médianes des locataires dans le RP2011. Le coût du loyer est ensuite basé sur les loyers médians que paient les locataires du RP2011 pour les logements de la taille respective. Ces montants sont ajustés au niveau des prix de janvier 2016 moyennant l'indice des loyers annoncés de l'Observatoire de l'Habitat.

Le montant final du loyer s'élève à 890 EUR par mois pour un adulte, à 1 035 EUR par mois pour un couple sans enfants et un adulte avec un enfant et 1 191 EUR pour un couple avec deux enfants. Le panier propose un scénario alternatif en prenant comme point de départ des logements plus petits (les surfaces correspondant au premier quartile des locataires du RP2011). Le loyer ajusté est de 668 EUR par mois pour un adulte seul, de 890 EUR par mois pour un couple ou un adulte avec un enfant et de 1 035 EUR par mois pour un couple avec deux enfants.

En dehors du loyer, le panier logement comprend le coût pour le chauffage et l'électricité, les taxes communales, l'assurance habitation et l'entretien de la maison. Les frais pour le chauffage et l'électricité sont basés sur un modèle théorique de consommation énergétique établi par un expert du STATEC. Des hypothèses concernant l'ancienneté du logement, le type de bâtiment, la performance énergétique du bâtiment et le nombre d'heures de chauffe ont été posées pour estimer le besoin en kWh/a d'un ménage pour chauffer son logement conformément à des recommandations pour une consommation responsable de l'énergie. Le coût du chauffage est présenté pour un chauffage au mazout et pour un chauffage au gaz. Le coût de l'électricité a été estimé en fonction du besoin en kWh/a des appareils électroménagers prévus dans les autres paniers.

Les taxes communales comprennent la consommation d'eau potable, la récupération des eaux usées et l'enlèvement des ordures ménagères. Le besoin minimum en eau potable et de récupération des eaux usées a été estimé en fonction de la consommation moyenne par habitant du Luxembourg. Le coût est

basé sur un prix moyen des communes répertoriées dans l'IPC.

Le budget mensuel total s'élève à 1 049 EUR par mois pour un adulte seul, à 1 231 EUR par mois pour un couple et pour un adulte avec un enfant et à 1 469 EUR par mois pour un couple avec deux enfants (chauffage au gaz). Le coût final du logement alternatif revient à 818 EUR par mois pour un adulte, à 1 078 EUR par mois pour un couple et un adulte avec un enfant et à 1 302 EUR par mois pour un couple avec deux enfants.

e. Santé

Le panier santé identifie les besoins minima en termes de soins de santé. Le budget se concentre sur les moments de maladies occasionnels et sur la médecine préventive. Il comprend des consultations du médecin-généraliste pour cause de maladies ponctuelles (des infections virales, des accidents, etc.), des consultations du médecin-dentiste, la médecine préventive, la contraception, l'ophtalmologue et les aides visuelles, la kinésithérapie et l'armoire à pharmacie. Le montant mensuel de ce panier s'élève à 11 EUR par mois pour un homme, à 15 EUR par mois pour une femme, à 24 EUR pour un couple, à 19 EUR pour un homme avec un garçon de 10 ans, à 28 EUR pour une femme avec une fille de 14 ans et à 45 EUR pour un couple avec deux enfants. Ce montant équivaut à la part personnelle à charge d'assuré, c'est-à-dire après les remboursements de la Caisse nationale de santé.

f. Mobilité

La mobilité est une condition essentielle pour mener une vie autonome. Le panier de la mobilité est calculé de deux manières. Une première version inclut le coût des transports publics et l'achat et l'entretien d'une voiture personnelle. La décision d'intégrer une voiture personnelle dans le panier mobilité est basée sur les discussions dans les focus groups. Le coût de la voiture privée inclut son achat (d'occasion), les révisions annuelles, les assurances et le carburant. La durée de vie de la voiture est calculée en fonction d'un kilométrage annuel de 10 000 km pour les ménages de 1 à 3 personnes et de 15 000 km pour les ménages de 4 personnes. Le budget mensuel pour le panier mobilité avec voiture privée s'élève à 227 EUR pour un adulte seul, à 266 EUR pour un couple sans enfants, à 227 EUR pour un adulte avec un enfant de 10 ans, à 233 EUR pour un adulte avec un enfant de

14 ans et à 406 EUR pour un couple avec deux enfants. Si la voiture privée est enlevée du panier (2^e scénario), les dépenses mensuelles pour la mobilité baissent considérablement et ne représentent plus que 37 EUR pour un adulte, 73 EUR pour un couple, 43 EUR pour un adulte avec un enfant de 14 ans et 80 EUR pour une famille de quatre personnes.

g. Vie sociale

Le panier vie sociale touche à la participation sociale. Il part de l'hypothèse que tous les individus ont besoin de repos, d'interactions sociales et de loisirs pour leur bien-être. Le budget vie sociale se compose de plusieurs sous paniers : les activités de loisirs, l'entretien des relations sociales, l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), les vacances, l'équipement de la maison, les responsabilités administratives et l'animal domestique. Le contenu du panier se base sur des discussions menées avec des *focus groups*. En ce qui concerne les activités de loisirs, le panier prend en compte des activités culturelles (cinéma, théâtre, concerts, musées), des activités sportives et de plein air et une sortie 'extraordinaire' annuelle. Le volet entretien des relations sociales comprend entre autres un budget pour manger au restaurant, une enveloppe pour inviter des amis à la maison et un budget pour fêter les occasions spéciales. Le budget vacances est calculé sur base d'une semaine passée dans un appartement à la côte belge.

Le budget vie sociale s'établit à 254 EUR par mois pour un adulte seul, à 356 EUR par mois pour un couple sans enfants, à 332 EUR par mois pour un adulte avec un garçon de 10 ans, à 350 EUR par mois pour un adulte avec une fille de 14 ans et à 547 EUR par mois pour une famille avec deux enfants.

h. Lifelong Learning (LLL)

La possibilité de se former et d'apprendre est importante dans une économie basée sur les connaissances. Pour refléter cette importance, un budget pour la formation tout au long de la vie est inclus dans le budget de référence. Le panier englobe les frais pour un cours de langues et un cours d'informatique à un rythme trisannuel. Le coût mensuel pour le LLL s'élève à près de 6 EUR pour une personne seule et un adulte avec un enfant et à 11 EUR pour un couple sans enfants et un couple avec enfants.

i. Besoins des enfants

Les enfants ont des besoins spécifiques pour se développer au niveau cognitif, émotionnel et social. Le panier vie sociale couvre déjà une partie de ces besoins spécifiques, notamment à travers les activités de loisirs en famille. Le présent chapitre couvre les coûts liés à la scolarité, à la garde des enfants, aux activités de jeunesse, aux colonies de vacances et à l'argent de poche. Pour les enfants de l'enseignement fondamental, les frais scolaires concernent le matériel scolaire (papeterie). Pour les élèves de l'enseignement secondaire, les frais scolaires incluent également les manuels et livres scolaires.

Les frais de garde sont calculés pour les enfants de l'enseignement fondamental pour les heures libres de l'après-midi et pour les trois pauses de midi du lundi, mercredi et vendredi.

Le mensuel pour les besoins des enfants s'élève à 105 EUR pour un homme avec un garçon de 10 ans, à 114 EUR pour une femme avec une fille de 14 ans et à 222 EUR pour une famille avec deux enfants.

j. Budget global

Quatre budgets de référence globaux sont proposés. Le budget de référence à proprement parler s'élève à 1 923 EUR par mois pour un homme seul, à 1 909 EUR par mois pour une femme seule, à 2 600 EUR par mois pour un couple sans enfants, à 2 523 EUR par mois pour un homme avec un garçon de 10 ans, à 2 623 EUR par mois pour une femme avec une fille de 14 ans et à 3 935 EUR par mois pour un couple avec deux enfants. Un deuxième scénario présente le budget de référence avec un coût du loyer réduit, car, rappelons-le, les ménages occupent un logement plus petit. Le troisième scénario propose un budget de référence sans voiture personnelle et le quatrième scénario est basé sur l'hypothèse que les ménages ont un coût de loyer réduit et n'ont pas besoin de voiture. Dans ce cas de figure, le budget d'un homme seul descend à 1 501 EUR par mois, celui d'un couple à 2 253 EUR par mois et celui d'une famille avec quatre enfants à 3 398 EUR par mois. Ce budget de référence alternatif pourrait par exemple refléter un scénario dans lequel un ménage vit dans un logement subventionné et dans un endroit qui lui permet d'effectuer tous ses déplacements en transports publics.

4. Les analyses et conclusions

La dernière partie du rapport propose une comparaison du budget de référence à plusieurs indicateurs de niveau de vie. Il est tout d'abord comparé aux dépenses des ménages du Luxembourg, telles qu'elles sont collectées dans l'enquête permanente sur le budget des ménages. Cette comparaison montre que le budget de référence se situe plus ou moins au niveau du 1^{er} quartile des dépenses nationales (c'est-à-dire des premiers 25% des dépenses), à l'exception des familles monoparentales. Pour ce type de ménage, le budget de référence est de 25% supérieur au 1^{er} quartile des dépenses de ce type de ménage. Deuxièmement, le budget de référence est comparé au revenu disponible des ménages. Cette analyse révèle que le montant du budget de référence est inférieur au 1^{er} quartile des revenus pour tous les types de ménage, sauf pour les adultes seuls. Autrement dit, les personnes seules qui ont un revenu à ce niveau ne peuvent pas entièrement remplir leurs besoins de base tels qu'ils sont décrits dans le budget de référence. La troisième comparaison

du budget de référence au seuil de pauvreté national montre que le budget de référence est supérieur à celui-ci pour tous les types de famille sauf pour les couples sans enfants. Les ménages vivant avec un revenu au niveau du seuil de pauvreté ne sont donc pas à même de réaliser toutes les dépenses prévues par le budget de référence. La quatrième analyse compare le budget de référence aux minima sociaux, c'est-à-dire au revenu minimum garanti (RMG) et aux autres prestations sociales auxquels ont droit les bénéficiaires du RMG. Cette analyse suggère que les minima sociaux ne couvrent pas totalement les besoins identifiés par le budget de référence, peu importe le type de ménage. Par contre, comme fait apparaître la dernière comparaison, le salaire social minimum (SSM), en combinaison avec les prestations sociales, permet à tous les types de ménage de vivre une vie décente.

Le rapport se conclut sur les apports et les limites de l'étude et propose plusieurs perspectives de recherches futures.

Partie I: Préliminaires

1. Introduction

« Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays »

L'article 22 de la Déclaration universelle des droits de l'homme souligne le droit de toute personne à vivre dans la dignité et à se développer librement. Or, que signifie vivre en dignité dans la société luxembourgeoise d'aujourd'hui ? Quels sont les besoins minima universels qui doivent être satisfaits pour qu'une personne puisse développer son potentiel personnel et participer à la vie sociale ? Voilà le sujet auquel est dédié le présent rapport.

Il présente les résultats d'un projet d'études réalisé par le STATEC au sujet des besoins minima au Luxembourg. Plus spécifiquement, le projet s'intéresse aux questions suivantes :

- Quels sont les besoins de base universels pour mener une vie socialement active au Luxembourg ?
- Quels sont les biens et services nécessaires pour satisfaire à ces besoins ?
- Quels sont les moyens financiers nécessaires pour payer les biens et services de base ?

La décision de dédier un projet d'études aux besoins minima est née de la volonté d'élargir les connaissances sur les conditions de vie au Luxembourg, et plus particulièrement sur l'enjeu de l'inclusion sociale. En mettant l'accent sur les besoins nécessaires pour participer activement à la société, le projet a pour ambition d'alimenter le débat public sur la précarité et de compléter les indicateurs qui sont

usuellement mobilisés pour décrire les conditions de vie au Luxembourg.

Le projet s'appuie sur la méthode des budgets de référence pour estimer le coût d'une participation sociale adéquate. Par budget de référence, on entend généralement un ensemble de paniers de biens et de services qui représentent un certain standard de vie dans une société donnée (Bradshaw 1993).

La volonté d'approfondir les connaissances sur les conditions de vie minima au Luxembourg à travers des voies d'exploration alternatives n'est pas totalement nouvelle au sein du STATEC. En effet, un projet pilote avait déjà été publié en 2010 dans le cadre du rapport annuel « Travail et cohésion sociale » (Borsi et al. 2010). Ce projet pilote constituait une première tentative pour l'élaboration d'un panier de consommation minimal, dans l'optique de proposer un taux de risque de pauvreté « absolue ». Les auteurs avaient conclu qu'il était nécessaire d'approfondir les travaux sur les besoins minima, notamment en améliorant la qualité de certains paniers et en intégrant des représentants de la société dans le processus de mise au point du budget de référence. C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre la réalisation du présent projet, qui a fait l'objet d'une collaboration entre le STATEC et le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.

Le rapport décrit les principales étapes de mise au point du budget de référence et présente en détail la composition de ce dernier. Il s'organise en trois parties principales.

La première partie présente la méthode des budgets de référence. Elle la situe dans son contexte historique et dans la littérature sur la pauvreté et présente les principales approches. Ensuite, elle décrit la méthode retenue pour le Luxembourg, le cadre théorique et le protocole méthodologique.

La deuxième partie présente le budget de référence proprement dit. Elle décrit le processus de composition et le détail de chacun des paniers. Le budget comprend huit paniers au total : l'alimentation, les vêtements, l'hygiène personnelle, le logement, la santé, la vie sociale, le lifelong learning et les besoins des enfants.

Enfin, la troisième partie du rapport propose une étude de cohérence en comparant le budget de référence aux dépenses moyennes des ménages du Luxembourg, aux revenus disponibles et aux seuils minima des prestations sociales.

Le rapport se termine par une conclusion et par des pistes de recherche futures.

2. La méthode des budgets de référence dans la littérature

2.1 Définition du concept

Un budget de référence est un ensemble de biens et de services qui représentent un certain standard de vie dans une société donnée. Concrètement, un tel budget se présente sous forme d'une liste détaillée – les paniers – des biens et services nécessaires pour remplir les besoins de base. Pour chaque produit du panier, un prix minima est déterminé sur base des prix réels pratiqués sur le marché. Le résultat est un montant chiffré qui représente le budget mensuel nécessaire pour un certain type de famille (Bradshaw 1993).

En principe, un budget de référence peut être établi pour n'importe quel niveau de vie, à condition que celui-ci soit défini clairement. En pratique, les budgets de référence sont cependant principalement utilisés pour définir un seuil de vie décent. Les deux niveaux de vie que l'on retrouve le plus souvent dans la littérature sont *'low cost'* et *'modest but adequate'*.

Un budget de référence est établi pour différents types de ménage hypothétiques, pour lesquels sont fixées des caractéristiques préliminaires.

2.2 Pourquoi un budget de référence ? Finalités de l'exercice

La méthode des budgets de référence peut servir plusieurs fins. Au Luxembourg, les motivations principales de s'engager dans un processus de réflexion sur les besoins minima étaient triples.

D'abord, les indicateurs usuels mobilisés dans le débat sur la pauvreté et l'exclusion sociale – comme le seuil de risque de pauvreté – ne permettent pas de comprendre ces phénomènes dans leur globalité (cf. partie 2.4). Dans ce sens, un budget de référence ne remplace pas les autres indicateurs, mais peut les compléter en livrant des réflexions supplémentaires sur la pauvreté et les inégalités.

Ensuite, le budget de référence permet également d'évaluer l'adéquation des politiques nationales de revenu minimum. Le Luxembourg dispose depuis 1986 d'un système de revenu minimum garanti (RMG, « Loi du 26 juillet 1986 portant création d'un revenu minimum garanti »). Or, il n'y a pas d'administration qui a le mandat de publier un seuil de pauvreté officiel qui servirait à fixer les minima sociaux (Langers et al. 2009). Le budget de référence peut être comparé à ces minima sociaux.

Enfin, une dernière motivation touche au domaine du travail social et du service de conseil budgétaire. Dans les services de conseil en matière de surendettement, les acteurs doivent dresser des budgets avec les personnes concernées. A l'heure actuelle, les différents services sociaux appliquent leurs propres grilles. Disposer de budgets de référence pourrait aider les assistants sociaux dans cette tâche.

2.3 Rapide historique

La méthode budgétaire est considérée comme étant la plus ancienne utilisée pour explorer les niveaux de vie et les seuils de revenu minimum (Spicker et Gordon 1999). Elle trouve son origine dans les travaux pionniers du 17^e siècle, où des chercheurs ont commencé par construire des budgets pour les ouvriers (Deeming 2010). Au tournant du 20^e siècle, la méthode connaît un intérêt scientifique grandissant. Le développement des budgets de référence – encore connus sous l'appellation *'standard budgets'*¹ – se fait un peu partout dans le monde, mais une revue de littérature systématique existe uniquement pour les Etats-Unis et le Royaume-Uni (Fisher 2007). Aux Etats-Unis, un premier budget standard est publié en

¹Le terme *'budget standard'* est un synonyme pour *'budget de référence'*, qui est utilisé dans une grande partie de la littérature. Cependant, le terme de budget de référence tend à s'imposer désormais comme désignation privilégiée dans les travaux européens, car il ne comporte pas la même connotation prescriptive que *'standard'*. Le terme de budget de référence est utilisé dans le présent rapport.

1891, d'autres ont suivi entre 1902 et 1920 (Fisher 2007). Au Royaume-Uni, le pionnier est le sociologue et homme industriel Benjamin S. Rowntree. Ce dernier est connu pour ses trois enquêtes sur la pauvreté et les conditions de vie des pauvres dans la ville de York. Pour sa première enquête, publiée en 1901 dans l'ouvrage 'Poverty : A Study of Town Life', Rowntree et son équipe rendent visite à plus de 11 000 familles pour constater des signes évidents de misère ('want and squalor'). Selon Rowntree, 27.84% de la population de York vivent visiblement en situation de pauvreté. Le chercheur construit ensuite un seuil de pauvreté qui correspond au minimum hebdomadaire permettant aux ménages de garantir une vie 'saine' (Lollivier 2008). Dans une deuxième étude, Rowntree revoit le panier minimal en intégrant des produits qui ne sont pas strictement liés à la survie, mais qui ont trait à la participation sociale, comme les vacances, les cadeaux, les livres ou les activités de loisirs (Lollivier 2008). Des budgets de référence sont également développés au Canada et en Australie dans l'entre-deux-guerres (Fisher, 2007a).

Une différence importante entre le Royaume-Uni et les États-Unis est le fait qu'aux États-Unis, les normes budgétaires sont déterminées par des instances officielles (le Bureau of Labour Statistics), alors qu'au Royaume-Uni, ces études sont menées par des organisations indépendantes dans le contexte de la recherche sur la pauvreté (Bérénice Storms et Van den Bosch 2009).

Les premiers budgets de référence sont établis de façon pragmatique, sans réflexion scientifique approfondie. Dans les années 60 et 70, la méthode est quelque peu discréditée. C'est dans les années 90 qu'elle connaît une renaissance, et notamment par les travaux menés par la Family Budget Unit (FBU) de l'Université de York au Royaume-Uni (Deeming 2010; Fisher 2007). Cette recherche britannique marque un changement paradigmatique dans la recherche sur les budgets standards (Deeming 2010). En 1993, la FBU publie un budget de référence pour deux niveaux de vie différents : le 'low cost' et le 'modest but adequate' (Bradshaw 1993). Le premier budget désigne un seuil sous lequel il est difficile pour la personne de subvenir à ses besoins vitaux. Le deuxième seuil fait référence à un mode de vie qui permet une participation active à la société, tout en prévoyant des moyens modestes. Les chercheurs se basent sur des sources d'information diverses pour établir les budgets : recommandations gouvernementales et connaissances scientifiques,

consultation des citoyens, mais surtout les pratiques de consommation des ménages. Ils appliquent des règles approximatives pour sélectionner les produits qui sont détenus par 80 % de la population (Bradshaw 1993; Parker 2000; Parker 1998). L'approche est ensuite critiquée par Walker (1987), pour le fait que la méthode utilisée ne reflète pas un consensus social négocié par la société anglaise sur ce que sont les nécessités de base. D'après lui, les besoins essentiels sont socialement construits. Les membres de la société doivent avoir la possibilité de participer au processus, d'échanger et de trouver un consensus dans des groupes de discussions. Walker marque ainsi le début des budgets de référence consensuels, et ensemble avec d'autres chercheurs du Centre for Research in Social Policy (CRSP) de l'Université de Loughborough (Bradshaw et al. 2008), il oriente la tradition anglaise des budgets de référence vers l'usage des focus groups.

Plus tard, les deux équipes collaborent sur un projet commun intitulé 'A Minimum Income Standard for Britain' (MIS), qui combine 'les meilleurs éléments des deux approches britanniques' (Fisher 2007). Les travaux du MIS sont aujourd'hui poursuivis par le CRSP en coopération avec la Joseph Rowntree Foundation. Depuis, ils publient des budgets de référence pour différents types de famille et différents niveaux de vie et approfondissent des aspects spécifiques (comme par exemple les besoins des personnes âgées ou des enfants).

En Australie, un premier budget standard est développé pour 12 types de famille en 1995 par le *Social Policy Research Centre* (SPRC) en prenant comme base les travaux menés par la FBU (Saunders 1998). Le budget est également développé pour deux niveaux de vie, 'modest but adequate' et 'low cost'.

Au Canada, des paniers de consommation minima sont également mis au point par Statistique Canada (Hatfield 2002).

La méthode des budgets de référence connaît aujourd'hui un succès considérable, notamment en Europe. Se basant sur une revue de littérature et une enquête menée auprès des 28 États membres de l'Union européenne, Storms et al. (2014) constatent que des budgets de référence, au sens le plus large, ont été développés dans tous les États membres. D'après ces auteurs, les pays qui utilisent le plus activement la méthode sont la Belgique, la Croatie, la Finlande, l'Allemagne, la Grèce, la Pologne, le

Portugal, la Roumanie, les Pays Bas, la Slovénie, la Suède et le Royaume Uni (B. Storms et al. 2014, 16).

2.4 Les budgets de référence dans le contexte de la mesure de la pauvreté

Comme l'ont indiqué de manière sous-jacente les paragraphes précédents, la méthode des budgets de référence est indissociablement liée à la question des niveaux de vie et par là, à celle de la pauvreté. En effet, la méthode du budget de référence est souvent mobilisée pour proposer une alternative aux méthodes conventionnelles de mesure de la pauvreté. La recherche sur la pauvreté se heurte à une réalité complexe et multidimensionnelle. Cette complexité se reflète dans la multitude de définitions et de méthodes de mesure de la pauvreté (Cantillon, Deleeck, et Van den Bosch 2001). L'approche par les ressources et l'approche par les capacités forment les deux principales approches :

- La première, l'approche basée sur les ressources, est traditionnellement associée aux travaux du sociologue anglais Peter Townsend. Elle part du principe que la pauvreté est contextuelle et place l'analyse de la pauvreté dans le cadre plus large des conditions d'existence. D'après Townsend, la privation d'une personne résulte de son exclusion du mode de vie dominant dans la société dans laquelle elle vit. Cette vue sur la pauvreté se retrouve notamment dans la définition du Conseil européen de 1975 de la pauvreté : « les personnes ou ménages dont les ressources sont si faibles qu'elles les excluent des conditions de vie minimales acceptables dans le pays où elles habitent ». Cette vue sur la pauvreté implique qu'une personne considérée comme pauvre au Luxembourg en 2016 ne le serait pas nécessairement à une autre époque de l'histoire ou dans un autre pays européen.
- La deuxième grande approche de la pauvreté se focalise sur les conditions de vie (le 'output'). Cette école se concentre sur les besoins humains, en revendiquant que certains de ces besoins sont universels. Un grand défenseur de cette école est le lauréat du prix Nobel, Amartya Sen (1981, 1983, 1985). Dans ses travaux, qui sont connus sous le nom de *capability approach*, Sen développe

l'idée que la pauvreté ne doit pas être comprise comme étant le (seul) manque de ressources, mais plutôt comme une absence de liberté à mener à bien son projet de vie. Le concept selon lequel ces besoins sont universels renvoie à une dimension absolue de la pauvreté.

D'un point de vue conceptuel, la méthode des budgets de référence peut être décrite comme étant une approche hybride. Elle prend comme point de départ les besoins essentiels pour définir un niveau de vie minimal, mais elle les concrétise en tant que revenus nécessaires pour atteindre ce niveau de vie.

2.4.1 Mesure de la pauvreté en Europe

Au niveau européen, la pauvreté est mesurée en utilisant différents indicateurs qui relèvent de l'une et de l'autre approche. C'est l'approche relative qui fait actuellement le plus grand consensus. L'office des statistiques de l'Union européenne, Eurostat, exige que tous les Etats-membres de l'Union européenne publient chaque année un taux de risque de pauvreté national. Ce dernier est établi à partir de la distribution des revenus disponibles des ménages. Sont considérés comme pauvres, les individus qui n'ont pas accès à des ressources économiques suffisantes pour atteindre le niveau de vie ordinaire dans la société dans laquelle ils vivent.

Depuis le Conseil européen de Laeken de 2000, le seuil retenu en Europe se situe à 60% du revenu médian. Un ménage est donc considéré comme étant pauvre si son revenu équivalent se situe en-dessous de ce seuil. A titre d'exemple, le revenu médian du Luxembourg est de 2 939 EUR par équivalent adulte en 2015. Le seuil de risque de pauvreté s'établit à 1 763 EUR. D'après cette méthode de calcul, 15.3% de la population est en situation de risque de pauvreté en 2015 (Di Falco et al. 2016).

Cette méthode de calcul a l'avantage de permettre un calcul d'un seuil de pauvreté précis et de faciliter la comparaison internationale, grâce à une disponibilité de données internationales sur les revenus (EU-SILC, données de la Luxembourg Income Study) (Atkinson et al. 2002; Atkinson et Marlier 2010). Elle souffre cependant de plusieurs limitations (Lollivier 2008). Le problème central réside dans le fait que le choix du pourcentage soit arbitraire. En effet, en fonction du seuil de référence, le taux de pauvreté peut être plus ou moins élevé. Ensuite, la deuxième faiblesse est que

le taux de pauvreté relative est plutôt un indicateur des inégalités de revenus.

Les indicateurs sociaux européens englobent également depuis 2009 un indicateur qui relève plutôt de l'approche des conditions de vie, à savoir l'indicateur de privation matérielle (Fusco, Guio, et Marlier 2011). Cet indicateur mesure la possession ou non par les ménages, de certains biens durables considérés comme essentiels (télévision, voiture privée, téléphone, etc.) et la possibilité ou non, de certaines réalisations considérées comme étant 'normales' dans la société dans laquelle ils vivent (par exemple manger de la viande, du poisson ou un équivalent trois fois par semaine) (Fusco et Berger 2010). Au Luxembourg, le taux de privation matérielle sévère est 2% en 2015 (Di Falco et al. 2016). La difficulté pour définir la privation matérielle réside dans l'établissement d'une liste de produits dont la privation peut représenter un indicateur de pauvreté (Lollivier 2008).

Une troisième méthode, dite subjective, est aussi retenue au niveau européen. Celle-ci consiste à demander aux personnes d'estimer le montant du revenu net dont aurait besoin leur ménage pour pouvoir joindre sans difficulté les deux bouts et si leur revenu actuel est inférieur ou supérieur à ce montant. Le seuil de pauvreté correspond au montant indiqué par les enquêtés. La plus-value de cette méthode est qu'elle se base sur les appréciations de la population. A l'inverse, le désavantage est que les estimations peuvent diverger de façon conséquente et il n'est pas toujours facile d'identifier les références des personnes pour répondre à la question (Cantillon, Deleeck, et Van den Bosch 2001; Van den Bosch 2001). En 2015, 26.5% des ménages déclarent avoir des difficultés pour joindre les deux bouts. Pour 3.9%, ceci est vécu comme 'très difficile' (Di Falco et al. 2016).

En complément, un nouvel indicateur de pauvreté ou d'exclusion sociale est utilisé au niveau européen depuis quelques années, à savoir l'indicateur « Europe 2020 ». Il intègre trois dimensions différentes : le taux de pauvreté, le taux de privation sévère et une troisième dimension, à savoir les individus vivant dans des ménages à très faible intensité de travail. Le taux des personnes qui connaissent une exclusion selon ces trois dimensions est de 18.5% au Luxembourg en 2016.

L'aperçu de ces différentes méthodes pour mesurer la pauvreté montre que les personnes qui sont identifiées comme 'pauvres' change selon l'indicateur qui est mobilisé (Fusco et Berger 2010). Aucune méthode ne permet à elle-seule de saisir la pauvreté dans sa globalité et dans toutes ses facettes.

Au vu de cette critique, la méthode des budgets de référence présente un moyen supplémentaire pour comprendre le phénomène de la pauvreté et pour contextualiser les autres indicateurs européens. Goedemé et al. (2015) soulignent que la méthode permet avant tout de mettre en évidence le niveau de vie qui peut être atteint avec un revenu qui se situe au seuil du budget de référence :

« reference budgets may help to contextualise the EU social indicators, and especially the at-risk-of-poverty indicator, by showing what kind of living pattern is feasible (or not) with an income at the level of the reference budgets » (Goedemé, Storms, et Van den Bosch 2015, 41).

Dans ce sens, un budget de référence ne remplace pas les autres indicateurs, mais livre des réflexions supplémentaires sur la pauvreté et les inégalités.

2.5 Les budgets de référence dans le discours européen sur le revenu minimum adéquat

La reconnaissance que les budgets de référence peuvent alimenter les connaissances sur la pauvreté et les inégalités a engendré un intérêt grandissant pour la méthode au niveau européen, et plus particulièrement dans le contexte des politiques de l'inclusion sociale et des discussions sur la mise en place d'une directive-cadre pour un revenu minimum adéquat au sein de l'Union européenne.

Le Conseil européen, la Commission et le Parlement européen ont souligné l'importance de mettre en place des politiques d'inclusion sociale et de soutien au revenu minimum dans plusieurs conclusions, résolutions et recommandations. Au fil de ces résolutions, les budgets de référence émergent comme une méthode prometteuse pour établir des revenus minimum adéquats dans les Etats membres :

- En 2008, la Commission européenne publie une recommandation relative à l'inclusion active

des personnes exclues du marché du travail (2008/867/CE).² Elle y invite les Etats membres à mettre en place une stratégie globale de l'inclusion qui s'articule autour d'un accès aux services de qualité, la possibilité d'avoir un complément de ressources adéquat et des marchés du travail qui favorisent l'insertion.

- Le Parlement européen publie le 20 octobre 2010 une résolution dans laquelle il souligne le rôle du revenu minimum dans la lutte contre la pauvreté et la promotion d'une société inclusive.³
- En 2010 toujours, dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne, est organisée une consultation des pairs sur la possibilité d'exploiter la méthode des budgets de référence pour développer une approche commune relative aux revenus adéquats (Goedemé, Storms, et Van den Bosch 2015; Vranken 2010).
- Dans son paquet 'investissement sociaux', présenté le 20 février 2013, la Commission européenne fait un appel aux Etats membres de concevoir une aide au revenu fondée sur les besoins sociaux.⁴ Elle les invite à établir « des budgets de référence pour concevoir une aide au revenu efficiente et appropriée fondée sur les besoins sociaux recensés à l'échelon local, régional et national »

En parallèle, les ONG, et notamment le *European Anti-Poverty Network* (EAPN), s'engagent également pour une directive-cadre sur les revenus minima garantis. Dans un document de travail, Anne Van Lancker souligne la pertinence des budgets de référence:

« One of the promising methods to determine adequacy of minimum income schemes can be found in budget standard methodologies (...) The use of budget standard methodologies could be an interesting way to fill in the recommendation of the EU Network of Independent Experts to agree on common criteria to assist Member States in ensuring that their minimum income schemes meet the

requirements of the 1992 Council Recommendation and to build a national consensus on what level of minimum income is necessary in their country to enable people to live a life in dignity and to lift them out of poverty and social exclusion" (Van Lancker 2010, 32:9-10)

La reconnaissance du potentiel de la méthode des budgets de référence pour la mise en place de systèmes de revenus minimum adéquats conduit au co-financement de plusieurs projets de recherche récents. Le but de ces projets est de mettre au point une méthode européenne commune pour la mise au point de budgets de référence.

En 2008-2009, la Commission européenne soutient un premier projet sous le programme PROGRESS.⁵ Ce projet permet de constater que les budgets de référence existants en Europe ne sont pas comparables, en raison des méthodologies très hétérogènes. Quelques années plus tard, les budgets de référence font l'objet d'un *work package* du grand projet européen *ImPRovE - Poverty Reduction in Europe: Social Policy and Innovation* – financé par le 7^e programme-cadre de l'Union européenne⁶ et coordonné par Béa Cantillon et Tim Goedemé du *Herman Deleeck Centre for Social Policy (CSB)* de l'Université d'Anvers. Le *Work Package* 13, coordonné par Bérénice Storms et Karel Van den Bosch a pour objectif d'explorer la possibilité de développer une méthodologie commune pour construire des budgets de référence 'pour une participation sociale' dans l'Union européenne. La méthodologie se base sur des expériences faites en Belgique (Bérénice Storms et Van den Bosch 2009; Van Thielen et al. 2009), en Finlande (Lehtinen et al. 2011) et au Royaume-Uni (Bradshaw et al. 2008; Hill, Sutton, et Hirsch 2011). Dans le cadre de ce projet, des budgets sont construits pour les villes d'Anvers, Athènes, Helsinki, Barcelone, Budapest et Milan). Les premiers résultats du projet sont présentés dans Goedemé et al. (2015).

Les travaux entamés dans le cadre d'ImPRovE sont développés en parallèle dans un autre projet pilote financé par la Direction générale 'Emploi' de la Commission européenne, intitulé 'Réseau européen sur les budgets de référence', qui s'est déroulé en 2014-2015 et est coordonné par les mêmes responsables de

² <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=URISERV:em0009>

³ <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P7-TA-2010-0375+0+DOC+XML+V0//FR>

⁴ <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX:52013DC0083>

⁵ http://www.referencebudgets.eu/budgets/index.php?option=com_content&task=view&id=42&Itemid=52

⁶ http://improve-research.eu/?page_id=174

l'Université d'Anvers.⁷ Le but de ce projet pilote est double : (1) établir un réseau d'experts nationaux sur les budgets de référence pour faciliter l'échange et la dissémination des expériences nationales et (2) trouver un consensus sur un cadre théorique commun pour construire des budgets de référence transnationaux et comparables dans tous les 28 Etats membres. Dans le cadre de ce deuxième objectif, un panier 'alimentation saine' est élaboré pour le plus grand nombre de pays possibles, suivant les mêmes principes méthodologiques.

Le projet pilote aboutit à la publication d'une série de rapports, qui présentent les fondements de la méthodologie commune, les bases de cette méthodologie, plusieurs paniers ainsi que les domaines à améliorer (Storms et al. 2014; Goedemé, Storms, Penne, et al. 2015; Goedemé, Storms, et Van den Bosch 2015).

2.6 Les principales méthodes pour construire un budget de référence

D'après Storms et Van den Bosch (2009, 50), la recherche sur les budgets de référence a fait émerger deux traditions majeures. La première définit de manière très concrète tous les produits à inclure dans les paniers et identifie un prix pour chacun d'entre eux. Dans la deuxième méthode, le budget est construit avec nombre de postes limité, incluant l'alimentation, les vêtements et le logement. Les prix pour ces biens et services sont normalement dérivés des dépenses moyennes des ménages. Entre les deux extrêmes, on trouve une multitude de méthodes dérivées qui se différencient essentiellement pour les données et sources mobilisées pour définir les besoins essentiels (Goedemé, Storms, et Van den Bosch 2015). La partie qui suit en présente une sélection.

2.6.1 Les méthodes basées sur les dépenses

Une méthode pour construire des budgets de référence repose sur l'utilisation des dépenses des ménages. Un exemple connu est le seuil de pauvreté des Etats-Unis, défini par Molly Orshansky dans les années 1960 (Orshansky 1965). Cette chercheuse utilise les 'economy food plans' développés pour différents types de famille. Elle établit les seuils de pauvreté à hauteur de trois fois le coût de ces plans,

car selon le département de l'agriculture, les familles de trois ou plus de personnes dépensent en moyenne un tiers de leur revenu pour leur alimentation (Goedemé, Storms, et Van den Bosch 2015). Une autre méthode basée sur les dépenses est développée aux Etats-Unis par Citro et Michael (1995), également dans l'optique de définir un seuil de pauvreté. D'après ces chercheurs, le seuil de pauvreté des Etats-Unis devrait être dérivé des enquêtes sur les dépenses des ménages d'une famille de quatre personnes (2 adultes et deux enfants). Leur procédure consiste à spécifier un pourcentage des dépenses annuelles médianes sur la base de trois biens et services élémentaires, à savoir l'alimentation, les vêtements et le logement. Les auteurs ajoutent un petit budget supplémentaire pour les autres besoins. Le seuil de pauvreté peut être établi pour d'autres types de ménage moyennant des échelles d'équivalence.

2.6.2 L'approche hybride des Pays-Bas

L'institut néerlandais pour la recherche sociale (SCP) développent une méthode hybride, qu'ils appellent '*generalised budget approach*' (Soede et Vrooman 2008). Ils se basent sur les budgets développés par le *National Institute for Family Finance Information* (NIBUD) et établissent des budgets pour des adultes isolés. Ils définissent deux niveaux de vie : 'besoins de base' et 'modeste mais adéquat'. Les budgets du NIBUD sont basés sur les recommandations fournies par des experts, la disponibilité de biens et services et les comportements de consommation dans le bas de l'échelle des revenus. Ils sont également validés par des groupes de discussion (Hoff et al. 2010). Le SCP établit les budgets pour des personnes seules et dérive des budgets pour d'autres types de ménage moyennant les échelles d'équivalence.

2.6.3 L'approche de la Minimum Income Study (MIS)

L'approche de la *Minimum Income Study* (MIS) est le fruit des travaux menés sur les budgets de référence au Royaume-Uni (voire plus haut). Elle a été fondée sur la reconnaissance que les besoins minima doivent refléter un consensus social, négocié dans des groupes de discussion. La consultation des citoyens moyennant des focus groups est au cœur de cette méthode. Des membres du public sont impliqués à toutes les étapes du projet. Guidés par les chercheurs, ils établissent les listes des produits et services à inclure dans les paniers, choisissent les magasins et les durées de vie des produits et négocient le budget final. Des experts

⁷ http://www.referencebudgets.eu/budgets/index.php?option=com_frontpage&Itemid=1

sont consultés à des moments ciblés de la procédure et pour des domaines spécifiques pour vérifier la cohérence avec les recommandations nationales. Un tel exemple est l'alimentation : ici, des experts sont consultés pour assurer que les plans établis par les groupes de discussion sont en cohérence avec les recommandations pour une alimentation saine. La méthode MIS a pu être affinée au cours d'une multitude d'études. Elle connaît aujourd'hui une reconnaissance et popularité internationale, qui se reflète notamment dans le fait qu'elle ait été adoptée dans d'autres pays comme l'Irlande (Mac Mahon et al. 2014), le Portugal ou la France (Alberola et al. 2014).

2.6.4 L'approche consensuelle belge

En Belgique, des chercheurs du *Centrum voor Social Beleid* (CSB) de l'Université d'Anvers (Bérénice Storms et Van den Bosch 2009; Bérénice Storms et Bosch 2009; Van Thielen et al. 2009) ont développé une autre approche consensuelle. On pourrait la qualifier d'approche hybride qui combine le recours aux experts à la consultation des citoyens. Elle procède également par l'établissement de listes de biens et de services très détaillées, mais combine différentes sources d'information : des normes législatives, des recherches scientifiques et des connaissances d'experts. Dans ce sens, elle est proche de l'ancienne méthode de la *Family Budget Unit* (Royaume-Uni). D'autre part, l'approche inclut également la consultation des membres de la société à différents moments de la mise au point du budget de référence. Dans ce sens, la méthode consensuelle belge se rapproche des travaux MIS. Cependant, à la différence de la méthode MIS, l'objectif des focus groups n'est pas l'établissement de listes détaillées de biens et services, mais l'évaluation du contenu proposé par les chercheurs et la recherche d'arguments pour l'inclusion ou non de certains produits. La différence principale entre les deux méthodes est donc le poids donné aux focus groups. Alors que l'approche MIS 'délègue' en quelque sorte la responsabilité du contenu et du prix final des paniers aux citoyens, l'approche consensuelle belge s'appuie sur la consultation citoyenne pour valider le budget construit par les experts et les chercheurs, voire de proposer des changements. Il s'agit là non seulement d'une différence méthodologique, mais également conceptuelle : les auteurs belges reconnaissent que les discussions menées dans les focus groups ne sont pas représentatives de toute la population et sont influencées par les dynamiques de groupe. Enfin, la méthode belge se distingue également par le fait qu'elle se réfère explicitement à une théorie

scientifique sur les besoins humains, à savoir celle développée par Doyal et Gough dans leur ouvrage 'A Theory of Human Needs' (1991).

Les premiers budgets de référence belges ont connu un point de départ différent que ceux construits au Royaume-Uni. En effet, les budgets de référence belges étaient initialement construits comme un outil d'aide à la décision des travailleurs sociaux. Ils permettaient aux services d'assistance sociale de déterminer le montant adéquat des prestations sociales et d'orienter les professionnels du conseil budgétaire (Bérénice Storms et Van den Bosch 2009). A l'inverse, les chercheurs britanniques cherchent à construire des budgets de référence qui reflètent un consensus social. Au début, les focus groups belges étaient uniquement composés de personnes touchées par la précarité. Plus récemment, ils se sont ouverts à un éventail plus large de groupes de revenus.

2.6.5 La méthodologie commune pour le développement de budgets de référence comparables en Europe⁸

Comme il a été mentionné plus haut, la Commission européenne contribue également au développement de la méthode de budgets de référence en finançant récemment trois projets de recherche. Les travaux menés dans le cadre de ces projets ont abouti au développement d'une méthode européenne commune pour l'élaboration des budgets de référence. Elle se nourrit des travaux précédents menés en Europe, et plus particulièrement en Belgique, au Royaume-Uni et dans le cadre du projet ImPROvE. Des travaux belges, l'approche européenne reprend le cadre théorique (la théorie des besoins humains de Doyal et Gough (1991), voir plus bas), la prise en compte de normes législatives et les connaissances d'experts dans l'identification des biens et services à inclure. Elle se rapproche de la méthode MIS dans le sens où elle confère un rôle encore plus prépondérant aux focus groups. La consultation citoyenne est intégrée à différentes phases de la mise au point du budget de référence :

- au début : pour vérifier l'acceptabilité du cadre théorique et des hypothèses de départ (cette phase des focus groups était moins explicite dans la méthode belge et ImPROvE) ;

⁸ Pour éviter cette désignation un peu lourde, il sera référé à cette méthode comme la 'méthode européenne' ou la 'base commune'.

- pendant la construction des paniers : pour évaluer la composition de certains paniers, pour aider à construire certains paniers ;
- éventuellement à la fin : pour évaluer l'acceptabilité du budget de référence dans sa globalité.

Les auteurs de la méthode européenne et ImPROvE ont mené des réflexions très poussées quant au rôle à conférer aux focus groups dans l'élaboration des budgets de référence. Pour les raisons citées plus haut, les chercheurs estiment que les focus groups ne peuvent pas représenter un consensus sociétal. C'est pour cette raison qu'ils gardent un rôle prépondérant dans sa mise au point.

Une spécificité de la méthode est qu'elle met l'accent sur la comparabilité des budgets de référence. Cet aspect de comparabilité a considérablement nourri la mise au point de la méthodologie. Plus spécifiquement, la comparabilité requiert que les budgets de référence soient construits selon les mêmes principes de départ et selon les mêmes règles pour garantir la comparabilité. Afin de garantir cela, les auteurs ont développé une 'base commune' et un manuel avec des indications précises pour composer les paniers (Goedemé, Storms, Penne, et al. 2015).

3. Vers un budget de référence pour le Luxembourg

Après avoir tracé les grandes lignes de la méthode des budgets de référence, cette partie décrit le projet luxembourgeois : le contexte de l'étude, la méthode retenue, le protocole méthodologique et le déroulement du projet.

3.1 L'encadrement

Comme évoqué dans l'introduction, le présent rapport est le fruit d'une collaboration entre le STATEC et le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région et peut être placé dans la continuité du projet pilote de 2010 (Borsi et al. 2010).

Tout au long du processus, le projet a été chapeauté par un comité de pilotage réunissant des acteurs à la

fois du STATEC, du ministère de la Famille, de l'IGSS, du SNAS et de plusieurs ONG :

- Isabelle Klein, Brigitte Schmitz, Dominique Faber, Marc Meyers (Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région)
- Jérôme Hury, Liliane Reichmann (STATEC)
- Frédéric Berger, Marianne Loutsch (Inspection générale de la sécurité sociale)
- Christian Bintener (Service national d'action sociale)
- Robert Urbé (Caritas)
- Caroline Ludwig (Co-labor)
- Christian Schumacher (Ligue médico-sociale, service de surendettement)
- Jean-Paul Reuter (Office social Differdange)

La fonction principale du comité de pilotage était de soutenir le projet dans les principales décisions méthodologiques et de jouer une fonction de contrôle et de discussion sur la composition des paniers. Il s'est réuni régulièrement pour débattre des avancements des travaux.

3.2 Le projet pilote

Le projet pilote est décrit dans le Rapport travail et cohésion sociale 2010 (Borsi et al. 2010). Le projet a établi un panier de consommation minimal pour une famille de référence de 2 adultes et 2 enfants de moins de 14 ans, incluant les biens et services suivants :

- Nourriture
- Logement
- Vêtements et chaussures
- Transport
- Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)
- Loisirs
- Autres biens et services

Par contre, le panier n'a pas inclus les frais pour les soins de santé ni pour la garde des enfants. La mise au point du budget a été effectuée en mobilisant différentes sources de données du STATEC, dont l'enquête budget des ménages (EBM), le recensement de la population de 2001 et l'indice des prix à la consommation (IPC). Certaines dépenses ont été déterminées par une recherche de prix sur internet (le coût d'une voiture d'occasion par exemple).

Pour ce qui est de la nourriture, l'EBM a servi pour déterminer les habitudes luxembourgeoises de nutrition et pour déterminer les quantités moyennes des produits achetés. Les quantités ont été modifiées selon les recommandations nutritionnelles d'une diététicienne. La composition du panier a été effectuée sur la base du bilan énergétique total et les proportions respectives de lipides, glucides et protéines. Les coûts pour l'alimentation ont été calculés sur base des produits les moins chers trouvés dans la collecte de données de l'indice des prix à la consommation (IPC). Concernant le logement, le loyer a été calculé à partir du recensement de la population de 2001 et ajusté à l'année 2006 par l'inflation. Le coût des charges locatives a été calculé à partir de l'EBM. Les frais pour les vêtements ont également été déterminés en partant de l'EBM. Le panier 'autres biens et services' correspond à une sélection de dépenses moyennes de cette même catégorie de l'EBM.

Le montant total pour la famille de référence des deux adultes avec deux enfants s'élevait à 32 595 EUR par an, soit 2 716 EUR par mois. L'ajustement à d'autres types de ménages s'est fait à l'aide de l'échelle d'équivalence dite 'OCDE modifiée' (1 pour la personne de référence, 0.5 pour un adulte supplémentaire, 0.3 pour chaque enfant).

Le rapport a ensuite utilisé le panier de consommation comme seuil de pauvreté « absolue » pour le comparer aux autres seuils de risque de pauvreté (relative et subjective). Le pourcentage de personnes ne disposant pas de moyens suffisants pour s'acheter les biens et services du panier de consommation minimal a été estimé à 8.4% en 2006. Cette méthode rendait alors compte d'un niveau de pauvreté plus faible que les mesures dites de pauvreté relative (13%) et subjective (11%) en 2006.

3.3 Choix d'une méthode appropriée

La présente étude est le premier projet à part entière que le STATEC dédie aux budgets de référence. Les premiers mois du projet ont été dédiés à une revue de littérature et à une prise de contact avec des experts du domaine pour identifier l'approche la mieux appropriée au projet luxembourgeois. Concrètement, trois conditions étaient posées :

- Le budget de référence devait être plus détaillé que celui résultant du projet pilote

- Il devait inclure la société dans le processus d'élaboration du budget de référence moyennant des focus groups
- Il fallait trouver une méthode qui soit reproductible dans le moyen et long terme

Des contacts ont été établis avec les chercheurs du *Centre for Social Policy* (CSB) de l'Université d'Anvers – Dr. Bérénice Storms et Dr. Tim Goedemé – qui étaient les acteurs du groupe de travail 13 du projet européen ImPROvE et du projet pilote de réseau financé par la Commission européenne. Lors d'une réunion avec le comité de pilotage, les chercheurs ont présenté la méthode européenne. Sur base de la revue de littérature et la consultation préliminaire, le comité de pilotage a retenu la méthode ImPROvE – européenne plutôt que de suivre les travaux menés dans le cadre du MIS. Plusieurs raisons sont à l'origine de cette décision. La première a trait au fondement conceptuel de la méthode en général et au rôle conféré au chercheur et aux focus groups en particulier. Cet aspect sera détaillé plus loin. Deux autres raisons plus pragmatiques sous-tendaient également cette décision :

- La méthode MIS demande un investissement considérable en termes de ressources humaines pour organiser et évaluer toutes les réunions de groupe qui sont à la base de cette méthode. Le cadre du présent projet aurait rendu difficile la réalisation d'un projet d'une telle envergure.
- La demande de participation au projet pilote de la DG Emploi aurait nécessité de construire un panier alimentation selon les règles de la méthodologie commune – travailler en parallèle sur deux méthodologies communes aurait été difficile à gérer.

En parallèle, une réunion d'information a été organisée avec les partenaires du secteur social dans le but de recenser l'acceptabilité du projet et d'obtenir des commentaires préliminaires utiles.

Enfin, une étude qualitative préliminaire a été menée avec des 'experts du vécu' de la précarité, pour comprendre le sens qu'ils donnent aux concepts de la vie décente et de la participation sociale (cf. encadré 1).

Encadré 1 : Etude qualitative préliminaire sur le vécu des personnes touchées par la précarité

En amont de la construction du budget de référence à proprement parler, une étude qualitative a été menée sur le vécu des personnes touchées par la précarité. Cette étude a répondu à la demande du comité de pilotage d'inclure des personnes touchées par la précarité dans le processus de la mise au point du budget de référence. Cette étude s'est intéressée au sens que les personnes qui connaissent la précarité donnent aux notions de 'dignité' et de 'participation sociale' et aux privations qu'elles subissent. Pour cela, des entretiens individuels et des groupes de discussions ont été menés avec des personnes en situation de précarité. Les résultats de cette enquête qualitative feront l'objet d'un deuxième rapport d'études qui est actuellement en préparation.

3.4 Cadre théorique et méthodologique de l'approche européenne

Dans ce qui suit, la méthode commune pour des budgets de référence comparables en Europe est présentée plus en détail, avec un accent sur le cadre théorique et les points-clés méthodologiques.

3.4.1 Le cadre théorique

La méthode commune et ImPROvE propose des budgets de référence qui permettent une participation sociale adéquate. Cette notion reflète la conception de l'homme comme être social qui a besoin de participer pleinement à la société dans laquelle il vit pour développer pleinement son potentiel. La volonté d'ancrer la méthode commune dans une pensée sociologique plus large est reflétée par le fait qu'elle prend comme point de départ le cadre théorique des besoins humains développé par Len Doyal et Ian Gough dans leur ouvrage 'A Theory of Human Needs' (Doyal et Gough 1991). Les deux chercheurs posent la question : quels sont les besoins de base de l'être humain ? Plus spécifiquement, les auteurs s'intéressent aux besoins à satisfaire pour permettre une participation sociale et politique. Ils postulent qu'il existe deux besoins humains universels : la santé physique et l'autonomie d'action (politique) :

« Since physical survival and personal autonomy are the preconditions for any individual action in any culture, they constitute the most basic

human needs – those which must be satisfied to some degree before actors can effectively participate in their form of life to achieve any other valued goals » (Doyal et Gough 1991, 54)

L'autonomie critique est définie par les auteurs comme étant « la capacité de faire des choix éclairés sur la manière de procéder et comment s'y prendre » (Gough 2015). Trois conditions sous-tendent l'autonomie d'une personne : la capacité cognitive et émotionnelle d'initier une action, la compréhension culturelle et la possibilité de participer à des activités socialement significatives.

Les deux besoins universels sont ensuite déclinés en une série de besoins intermédiaires, qui à leur tour contribuent à satisfaire les besoins universels :

- Une alimentation substantielle et de l'eau salubre
- Un logement protecteur
- Un environnement de travail sûr
- Un environnement physique sûr
- Des soins de santé appropriés
- La sécurité dans l'enfance
- Des relations primaires significatives
- Une sécurité physique
- Une sécurité économique
- Une éducation appropriée
- Une grossesse et un accouchement sécurisés (Doyal et Gough 1991, 157-58)

Les moyens nécessaires pour satisfaire les besoins sont ce que les auteurs appellent les 'sources de satisfaction' (*need satisfiers*). A la différence des besoins eux-mêmes, les sources de satisfaction peuvent être culturellement relatives. Pour donner un exemple : tous les hommes ont besoin d'un certain nombre de calories par jour, mais les menus et les aliments qu'ils consomment concrètement pour satisfaire ce besoin varieront selon leur région géographique, leur origine culturelle et/ou leurs préférences culinaires.

D'autre part, les auteurs argumentent que, pour la satisfaction des besoins élémentaires, une série de préconditions sociétales doivent être garanties. Autrement dit, ils demandent : quelles sont les conditions universelles qui permettent aux hommes de participer à la société ? Ils énumèrent quatre catégories principales :

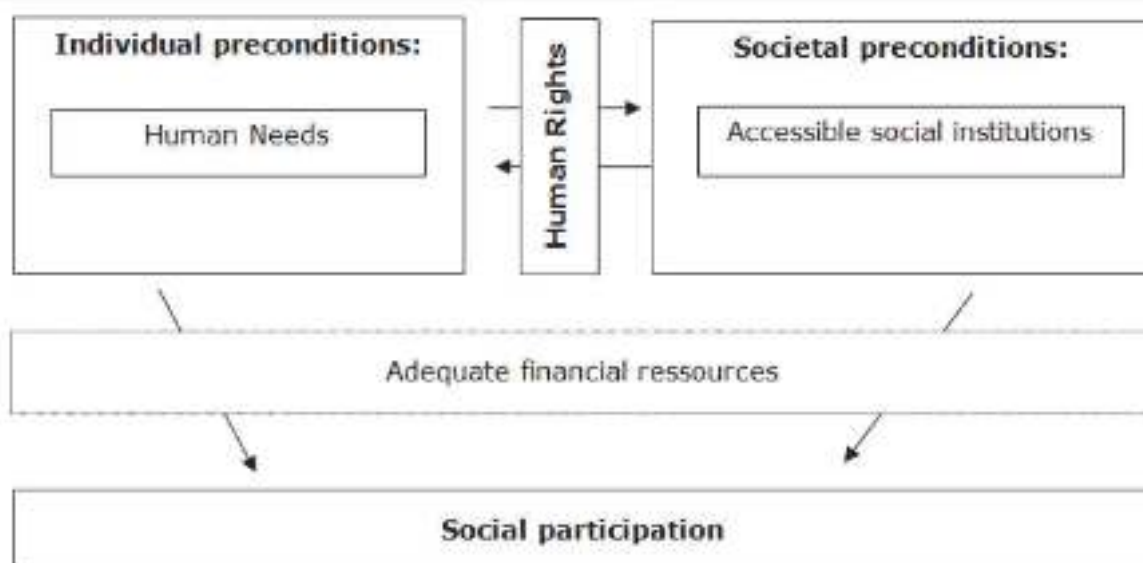
- La production : le travail (payé ou non-payé)
- La reproduction : la famille et la garde des enfants
- La transmission culturelle : l'éducation et les rôles culturels
- L'autorité politique : la citoyenneté et la participation politique (Gough 2015)

En sociologie, ces catégories sont considérées comme étant des 'institutions sociales'. Les institutions sociales sont des « règles socialement construites qui définissent les droits et obligations de ses membres, ainsi que les conditions et sanctions associées » ((Vrooman 2009, 15), cité dans Storms et al. 2013, traduction de l'auteure). Un exemple d'une institution sociale est la famille, dont un rôle est l'éducation des enfants. Dans chacune des institutions, les hommes prennent différentes positions (parent, enfant, etc.) qui sont liées à des droits et obligations (être parent

implique par exemple l'obligation de s'occuper de ses enfants). Les positions sociales, avec leurs droits et obligations, peuvent également être décrites comme des rôles sociaux. En termes de participation sociale, il est important que les individus puissent jouer adéquatement leurs rôles sociaux. Les besoins de base doivent donc assurer la participation adéquate des individus.

Goedemé et al. puisent dans la théorie de Doyal et Gough en définissant, d'un côté, une liste de paniers de biens et de services qui reflètent les besoins universels. De l'autre côté, ils s'appuient sur le concept des rôles sociaux pour légitimer le contenu des paniers : quels biens et services sont nécessaires au minimum pour jouer les rôles sociaux centraux ? Le Graphique 1 présente un schéma du cadre théorique de la méthode commune tel que présenté dans Storms et al. (2013).

Graphique 1: Schéma du cadre théorique de la méthode européenne



(Source : Storms et al. (2013))

D'après Gough (2015), les budgets de référence constituent, d'un point de vue conceptuel, le passage des besoins vers les sources de satisfaction des besoins et donc la concrétisation financière des besoins humains. Le grand défi des budgets de référence réside dans la distinction entre les besoins et les désirs ('needs not wants').

Dans le contexte de la méthode commune, Goedemé et al. (2015) ont amendé la liste des besoins universels

intermédiaires pour en faire 11 paniers de biens et de services concrets :

- Alimentation saine
- Vêtements et chaussures
- Hygiène personnelle
- Logement protecteur
- Santé
- Mobilité
- Repos et loisirs

- Entretien des relations sociales
- Développement sécurisé dans l'enfance
- Lifelong Learning
- Sécurité

Goedemé et al. s'appuient à la fois sur la théorie de Doyal et Gough et sur la Convention européenne des droits de l'homme et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne pour identifier les rôles sociaux. Les rôles sociaux essentiels sont les suivants :

- Être membre d'une famille (être parent, enfant, membre de la famille élargie, etc.)
- Faire partie de réseaux sociaux plus élargis (être voisin, avoir des amis, etc.)
- Poursuivre une activité de travail (rémunéré ou non) ou d'études
- Contribuer à la société plus large (association, vie politique, etc.)

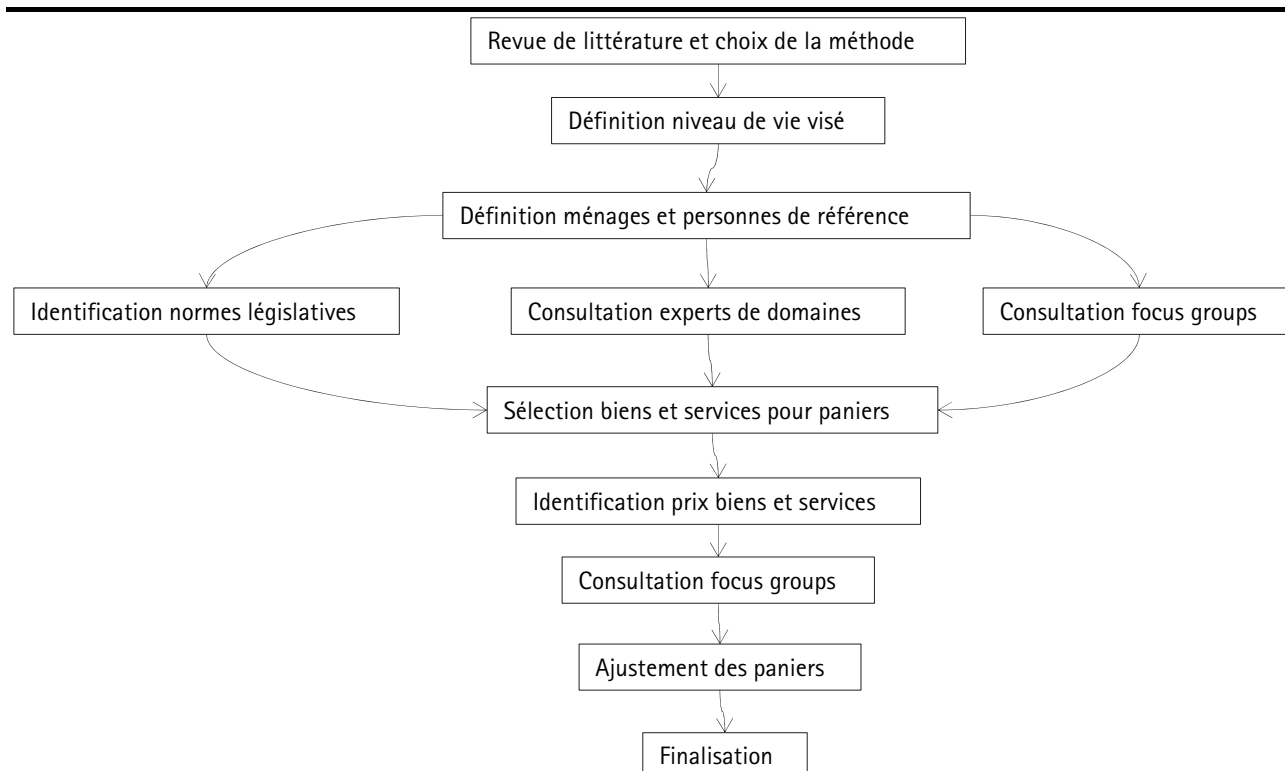
A chacun de ces rôles sociaux est associé un certain nombre d'activités. Par exemple, le rôle de parent implique les activités de s'occuper de ses enfants, leur préparer à manger, les amener au sport, à l'école, etc. Tous les biens et services inclus dans les paniers respectifs doivent contribuer à ce que les personnes puissent adéquatement s'engager dans ses activités.

3.4.2 Les principes méthodologiques

Les principes méthodologiques s'inspirent principalement des travaux menés dans le cadre de la méthode européenne et s'appuient sur trois sources de données différentes pour établir les paniers de biens et de services : les standards légaux et recommandations internationales, les connaissances d'experts et scientifiques et le savoir 'fondé sur l'expérience' (les avis des focus groups) :

« International legal standards and guidelines complemented by scientific and experientially grounded knowledge, are an important expression of social norms regarding the minimum acceptable standard of living » (Bérénice Storms et al. 2013, 10).

D'après les auteurs, la combinaison de ces trois sources d'information permet de construire des budgets de référence qui soient basés sur des normes sociales observables et acceptables par l'opinion publique. Le Graphique 2 résume la mise au point du budget de référence du Luxembourg d'après les principes de la méthode européenne.

Graphique 2: L'élaboration du budget de référence selon la méthode européenne

Source : STATEC

Standards internationaux et légaux

La méthode commune prévoit que les budgets de référence soient basés sur le cadre législatif international, européen et national. Les droits sociaux européens et les directives européennes doivent être utilisés comme un cadre législatif commun pour construire les budgets de référence. Si le contexte national définit des standards plus élevés que la législation européenne ou qu'il reflète mieux le niveau de vie minimum, celui-ci doit être privilégié (Storms et al. 2013).

Connaissances d'experts et scientifiques

Une fois que le cadre général d'un panier est posé par les standards et recommandations internationaux et nationaux, le contenu est établi par le chercheur en consultant la littérature scientifique, d'autres sources d'information et parfois des experts du domaine (par exemple un nutritionniste). Le rôle de l'expert réside dans la mise au point des critères que doivent remplir les biens et services à inclure dans le panier (Storms et al. 2013).

Savoir 'fondé sur l'expérience' : les focus groups

Enfin, la dernière source d'informations à mobiliser dans la méthode commune concerne la consultation des citoyens moyennant des focus groups. La volonté d'inclure des citoyens dans le processus repose sur la conviction que certains aspects ne peuvent pas être tirés des standards internationaux ou des recherches scientifiques, mais doivent émaner d'une discussion éclairée entre des représentants de la société.

Le focus group est une méthode issue de l'analyse des marchés, destinée à investiguer la manière dont des groupes de consommateurs évaluent un certain produit (Överlien, Aronsson, et Hydén 2005; Jarrett 1993). Depuis les années 80, la méthode est également appliquée par des chercheurs du domaine de l'éducation à la santé et constitue maintenant une méthode pertinente dans les sciences sociales (Wilkinson 2004). Dans le domaine de la santé, des chercheurs recourent aujourd'hui souvent aux focus groups pour discuter des sujets difficiles ou équivoques, tels que par exemple l'HIV, les pratiques sexuelles ou l'avortement (Barbour 2007; Överlien, Aronsson, et Hydén 2005; Wilkinson 1998). Dans l'échange en groupe, les participants peuvent développer tout un éventail d'arguments qui seraient peut-être oubliés dans le contexte d'un entretien individuel. Le chercheur propose quelques stimulations

pour lancer la discussion, mais ne pose pas de questions à chacun des participants individuellement (Wilkinson 2004).

Les focus groups sont également devenus une méthode de prédilection dans le domaine de la recherche sur les budgets de référence (Storms et al. 2013; Hill, Sutton, et Hirsch 2011; Bradshaw et al. 2008; Deeming 2010). Comme il a été expliqué dans l'introduction, l'utilisation des focus groups est surtout centrale dans l'approche du *Minimal Income Standard* développé par des chercheurs anglais (Bradshaw et al. 2008; Hill, Sutton, et Hirsch 2011). Les initiateurs de cette méthode posent que les groupes de discussion doivent former la base de tout élément repris dans le budget de référence. En regroupant des personnes représentant différents groupes sociaux qui négocient ensemble ce qui est nécessaire pour une vie décente mais modeste, on en ressortirait un *consensus social*.

Les auteurs de la méthode commune et d'ImPROVE contestent l'idée selon laquelle les focus groups puissent refléter un consensus social, et cela pour plusieurs raisons. Premièrement, une discussion de groupe est toujours un contexte particulier, qui est inévitablement influencé par les dynamiques de groupe, le modérateur, les circonstances, les personnes présentes et bien d'autres éléments. Deuxièmement, il est très difficile d'atteindre un accord total par tous les participants sur certaines questions. Comment faut-il alors trancher ? En plus, même si les participants d'un groupe se mettent d'accord, il est difficile d'argumenter que leur accord reflète un consensus social. Les différences dans la composition d'un panier peuvent être liées aux différences d'un groupe à l'autre plutôt qu'à un changement du consensus social sur ce que sont les besoins minima. Enfin, il est très difficile pour des citoyens ordinaires, tout comme il l'est pour des chercheurs, de juger ce qui est nécessaire pour tout aspect de la vie. Les auteurs estiment que la diversification des sources de données contribue à établir des paniers et des budgets plus stables dans le temps. Les listes de biens et de services sont donc établies à l'aide d'experts des différents domaines et en consultant les législations et recommandations existantes. Les focus groups ont alors pour mission de juger le contenu des paniers et de livrer des arguments pour l'inclusion ou la non-inclusion de certains produits ou services dans le panier et d'apprécier si le budget tel qu'il a été construit par les chercheurs est adapté à une vie décente (Bérénice Storms et al. 2013).

3.5 Protocole méthodologique

Cette partie documente les choix méthodologiques qui sous-tendent la mise au point du budget de référence Luxembourg. Plus précisément, concernant le budget, il est nécessaire de répondre aux questions suivantes : assez pour faire quoi ?, assez pour qui ?, assez selon qui ? (Dubnoff 1985, Deeming 2011 :18) et assez pour combien de temps ? (Veit-Wilson (1998 :21) (Goedemé, Storms, et Van den Bosch 2015).

3.5.1 Choix clés et hypothèses de base

Le présent budget de référence vise un niveau de vie qui permet aux individus de participer adéquatement à la vie sociale et de mener une vie décente ('modest but adequate'). Un tel niveau de vie couvre les besoins essentiels (alimentation, vêtements, logement, hygiène et santé), mais inclut également toute une palette de biens et de services qui touchent à la participation à la vie sociale, tels que les loisirs, les vacances, les technologies de l'information ou le Lifelong Learning. Autrement dit, il ne s'agit pas d'un budget de subsistance, mais bien d'un budget qui est centré sur la participation sociale.

Un budget de référence est généralement établi pour des types de ménages de référence. Le nombre de ménages de référence possibles est en principe infini et peut correspondre à des constellations familiales différentes. En cohérence avec le projet européen, le budget de référence luxembourgeois est établi pour les types de ménage suivants :

- Un adulte isolé (homme et femme)
- Un couple sans enfants
- Un homme avec 1 enfant de 10 ans
- Une femme avec une fille de 14 ans
- Un couple avec 2 enfants (un garçon de 10 ans et une fille de 14 ans)

Il sera possible d'élargir le nombre de types de ménage dans une deuxième étape, en incluant par exemple un enfant en bas âge, en calculant un budget spécifique pour des personnes âgées ou pour des familles avec trois enfants.

Les choix-clés et les hypothèses de base du projet ImPROVE, qui sont également adoptés dans le projet luxembourgeois, sont décrits en détail dans Goedemé et al. (2015, 5-7). Les hypothèses concernant les individus sont les suivantes : les adultes sont en âge

actif (40-45 ans) et poursuivent une occupation salariée à plein temps, ou du moins devraient avoir la possibilité de le faire. Les enfants-types sont un garçon de 10 ans (école fondamentale) et une fille de 14 ans (école secondaire). D'autre part, le projet pose l'hypothèse que tous les membres du ménage sont dans un bon état de santé et n'ont pas besoin de soins médicaux spécifiques. La raison pour cette hypothèse n'est pas le fait que c'est l'état de santé le plus répandu mais parce que les coûts pour la santé varient énormément selon le type de problème et qu'il est impossible d'en tenir compte (Goedemé, Storms, Stockman, et al. 2015, 6-7). Une deuxième hypothèse est que les personnes visées par le budget de référence sont bien informées et ont les compétences nécessaires pour faire des choix raisonnés et économiques. Ces hypothèses sont certainement éloignées de la réalité de beaucoup de personnes ; elles sont cependant nécessaires pour établir un budget de référence.

Les besoins de base et les biens et les services nécessaires pour les satisfaire sont identifiés soit au niveau individuel, soit au niveau du ménage. Pour donner un exemple concret : le nombre et la nature des vêtements est défini pour chaque personne de référence individuellement. Par contre, certains biens et services liés au logement sont associés à un type de ménage, étant donné que ce sont des besoins qui touchent à l'ensemble du ménage.

Le choix méthodologique de définir les besoins pour chaque personne d'un ménage est important dans la mesure où le budget de référence s'éloigne de la pratique usuelle d'attribuer des équivalences à chaque membre du ménage. Cette méthode consiste à attribuer au premier adulte du ménage par exemple une valeur 1, à chaque adulte supplémentaire 0.5 et aux enfants 0.3. D'autres études sur les budgets de référence ont démontré que l'usage des échelles d'équivalence constitue un problème, car les besoins peuvent être très différents. Par exemple, les enfants n'ont pas les mêmes besoins à tous les moments de leur enfance.

Encadré 2 : Résumé des hypothèses de départ

- Niveau de vie visé : vivre de manière décente et participer activement à la vie sociale
- Les personnes visées : adultes en âge actif (40-45 ans), travaillant à plein temps, garçon 10 ans école fondamentale, fille 14 ans école secondaire
- Les personnes de référence sont en bonne santé et n'ont pas des besoins particuliers
- Le budget se présente sous forme de budget mensualisé

3.5.2 La durée du budget et la notion de budget mensualisé

Le budget de référence est un budget à long terme, qui doit permettre aux individus d'atteindre le niveau de vie ciblé sur une période longue. Le budget est présenté sous forme de budget mensualisé. Or, tous les produits et services n'ont pas la même durée de vie. Les aliments ont une durée de vie d'un mois, mais l'équipement de cuisine a une durée plus longue, allant jusqu'à 10 ans pour une table de cuisine. Cela a deux implications :

- Le budget mensuel inclut également les 'investissements' pluriannuels, comme par exemple le mobilier. Concrètement, cela signifie que le budget mensualisé ne doit pas être compris comme étant le montant disponible à dépenser par mois. Au contraire, les ménages doivent 'épargner' une partie de ce montant pour acheter les biens durables. L'analyse du budget global revient sur cette question et propose une séparation du budget en dépenses annuelles et pluriannuelles.
- Le budget de référence à long terme implique également qu'il n'est pas suffisant d'acheter tous les biens et services en une seule fois. Un jeune célibataire qui fonde une famille ne pourrait pas, par exemple, acheter tous les biens nécessaires impliqués par ce changement de type de famille.

3.5.3 Mise au point des paniers et choix des sources

Conformément à la méthode commune, le projet luxembourgeois a mobilisé trois sources de données principales pour la construction du budget de référence, à savoir les normes et législations internationales/nationales, les connaissances d'experts et le savoir basé sur l'expérience intégré moyennant les focus groups. De plus, des documents de travail ont été fournis par les responsables des deux projets européens.

Standards légaux et normes conventionnelles

La base commune prévoit que la mise au point de chaque panier soit précédée par une analyse des standards légaux internationaux et nationaux. D'après Storms et al. (2013) les standards légaux peuvent être interprétés comme des formulations très explicites de normes sociales du minimum acceptable dans la société en question. Pour chaque panier, une recherche a été menée aux niveaux international et national. Lorsque des textes pertinents étaient disponibles, un résumé en est proposé dans la présentation du panier. La plupart du temps, ces standards légaux n'ont pas été très utiles pour la composition directe d'un panier, mais plutôt pour en délimiter le cadre. L'exemple du logement permet d'illustrer ceci : la loi luxembourgeoise définit des critères pour les logements mis en location. Ceux-ci doivent alors être respectés dans la mise au point du panier du logement.

Résultats scientifiques et connaissances d'experts

La base commune requiert également l'inclusion des résultats scientifiques et des connaissances d'experts dans la mise au point du budget de référence. Pour donner un exemple concret : le panier de l'alimentation saine a été développé ensemble avec une diététicienne du ministère de la Santé et se base sur les travaux scientifiques récents en matière d'alimentation saine.

Documents de travail et fichiers excel fournis par les responsables des projets européens

Les responsables des deux projets ImPROvE et la méthode européenne ont mis à disposition des documents de travail (handbook) et des fichiers EXCEL pour faciliter la composition des paniers. Il s'agit des

fichiers élaborés pour le budget de référence belge et des fichiers élaborés dans le cadre du projet ImPROvE. Les documents de travail contenaient en général une revue de littérature du besoin à traiter (par exemple la santé) et des arguments justifiant l'inclusion de certains biens et services dans le panier (par exemple des consultations chez le médecin, une trousse à pharmacie, etc.). Pour les paniers qui se basent sur le budget de référence belge, le document de travail comprenait également une description du panier belge et des instructions pour la mise au point du budget de référence national. Les fichiers EXCEL comprenaient le détail de la composition du panier belge. Ces supports ont notablement facilité la mise au point du budget de référence luxembourgeois, parce qu'ils constituaient un point de départ concret.

Les focus groups

La quatrième source d'information mobilisée pour construire les paniers sont les focus groups. Le but de cette consultation citoyenne était donc de soumettre les paniers établis au regard critique des citoyens qui ont été invités à évaluer les paniers comme étant faisables et 'fair' (Bérénice Storms et al. 2013, 12).

Si les focus groups ne jouent pas, dans la méthode commune, le rôle central que leur confère la méthodologie MIS, ils revêtent tout de même un aspect important dans la mesure où ils livrent des renseignements précieux sur l'acceptabilité des paniers et permettent de les adapter là où les participants sont très critiques.

Plus précisément, la consultation des focus groups a été utile pour quatre aspects différents :

- Evaluer l'acceptabilité des hypothèses de départ du projet
- Définir le contenu des paniers pour lesquels il existe peu de recommandations internationales/nationales, tels que les aspects liés à la vie sociale
- Evaluer le contenu d'autres paniers, vérifier son acceptabilité sociale
- Avoir des avis sur des questions spécifiques (par exemple le choix des lieux d'achats)

Deux sessions de focus groups ont été organisées dans le cadre du présent projet. La première s'est déroulée en novembre-décembre 2014 pour discuter les hypothèses de base du projet, le panier alimentation, l'entretien des relations sociales et la mobilité. La

deuxième vague de focus groups s'est déroulée en avril-juin 2016 pour définir le contenu des paniers liés à la vie sociale (activités de loisirs, vacances, sport, etc.), besoins spécifiques des enfants et lifelong learning (cf. Tableau 1).

Tableau 1: Résumé des focus groups

Période	Nombre de focus groups	Thèmes soumis à discussion
Novembre-décembre 2014	3 focus groups FG 1.1 FG 1.2 FG 1.3	Hypothèses de base, alimentation, mobilité, choix des lieux d'achat, entretien des relations sociales
Avril-juin 2016	4 focus groups FG 2.1 FG 2.2 FG 2.3 FG 2.4	Activités de loisirs, vie sociale, besoins des enfants, lifelong learning, vacances

Le recrutement des participants et le cadre général des discussions a différé entre les deux phases de consultation citoyenne. Le contexte général de la première vague de focus groups a été dicté par la participation dans le projet sur le développement d'une méthodologie européenne pour la mise au point de budgets de référence (Goedemé, Storms, et Van den Bosch 2015). Les coordinateurs du projet ont livré le guide d'entretien harmonisé pour tous les partenaires et ont également déterminé les critères de recrutement des participants. Ce recrutement s'est fait à travers un appel aux employés du STATEC, les réseaux professionnels et privés des membres du comité de pilotage et via les contacts de plusieurs ONG travaillant dans le domaine de la précarité. Les groupes étaient composés de façon à représenter différents types de ménages (adultes seuls, monoparentaux, couples sans et avec enfants), différentes tranches d'âge et différents niveaux de revenus.

La 2^e série de focus groups a été organisée en collaboration avec une société de sondages et d'études d'opinion, qui s'est chargée du recrutement des participants. Cette méthode a permis de puiser dans leur panel et donc de recruter des participants d'horizons plus divers. Le recrutement a mis le focus sur le type de ménage (ménages sans et avec enfants) et le revenu (revenus moyens et bas). Le guide d'entretien a été élaboré par les auteurs du rapport en collaboration avec le comité de pilotage.

Des rapports détaillés ont été rédigés pour les deux séries de focus groups et des transcriptions détaillées

ont également été faites pour les sept discussions de groupe. Dans le présent rapport, il sera fait référence de manière générale aux arguments mis en avant par les focus groups ou alors des extraits de discussion seront pris pour illustrer les décisions prises.

3.5.4 Détermination du coût des biens et services : la méthode du pricing

Enfin, un dernier aspect méthodologique important et longuement discuté dans le comité de pilotage concerne le choix d'une méthode appropriée pour calculer le prix des biens et services. La méthode du *pricing* est évidemment toujours une question primordiale dans la mise au point d'un budget de référence, car elle a une répercussion importante sur le coût final. Le budget de référence est constitué en utilisant des prix du marché. Or, comment faut-il choisir les lieux d'achat ? Faut-il inclure une seule chaîne de supermarché, par exemple la chaîne la plus répandue dans le pays, ou une chaîne discount ? Quel niveau de prix doit-on retenir : le prix le moins cher, les produits 'blancs' ou des prix moyens ?

Les écoles de budgets de référence donnent des réponses divergentes à cette question méthodologique. Dans les budgets construits d'après la méthodologie MIS, le choix des magasins et des produits est entièrement laissé aux focus groups (Bradshaw et al. 2008, 17; Alberola et al. 2014). Dans la mise au point du budget de référence flamand, par contre, Storms et Van den Bosch (2009) ont décidé de se baser sur les prix de la chaîne de supermarché discount Colruyt. L'argument mis en avant pour ce choix est qu'il s'agit d'une chaîne répandue à travers toute la Belgique et également facilement accessible en transports publics.⁹ Elle revendique être la moins chère du pays (pratiquant même le remboursement du prix d'un produit au cas où un client trouverait moins cher ailleurs). Les chercheurs ont confirmé cette revendication en comparant des produits de plusieurs chaînes de supermarché. En même temps, pour permettre aux personnes d'acheter les biens et services dans d'autres supermarchés, ils ont augmenté de 10% le budget final. Pour ce qui est de certains autres biens, tels que les vêtements, les auteurs ont également demandé l'avis des focus groups.

La méthode européenne et ImPROvE prévoit de procéder de manière analogue à la méthode belge, à savoir le choix des distributeurs par les chercheurs, en

⁹ En 2013, la chaîne disposait de 223 magasins en Belgique.

demandant toutefois l'avis des focus groups sur le bien-fondé de ce choix. La méthode commune exige le respect des critères suivants : offrir un large choix de produits de qualité acceptable à un prix économique, être bien répandus à travers le pays et être accessibles en transports publics (Goedemé, Storms, Penne, et al. 2015, 110). De manière générale, Goedemé et al. (2015) conseillent de choisir un nombre limité de distributeurs car il est difficile pour les individus concernés de fréquenter différents magasins pour faire les courses.

L'enquête de terrain pour identifier les prix des produits à inclure dans les paniers est ensuite effectuée par les chercheurs. L'avantage en est qu'ils ont tout le contrôle sur la sélection des prix. Mais le grand désavantage tient au fait que c'est une activité chronophage et qu'une adaptation annuelle des prix est nécessaire: les chercheurs sont contraints de refaire l'enquête de terrain tous les ans pour actualiser les prix. Goedemé et al. (2015) reconnaissent ce problème et stipulent que le *pricing* est un des aspects à améliorer dans la recherche sur les budgets de référence :

« Currently, pricing is done on the basis of a relatively small sample of products, for which prices are observed at a single point in time in one shop. Even with such a modest setup, pricing all items in the baskets proved to be time-consuming, and not without risk of data collection errors » (Goedemé, Storms, Penne, et al. 2015, 257)

Pour limiter l'impact de la collecte des prix sur la durée du présent projet, le comité de pilotage a accepté d'explorer une voie alternative en puisant dans la base de données de l'indice des prix à la consommation (IPC) du STATEC. La base de données de l'IPC est un échantillon de biens et de services représentatif de la consommation des ménages. Il est établi mensuellement dans le but de calculer une variation moyenne des prix. Tous les mois, des enquêteurs se rendent dans plus de 650 points de vente pour noter les prix de 7 550 positions (produits) liées à différentes catégories de consommation (STATEC 2008). L'accès à cette base de données pour la mise au point du budget de référence est possible car le projet est réalisé par le STATEC même. La liste de l'IPC étant secrète, d'autres chercheurs n'y ont normalement pas accès. Cette possibilité est donc relativement unique au cas du budget de référence du

Luxembourg.¹⁰ L'exploitation de l'indice des prix a par ailleurs été présentée comme une des possibilités pour améliorer la méthode du pricing dans le cadre du projet commun (Goedemé, Storms, Penne, et al. 2015, 258-59).

« It seems advisable to strengthen the links with national statistical institutes such that at least part of the RBs could be priced on the basis of the existing official price survey, considerably limiting the additional effort needed for pricing the RBs » (Goedemé, Storms, Penne, et al. 2015, 259)

Toutefois, cette méthode de sélection présente également quelques écueils concernant la disponibilité des produits et le niveau de prix.

- Le choix des produits : les produits de consommation quotidienne (alimentation, hygiène, produits de nettoyage, vêtements, etc.) sont bien représentés dans l'IPC et couvrent plus ou moins l'intégralité des produits requis par le budget de référence. Par contre, d'autres produits sont moins bien représentés dans l'IPC, voire à un niveau de prix qui n'est pas adapté dans le cadre d'un projet sur les besoins minima, comme par exemple les articles de sport (vélo, chaussures de marche, etc.). Pour ces produits, il faut trouver d'autres solutions.
- Le choix des prix : tous les produits ne sont pas disponibles à un prix minimum dans l'IPC. Il n'est pas garanti que l'IPC relève des 1^{er} prix pour chaque catégorie par exemple. Ceci est dû aux objectifs différents de l'IPC et du budget de référence. Alors que le but du budget de référence est d'estimer le prix d'un budget minima avec des prix modestes, l'IPC vise à reproduire un échantillon représentatif de la consommation au Luxembourg. Les prix relevés pour un produit n'incluent pas forcément un prix modeste. Pour donner un exemple concret : l'IPC contient plusieurs positions 'shampooing', dont certains sont des produits économiques et certains des produits de marque plus chers. A l'inverse, l'IPC contient uniquement une position 'trousse de toilette' d'une marque de luxe. L'inclusion de ce produit dans le budget de référence n'est pas justifiable.

¹⁰ Le projet pilote (Borsi et al. 2010) avait déjà utilisé cette base de données pour faire le calcul du budget.

En dépit de ces désavantages, le comité de pilotage a tout de même décidé de retenir l'IPC comme base pour la sélection des prix. Mis à part l'économie de temps et la facilité d'ajuster les prix annuellement, les membres du comité ont argumenté que la diversité des prix peut également refléter le fait que tous les individus n'ont pas nécessairement accès à des supermarchés discounts facilement, et qu'ils peuvent être contraints de faire des courses dans un supermarché de proximité qui pratique des prix plus élevés.

La procédure appliquée dans le cadre de ce projet se résume comme suit :

- Pour les produits de la vie quotidienne :
 - Pour tous les produits dont plus d'un article est relevé dans l'IPC, le prix le moins cher a été sélectionné
 - Pour les produits pour lesquels seulement un article est disponible dans l'IPC, il a été vérifié si le prix correspond aux critères minima. Si tel n'est pas le cas, un article similaire a été sélectionné sur le site de vente en ligne d'une chaîne de supermarché répandue au Luxembourg
 - Pour tous les produits qui ne figurent pas dans l'IPC, le relevé des prix s'est fait sur les sites de magasins de vente en ligne
- Pour les autres produits :
 - Meubles : ils ont été choisis dans une chaîne internationale de magasins de meubles
 - Vêtements : un certain nombre de produits sont disponibles dans l'IPC. Les produits manquants ont été sélectionnés sur les sites internet des deux magasins les moins chers de l'IPC
- Pour les services : le choix a été fait dans la base de données de l'IPC si disponible, sinon ils ont été recherchés sur les sites des entreprises, comme par exemple pour les abonnements télécom.

Dans chaque chapitre, des spécifications sont données pour les cas particuliers.

4. Résumé et note de lecture pour la partie II

L'objectif du présent rapport est de présenter les résultats d'une étude sur les besoins minima au Luxembourg à travers l'usage de la méthode des budgets de référence. Le présent chapitre a livré un aperçu de la méthode des budgets de référence, en présentant un historique, les principales méthodes et les principes fondamentaux d'un budget de référence. Le chapitre a ensuite tracé le cadre général du budget de référence luxembourgeois, en documentant l'encadrement du projet, résumant le projet pilote et en justifiant le choix de la méthode. La méthode européenne a été décrite en détail. Une dernière partie s'est attardée sur le protocole méthodologique.

La partie II du présent chapitre est dédiée à la présentation des paniers qui composent le budget de référence luxembourgeois ainsi que le budget global. La structure des paniers telle que prévue par la base commune a été modifiée quelque peu dans le budget de référence luxembourgeois et se présente comme suit :

- Alimentation
- Vêtements
- Hygiène personnelle
- Logement
- Santé
- Mobilité
- Vie sociale (regroupant les loisirs et le repos et l'entretien des relations sociales)
- Lifelong learning
- Les besoins des enfants

Tous les paniers sont structurés de la même manière : une première partie présente, le cas échéant, un résumé des standards législatifs et des recommandations internationales. Une deuxième partie décrit la composition du panier poste par poste et une dernière partie présente le budget global. Dans les paniers, il est également fait référence à la base commune pour les éléments qui ont été adoptés des projets ImPROvE, voire des travaux belges. La revue de littérature dans chaque panier fait également référence aux documents de travail, voire emprunte certaines recommandations et sources à cette base commune.

Le contenu des paniers est résumé dans des tableaux. Pour chaque bien et service, il est déterminé s'il doit être attribué au niveau de la personne ou au niveau du ménage. Ainsi, la nourriture est par exemple calculée pour chaque personne individuellement, alors que l'équipement de cuisine est attribué au niveau du ménage. Le Tableau 2 résume les descriptions utilisées pour attribuer les biens et services. Les catégories les plus générales sont 'tous' (tous les membres du ménage), 'adulte', 'enfant' et 'ménage'. Parfois, il est cependant nécessaire de faire une distinction de sexe (homme, femme, garçon, fille), voire d'âge (enfant 10 ans et 14 ans) ou de taille du ménage (1 personne, 2 personnes, etc.).

Tableau 2: Descriptions utilisées pour attribuer les biens et services

Tous				
Adulte	Homme	Femme		
Enfant	Enfant 10 ans	Enfant 14 ans	Garçon 10 ans	Fille 14 ans
Ménage	Ménage 1 personne	Ménage 2 personnes	Ménage 1-3 personnes	Ménage 4 personnes

Le détail de la composition est résumé dans des tableaux, qui présentent la personne à laquelle le bien ou le service est attribué, le produit ou le service duquel il s'agit, le nombre nécessaire par an, la durée de vie du produit ou service en mois, le prix par unité, le prix par an et le prix par mois. Le Tableau 3 donne l'exemple du coût pour le transport public. Ainsi, un adulte a besoin d'un abonnement pour le transport public qui coûte 440 EUR. La durée de vie est de 12 mois (il est acheté une fois par an). Le prix par an est 440 EUR et celui par mois de 36.67 EUR.

Tableau 3: Modèle de présentation de la composition d'un panier

		Nbre par an	Durée de vie en mois	Prix/unité	Prix/an	Prix/mois
Adulte	Abonnement transport public	1	12	440	440	36,67
Enfant 14 ans	Jumbokaart	1	12	75	75	6,25

Tous les postes d'un panier sont par la suite repris dans le budget global mensuel pour les cinq types de ménage de référence (cf. Tableau 4). Dans ce cas de figure, le budget mensuel pour le transport public s'élève à 73 EUR pour un couple sans enfants et à 80 EUR pour un couple avec deux enfants.

Tableau 4: Modèle de présentation du budget mensuel

		Adulte avec 1 enfant 10 ans	Adulte avec 1 enfant 14 ans	Couple avec 2 enfants
Adulte seul	Couple	36,67	73,33	79,58

Partie II: Les paniers

1. Alimentation saine



Photo : Patrick Galbats

1.1 Introduction

Manger est un besoin essentiel à la survie de l'homme. Or, pour le maintien d'une bonne santé, il ne faut pas seulement manger, mais adopter un mode alimentaire sain et équilibré. Le budget calculé dans le cadre de ce panier doit donc permettre aux individus de se préparer des plats diversifiés et sains à un prix raisonnable. Le présent chapitre est structuré comme suit : une première partie définit la notion d'alimentation saine en examinant les politiques internationales et nationales qui ont trait à ce sujet. Une deuxième partie présente la composition du panier. Dans un troisième temps, ce chapitre se focalise sur l'équipement nécessaire à la préparation et à la consommation des repas.

La mise au point du panier alimentation s'est fait selon les principes de la base commune (Goedemé et al. 2015). Lorsque le panier s'écarte de cette base commune, les raisons en sont indiquées dans le texte.

1.2 Contexte politique

1.2.1 Contexte international

Une alimentation saine peut être définie comme un mode d'alimentation qui « respecte l'apport équilibré et varié des différents composants ou familles nutritionnelles ».¹¹ Elle met surtout l'accent sur une consommation suffisante de fruits et de légumes. Tant au niveau international que national l'éducation à la bonne alimentation est devenue une priorité politique, les maladies non transmissibles comme l'hypertension, l'hypercholestérolémie ou le surpoids et l'obésité étant en rapide croissance à l'échelle mondiale. Ces maladies non transmissibles figurent parmi les plus grands facteurs de risque de décès prématuré et sont directement liés à l'alimentation et au manque d'activité physique. Pour donner un exemple, en 2001 elles représentaient près de 60% des décès annuels (Organisation mondiale de la Santé 2004).

Afin de pallier à cette évolution alarmante, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a lancé, en 2004, une « Stratégie pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé ».¹² Le but est de « promouvoir et

de protéger la santé en aidant à créer des conditions propices à l'application de mesures durables aux niveaux individuel, communautaire, national et mondial qui, ensemble, réduiront la morbidité et la mortalité liées à une mauvaise alimentation et à la sédentarité » (Organisation mondiale de la Santé 2004, 4). La stratégie définit quatre objectifs principaux:

- Réduire les facteurs de risque de maladies non transmissibles liées à une mauvaise alimentation
- Augmenter la conscience de l'influence de l'alimentation et de l'exercice physique sur la santé
- Encourager la mise en place de plans d'actions et de politiques promouvant une alimentation saine
- Accompagner ces processus par des travaux scientifiques (OMS 2004)

Cette stratégie a été complétée en 2010 par des recommandations mondiales sur l'activité physique pour la santé (OMS 2010). En partant du constat que « la sédentarité est le quatrième facteur de risque de mortalité au niveau mondial » (Organisation mondiale de la Santé 2010, 7), l'organisation définit des seuils d'activité physique minima pour les différents groupes d'âge. Les recommandations portent sur la fréquence, la durée, l'intensité, le type et la quantité totale d'activité physique nécessaire pour prévenir les maladies non transmissibles.

Au niveau européen, la Commission européenne – et notamment à travers la Direction générale 'Santé et sécurité alimentaire' – fait également des efforts pour promouvoir un mode de vie actif et sain. En 2007, elle a élaboré une « Stratégie européenne pour les problèmes de santé liés à la nutrition, la surcharge pondérale et l'obésité » (Commission européenne 2007a). Ce livre blanc définit une approche européenne intégrée pour lutter contre les problèmes de santé dus à la mauvaise alimentation. La Commission s'engage à :

- faire en sorte que les consommateurs soient mieux informés (notamment à travers l'étiquetage nutritionnel des aliments),
- veiller à l'accessibilité d'une alimentation saine,
- encourager l'activité physique et développer des programmes de suivi.

¹¹ <http://www.sante.public.lu/fr/prevention/modes/alimentation/recommandations/index.html>

¹² <http://www.who.int/dietphysicalactivity/fr/>

Plus récemment, en juin 2014, le Conseil européen a adopté de nouvelles conclusions sur la nutrition et l'activité physique, qui prévoient une action commune dans ces domaines.¹³ La même année, le groupe de haut niveau sur la nutrition et l'activité physique a adopté un plan d'action relatif à l'obésité infantile, qui vise à endiguer la progression de cette maladie d'ici à 2020.

La DG Santé et sécurité alimentaire finance en outre des initiatives en faveur de l'alimentation et de l'activité physique par l'intermédiaire de son programme de santé publique.¹⁴ Le groupe de haut niveau sur la nutrition et l'activité physique, composé de représentants de tous les États membres, est chargé de la coordination des initiatives nationales et s'engage pour un partage des connaissances et des bonnes pratiques.¹⁵

1.2.2 Contexte luxembourgeois

Le Luxembourg dispose également de politiques nationales en faveur d'un mode de vie sain. Celles-ci se calent de près sur les politiques internationales présentées ci-dessus. Le ministère de la Santé est l'organe compétent pour les aspects liés à la santé et l'alimentation. La politique nationale s'est concrétisée en 2006 dans une initiative commune du ministre de la Santé, du ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, du ministre de la Famille et de l'Intégration et du ministre des Sports. L'initiative est intitulée '*Gesond iessen, méi bewegen*' et a pour but de permettre à chacun de réaliser pleinement son potentiel de santé. Elle se base sur les principes d'une action concertée, vise à renforcer des mesures existantes, cherche à identifier les acteurs du terrain et à les engager dans un processus dynamique. L'initiative définit trois objectifs, à savoir :

- Sensibiliser et informer sur l'importance de modes de vie favorables à la santé physique, psychique et sociale

- Promouvoir une alimentation saine et équilibrée et améliorer l'alimentation proposée dans les cantines des écoles
- Augmenter en quantité et en qualité l'activité motrice de la population, et particulièrement celle des enfants et adolescents.

Encadré 1: l'état de santé des résidents du Luxembourg

Les résidents du Luxembourg ne sont pas épargnés par les problèmes de santé liés à la sédentarité. Selon l'OMS, 60% des adultes du Luxembourg sont en surpoids et un quart de la population – 24.5% des hommes et 22.2% des femmes âgées de 20 ans et plus – sont obèses (OMS 2013). L'OMS constate également une évolution alarmante auprès des enfants et des adolescents. L'enquête « Health Behaviour in School-Aged Children » porte sur les déterminants sociaux de la santé et du bien-être chez les jeunes. Elle indique que 19% des enfants âgés de 11-15 ans sont obèses ou en surpoids (Currie et al. 2010). Ce nombre augmente avec l'âge des enfants: 22% des garçons et 12% des filles âgés de 15 ans sont en surpoids ou obèses.

Ces objectifs ont été traduits en huit messages clés que le ministère de la Santé promeut à travers son site Internet¹⁶ et des campagnes d'information régulières:

- Consommer au moins 5 portions de fruits et de légumes par jour (400 grammes)
- Limiter les apports en graisse et favoriser les graisses végétales
- Consommer des féculents à chaque repas (de préférence des féculents de type 'complet')
- Varier les sources protéiques et consommer suffisamment de produits laitiers pour assurer un apport de calcium suffisant
- Limiter la consommation de sel
- Limiter la consommation de sucre et de produits sucrés
- Boire au moins 1,5 litre d'eau par jour
- Varier le choix des aliments

¹³ http://ec.europa.eu/health/nutrition_physical_activity/policy/index_fr.htm

¹⁴ http://ec.europa.eu/health/nutrition_physical_activity/projects/index_fr.htm

¹⁵ Cependant, en dépit des efforts de la part de la Commission européenne et de l'OMS à coordonner les politiques en matière d'alimentation et d'activité physique, les recommandations nationales varient fortement en Europe et dépendent des habitudes culinaires et pratiques culturelles des différents pays (Goedemé et al. 2015).

¹⁶ <http://www.sante.public.lu/fr/index.php>

Pour mieux véhiculer la manière dont doit se composer une alimentation qui corresponde aux critères de la diversité et de l'équilibre, les experts du ministère ont également élaboré une pyramide nutritionnelle (cf. Graphique 1). La pyramide indique la hiérarchie des groupes alimentaires. Ainsi, une alimentation équilibrée privilégie les fruits et légumes et les céréales complètes et évite les aliments sucrés.

Graphique 1: Pyramide nutritionnelle



Copyright ministère de la Santé

1.3 Mise au point du panier

1.3.1 Identification des quantités nécessaires par personne

Si l'initiative '*Gesond lessen, méi bewegen*' donne une vue d'ensemble sur l'approche alimentaire à suivre pour se maintenir en bonne santé, elle est cependant trop vague pour construire un panier alimentation saine. En effet, afin d'estimer ce dont un individu a concrètement besoin pour se nourrir de façon adéquate, il faut connaître les quantités exactes pour les différents groupes d'aliments.

Encadré 2: Hypothèses de base

La mise au point du panier alimentation saine se base sur deux hypothèses:

- Les personnes du ménage n'ont pas de régime alimentaire spécifique et ne connaissent pas de problèmes allergiques.
- Les ménages sont supposés préparer et consommer la majorité de leurs repas à la maison. Un budget 'cantine' est calculé sous le titre 5 de ce chapitre pour certains jours de la semaine et un budget 'restaurant' est calculé dans le panier vie sociale pour les sorties exceptionnelles.

Une diététicienne du ministère de la Santé a collaboré au projet pour cette partie du panier. Elle a établi des grammages détaillés par groupe d'aliments pour les quatre individus-types de la famille de référence, à savoir :

- Homme, 45 ans
- Femme, 45 ans
- Fille, 14 ans
- Garçon, 10 ans

Les niveaux nutritionnels se réfèrent à des personnes qui ont une activité physique moyenne, c'est-à-dire qui n'exercent pas un travail physique lourd mais qui font tout de même un peu de sport. La composition du panier alimentation se fait sur base de sept groupes d'aliments : boissons, céréales, fruits et légumes, produits laitiers, protéines (animales), graisses et aliments 'résiduels'. Le grammage par personne par jour et le nombre de fois par semaine est résumé dans le Tableau 1. A titre d'exemple, une femme adulte consomme 100 g de pain tous les jours de la semaine, elle mange deux fois 250 g de pommes de terre par semaine et deux fois 50 g de pâtes par semaine.

Tableau 1 : Grammage par personne et par catégorie d'aliment

Aliments	Nbre par semaine	Quantité par portion			
		Femme	Homme	Garçon 10 ans	Fille 14 ans
<u>Liquides</u>					
Eau minérale	7	1.5 l	1.5 l	1 l	1,2 l
Café	7	18 g	18 g		
Thé	7	2.4 g	2.4 g	2.4 g	2.4 g
<u>Pain, céréales, pâtes et pommes de terre</u>					
Pain complet	7	100 g	250 g	100 g	70 g
Céréales petit-déjeuner	7	45 g	45 g	35 g	35 g
Pommes de terre	2	250 g	350 g	250 g	250 g
Riz	2	50 g	70 g	50 g	50 g
Pâtes	2	50 g	70 g	50 g	50 g
Boulgour/Couscous	1	50 g	70 g	50 g	50 g
<u>Légumes</u>					
Légumes frais	7	200 g	250 g	100 g	150 g
Soupe	5	200 ml	200 ml	150 ml	150 ml
Salade	2	35 g	35 g	25 g	30 g
<u>Fruits</u>					
Fruits frais	7	300 g	300 g	200 g	200 g
Jus de fruits	7	250 ml	250 ml	250 ml	250 ml
<u>Produits laitiers</u>					
Lait demi-écrémé	7	200 ml	200 ml	300 ml	200 ml
Yaourt nature	4	125 ml	125 ml	125 ml	125 ml
Fromage	7	45 g	45 g	45 g	45 g
Yaourt aux fruits	3	125 g	125 g	125 g	125 g
Crème liquide	7	10 ml	10 ml	5 ml	5 ml
<u>Viande, poisson et œufs</u>					
Charcuterie	2	90 g	100 g	45 g	60 g
Poisson	2	180 g	200 g	90 g	120 g
Viande	4	180 g	200 g	90 g	120 g
Œufs	7	120 g	120 g	60 g	60 g
<u>Graisse</u>					
Huile d'olive	4	15 ml	15 ml	10 ml	10 ml
Huile de tournesol	3	15 ml	15 ml	10 ml	10 ml
Beurre	7	10 g	20 g	10 g	10 g
Margarine	7	15 g	15 g	10 g	10 g
<u>Autres aliments</u>					
Poudre de cacao	7	0 g	0 g	10 g	10 g
Pâte à tartiner	3	25 g	25 g	25 g	25 g
Confiture	7	15 g	15 g	15 g	15 g
Sucre	7	15 g	15 g	15 g	15 g
Mayonnaise/Ketchup	3	3 g	3 g	3 g	3 g
Moutarde	3	3 g	3 g	3 g	3 g

Source: STATEC; Ministère de la Santé

1.3.2 Méthode de calcul

Le calcul du coût alimentaire a été effectué de manière suivante :

Sur base des quantités journalières et portions par semaine établies par la diététicienne, les quantités mensuelles ont été calculées pour chaque membre du ménage afin de pouvoir estimer le budget mensuel. Ceci s'est fait en multipliant les quantités hebdomadaires par le nombre de semaines par an (52) et en divisant celles-ci par 365 (nombre de jours par an), comme tous les mois n'ont pas le même nombre de jours.¹⁷

Pour certaines catégories d'aliments, la base commune prévoyait d'estimer la quantité nette destinée à la consommation. Par exemple, les pommes de terre sont épluchées et ne sont donc pas consommées dans leur intégralité. Leur portion comestible a été établie à 0.72. En d'autres termes, cela signifie que les individus doivent acheter un peu plus de pommes de terre pour arriver à la quantité nécessaire par mois.

Ensuite, la prochaine étape a consisté à sélectionner les produits alimentaires dans la base de données de l'indice des prix à la consommation (IPC). Les produits sélectionnés correspondent toujours au prix le moins cher identifié dans l'IPC. Certaines catégories, comme celle des fruits et légumes, ont été subdivisées en des catégories plus détaillées. Concernant les légumes par exemple, le panier inclut des légumes frais, des légumes surgelés non préparés, des légumes en conserve et de la salade. Cette subdivision contribue à la possibilité de diversifier l'alimentation.

- Pour tous les aliments vendus en paquet prédéfini (les aliments 'secs' comme les féculents), le nombre de paquets nécessaires par an et par mois par personne a été calculé afin de connaître le prix à payer par mois.
- Le coût de certains aliments frais (fromage, viande, poisson, légumes, fruits) se base sur les prix affichés au kilo. En effet, les légumes par exemple s'achètent souvent en vrac. Pour introduire une plus grande flexibilité dans le prix de l'alimentation, le coût de ces aliments frais est basé sur la moyenne de plusieurs produits de la même catégorie. Par exemple, pour la catégorie 'fruits', 13 sortes de fruits ont été sélectionnés dans l'IPC et une moyenne des

prix au kilo a été calculée (voir annexe).¹⁸ Cette méthode est appliquée pour garantir une certaine flexibilité du budget et pour permettre ainsi d'acheter une variété de produits. D'autre part, le fait de recourir au prix du kilo pour un grand nombre de produits frais a l'avantage que la quantité achetée peut être adaptée aux différents types de ménage – un adulte seul achètera par exemple moins de légumes en une fois qu'une famille avec deux enfants.

1.3.3 Composition du panier

Cette partie du chapitre présente la composition du panier alimentation pour les différents groupes alimentaires.

1.3.3.1 Boissons

Le panier prévoit un certain nombre de boissons. L'eau doit constituer la source de liquide principale dans le cadre d'une alimentation saine. Chaque adulte doit en boire au moins 1.5 litre par jour. Il est supposé que les personnes concernées par le budget de référence consomment l'eau du robinet, étant donné que sa qualité est en général très bonne au Luxembourg.

D'autre part, le panier inclut des infusions pour tous les membres du ménage, tout comme un verre de jus (sans sucre ajouté) qui peut aider à atteindre les 5 portions de fruits et de légumes par jour (cf. Tableau 2). Le panier prend également en compte la consommation de trois tasses de café par jour pour les adultes, une quantité qui ne serait pas nuisible à la santé. A l'inverse, les boissons sucrées telles que les sodas – y compris les produits allégés – sont écartées du panier car elles peuvent être nuisibles pour la santé.

Le Tableau 3 résume le coût mensuel pour les boissons pour les différents types de ménage. Dans cette catégorie, il n'y a pas de différence entre hommes et femmes. Ainsi, un adulte seul doit dépenser 13 EUR par mois pour les boissons. Une famille de quatre personnes doit prévoir 45 EUR par mois pour les boissons.

¹⁷ Cette procédure était prévue par la base commune.

¹⁸ La méthode européenne prévoyait ici de travailler avec une moyenne pondérée pour donner un poids différent aux produits plus chers, mais le comité luxembourgeois a décidé de prendre la moyenne simple pour ne pas trop limiter le choix des personnes.

Tableau 2: Les boissons

		Contenu par paquet	Nbre par mois	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/mois
Homme	Café moulu	500 g	1.09	1	2.49	2.71
	Infusion verveine	20 g	3.64	1	1.28	4.66
	Jus d'orange	1 l	7.58	1	0.69	5.23
	Total					12.60
Femme	Café moulu	500 g	1.09	1	2.49	2.71
	Infusion verveine	20 g	3.64	1	1.28	4.66
	Jus d'orange	1 l	7.58	1	0.69	5.23
	Total					12.60
Garçon 10 ans	Infusion verveine	20 g	3.64	1	1.28	4.66
	Jus d'orange	1 l	7.58	1	0.69	5.23
	Total					9.89
Fille 14 ans	Infusion verveine	20 g	3.64	1	1.28	4.66
	Jus d'orange	1 l	7.58	1	0.69	5.23
	Total					9.89

Source: STATEC

Tableau 3: Budget mensuel pour les boissons

	Homme seul	Femme seule	Couple	Homme avec 1 garçon 10 ans	Femme avec 1 fille 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	12.60	12.60	25.21	22.49	22.49	44.99

Source: STATEC

1.3.3.2 Féculents

Les féculents constituent la source d'énergie la plus importante. Il est conseillé d'en consommer à chaque repas et de privilégier les céréales complètes, car elles contiennent plus de nutriments. Le panier comprend différents féculents: pommes de terre, riz, pâtes,

couscous, céréales petit-déjeuner. Les portions varient en fonction du sexe et de l'âge de la personne. Du pain et des céréales sont prévus tous les jours, les autres féculents sont répartis sur la semaine (cf. Tableau 4).

Tableau 4: Les féculents

		Contenu par paquet	Nbre par mois	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/mois
Homme	Pain complet	400 g	18.96	1	1.87	35.46
	Céréales petit-déjeuner	750 g	1.82	1	1.19	2.17
	Pommes de terre	1 kg	3.37	1	1.04	3.50
	Riz	1 kg	0.61	1	1.15	0.70
	Pâtes	500 g	1.21	1	0.35	0.42
	Couscous	1 kg	0.3	1	1.23	0.37
	Total					42.62
Femme	Pain complet	400 g	7.58	1	1.87	14.17
	Céréales petit-déjeuner	750 g	1.82	1	1.19	2.17
	Pommes de terre	1 kg	2.41	1	1.04	2.51
	Riz	1 kg	0.43	1	1.15	0.49
	Pâtes	500 g	0.87	1	0.35	0.30
	Couscous	1 kg	0.22	1	1.23	0.27
	Total					19.92
Garçon 10 ans	Pain complet	400 g	7.58	1	1.87	14.17
	Céréales petit-déjeuner	750 g	1.42	1	1.19	1.69
	Pommes de terre	1 kg	2.41	1	1.04	2.51
	Riz	1 kg	0.43	1	1.15	0.49
	Pâtes	500 g	0.87	1	0.35	0.30
	Couscous	1 kg	0.22	1	1.23	0.27
	Total					19.44
Fille 14 ans	Pain complet	400 g	5.31	1	1.87	9.93
	Céréales petit-déjeuner	750 g	1.42	1	1.19	1.69
	Pommes de terre	1 kg	2.41	1	1.04	2.51
	Riz	1 kg	0.43	1	1.15	0.49
	Pâtes	500 g	0.87	1	0.35	0.30
	Couscous	1 kg	0.22	1	1.23	0.27
	Total					15.20

Source: STATEC

Tableau 5: Budget mensuel pour les féculents

	Homme seul	Femme seule	Couple	Homme avec 1 garçon 10 ans	Femme avec 1 fille 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	42.62	19.92	62.54	62.06	35.11	97.17

Source: STATEC

Le budget mensuel varie entre un homme et une femme adulte, du fait que l'homme doit consommer plus de féculents. Un homme seul doit dépenser le double d'une femme (43 EUR contre 20 EUR). Une famille avec deux enfants doit prévoir 97 EUR par mois pour satisfaire les besoins en féculents de tous ses membres.

1.3.3.3 Légumes et fruits

Les fruits et légumes constituent la base d'une alimentation saine et équilibrée. Il est conseillé de manger au moins cinq portions de fruits et légumes par jour (environ 400 grammes). Le panier prévoit la consommation des légumes crus, préparés et de la

salade verte. Le prix des légumes et des fruits est déterminé sur base d'une moyenne de légumes et de fruits divers (voir plus haut). La catégorie des légumes inclut des légumes frais, surgelés et en conserves (tomates pelées par exemple), afin de refléter le choix que doivent avoir les individus dans la préparation de leurs plats. Une catégorie a été rajoutée pour les enfants : 'purée de fruits'. Le Tableau 6 résume la composition du panier des légumes et des fruits.

La différence de budget pour les légumes et les fruits n'est pas aussi marquée que pour les féculents : 72 EUR pour un homme contre 67 EUR pour une femme. Le budget s'élève à 231 EUR pour une famille avec deux enfants (cf. Tableau 7).

Tableau 6: Les légumes et les fruits

		Contenu par paquet	Nbre par mois	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/mois
Homme	Légumes frais	1 kg	10.83	1	2.27	24.59
	Légumes surgelés non préparés	1 kg	3.25	1	2.16	7.02
	Légumes en conserve	1 kg	1.73	1	2.89	5.01
	Salade	1 kg	0.76	1	0.89	0.67
	Fruits frais	1 kg	11.67	1	2.94	34.31
	Total					71.61
Femme	Légumes frais	1 kg	9.63	1	2.27	21.86
	Légumes surgelés non préparés	1 kg	2.60	1	2.16	5.62
	Légumes en conserve	1 kg	1.73	1	2.89	5.01
	Salade	1 kg	0.76	1	0.89	0.67
	Fruits frais	1 kg	11.67	1	2.94	34.31
	Total					67.47
Garçon 10 ans	Légumes frais	1 kg	6.02	1	2.27	13.66
	Légumes surgelés non préparés	1 kg	1.30	1	2.16	2.81
	Légumes en conserve	1 kg	0.87	1	2.89	2.50
	Salade	1 kg	0.54	1	0.89	0.48
	Fruits frais	1 kg	7.78	1	2.94	22.87
	Purée de fruits	400 g	1.08	1	2.72	2.94
	Total					45.27
Fille 14 ans	Légumes frais	1 kg	5.20	1	2.27	11.80
	Légumes surgelés non préparés	1 kg	1.95	1	2.16	4.21
	Légumes en conserve	1 kg	1.30	1	2.89	3.76
	Salade	1 kg	0.65	1	0.89	0.58
	Fruits frais	1 kg	7.78	1	2.94	22.87
	Purée de fruits	400 g	1.08	1	2.72	2.94
	Total					46.16

Source: STATEC

Tableau 7: Budget mensuel pour les légumes et les fruits

	Homme seul	Femme seule	Couple	Homme avec 1 garçon 10 ans	Femme avec 1 fille 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	71.61	67.47	139.08	116.87	113.63	230.50

Source: STATEC

1.3.3.4 Produits laitiers

Les produits laitiers sont une source importante de calcium. D'après les recommandations nationales, un adulte peut consommer jusqu'à trois portions de produits laitiers par jour. A côté de cela, de la crème liquide peut être utilisée en quantité raisonnable pour la préparation de sauces. Le panier prévoit une variété de produits laitiers : du lait demi-écrémé, du yaourt nature et aux fruits, du fromage et de la crème liquide (cf. Tableau 8).

La quantité quotidienne de fromage est de 45 g par jour par personne. Le prix du fromage se base sur le prix au kilo d'une sélection de fromages que l'on trouve habituellement dans les supermarchés du Luxembourg (Gouda, Emmental, etc., voir annexe 1).

Le budget mensuel pour les produits laitiers est de 29 EUR pour un adulte et de 115 EUR pour une famille avec deux enfants (cf. Tableau 9).

Tableau 8: Les produits laitiers

		Contenu par paquet	Nbre par mois	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/mois
Homme	Lait demi-écrémé	1 l	6.07	1	0.59	3.58
	Yaourt nature	600 g	3.61	1	1.68	6.07
	Fromage	1 kg	1.37	1	9.64	13.16
	Yaourt aux fruits	250 g	6.50	1	0.68	4.42
	Crème liquide	250 g	1.21	1	1.31	1.59
	Total					28.81
Femme	Lait demi-écrémé	1 l	6.07	1	0.59	3.58
	Yaourt nature	600 g	3.61	1	1.68	6.07
	Fromage	1 kg	1.37	1	9.64	13.16
	Yaourt aux fruits	250 g	6.50	1	0.68	4.42
	Crème liquide	250 g	1.21	1	1.31	1.59
	Total					28.81
Garçon 10 ans	Lait demi-écrémé	1 l	9.10	1	0.59	5.37
	Yaourt nature	600 g	3.61	1	1.68	6.07
	Fromage	1 kg	1.37	1	9.64	13.16
	Yaourt aux fruits	250 g	6.50	1	0.68	4.42
	Crème liquide	250 g	0.61	1	1.31	0.79
	Total					29.81
Fille 14 ans	Lait demi-écrémé	1 l	6.07	1	0.59	3.58
	Yaourt nature	600 g	3.61	1	1.68	6.07
	Fromage	1 kg	1.37	1	9.64	13.16
	Yaourt aux fruits	250 g	6.50	1	0.68	4.42
	Crème liquide	250 g	0.61	1	1.31	0.79
	Total					28.02

Source: STATEC

Tableau 9: Budget mensuel pour les produits laitiers

	Homme seul	Femme seule	Couple	Homme avec 1 garçon 10 ans	Femme avec 1 fille 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	28.81	28.81	57.63	58.62	56.83	115.46

Source: STATEC

1.3.3.5 Viande, poisson et oeufs

La consommation régulière mais modérée de viande, poisson et œufs est également recommandée dans le cadre d'une alimentation saine. Le panier inclut de la charcuterie, du poisson frais et surgelé, de la viande maigre et plus grasse et des œufs (cf. Tableau 10). En cas de régime végétarien, le budget prévu pour les produits animaliers peut être utilisé pour acheter d'autres aliments qui sont sources de protéines, telles

que le tofu, les lentilles, les pois chiches, etc. Tout comme pour les légumes, les fruits et le fromage, le prix de la viande et du poisson a été déterminé sur base d'une moyenne du prix au kilo d'une sélection de produits.

Le budget mensuel pour les protéines animales s'élève à 73 EUR pour un homme et à 217 EUR pour un ménage de quatre personnes (cf. Tableau 11).

Tableau 10: La viande, le poisson et les œufs

		Contenu par paquet	Nbre par mois	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/mois
Homme	Charcuterie	1 kg	0.87	1	11.86	10.28
	Poisson, frais	1 kg	1.24	1	9.18	11.37
	Poisson, surgelé	450 g	1.93	1	1.45	2.79
	Viande, maigre	1 kg	1.73	1	11.91	20.64
	Viande, plus grasse	1 kg	2.17	1	7.54	16.34
	Œufs	6 pièces	10.94	1	1.08	11.82
	Total					73.23
Femme	Charcuterie	1 kg	0.78	1	11.86	9.25
	Poisson, frais	1 kg	1.11	1	9.18	10.23
	Poisson, surgelé	450 g	1.73	1	1.45	2.51
	Viande, maigre	1 kg	1.56	1	11.91	18.58
	Viande, plus grasse	1 kg	1.95	1	7.54	14.70
	Œufs	6 pièces	10.94	1	1.08	11.82
	Total					67.09
Garçon 10 ans	Charcuterie	1 kg	0.39	1	11.89	4.64
	Poisson, frais	1 kg	0.56	1	9.18	5.11
	Poisson, surgelé	450 g	0.87	1	1.45	1.26
	Viande, maigre	1 kg	0.78	1	11.91	9.29
	Viande, plus grasse	1 kg	0.98	1	7.54	7.35
	Œufs	6 pièces	5.47	1	1.08	5.91
	Total					33.56
Fille 14 ans	Charcuterie	1 kg	0.52	1	11.89	6.18
	Poisson, frais	1 kg	0.74	1	9.18	6.82
	Poisson, surgelé	450 g	1.16	1	1.45	1.68
	Viande, maigre	1 kg	1.04	1	11.91	12.39
	Viande, plus grasse	1 kg	1.30	1	7.54	9.80
	Œufs	6 pièces	5.47	1	1.08	5.91
	Total					42.77

Source: STATEC

Tableau 11: Budget mensuel pour la viande, le poisson et les oeufs

	Homme seul	Femme seule	Couple	Homme avec 1 garçon 10 ans	Femme avec 1 fille 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	73.23	67.09	140.32	106.79	109.86	216.65

Source: STATEC

1.3.3.6 Lipides et graisses

Les graisses végétales servent à préparer les plats. Il est conseillé de privilégier l'huile de tournesol et d'olive. Alternativement, la margarine peut être

utilisée pour la cuisson. Le beurre peut être consommé, en quantité raisonnable, sur les tartines (cf. Tableau 12 et Tableau 13).

Tableau 12 : Lipides et graisses

		Contenu par paquet	Nbre par mois	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/mois
Homme	Huile d'olive	0,75 l	0.35	1	3.48	1.22
	Huile de tournesol	1 l	0.20	1	1.38	0.28
	Beurre	250 g	2.43	1	1.38	3.35
	Margarine	1 kg	0.91	1	0.69	0.63
	Total					5.48
Femme	Huile d'olive	0,75 l	0.35	1	3.48	1.22
	Huile de tournesol	1 l	0.20	1	1.38	0.28
	Beurre	250 g	1.21	1	1.38	1.67
	Margarine	1 kg	0.91	1	0.69	0.63
	Total					3.79
Garçon 10 ans	Huile d'olive	0,75 l	0.23	1	3.48	0.80
	Huile de tournesol	1 l	0.13	1	1.38	0.18
	Beurre	250 g	1.21	1	1.38	1.67
	Margarine	1 kg	0.61	1	0.69	0.42
	Total					3.07
Fille 14 ans	Huile d'olive	0,75 l	0.23	1	3.48	0.80
	Huile de tournesol	1 l	0.13	1	1.38	0.18
	Beurre	250 g	1.21	1	1.38	1.67
	Margarine	1 kg	0.61	1	0.69	0.42
	Total					3.07

Source: STATEC

Tableau 13 : Budget mensuel pour les lipides et les graisses

	Homme seul	Femme seule	Couple	Homme avec 1 garçon 10 ans	Femme avec 1 fille 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	5.48	3.79	9.27	8.55	6.86	15.41

Source: STATEC

1.3.3.7 Autres aliments

La consommation de produits à base de sucre raffiné et d'autres aliments préparés est déconseillée pour la santé car ces produits sont souvent à l'origine des problèmes de surpoids/d'obésité ou l'hypertension. Il faut essayer de réduire la consommation le plus possible. Néanmoins, une petite quantité d'aliments à base de sucre est incluse dans le panier, car il est irréaliste, dans notre société, de l'éviter complètement.

Par exemple, un peu de confiture et de pâte chocolatée sont inclus dans le panier pour le petit-déjeuner. Du sucre est prévu pour le café/thé ou pour préparer un gâteau (cf. Tableau 14).

De la poudre de cacao a été rajoutée pour les enfants. Le budget mensuel pour ces 'autres aliments' est faible avec un peu plus de 3 EUR par adulte ou 16 EUR pour une famille (cf. Tableau 15).

Tableau 14: Autres aliments

		Contenu par paquet	Nbre par mois	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/mois
Adulte	Confiture	400 g	0.81	1	2.25	1.82
	Pâte à tartiner	450 g	1.01	1	0.89	0.90
	Sucre	1 kg	0.46	1	0.89	0.41
	Mayonnaise	150 ml	0.26	1	0.99	0.26
	Ketchup	500 ml	0.08	1	0.69	0.06
	Total					3.44
Enfant	Poudre de cacao	400 g	0.76	1	1.57	1.19
	Pâte à tartiner	400 g	0.81	1	2.25	1.82
	Confiture	450 g	1.01	1	0.89	0.90
	Sucre	1 kg	0.30	1	0.89	0.27
	Mayonnaise	150 ml	0.26	1	0.99	0.26
	Ketchup	500 ml	0.08	1	0.69	0.06
	Total					4.49

Source: STATEC

Tableau 15: Budget mensuel pour les autres aliments

	Homme seul	Femme seule	Couple	Homme avec 1 garçon 10 ans	Femme avec 1 fille 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	3.44	3.44	6.89	7.94	7.94	15.88

Source: STATEC

1.3.3.8 Epices

poivre, paprika, persil, curry, oignons, etc. (cf. Tableau 16 et Tableau 17).

Une catégorie 'épices' a été rajoutée au panier, qui couvre les condiments de base nécessaires : sel,

Tableau 16: Epices

		Contenu par paquet	Nbre par mois	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/mois
Tous	Poivre	50 g	0.20	1	0.65	0.13
	Sel	1 kg	0.01	1	0.64	0.01
	Paprika	100 g	0.03	1	2.99	0.09
	Persil	6 g	0.25	1	2.26	0.57
	Curry	42 g	0.12	1	2.5	0.30
	Farine	1 kg	0.46	1	0.35	0.16
	Bouillon de légumes	0,7 l	0.33	1	1.72	0.57
	Moutarde	90 g	0.52	1	0.99	0.51
	Oignons	1 kg	3.03	1	0.89	2.70
	Ail	100 g	2.12	1	0.49	1.04
	Total					6.07
Adulte	Vinaigre de vin	0,5 l	0.91	1	2.79	2.54
Enfant	Vinaigre de vin	0,5 l	0.46	1	2.79	1.28

Source: STATEC

Tableau 17: Budget mensuel pour les épices

	Homme seul	Femme seule	Couple	Homme avec 1 garçon 10 ans	Femme avec 1 fille 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	8.61	8.61	17.22	15.96	15.96	31.92

Source: STATEC

1.3.3.9 Aliments pour le plaisir

Finalement, sur suggestion des focus groups, une dernière catégorie appelée 'les aliments pour le plaisir' a été ajoutée au panier alimentation. Des discussions des focus groups, il découle en effet que le panier alimentation saine, tel qu'il a été élaboré par les responsables du présent projet avec la diététicienne du ministère de la Santé est incomplet. Les participants ont souligné que l'on mange également pour se faire plaisir :

« P1 : Est-ce qu'ils n'ont pas droit aussi à un petit bout de chocolat? C'est un peu triste tout ça- Il faut quand-même pouvoir s'amuser et se faire plaisir. Est-ce qu'on ne peut pas prévoir une petite enveloppe qui permet de s'acheter du vin aux uns et du chocolat aux autres ?

P2 : oui pour les enfants des chocolats, des petites choses comme ça. Une maison avec des enfants sans chocolat ça n'existe pas... »

De ce fait, il a été décidé d'inclure une petite enveloppe pour des aliments 'plaisir'. Le Tableau 18 résume les aliments prévus pour les différents membres du ménage.¹⁹ Il s'agit de bière et de vin pour les adultes, du soda pour les enfants et des chips, du chocolat, de la glace et des noix pour tous les membres du ménage. Le budget pour ces aliments s'élève à 12 EUR pour les adultes et 3 EUR pour les enfants par mois (cf. Tableau 19).

¹⁹ Dans le panier vie sociale, un autre budget snacks est inclus pour les visites de famille. Voir chapitre 7.3.3 Budget visites à domicile.

Tableau 18: Aliments pour le plaisir

		Contenu par paquet	Nbre par mois	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/mois
Adulte	Bière	6x25 cl	1.00	1	4.29	4.29
	Vin	0,75 cl	1.00	1	5.00	5.00
	Chips	135 g	0.50	1	0.99	0.50
	Chocolat	100 g	1.00	1	0.89	0.89
	Glace	1 l	0.20	1	1.49	0.30
	Noix	200 g	0.50	1	1.45	0.73
	Total					11.70
Enfant	Soda	1,5l	1.00	1	0.61	0.61
	Chocolat	100 g	1.00	1	0.89	0.89
	Glace	1 l	0.20	1	1.49	0.30
	Noix	200 g	0.50	1	1.45	0.73
	Chips	135 g	0.50	1	0.99	0.50
	Total					3.02

Source: STATEC

Tableau 19: Budget mensuel pour les aliments pour le plaisir

	Homme seul	Femme seule	Couple	Homme avec 1 garçon 10 ans	Femme avec 1 fille 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	11.70	11.70	23.40	14.72	14.72	29.43

Source: STATEC

1.3.4 Le budget global

Le Tableau 20 résume le budget mensuel global pour l'alimentation pour les différents types de ménage. Ainsi, un homme seul doit dépenser 258 EUR par mois pour se préparer des plats sains et diversifiés. Une femme a besoin de 34 EUR de moins que l'homme

(229 EUR par mois). Le coût de l'alimentation d'une famille avec deux enfants s'élève à 797 EUR par mois. La viande, le poisson et les œufs représentent le coût le plus élevé pour tous les types de ménage (73 EUR pour l'homme). Les fruits et légumes sont le deuxième poste (72 EUR), suivis par les féculents (43 EUR) et les produits laitiers (29 EUR).

Tableau 20: Budget mensuel global pour l'alimentation saine

	Homme seul	Femme seule	Couple	Homme avec 1 garçon 10 ans	Femme avec 1 fille 14 ans	Couple avec 2 enfants
Liquides	12.60	12.60	25.21	22.49	22.49	44.99
Féculents	42.62	19.92	62.54	62.06	35.11	97.17
Légumes et fruits	71.61	67.47	139.08	116.87	113.63	230.50
Produits laitiers	28.81	28.81	57.63	58.62	56.83	115.46
Viande, poisson & œufs	73.23	67.09	140.32	106.79	109.86	216.65
Graisses	5.48	3.79	9.27	8.55	6.86	15.41
Autres aliments	3.44	3.44	6.89	7.94	7.94	15.88
Epices	8.61	8.61	17.22	15.96	15.96	31.92
Aliments pour le plaisir	11.70	11.70	23.40	14.72	14.72	29.43
Total	258.10	223.44	481.54	414.00	383.41	797.41

Source: STATEC

1.4 L'équipement de cuisine

Le panier alimentation inclut également l'équipement nécessaire pour faire à manger, consommer et garder l'alimentation. Cet équipement est divisé en plusieurs catégories: pour préparer, pour consommer, pour conserver et pour nettoyer.

L'équipement pour consommer les aliments comprend une table, des chaises, des assiettes, des couverts, des verres, des tasses, etc. (cf. Tableau 21 et Tableau 22). Le nombre d'ustensiles varie en fonction de la taille du ménage. En principe, les ménages d'une à deux personnes disposent de six assiettes, couverts, tasses et verres. Les ménages de quatre personnes disposent de huit articles par catégorie. Le nombre de couverts et d'assiettes est établi de façon à permettre aux ménages d'accueillir des invités chez eux.

L'équipement pour préparer comprend les ustensiles indispensables pour cuisiner : couteaux, poêles, casseroles, etc. (cf. Tableau 23 et Tableau 24).

La quantité est la même pour tous les types de ménage. En effet, une famille de quatre personnes n'a pas besoin de plus d'un tire-bouchon même si leur ménage est plus grand.

Pour conserver les aliments, les ménages sont équipés d'un assortiment de boîtes de conservation, de sacs pour congélateur, de film en plastique et de papier aluminium. Chaque personne du ménage dispose d'une boîte pour ramener son repas à l'école ou au travail. Les adultes sont également équipés d'une thermos pour le café (cf. Tableau 25 et Tableau 26).

Tableau 21: Equipement pour consommer les aliments

		Quantité	Prix/unité	Durée de vie en mois	Coût/an	Coût/mois
Ménage	Assiettes, set de 18: grandes, à dessert et bols	1	24.99	120	2.50	0.21
	Assiettes à soupe	6	2.50	120	1.50	0.13
	Couverts, set de 24: cuillères à soupe, à café, fourchettes et couteaux	1	19.99	120	2.00	0.17
	Tasses à café	6	0.59	120	0.35	0.03
	Verres, set de 6	6	3.99	120	0.40	0.03
	Coquetiers, set de 2	1	1.99	120	0.20	0.02
	Verres à bière	6	0.50	120	0.30	0.03
	Verres à vin	6	1.25	120	0.75	0.06
	Gobelets en plastique, set de 6	1	1.99	120	0.20	0.02
	Nappe	2	12.99	60	5.20	0.43
	Total				13.40	1.12
Ménage 1 personne	Table extensible 4 personnes	1	99.00	120	9.90	0.83
	Chaises	1	19.99	120	11.99	1.00
Ménage 2-4 personnes	Table extensible 8 personnes	1	129.00	120	12.90	1.08
	Chaises	8	19.99	120	15.99	1.33
Ménage 4 personnes	Coquetiers, set de 2	1	1.99	120	0.20	0.02
	Assiettes grandes supplémentaires	2	1.99	120	0.40	0.03
	Assiettes petites supplémentaires	2	1.50	120	0.30	0.03
	Assiettes à soupe supplémentaires	2	2.50	120	0.50	0.04
	Tasses supplémentaires	2	0.59	120	0.12	0.01
	Verres supplémentaires	1	2.00	120	0.20	0.02
	Couverts supplémentaires	1	14.99	120	1.50	0.12
	Total				3.21	0.27

Source: STATEC

Tableau 22: Budget mensuel pour l'équipement de consommation

	Adulte seul	Couple	Homme avec 1 garçon 10 ans	Femme avec 1 fille 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	2.94	3.52	3.52	3.52	3.79

Source: STATEC

Tableau 23: Equipement pour préparer la nourriture

		Quantité	Prix/unité	Durée de vie en mois	Coût/an	Coût/mois
Ménage	Fouet	1	2.5	60	0.50	0.04
	Louche	1	4.99	120	0.50	0.04
	Cuillère en bois	1	1.49	24	0.75	0.06
	Set de 3 couteaux en céramique	1	24.99	120	2.50	0.21
	Couteau à pain	1	19.99	120	2.00	0.17
	Set de 2 planches à découper	1	2.99	60	0.60	0.05
	Eplucheur	1	0.99	60	0.20	0.02
	Râpe	1	3.5	60	0.35	0.03
	Ciseaux	1	0.99	60	0.20	0.02
	Ouvre-boîtes	1	3.99	60	0.80	0.07
	Tire-bouchon	1	2.00	60	0.40	0.03
	Casserole moyenne (5l)	1	24.99	120	2.50	0.21
	Marmite (10l)	1	39.44	120	3.94	0.33
	Casserole petite (2l)	1	17.99	120	1.80	0.15
	Poêle	1	19.99	60	4.00	0.33
	Passoire	1	1.29	60	0.26	0.02
	Mesurette	1	1.50	60	0.30	0.03
	Pichet	1	2.99	60	0.60	0.05
	Filtres à café	4	1.90	12	7.60	0.63
	Louche pour servir	1	5.99	120	0.60	0.05
	Plat à four	1	3.99	60	0.80	0.07
	Couverts à salade	1	6.99	120	0.70	0.06
	Saladier	1	1.75	120	0.18	0.01
	Paire de maniques	1	1.50	120	0.15	0.01
	Sous-plat	1	1.49	120	0.15	0.01
	Moule à tarte	1	4.99	120	0.50	0.04
	Moule à gâteau	1	4.50	120	0.45	0.04
	Total				33.30	2.77

Source: STATEC

Tableau 24: Budget mensuel pour l'équipement de préparation

	Adulte seul	Couple	Homme avec 1 garçon 10 ans	Femme avec 1 fille 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	2.77	2.77	2.77	2.77	2.77

Source: STATEC

Tableau 25 : Equipement pour conserver les aliments

		Quantité	Prix/unité	Durée de vie en mois	Coût/an	Coût/mois
Ménage	Etagère	1	34.99	120	3.50	0.29
	Boîtes de conservation congélateur, 17 pièces	1	3.5	120	0.35	0.03
	Pichet isotherme café	1	14.99	120	1.50	0.12
	Sacs pour congélateurs	1	1.05	12	5.25	0.44
	Film en plastique 50 m	2	2.81	12	5.62	0.47
	Papier aluminium 20 m	2	1.6	12	3.20	0.27
	Boîtes de conservation	4	1.99	120	0.80	0.07
	Poubelle	1	12.99	120	1.30	0.11
	Total				21.51	1.79
Tous	Boîte repas		1.99	60	0.40	0.03
Adulte	Thermos		4.99	60	1.00	0.08

Source: STATEC

Tableau 26: Budget mensuel pour la conservation des aliments

	Adulte seul	Couple	Homme avec 1 garçon 10 ans	Femme avec 1 fille 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	1.91	2.03	1.94	1.94	2.09

Source: STATEC

En termes d'équipement électro-ménager, le panier alimentation comprend les éléments suivants : un mixer, une bouilloire, un four à micro-ondes et une machine à café pour tous les ménages. Les ménages de quatre personnes sont également équipés d'un congélateur (cf. Tableau 27 et Tableau 28). Il est supposé que la petite partie congélateur intégrée dans le réfrigérateur est suffisant pour couvrir les besoins des autres ménages.

La bouilloire et le four à micro-ondes ont été ajoutés par rapport à la base commune suite aux recommandations des focus groups, qui estimaient que les deux appareils revêtent une importance grandissante dans les ménages d'aujourd'hui. D'après

les focus groups, la bouilloire est plus efficace pour chauffer de l'eau que la plaque céramique et le four à micro-ondes est très utile pour réchauffer des plats préparés la veille. D'autre part, le coût pour acheter une cuisinière, un lave-vaisselle ou un réfrigérateur-congélateur ne sont pas inclus dans le présent panier, car le projet part de l'hypothèse que les individus louent des appartements avec cuisine équipée.

Pour nettoyer, du liquide vaisselle, des pastilles pour le lave-vaisselle, des éponges, des serviettes et du papier essuie-tout sont prévus (cf. Tableau 29 et Tableau 30).

Tableau 27: Equipement électro-ménager

		Quantité	Prix/unité	Durée de vie en mois	Coût/an	Coût/mois
Ménage	Mixer	1	29.9	60	5.98	0.50
	Four à micro-ondes 700 w	1	54.9	120	5.49	0.46
	Bouilloire	1	34.9	120	3.49	0.29
	Machine à café	1	37.95	120	3.80	0.32
	Total				18.76	1.56
Ménage 4 personnes	Congélateur	1	599	120	59.90	4.99

Source: STATEC

Tableau 28: Budget mensuel pour l'équipement électro-ménager

	Adulte seul	Couple	Homme avec 1 garçon 10 ans	Femme avec 1 fille 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	1.56	1.56	1.56	1.56	6.55

Source: STATEC

Tableau 29: Equipement pour nettoyer la cuisine

		Quantité	Prix/unité	Durée de vie en mois	Coût/an	Coût/mois
Ménage 1 personne	Liquide vaisselle 1 l	2	0.75	12	1.50	0.13
	Tabs pour lave-vaisselle 50 pièces	3	2.79	12	8.37	0.70
	Sel pour lave-vaisselle 2kg	2	1.02	12	2.04	0.17
	Chiffons, 2 pièces	3	3.74	12	11.22	0.94
	Serviettes en coton	4	0.5	60	0.40	0.03
	Eponges, 2 pièces	6	1.26	2	7.56	0.63
	Essuie-tout 4 rouleaux	8	1.22	12	9.76	0.81
	Total				40.85	3.40
Ménage 2 personnes	Liquide vaisselle 1 l	3	0.75	12	2.25	0.19
	Tabs pour lave-vaisselle 50 pièces	4	2.79	12	11.16	0.93
	Sel pour lave-vaisselle 2kg	3	1.02	12	3.06	0.26
	Chiffons, 2 pièces	3	3.74	12	11.22	0.94
	Serviettes en coton	4	0.5	60	0.40	0.03
	Eponges, 2 pièces	8	1.26	2	10.08	0.84
	Essuie-tout 4 rouleaux	12	1.22	12	14.64	1.22
	Total				52.81	4.40
Ménage 4 personnes	Liquide vaisselle 1 l	4	0.75	12	3.00	0.25
	Tabs pour lave-vaisselle 50 pièces	5	2.79	12	13.95	1.16
	Sel pour lave-vaisselle 2kg	4	1.02	12	4.08	0.34
	Chiffons, 2 pièces	4	3.74	12	14.96	1.25
	Serviettes en coton	8	0.5	60	0.80	0.07
	Eponges, 2 pièces	10	1.26	2	12.60	1.05
	Essuie-tout 4 rouleaux	20	1.22	12	24.40	2.03
	Total				73.79	6.15

Source: STATEC

Tableau 30: Budget mensuel pour nettoyer la cuisine

	Adulte seul	Couple	Homme avec 1 garçon 10 ans	Femme avec 1 fille 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	3.40	4.40	4.40	4.40	6.15

Source: STATEC

Le budget total pour l'équipement de cuisine pour les différents types de ménage est résumé dans le Tableau 31. Le budget pour les appareils électro-ménagers est le plus important dans ce volet du panier avec près de 7 EUR par mois. Cependant, étant donné qu'il reste le même pour tous les types de ménage, il prend moins

d'importance dans le budget de la famille avec deux enfants. Ce constat est valable pour l'ensemble de l'équipement de cuisine : la charge est proportionnellement plus lourde pour les adultes seuls (13 EUR au total contre 21 EUR pour une famille de quatre personnes).

Tableau 31: Budget mensuel pour l'équipement de cuisine

	Adulte seul	Couple	Homme avec 1 garçon 10 ans	Femme avec 1 fille 14 ans	Couple avec 2 enfants
Consommation	2.94	3.52	3.52	3.52	3.79
Préparation	2.77	2.77	2.77	2.77	2.77
Conservation	1.91	2.03	1.94	1.94	2.09
Electro-ménager	1.56	1.56	1.56	1.56	6.55
Nettoyage	3.40	4.40	4.40	4.40	6.15
Total	12.59	14.29	14.20	14.20	21.36

Source: STATEC

1.5 Frais de cantine

1.5.1 Calcul des frais de cantine

Le panier alimentation inclut également un budget pour la cantine pour tous les membres de la famille. Comme il a été souligné, les personnes concernées par le budget de référence sont supposées préparer et consommer la majorité de leurs repas à la maison, voire à emporter leur déjeuner au travail par exemple. Cependant, les participants des focus groups ont souligné que cette hypothèse est très irréaliste, et notamment pour les familles avec des enfants en âge scolaire. Étant donné que le présent projet prévoit que les adultes puissent avoir la possibilité d'être actifs à plein temps, il est nécessaire que les enfants mangent à la cantine à midi pendant les périodes scolaires.

Le prix pour les repas à la cantine diffère entre l'école fondamentale et l'enseignement supérieur. Au niveau fondamental, les cantines scolaires sont gérées par les communes, souvent dans le cadre d'une maison relais. Ces structures sont éligibles pour le chèque-service accueil (CSA). En d'autres termes, le prix à payer

dépend du revenu des parents.²⁰ Le coût de la cantine pour le garçon de 10 ans a été estimé sur base d'un revenu imposable qui est inférieur à deux fois le salaire social minimum (SSM) pour le type de ménage 'Couple avec deux enfants'. Ce tarif est de 1 euro par repas. Pour le type de ménage 'famille monoparentale', le coût de la cantine a été calculé selon le tarif en vigueur des ménages qui ont un revenu imposable inférieur à 1.5 fois le SSM. Dans ce cas de figure, le prix à payer par les parents est de 0,50 EUR par repas.²¹

Le prix de la cantine pour le garçon de 10 ans a été calculé pour 47 semaines par an. Étant donné que les parents n'ont que cinq semaines de vacances annuelles, il est supposé que l'enfant scolarisé au fondamental est gardé dans une structure d'accueil pendant les 10 semaines de vacances scolaires restantes.

²⁰ Au prix du repas s'ajoutent les heures que l'enfant est gardé dans la maison relais. Ces frais sont inclus dans le panier sur les besoins spécifiques aux enfants (voir chapitre 9.3.2)

²¹ Le calcul touche ici à un problème de circularité auquel sont confrontés les budgets de référence. En effet, certains coûts peuvent seulement être estimés sur base du revenu disponible, alors que l'idée centrale du projet est de définir ce revenu minimum.

Les cantines de l'enseignement secondaire, par contre, sont gérées par Restopolis, le Service de la restauration scolaire du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Le prix des repas est fixé par arrêté ministériel. Le prix de cantine pour la fille de 14 ans est donc de 4.50 EUR par repas, indépendamment du revenu des parents. Pour cette fille, le coût de la cantine est calculé pour 37 semaines annuelles. Etant donné qu'à cet âge, les enfants ne sont plus éligibles pour la maison relais pendant les vacances; il est donc supposé que la fille reste à la maison et consomme le repas de midi à la maison.

En ce qui concerne les adultes, les participants des focus groups ont également souligné qu'ils doivent avoir la possibilité d'aller manger avec leurs collègues à midi de temps à autre.

Ech denken och a punkto sozialen Aspekt fir di Erwuessen ass et vläicht net onwichtig, dat een

emol mat Aarbechskollegen iesse ka goen, dat bréngt e Minimum u Kontakt.

Le prix de la cantine pour les adultes est basé sur le prix fixé pour les adultes Restopolis, 8,40 EUR. Ce montant correspond par ailleurs au montant des chèques-repas que certaines entreprises offrent à leurs employés.

Le Tableau 32 résume le coût de la cantine pour les adultes, la fille de 14 ans et le garçon de 10 ans, pour un revenu imposable inférieur à 1.5 fois le SSM et pour un revenu imposable inférieur à 2 fois le SSM.

Le Tableau 33 donne un aperçu des frais de cantine pour les différents types de ménage. Le budget s'élève à 32 EUR par mois pour un adulte, à 52 EUR par mois pour un homme avec un garçon de 10 ans et à 102 EUR par mois pour une femme seule avec une fille de 14 ans. Pour ces derniers, le budget est proportionnellement le plus élevé, étant donné que la fille ne bénéficie plus du tarif CSA.

Tableau 32: Coût de la cantine

		Nbre par an	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
Adulte	Menu du jour cantine	47	12	8.40	394.80	32.90
Garçon < 1,5 SSM	Cantine maison relais	235	12	1.00	235.00	19.58
Garçon < 2 SSM	Cantine maison relais	235	12	0.50	117.50	9.79
Fille	Cantine Restopolis	185	12	4.50	832.50	69.38

Sources: MEN, STATEC

Tableau 33: Budget mensuel pour la cantine

	Adulte seul	Couple	Homme avec 1 garçon 10 ans	Femme avec 1 fille 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	32.90	55.80	52.48	102.28	144.97

Source: STATEC

1.5.2 Ajustement du budget alimentaire avec les frais de cantine

A partir du moment où les personnes concernées par le budget de référence consomment une partie de leurs repas à la cantine, elles achètent moins de nourriture au supermarché. Afin de tenir compte de cette affirmation, un ajustement a été fait au budget de l'alimentation pour les jours où les membres du ménage mangent à la cantine. Ainsi, pour chaque jour

où une personne du ménage consomme un repas à la cantine, un tiers de son budget quotidien est retiré du budget alimentation (cf. Tableau 34).

Le Tableau 35 présente le coût des achats alimentaires ajusté avec les jours de cantine. A titre d'exemple, le budget de la famille de quatre personnes est ainsi réduit de 81 EUR par mois pour tenir compte des repas consommés à la cantine et leur budget pour l'alimentation passe dès lors de 754 EUR par mois à 673 EUR par mois.

Tableau 34: Ajustement du budget alimentaire avec les jours de cantine

		Nbre par mois	Coût alimentation par jour	Montant à retirer par jour	Montant à retirer par mois
Homme	Jours cantine à ajuster	3.92	8.49	2.83	11.09
Femme		3.92	7.35	2.45	9.60
Garçon		19.58	5.13	1.71	33.48
Fille		15.42	5.26	1.75	27.04

Source: STATEC

Tableau 35: Budget mensuel pour l'alimentation ajusté

	Homme seul	Femme seule	Couple	Homme avec 1 garçon 10 ans	Femme avec 1 fille 14 ans	Couple avec 2 enfants
Montant à enlever	11.09	9.60	20.70	44.58	36.64	81.22
Budget alimentation	258.10	223.44	481.54	414.00	383.41	797.41
Budget ajusté	247.01	213.83	460.84	369.43	346.77	716.20

Source: STATEC

1.6 Budget global

Cette partie du chapitre explique la composition finale du panier (cf. Tableau 36).

Le budget mensuel global pour l'alimentation s'élève à 293 EUR par mois pour un homme seul, à 259 EUR par

mois pour une femme seule et à 883 EUR par mois pour un couple avec deux enfants. De façon générale, c'est l'alimentation quotidienne qui représente de loin le plus grand poste de ce panier avec par exemple 247 EUR pour un adulte seul. Un autre constat a trait aux coûts pour l'équipement de cuisine : ces derniers deviennent moins importants avec la taille grandissante du ménage.

Tableau 36 : Budget mensuel global pour l'alimentation

	Homme seul	Femme seule	Couple	Homme avec 1 garçon 10 ans	Femme avec 1 fille 14 ans	Couple avec 2 enfants
Alimentation ajustée	247.01	213.83	460.84	369.43	346.77	716.20
Equipement de cuisine	12.59	12.59	14.29	14.20	14.20	21.36
Cantine	32.90	32.90	65.80	52.48	102.28	144.97
Total	292.50	259.32	540.93	436.11	463.25	882.53

Source: STATEC

Annexe: Détail des aliments

	Produit	Prix/kilo		Produit	Prix/kilo
Légumes frais	Endives	1.69	Poisson frais	Cabillaud	3.29
	Carottes	0.79		Dorade	6.50
	Choux blanc	1.29		Merlan	7.95
	Poireaux	1.59		Truite	8.90
	Tomates	0.99		Perche du Nil	13.95
	Céleris rave	1.29		Saumon	14.50
	Céleris branche	1.69	Charcuterie	Jambon cuit (Bauernham)	5.75
	Choux-fleur	1.49		Jambon cuit, torchon	12.99
	Concombres	1.98		Jambon cru	24.90
	Courgettes	2.98		Salami luxembourgeois	13.99
	Poivrons verts	2.19		Saucisson Lyoner	8.50
	Aubergines	2.49		Pâté de campagne	6.20
	Brocolis	2.49	Viande, maigre	Rôti de porc	4.47
	Champignons de Paris	3.16		Noix de porc	5.46
	Tomates cerises	7.96		Paleron de bœuf	8.50
Légumes surgelés	Epinards en branches	3.42		Goulasch de bœuf	8.99
	Haricots verts	2.12		Filet de poulet	9.25
	Petits pois et carottes	1.69		Escalope de dinde	11.15
	Brocolis	2.58		Blanquette de veau	14.98
Légumes en conserves	Pois et carottes	1.11		Steak de bœuf	15.48
	Petits pois extra fins	1.44		Rumsteak de bœuf	17.90
	Tomates en conserve	1.97		Faux-filet de bœuf	19.48
	Maïs	2.12		Escalope de veau	22.00
	Champignons de Paris	2.23	Viande, plus grasse	Poule entière	3.70
	Olives noires	3.07		Côtelette de porc	5.18
	Haricots rouges	5.67		Plate côte de bœuf	5.60
	Passata de tomates	2.43		Carré de porc	6.13
	Cornichons	5.95		Ragoût de porc	6.99
Fruits frais	Bananes	1.35		Mettwurst	7.16
	Pommes	1.59		Jarret de bœuf	7.39
	Poires	1.79		Agneau	8.10
	Clémentines	1.79		Weinzassis	9.25
	Oranges	1.89		Filet américain	10.98
	Raisins	1.96		Poitrine de veau farcie	12.45
	Ananas	2.49	Fromage	Camembert	5.12
	Citrons jaunes	2.99		Mozzarella	7.12
	Fraises	6.00		Edam	8.50
	Pêches	3.21		Gouda jeune	9.30
	Kiwis	3.90		Feta	10.65
	Cerises	4.19		Emmental suisse	14.90
	Melons de Cavaillon	5.03		Leerdamer	12.50
				Brie	12.99
				Roquefort	13.00

Source: STATEC

2. Vêtements et chaussures



Photo : Patrick Galbats

2.1 Introduction

Avoir des vêtements et des chaussures adaptés est un deuxième besoin élémentaire. Les vêtements possèdent plusieurs fonctions (Storms, Goedemé, et Stockman 2016). Tout d'abord, ils protègent contre les conditions climatologiques et doivent par-là être adaptés aux conditions météorologiques régionales. D'autre part, les vêtements ont également une dimension sociale du fait qu'ils contribuent à la construction identitaire d'un individu. Le lien entre le style (vestimentaire) et l'expression identitaire a fait l'objet de nombreuses études. Crane, par exemple, note que « *Clothing, as one of the most visible forms of consumption, performs a major role in the social construction of identity* » (Crane 2000, 1). Le 'non-respect' d'un code vestimentaire peut, en conséquence, mener à l'exclusion sociale d'une personne. La possession de vêtements de marque est souvent un élément important dans l'expression identitaire de certains groupes de jeunes. Dans une étude sur l'importance du style dans la construction identitaire parmi des jeunes âgés entre 12 et 17 ans au Royaume-Uni, Croghan et al. (2006) constatent que les jeunes qui ont moins de ressources financières avaient plus de problèmes à maintenir un style particulier et ainsi de se conformer aux pressions de groupe :

« Poverty and limited access to material resources can severely limit young people's opportunities to fully take up the identities potentially available to them » (Croghan et al. 2006, 474).

En d'autres termes, un panier vestimentaire pour la participation sociale adéquate doit inclure un budget qui permette non seulement aux personnes concernées de s'habiller, mais aussi de s'habiller selon leur goût.

Il existe peu de recommandations internationales quant aux critères de qualité et de sécurité minima dans la production vestimentaire. La base commune définit une série de critères à respecter pour la mise au point du panier vestimentaire dans le cadre du projet européen commun. Ce chapitre propose un résumé de ces critères de sélection, avant de présenter le contenu du panier luxembourgeois.

2.2 Base commune : les critères de sélection des vêtements

2.2.1 Conditions météorologiques

Storms et al. (2016) soulignent que les vêtements inclus dans le budget de référence doivent être adaptés aux conditions météorologiques locales. D'après l'*Atlas climatique du Luxembourg*, le climat du Grand-Duché est largement influencé par les circulations atmosphériques de l'Atlantique. Le pays connaît un climat de type océanique, qui se caractérise par des températures relativement douces en hiver et des températures tempérées en été. Cependant, il connaît également des influences du climat continental, marqué par des températures plus froides en hiver et plus chaudes en été (Pfister et al. 2005). La température moyenne varie de 0°C en janvier à 18°C en juillet.²² En conséquence, le panier luxembourgeois doit inclure des vêtements adaptés à l'hiver et à l'été et également prévoir des vêtements qui protègent contre la pluie.

2.2.2 Qualité et sécurité

Un deuxième critère à respecter dans la mise au point du panier a trait à la question de la qualité des fibres utilisées et la sécurité, c'est-à-dire la garantie que les tissus n'engendrent pas de risques pour la santé (à travers l'utilisation de produits chimiques par exemple). Cependant, il existe peu de contraintes ou recommandations relatives aux critères de qualité des tissus. La base commune en énumère deux.

Premièrement, les '*Recommendations concerning characteristics and faults in fabrics to be used for clothing*' (standards ECLA), sont utilisées dans les premières phases de production de vêtements. Ces standards déterminent les défauts visibles et invisibles acceptables dans la production des tissus, le degré de tolérance prévu et les implications commerciales des défauts. Mais ces lignes directrices sont uniquement utiles pour l'achat de matériaux bruts. Ils ne s'appliquent pas aux étapes consécutives du processus de production, ce qui les rend inutiles pour le consommateur final.

²² <http://www.luxembourg.public.lu/fr/le-grand-duche-se-presente/luxembourg-tour-horizon/geographie-et-climat/>

Un autre label plus utile pour la sélection des vêtements est le label "OEKO-TEX® Standard 100". Il s'agit d'un système de contrôle et de certification pour les substances nocives.²³ Les produits dotés de ce label sont exempts de composantes nuisibles aux consommateurs. Ils sont régulièrement testés à la présence de substances chimiques nocives qui peuvent être à l'origine de réactions allergiques ou d'autres problèmes de santé. La base commune exige que ce label soit respecté dans la sélection des sous-vêtements et des pyjamas.

2.2.3 Multifonctionnalité

Les auteurs de la base commune définissent le terme de multifonctionnalité pour décrire les vêtements adaptés pour un panier de référence. Par ce terme, ils entendent des vêtements adaptés aux différents rôles et fonctions sociales des personnes concernées.

2.2.4 Matières utilisées

La base commune exige que les fibres naturelles, et surtout le coton, soient privilégiées dans la mise au point du panier, car elles sont souvent mieux tolérées au contact avec la peau. Les fibres naturelles sont plus résistantes lorsqu'elles sont combinées au polyester (environ 20%). Ceci vaut surtout pour des vêtements lavés fréquemment, comme les sous-vêtements. Le coton est facilement lavable à une température élevée, agréable à porter et relativement bon marché. La soie et le lin sont idéaux pour des températures élevées. Les fibres artificielles à base de cellulose, comme la viscose, sont plus légères que le coton, mais également moins résistantes. Les fibres synthétiques sont plus résistantes que le coton, en particulier le polyester, l'acrylique, le polyamide et le nylon, mais elles ne permettent pas une bonne circulation de l'air et favorisent la transpiration.

En conclusion, la base commune exige que l'on privilégie les fibres naturelles (le coton), et que les vêtements ne contiennent pas plus de 50% de matériaux synthétiques (sauf certaines pièces : maillots de bain, veste de pluie). Pour les chaussures, il est également conseillé de chercher des fibres naturelles, surtout pour les enfants.

2.2.5 Durée de vie des vêtements et nombre de pièces

La base commune propose un nombre déterminé de vêtements par personne ainsi que la durée de vie respective. Etant donné qu'il n'existe pas de standards universels relatifs à ces deux points, les auteurs se basent sur des considérations climatologiques, hygiéniques et pratiques pour déterminer le nombre de vêtements à inclure par personne. Selon eux, la durée de vie d'un vêtement dépend de multiples facteurs : la qualité du produit, la fréquence d'usage et de lavage, l'environnement mais aussi des normes socio-culturelles par rapport à la fréquence avec laquelle on change les vêtements. Les vêtements des enfants ont en général une durée de vie moins longue que ceux des adultes, parce qu'ils grandissent encore et ils usent leurs vêtements plus rapidement.

La base commune prévoit deux scénarios différents : soit on choisit un nombre réduit de vêtements plus chers avec une durée de vie relativement longue, soit on sélectionne un nombre plus élevé de vêtements moins chers et avec une durée de vie relativement courte. Dans le cadre du projet luxembourgeois, il a été opté pour la première solution, à savoir des vêtements plus chers mais de meilleure qualité. La durée de vie des vêtements des adultes varie de 24 à 60 mois, selon la fréquence et le niveau d'usure. Pour les enfants, une durée de vie de douze mois est prévue pour toutes les pièces à l'exception des vestes, des sous-vêtements et des accessoires.

La base commune de la méthode européenne propose plusieurs types de climat et définit un nombre correspondant de vêtements. Le Tableau 37 présente le nombre de pièces par catégorie de vêtements pour les pays 'à climat maritime'. Ce type de climat est décrit dans la base commune comme ayant des hivers pluvieux et des étés modérés. Il a été choisi pour déterminer le panier luxembourgeois car la description se rapproche au mieux du climat luxembourgeois.

Une distinction est faite entre les vestes, les vêtements de bas et de haut, les vêtements de sport, les sous-vêtements, les chaussettes, les accessoires, les chaussures et les tenues pour occasion spéciale. Le nombre de pièces varie entre les hommes, les femmes et les enfants. Pour des raisons hygiéniques, il convient de changer les sous-vêtements et les chaussettes quotidiennement. Pour cette raison, un nombre de pièces plus élevé est inclus pour ces catégories, et leur durée de vie (pour les adultes) est également relativement (24 mois). D'autres catégories

²³ <https://www.oeko-tex.com/>

de vêtements, comme les pullovers, les pantalons ou les pyjamas, peuvent être portées pendant plusieurs jours et on leur attribue également une durée de vie plus longue. Finalement, la sélection des vêtements doit également être faite dans un souci de correspondance entre le nombre de vêtements 'bas'

(robes, jupes, pantalons) et de vêtements 'hauts' (pullovers, t-shirts, chemises et blouses). Pour les femmes, le nombre de jupes et robes est corrélé avec le nombre de leggings et bas, et également de chaussures.

Tableau 37 : Nombre de vêtements par personne suivant la base commune

	Homme		Femme		Garçon 6-10 ans		Fille 11-14 ans	
	Nombre	Durée de vie en mois	Nombre	Durée de vie en mois	Nombre	Durée de vie en mois	Nombre	Durée de vie en mois
Vestes	3	48	3	48	4	24	4	24
Bas	6	36	13	36	7	12	14	12
Hauts	17	36	16	36	24	12	17	12
Vêtements de sport	4	60	4	60	4	12	4	12
Sous-vêtements	18	36	22	36	18	24	22	24
Chaussettes	20	24	23	24	20	12	23	12
Accessoires	11	24/60	12	24/60	8	24/60	11	24/60
Chaussures	7	36	8	36	8	12	9	12
Tenue pour occasion spéciale	1	60	1	60	-		-	

Source: STATEC, ImPRovE

2.2.6 Choix et style individuel

Un autre critère de sélection fixé par la base commune concerne la possibilité pour les personnes concernées par le budget de référence de choisir les vêtements selon leur goût et leurs préférences. Afin de respecter ce critère, le prix des vêtements sélectionnés doit permettre de choisir entre trois articles différents de la même catégorie (pullovers par exemple).

Le choix de baser le calcul sur l'IPC a entraîné des changements quant à la sélection des produits au niveau de:

- La possibilité de sélectionner le 3^e prix le moins cher pour un produit
- La possibilité de laisser le choix des magasins (complètement) aux focus groups
- La vérification systématique des critères de qualité

2.3 Construction du panier

Pour répondre tout de même aux critères de la base commune:

2.3.1 Choix des articles

La mise au point du panier vêtements luxembourgeois a requis quelques modifications par rapport à la base commune. En effet, la base commune exige que le choix de la qualité des vêtements (supérieure ou inférieure) ainsi que des magasins de vêtements soit soumis aux focus groups. Cette exigence n'a pas été respectée dans le contexte du présent projet, et ceci pour deux raisons : (1) un manque de temps pour organiser des focus groups supplémentaires, mais surtout (2) l'indice des prix ayant la consommation servi de base pour sélectionner les vêtements à inclure dans le panier, le choix des magasins était donc déjà donné.

- Il a été vérifié sur le site internet des magasins si le niveau de prix retenu correspond à la '*rule of thumb*' du 3^e prix le moins cher et si les participants auraient le choix entre plusieurs produits (dans la mesure du possible).
- Une enquête de terrain a été menée pour vérifier si les vêtements correspondent aux critères de qualité requis par la base commune : il a été vérifié si les sous-vêtements ont le label Oeko-Tex.

Pour les articles ne figurant pas dans l'IPC (ou ayant un niveau de prix trop élevé), des équivalents ont été cherchés sur les sites internet de magasins largement répandus au Luxembourg et offrant des vêtements de mode à des prix raisonnables (p.ex. H&M, C&A). De plus, ils ont des politiques de vente en ligne transparentes. Par ailleurs, les vêtements de la chaîne

C&A sont tous dotés du label OEKO-TEX. Pour les chaussures, une approche identique est retenue pour les mêmes raisons.

2.3.2 Contenu du panier

Les catégories de vêtements proposées par la base commune sont subdivisées en des catégories plus détaillées pour la construction du panier (cf. Tableau 38). Ainsi, la catégorie des bas par exemple est divisée en pantalons, jupes et robes ; la catégorie des hauts en pullovers, chemises/blouses et t-shirts.

2.3.2.1 Vestes

Trois types de vestes différents sont inclus pour les adultes, à savoir une veste contre la pluie, un manteau d'hiver et une veste d'été, avec une durée de vie respective de 48 mois. Une veste supplémentaire (veste polaire) est rajoutée pour tous les enfants, et la durée de vie est fixée à 24 mois. Le budget pour les vestes des enfants est plus élevé du fait qu'ils doivent les changer souvent (cf. Tableau 39 et Tableau 40).

Tableau 38 : Catégorisation des vêtements

Vestes	Vestes d'été	Vestes d'hiver	Vestes de pluie	Veste polaire
Bas	Pantalons	Jupes	Robes	
Hauts	Pullovers	Chemises/Blouses	T-Shirts	
Vêtements de sport	Shorts de sport	T-Shirts	Maillots de bain	Survêtements
Chaussettes	Chaussettes d'hiver	Chaussettes d'été	Collants	Leggings
Sous-vêtements	Slips/Boxer shorts	Soutien-gorges	Pyjamas	
Chaussures	Chaussures d'hiver	Chaussures d'été/ Sandales	Baskets	Bottes

Source: STATEC

Tableau 39 : Vestes par personne

		Quantité	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
Homme	Veste d'hiver	1	48	69.00	17.25	1.44
	Veste d'été	1	48	79.99	20.00	1.67
	Veste de pluie	1	48	49.00	12.25	1.02
	Total				49.50	4.12
Femme	Veste d'hiver	1	48	79.00	19.75	1.65
	Veste d'été	1	48	59.00	14.75	1.23
	Veste de pluie	1	48	49.99	12.50	1.04
	Total				47.00	3.92
Garçon 10 ans	Veste d'hiver	1	24	50.00	25.00	2.08
	Veste d'été	1	24	45.00	22.50	1.88
	Veste de pluie	1	24	25.05	12.53	1.04
	Veste polaire	1	24	15.00	7.50	0.63
	Total				67.53	5.63
Fille 14 ans	Veste d'hiver	1	24	50.00	25.00	2.08
	Veste d'été	1	24	45.00	22.50	1.88
	Veste de pluie	1	24	25.05	12.53	1.04
	Veste polaire	1	24	15.00	7.50	0.63
	Total				67.53	5.63

Source: STATEC

Tableau 40 : Budget mensuel pour les vestes

	Homme seul	Femme seule	Couple	Homme avec 1 garçon 10 ans	Femme avec 1 fille 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	4.12	3.92	8.04	9.75	9.54	19.30

Source: STATEC

2.3.2.2 Bas

Dans cette catégorie, le nombre et le type d'articles varient selon le sexe et l'âge de la personne. Les hommes sont dotés de six pantalons (cf. Tableau 41). Leur panier inclut deux jeans, un pantalon en velours, un pantalon long d'été et deux shorts 'bermuda'. Leur durée de vie est de trois ans. Les garçons sont dotés de deux jeans, deux shorts, un pantalon en velours et de deux pantalons en coton ; donc sept pantalons en tout.

Le panier des femmes inclut 13 articles de bas : des pantalons, des shorts, des jupes et des robes, avec à chaque fois des articles d'été et d'hiver. Le panier des filles est similaire à celui des femmes adultes, à l'exception près d'un pantalon supplémentaire. Avec 22 EUR par mois, le budget des vêtements bas de la fille de 14 est nettement plus élevé que celui des autres (12 EUR par mois pour le garçon, 10 EUR par mois pour la femme et 6 EUR par mois pour l'homme, cf. Tableau 42).

Tableau 41 : Vêtements bas par personne

		Quantité	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
Homme	Pantalon long d'été	1	36	49.00	16.32	1.36
	Pantalon velours	1	36	36.99	12.32	1.03
	Jeans	2	36	35.00	23.45	1.95
	Bermuda Shorts	2	36	25.00	16.75	1.40
	Total				68.83	5.74
Femme	Pantalon long d'été	1	36	29.99	9.99	0.83
	Pantalon d'hiver	1	36	29.99	9.99	0.83
	Jeans	1	36	32.00	10.66	0.89
	Jupe d'été	2	36	19.00	12.65	1.05
	Jupe classique	1	36	19.99	6.66	0.55
	Jupe d'hiver	1	36	24.00	15.98	1.33
	Robe d'hiver	2	36	24.02	16.00	1.33
	Robe d'été	2	36	32.99	21.97	1.83
	Shorts	2	36	19.99	13.31	1.11
	Total				117.21	9.77
Garçon 10 ans	Pantalon coton	2	12	17.99	35.98	3.00
	Pantalon velours	1	12	9.99	9.99	0.83
	Jeans	2	12	19.99	39.98	3.33
	Shorts	2	12	30.00	60.00	5.00
	Total				145.95	12.16
Fille 14 ans	Pantalon coton	1	12	17.99	17.99	1.50
	Pantalon velours	1	12	9.99	9.99	0.83
	Jeans	2	12	19.00	38.00	3.17
	Jupe jeans courte	1	12	15.00	15.00	1.25
	Jupe d'été	1	12	20.00	20.00	1.67
	Jupe d'hiver	2	12	14.99	29.98	2.50
	Robe d'été	2	12	19.00	38.00	3.17
	Robe d'hiver	2	12	19.00	38.00	3.17
	Short en jeans	2	12	30.00	60.00	5.00
	Total				266.96	22.25

Source: STATEC

Tableau 42 : Budget mensuel pour bas

	Homme seul	Femme seule	Couple	Homme avec 1 garçon 10 ans	Femme avec 1 fille 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	5.74	9.77	15.50	17.90	32.01	49.91

Source: STATEC

2.3.2.3 Hauts

Les hommes sont dotés de 17 articles de haut : six pullovers, quatre chemises et sept t-shirts. Le nombre passe à 24 pour les garçons : dix pullovers, quatre chemises et dix t-shirts (cf. Tableau 43).

Les femmes sont équipées de 16 articles de haut. La répartition se fait comme suit : quatre blouses, six pullovers et six t-shirts. Les filles sont équipées de 17 articles. La sélection a été faite de manière à inclure des éléments formels, informels, légers et plus chauds. Le coût mensuel des vêtements du garçon s'élève à 20 EUR, celui de la fille à 12 EUR, celui d'un homme à 8 EUR et celui d'une femme à 6 EUR (cf. Tableau 44).

Tableau 43 : Les vêtements hauts par personne

		Quantité	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
Homme	Pullover d'hiver	2	36	19.00	12.73	1.06
	Pullover fin	2	36	29.99	20.09	1.67
	Pullover basic	2	36	29.99	20.09	1.67
	Chemise d'hiver manches longues	2	36	12.99	8.70	0.73
	Chemise d'été manches courtes	2	36	19.99	13.39	1.12
	T-Shirt basique	7	36	10.99	25.64	2.14
	Total				100.65	8.39
Femme	Blouse d'hiver manches longues	2	36	14.99	10.04	0.84
	Blouse d'été manches courtes	2	36	15.73	10.54	0.88
	Pullover basic	2	36	10.70	7.17	0.60
	Gilet en maille fine	1	36	9.99	3.33	0.28
	Pullover d'hiver avec col roulé	1	36	29.95	9.97	0.83
	Pullover d'hiver	1	36	25.90	8.62	0.72
	Pullover léger	1	36	15.00	5.00	0.42
	T-Shirt manches courtes	3	36	6.63	6.63	0.55
	Top avec bretelles	3	36	9.95	9.95	0.83
	Total				71.25	5.94
Garçon 10 ans	T-Shirt manches longues	4	12	9.95	39.80	3.32
	Sweatshirt	2	12	10.00	20.00	1.67
	Pullover d'hiver	2	12	14.99	29.98	2.50
	Sous-pulls avec col roulé	1	12	15.00	15.00	1.25
	Veste zip éclair	1	12	20.00	20.00	1.67
	Chemises d'hiver	2	12	19.00	38.00	3.17
	Chemises d'été	2	12	15.00	30.00	2.50
	T-Shirts manches courtes	6	12	5.00	30.00	2.50
	Débardeurs	4	12	3.95	15.80	1.32
	Total				238.58	19.88
Fille 14 ans	Pullover d'hiver	2	12	14.99	29.98	2.50
	Pullover basic manches longues	1	12	9.95	9.95	0.83
	Sous-pulls avec col roulé	1	12	15.00	15.00	1.25
	Gilet à mailles fines	1	12	14.99	14.99	1.25
	Blouse été manches courtes	1	12	15.00	15.00	1.25
	Chemisier hiver manches longues	1	12	15.00	15.00	1.25
	T-Shirts manches courtes	4	12	7.99	31.96	2.66
	Tops bretelles	4	12	3.99	15.96	1.33
	Total				147.84	12.32

Source: STATEC

Tableau 44: Budget mensuel pour vêtements de hauts

	Homme seul	Femme seule	Couple	Adulte avec 1 enfant 10 ans	Adulte avec 1 enfant 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	8.39	5.94	14.33	28.27	18.26	46.53

Source: STATEC

2.3.2.4 Sous-vêtements

18 pièces de sous-vêtements sont prévues pour les hommes et les garçons. Les femmes et les filles ont davantage de pièces (22), car elles ont besoin de soutien-gorge (cf. Tableau 45). Ce nombre doit permettre de changer les sous-vêtements

quotidiennement et assurer une période de 10 jours avec un lavage tous les 7 jours en moyenne. Leur durée de vie est de 36 mois pour les adultes et de 24 mois pour les enfants. Chaque membre du ménage se voit également attribuer 4 pyjamas : 2 pyjamas d'été et 2 pyjamas d'hiver. Ce poste varie de 3 EUR (homme) à 6 EUR (femme) par mois (cf. Tableau 46).

Tableau 45 : Sous-vêtements par personne

		Quantité	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
Homme	Boxer Shorts	8	36	4.17	11.12	0.93
	Slip stretch	6	36	7.00	14.00	1.17
	Pyjama d'hiver manches longues	2	60	19.99	8.00	0.67
	Pyjama d'été manches courtes	2	60	19.99	8.00	0.67
	Total				41.11	3.43
Femme	Slips	10	36	3.50	11.67	0.97
	Soutien-gorge	4	36	22.99	30.65	2.55
	Pyjama d'hiver manches longues	2	60	35.00	14.00	1.17
	Pyjamas court manches courtes	2	60	29.82	11.93	0.99
	Total				68.24	5.69
Garçon 10 ans	Boxer shorts	12	24	3.00	18.00	1.50
	Slips	2	24	7.6	7.60	0.63
	Pyjama d'hiver manches longues	2	24	15.00	15.00	1.25
	Pyjama d'été manches courtes	2	24	15.00	15.00	1.25
	Total				55.60	4.63
Fille 14 ans	Slips	14	24	1.07	7.50	0.63
	Soutien-gorge	2	24	6.99	6.99	0.58
	Pyjama d'hiver manches longues	2	24	15.00	15.00	1.25
	Pyjama d'été manches courtes	2	24	15.00	15.00	1.25
	Total				44.49	3.71

Source: STATEC

Tableau 46 : Budget mensuel pour les sous-vêtements

	Homme seul	Femme seule	Couple	Homme avec 1 garçon 10 ans	Femme avec 1 fille 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	3.43	5.69	9.11	8.06	9.39	17.45

Source: STATEC

2.3.2.5 Chaussettes et collants

20 paires de chaussettes sont prévues pour les hommes et les garçons, dont 10 chaussettes d'hiver et 10 d'été (cf. Tableau 47). Les femmes et les filles sont

équipées d'un plus grand nombre de pièces dans cette catégorie (23 articles), car elles ont également besoin de collants et de leggings pour porter sous les jupes et les robes. Leur durée de vie est de 24 mois.

Tableau 47: Les chaussettes et les collants

		Quantité	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
Homme	Chaussettes d'été	10	24	2.50	12.48	1.04
	Chaussettes d'hiver	10	24	1.66	8.32	0.69
	Total				20.79	1.73
Femme	Chaussettes d'hiver	10	24	1.40	7.00	0.58
	Collants	3	24	4.29	6.44	0.54
	Legging d'été	2	24	5.00	5.00	0.42
	Legging d'hiver	2	24	10.00	10.00	0.83
	Mi-Bas	6	24	0.80	2.39	0.20
	Total				30.82	2.57
Garçon 10 ans	Chaussettes d'hiver	10	24	1.75	8.75	0.73
	Socquettes d'été	10	24	1.75	8.75	0.07
	Total				17.50	0.80
Fille 14 ans	Chaussettes d'hiver	10	24	1.75	8.75	0.73
	Socquettes d'été	8	24	1.75	7.00	0.06
	Collants d'hiver	2	24	4.50	4.50	0.38
	Collants d'été	2	24	4.50	4.50	0.38
	Leggings	2	24	15.00	15.00	1.25
	Total				39.75	2.79

Source: STATEC

Tableau 48: Budget mensuel pour les chaussettes et les collants

	Homme seul	Femme seule	Couple	Homme avec 1 garçon 10 ans	Femme avec 1 fille 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	1.73	2.57	4.30	2.53	5.36	7.89

Source: STATEC

2.3.2.6 Tenue pour occasion spéciale

Une tenue pour occasion spéciale est prévue pour les hommes et les femmes adultes (cf. Tableau 49). Il s'agit d'un rajout par rapport à la base commune. Cette tenue comprend un costume pour les hommes et un deux pièces (blazer et pantalon/jupe) pour les

femmes. Cette tenue d'occasion peut servir pour les occasions spéciales telles que les fêtes, mariages, etc. Au cas où la personne travaille dans un domaine qui nécessite le port de vêtements plus chics au quotidien, le budget présenté ci-dessus peut être utilisé pour acheter un deuxième costume.

Tableau 49 : Tenue pour occasion spéciale

		Quantité	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
Homme	Costume	1	60	99	19.8	1.65
Femme	2 pièces	1	60	79.8	15.96	1.33

Source: STATEC

Tableau 50 : Budget mensuel pour occasion spéciale

	Homme seul	Femme seule	Couple	Adulte avec 1 garçon 10 ans	Femme avec 1 fille 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	1.65	1.33	2.98	1.65	1.33	2.98

Source: STATEC

2.3.2.7 Vêtements de sport

La base commune prévoit quatre articles de sport pour chaque membre du ménage (cf. Tableau 51). Dans le panier luxembourgeois, le nombre d'articles a été augmenté pour inclure : une brassière de sport pour les femmes et les filles, des chaussettes de foot pour

les hommes et les garçons et un bonnet de natation par membre de ménage. Tous les membres du ménage sont équipés d'un short de sport, d'un tricot ou t-shirt et d'un jogging. La durée de vie des articles varie entre 24 et 60 mois, selon l'usure que l'article est susceptible de connaître. Des chaussures de sport s'usent plus vite qu'un maillot de bain.

Tableau 51 : Les vêtements de sports

		Quantité	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
Homme	Short	1	60	31.99	6.40	0.53
	Tricot de sport	1	60	35.95	7.19	0.60
	Combinaison jogging	1	60	69.95	13.99	1.17
	Chaussures de foot	1	24	44.95	22.48	1.87
	Chaussettes de foot	2	24	5.95	5.95	0.50
	Maillot de bain	1	60	12.50	2.50	0.21
	Bonnet de bain	1	60	0.95	0.19	0.02
	Total				58.69	4.89
Femme	Short	1	60	34.95	6.99	0.58
	T-Shirt	1	60	28.95	5.79	0.48
	Sweatshirt	1	60	9	1.80	0.15
	Pantalon jogging	1	60	39.99	8.00	0.67
	Brassière de sport	1	24	9.99	5.00	0.42
	Maillot de bain	1	60	32.76	6.55	0.55
	Bonnet de bain	1	60	0.95	0.19	0.02
	Total				34.32	2.86
Garçon 10 ans	Short	1	24	8.95	4.48	0.37
	T-Shirt	1	12	9.99	9.99	0.83
	Pantalon jogging	1	24	12.99	6.50	0.54
	Veste sweat	1	24	12.50	6.25	0.52
	Chaussures de foot	1	12	39.99	39.99	3.33
	Maillot de bain	1	24	9.99	5.00	0.42
	Chaussettes de foot	2	24	5	4.99	0.42
	Bonnet de bain	1	60	0.95	0.19	0.02
	Total				77.38	6.45
Fille 14 ans	Short	1	24	8.95	4.48	0.37
	T-Shirt	1	12	5.99	5.99	0.50
	Pantalon jogging	1	24	12.99	6.50	0.54
	Veste sweat	1	24	12.50	6.25	0.52
	Maillot de bain	1	24	26.95	13.48	1.12
	Brassière de sport	1	24	4.99	2.50	0.21
	Bonnet de bain	1	60	0.95	0.19	0.02
	Total				39.37	3.28

Source: STATEC

Tableau 52 : Budget mensuel pour les vêtements de sports

	Homme seul	Femme seule	Couple	Homme avec 1 garçon 10 ans	Femme avec 1 fille 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	4.89	2.86	7.75	11.34	6.14	17.48

Source: STATEC

2.3.2.8 Les accessoires

Les accessoires comprennent des pièces telles qu'un parapluie, un sac de weekend, un sac à main, une écharpe, un bonnet, des gants, etc. (cf. Tableau 53) D'après la base commune, cette catégorie doit être construite de manière à permettre aux individus d'accomplir leurs rôles présentés dans d'autres paniers.

Si le panier sécurité dans l'enfance comprend par exemple un camp d'été, il faut également prévoir un sac de weekend et un sac à dos pour les enfants. Ce poste revient à 4 EUR, respectivement 5 EUR par mois (cf. Tableau 54).

Tableau 53 : Les accessoires

		Quantité	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
Homme	Bonnet	1	24	4.99	2.50	0.21
	Ceinture cuir	1	60	14.99	3.00	0.25
	Gants	1	24	7.99	4.00	0.33
	Echarpe	1	60	9.99	2.00	0.17
	Portemonnaie	1	60	7.00	1.40	0.12
	Parapluie	1	24	12.90	6.45	0.54
	Cravate	1	60	9.99	2.00	0.17
	Lunettes de soleil	1	60	35.00	7.00	0.58
	Montre	1	60	50.00	10.00	0.83
	Sac à dos	1	60	15.00	3.00	0.25
	Casquette	1	24	9.99	5.00	0.42
	Sac weekend	1	60	39.99	8.00	0.67
	Total				54.33	4.53
Femme	Bonnet dames	1	24	7.99	4.00	0.33
	Ceinture cuir	1	60	14.99	3.00	0.25
	Gants	1	24	7.99	4.00	0.33
	Echarpe	1	60	9.99	2.00	0.17
	Foulard	1	60	7.99	1.60	0.13
	Portemonnaie	1	60	7.00	1.40	0.12
	Parapluie	1	24	12.90	6.45	0.54
	Lunettes de soleil	1	60	35.00	7.00	0.58
	Montre	1	60	50.00	10.00	0.83
	Sac à dos	1	60	15.00	3.00	0.25
	Sac à main	1	60	14.99	3.00	0.25
	Sac weekend	1	60	39.99	8.00	0.67
	Total				53.43	4.45
Garçon 10 ans	Bonnet	1	24	4.99	2.50	0.21
	Ceinture cuir	1	60	14.99	3.00	0.25
	Gants	1	24	7.99	4.00	0.33
	Echarpe	1	24	9.99	5.00	0.42
	Lunettes de soleil	1	24	25.00	12.50	1.04
	Portemonnaie	1	60	7.00	1.40	0.12
	Montre	1	60	12.5	2.50	0.21
	Sac à dos	1	60	15.00	3.00	0.25
	Sac weekend	1	60	39.99	8.00	0.67
	Casquette	1	24	9.99	5.00	0.42
	Total				46.88	3.91
Fille 14 ans	Bonnet	1	24	7.99	4.00	0.33
	Ceinture cuir	1	60	7.99	1.60	0.13
	Gants	1	24	7.99	4.00	0.33
	Echarpe	1	24	7.99	4.00	0.33
	Foulard	1	24	7.99	4.00	0.33
	Portemonnaie	1	60	7.00	1.40	0.12
	Parapluie	1	60	12.90	2.58	0.22
	Lunettes de soleil	1	24	35.00	17.50	1.46
	Montre	1	60	12.50	2.50	0.21
	Sac à dos	1	60	15.00	3.00	0.25
	Sac weekend	1	60	39.99	8.00	0.67
	Casquette	1	24	9.99	5.00	0.42
	Total				57.55	4.80

Source: STATEC

Tableau 54: Budget mensuel pour les accessoires

	Homme seul	Femme seule	Couple	Homme avec 1 garçon 10 ans	Femme avec 1 fille 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	4.53	4.45	8.98	8.43	9.25	17.68

Source: STATEC

2.3.2.9 Les chaussures

Une dernière catégorie concerne les chaussures. Les chaussures ont été sélectionnées de manière à couvrir les situations les plus diverses : hiver, été, occasion spéciale, sport, pantoufles, randonnées. Choisir des chaussures de bonne qualité à des prix bas est

particulièrement difficile, car l'usure des chaussures varie considérablement en fonction de la qualité et de l'usure personnelle. Pour cette raison, un prix plus élevé a été retenu pour certaines catégories, dont par exemple les chaussures d'hiver ou de ville (cf. Tableau 55). Les femmes et les filles sont dotées d'un plus grand nombre de chaussures, car elles disposent d'une

palette plus large de vêtements (8 paires pour la femme et 9 pour la fille). La durée de vie varie en fonction de l'utilisation des chaussures. Les chaussures de marche des adultes a notamment été attribué une

durée de vie de 60 mois, car celles-ci sont portées moins souvent que les chaussures de ville. Les chaussures coûtent entre 10 EUR (homme) et 12 EUR (fille) par mois (cf. Tableau 56).

Tableau 55: Les chaussures

		Quantité	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
Homme	Chaussures de ville	1	36	117.00	38.96	3.25
	Chaussures d'hiver	1	36	49.99	16.65	1.39
	Chaussures 'baskets'	1	36	65.00	21.65	1.80
	Chaussures de sport	1	36	49.99	16.65	1.39
	Chaussures de marche	1	60	49.99	10.00	0.83
	Pantoufles	1	60	19.99	4.00	0.33
	Sandales	1	36	19.99	6.66	0.55
	Total				114.55	9.55
Femme	Bottes d'hiver	1	36	145.00	48.29	4.02
	Ballerines	1	36	9.99	3.33	0.28
	Chaussure mocassin	1	36	49.95	16.63	1.39
	Escarpin	1	36	24.99	8.32	0.69
	Chaussures de marche	1	60	49.99	10.00	0.83
	Chaussures de sport	1	36	49.99	16.65	1.39
	Pantoufles	1	60	19.99	4.00	0.33
	Sandales	1	36	82.00	27.31	2.28
	Total				134.52	11.21
Garçon 10 ans	Chaussure d'hiver	1	12	29.99	29.99	2.50
	Chaussure de ville	1	12	29.99	29.99	2.50
	Baskets	1	12	19.99	19.99	1.67
	Bottes en caoutchouc	1	24	9.99	5.00	0.42
	Chaussures de marche	1	24	19.99	10.00	0.83
	Chaussures de sport	1	24	19.99	10.00	0.83
	Pantoufles	1	24	19.99	10.00	0.83
	Sandales	1	12	19.99	19.99	1.67
	Total				134.94	11.25
Fille 14 ans	Chaussure d'hiver	1	12	29.99	29.99	2.50
	Chaussure de ville	1	12	29.99	29.99	2.50
	Baskets	1	12	19.99	19.99	1.67
	Ballerines	1	12	9.99	9.99	0.83
	Chaussures de marche	1	24	19.99	10.00	0.83
	Bottes en caoutchouc	1	24	9.99	5.00	0.42
	Chaussures de sport	1	24	19.99	10.00	0.83
	Pantoufles	1	24	19.99	10.00	0.83
	Sandales	1	12	19.99	19.99	1.67
	Total				144.93	12.08

Source: STATEC

Tableau 56: Budget mensuel pour les chaussures

	Homme seul	Femme seule	Couple	Homme avec 1 garçon 10 ans	Femme avec 1 fille 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	9.55	11.21	20.76	20.79	23.29	44.08

Source: STATEC

2.3.2.10 Entretien, rangement et réparation

Pour entretenir les vêtements et les chaussures, le panier comprend les éléments suivants : un lave-linge, du produit de lessive, un produit antitaches, un panier à linge, un étendoir, des cintres, un fer à repasser et une table à repasser (cf. Tableau 57). Un sèche-linge électrique est également inclus. Une armoire est prise en compte pour chaque membre du ménage, ainsi qu'une chaise pour ranger les vêtements à porter le lendemain. Une étagère permet de ranger les chaussures. Un ménage doit prévoir 8 EUR par mois

pour ce poste. Finalement, le panier vêtement contient un budget pour le maintien et la réparation des chaussures (matériel de cirage, spray imperméabilisant, une visite chez le cordonnier par an pour remplacer les semelles pour toutes les chaussures) et des vêtements (équipement de couture : fil, aiguilles, élastique, boutons). Ces produits permettent de rallonger la durée de vie des vêtements et chaussures. Les prix pour les produits de ce sous panier ont été relevés dans des magasins de meubles ou dans les supermarchés (cf. Tableau 58).

Tableau 57: Entretien et rangement

		Quantité	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
Ménage	Lave-linge	1	120	499.00	49.90	4.16
	Fer à repasser	1	60	73.90	14.78	1.23
	Séchoir à linge	1	60	14.99	14.99	1.25
	Pinces à linge	1	60	1.50	0.30	0.03
	Panier à linge	1	120	4.99	0.50	0.04
	Détacheur	1	24	6.25	3.13	0.26
	Planche à repasser	1	60	12.99	2.60	0.22
	Produit de cirage	3	60	1.27	0.76	0.06
	Brosse pour chaussures	1	120	4.60	0.46	0.04
	Set de couture	1	60	19.19	3.84	0.32
	Portemanteau	1	60	9.99	2.00	0.17
	Etagère pour chaussures	1	120	29.99	3.00	0.25
	Sèche-linge	1	120	349.00	34.90	2.91
	Total				131.15	10.93
Tous	Lacets pour chaussures	1	12	3.70	3.70	0.31
	Réparation de chaussures	1	12	25.99	25.99	2.17
	Spray imperméabilisant	1	12	2.94	2.94	0.25
	Armoire	1	120	89.90	8.99	0.75
	Cintres	1	120	2.97	0.89	0.07
	Chaise	1	120	9.99	1.00	0.08
	Total				43.51	3.63

Source: STATEC

Tableau 58: Budget mensuel pour l'entretien et le rangement

	Homme seul	Femme seule	Couple	Homme avec 1 garçon 10 ans	Femme avec 1 fille 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	14.55	14.55	18.18	18.18	18.18	25.43

Source: STATEC

Calcul de la lessive

Afin d'estimer le coût de la poudre à lessive, le nombre de lessives a été estimé selon la taille du ménage. En effet, les ménages de plusieurs personnes, et surtout les ménages avec des enfants, doivent laver plus souvent.²⁴ Une lessive hebdomadaire est prévue par personne, ainsi qu'une lessive supplémentaire pour les serviettes, draps, etc. L'eau chaude et l'électricité nécessaires pour la lessive sont prises en compte dans le panier énergie. Le coût de la poudre à lessive est d'abord calculé par lessive, ensuite par mois. Le coût d'une dose avec la poudre à lessive choisie est de 0,23 €. Le budget mensuel pour un adulte seul revient à 1.48 EUR (cf. Tableau 59 et 60).

Tableau 59: La lessive

		Nbre par an	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
Adulte	Lessive	77	12	0.23	17.71	1.48
Couple		129	12	0.23	29.67	2.47
Adulte 1 enfant		129	12	0.23	29.67	2.47
Couple 2 enfants		208	12	0.23	47.84	3.99

Source: STATEC

Tableau 60: Budget mensuel pour la lessive

	Homme	Femme	Couple	Homme avec 1 garçon 10 ans	Femme avec 1 fille 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	1.48	1.48	2.47	2.47	2.47	3.99

Source: STATEC

²⁴ La base commune prévoit une lessive par individus tous les 10 jours. Ce délai a été critiqué par le comité de pilotage, surtout en tenant compte du fait que les individus ne disposent que de 10 sous-vêtements. Le délai a donc été raccourci.

2.4 Budget global

Le Tableau 61 présente le budget mensuel global pour les vêtements et les chaussures. Ainsi, le budget mensuel d'une femme seule est en moyenne de 48 EUR, celui d'un couple avec deux enfants de 224 EUR. Pour rendre compte du fait que les ménages puissent acheter une partie de leurs vêtements pendant les périodes de soldes et ainsi épargner de l'argent, 10% est retiré du montant total, sauf pour les catégories entretien et rangement ainsi que lessive. Cette

procédure est également prévue par la base commune. Au total, une femme seule doit dès lors prévoir 56 EUR par mois pour le panier vêtements, un couple 100 EUR par mois et un couple avec deux enfants 230 EUR par mois. Parmi les catégories de vêtements, ce sont les chaussures qui demandent la dépense la plus élevée (11 EUR pour une femme par mois). L'entretien engendre également un coût relativement élevé avec près de 15 EUR pour un adulte. Ce budget est surtout imputable à la machine à laver et le sèche-linge électrique.

Tableau 61: Budget mensuel global pour les vêtements et les chaussures

	Homme seul	Femme seule	Couple	Homme avec 1 garçon 10 ans	Femme avec 1 fille 14 ans	Couple avec 2 enfants
Vestes	4.12	3.92	8.04	9.75	9.54	19.30
Bas	5.74	9.77	15.50	17.90	32.01	49.91
Hauts	8.39	5.94	14.33	28.27	18.26	46.53
Sous-vêtements	3.43	5.69	9.11	8.06	9.39	17.45
Chaussettes et collants	1.73	2.57	4.30	2.53	5.36	7.89
Tenue pour occasion spéciale	1.65	1.33	2.98	1.65	1.33	2.98
Vêtements de sport	4.89	2.86	7.75	11.34	6.14	17.48
Accessoires	4.53	4.45	8.98	8.43	9.25	17.68
Chaussures	9.55	11.21	20.76	20.79	23.29	44.08
Total	44.02	47.73	91.75	108.73	114.57	223.30
Réduction soldes	4.40	4.77	9.17	10.87	11.46	22.33
Total après soldes	39.62	42.96	82.57	97.85	103.11	200.97
Entretien et rangement	14.55	14.55	18.18	18.18	18.18	25.43
Lessive	1.48	1.48	2.47	2.47	2.47	3.99
Total	55.65	58.99	103.23	118.51	123.77	230.39

Source: STATEC

3. Hygiène personnelle



Photo : Patrick Galbats

3.1 Introduction

La possibilité d'entretenir une hygiène personnelle adéquate fait partie des besoins élémentaires des individus, étant donné qu'elle aide à éliminer des micro-organismes infectieux et contribue ainsi au maintien d'un bon état de santé. Mais prendre soin de soi a également une dimension sociale et psychologique, puisque cela contribue au respect de soi-même et à l'acceptation dans la société (Storms et Van den Bosch 2009). En effet, une personne qui ne peut pas respecter les règles d'hygiène les plus élémentaires – se laver par exemple – risque de se voir confronté à une forme d'exclusion sociale. Avoir des cheveux propres et soignés, se laver avec du savon, porter des vêtements propres, soigner ses dents et se raser sont autant de comportements sociaux qui sont considérés comme étant normal dans nos sociétés occidentales. Le fait d'y faire défaut peut donc entraver les relations sociales d'un individu avec autrui.

Il existe peu de recommandations internationales concernant l'hygiène personnelle (Goedemé et al. 2015). Certaines organisations, telles que la Plateforme pour une meilleure santé orale en Europe²⁵, l'Association for Dental Education in Europe²⁶ ou encore l'Alliance pour un futur sans caries²⁷ (ACFF) se sont données pour mission de promouvoir une meilleure hygiène dentaire et d'encourager des politiques communes en la matière. Mais globalement, le nombre de telles organisations reste limité (Goedemé et al. 2015). De même, la recherche de recommandations nationales luxembourgeoises a donné peu de résultats. Les recommandations nationales relatives à l'hygiène promues par la plateforme www.sante.lu (ministère de la Santé) concernent essentiellement l'hygiène des mains dans les lieux publics et les secteurs sociaux. La mise au point du panier hygiène personnelle est donc étroitement calquée sur la base commune proposée par Goedemé et al (2015), qui différencie cinq aspects de l'hygiène personnelle :

- Hygiène des mains, du corps et de la tête
- Hygiène bucco-dentale
- Hygiène intime féminine
- Rasage

- Parfum et cosmétiques

Le panier prend en compte ces cinq aspects de l'hygiène personnelle, ainsi que l'équipement de la salle de bain et de la toilette.

3.2 Composition du panier

3.2.1 Hygiène des mains, du corps et de la tête

Beaucoup de maladies contagieuses comme la grippe, les maladies respiratoires, les rhumes ou les maladies intestinales sont transmises indirectement par le toucher. Une bonne hygiène des mains est donc indispensable dans la vie de tous les jours.²⁸ Il est indiqué de se laver les mains après être allé aux toilettes, avant de préparer des aliments, après avoir éternué ou s'être mouché. Pour que le geste soit efficace, il faut utiliser du savon et frictionner les doigts pendant au moins 20 secondes. Il faut, de préférence, utiliser du savon liquide pH-neutre, car la stagnation d'eau autour du savon en barre peut favoriser la contamination avec des bacilles gram-négatifs. Une bonne hygiène des mains requiert également l'entretien quotidien des ongles (Curtis et Cairncross 2003).

Prendre des douches régulièrement (ou se laver) est également important pour une bonne hygiène personnelle, pour prévenir les odeurs désagréables, pour enlever la graisse et les saletés. D'après la base commune, les gels de douche ou autres savons parfumés peuvent entraver la flore cutanée. Le panier luxembourgeois inclut un savon de douche pH-neutre.

Les déodorants ne sont pas essentiels pour l'hygiène du corps, car une bonne douche permet d'éviter la plupart des odeurs indésirables (Goedemé et al. 2015). Certains experts découragent l'usage de déodorants car ils pourraient favoriser le cancer du sein et causer la dermatite. D'après la base commune, un argument pour inclure tout de même les déodorants dans le panier est le fait qu'ils peuvent favoriser l'acceptation dans certaines situations d'interaction sociale. Il a donc été retenu d'inclure un déodorant dans le panier.

Le panier luxembourgeois comprend également des cotons-tiges pour nettoyer les oreilles, ainsi qu'une crème pour le visage, une pour le corps et du baume à

²⁵ <http://www.oralhealthplatform.eu/>

²⁶ <http://www.adec.org/index.html>

²⁷ <http://www.allianceforacavityfreefuture-cee.eu/en>

²⁸ <http://www.sante.public.lu/fr/prevention/modes/hygiene/hygiene-mains/index.html>

lèvres – pour prévenir le dessèchement de la peau.
Tous les prix pour ces produits ont été relevés au
supermarché (cf. Tableau 62). Le coût pour l'hygiène

des mains et du corps est le même pour toutes les
personnes d'un ménage : 3 EUR par personne (cf.
Tableau 63).

Tableau 62 : Produits pour l'hygiène des mains et du corps

		Quantité	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
Tous	Savon pH-neutre 300 ml	8	12	1.20	9.60	0.80
	Déodorant	3	12	0.79	2.37	0.20
	Gel douche pH-neutre 250 ml	2.4	12	1.49	3.58	0.30
	Crème de corps 150 ml	4	12	2.19	8.76	0.73
	Crème de mains	2	12	2.19	4.38	0.37
	Baume à lèvres	2	12	1.98	3.96	0.33
	Brosse à ongles	1.2	12	1.00	1.20	0.10
	Lime à ongle	1.2	12	2.50	3.00	0.25
	Ciseaux à ongles	1	60	2.80	0.56	0.05
	Total				37.41	3.12

Source: STATEC

Tableau 63 : Budget mensuel pour l'hygiène des mains, du corps et du visage

	Homme seul	Femme seule	Couple	Homme avec 1 garçon 10 ans	Femme avec 1 fille 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	3.12	3.12	6.23	6.23	6.23	12.47

Source: STATEC

3.2.2 Soins de la tête

Il est important de laver les cheveux au moins une fois par semaine, mais la fréquence de lavage dépend fortement du type de cheveux de l'individu et le genre d'activité qu'il poursuit. Il existe peu de recherches scientifiques sur la question. La base commune propose de prévoir trois lavages par semaine. Le shampoing est utilisé pour dégraisser les cheveux, pour enlever la poussière et d'autres salissures (Goedemé et al. 2015). Pour entretenir les cheveux, le panier comprend également un sèche-cheveux, une brosse et un peigne par personne, des articles de beauté pour les femmes et filles (pincettes et élastiques) (cf. Tableau 64). Ensuite, le panier inclut six visites

annuelles chez le coiffeur pour tous les membres du ménage, pour une coupe simple avec brushing. Alors que tout le monde n'aura peut-être pas besoin des six visites annuelles, le budget pourra être utilisé autrement, par exemple pour se faire une coloration (Goedemé et al. 2015).

Le budget pour les soins de la tête s'élève à 11 EUR pour un homme seul et à 19 EUR pour une femme seule. Cette différence de près de 8 EUR s'explique par la prise en compte d'articles de beauté pour la femme. La même raison explique pourquoi le budget d'une femme seule avec une fille de 14 ans est supérieur à celui d'un homme avec un garçon de 10 ans (cf. Tableau 65).

Tableau 64: Soins de la tête

		Quantité	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
Ménage	Sèche-cheveux	1	120	29.90	2.99	0.25
	Coton-tiges	1	12	0.32	0.32	0.03
Tous	Shampoing 250 ml	2	12	2.79	5.36	0.45
	Brosse à cheveux	1	36	5.00	1.67	0.14
	Peigne	1	36	1.90	0.63	0.05
Homme	Coupe homme simple	6	12	21.00	126.00	10.50
Femme	Coupe shampoing et brushing dame	6	12	35.00	210.00	17.50
Femme	1 set pincettes cheveux	1	12	3.00	3.00	0.25
Fille 14 ans	1 set élastiques	1	12	2.00	2.00	0.17
Enfant	Coupe étudiant	6	12	26.00	156.00	13.00

Source: STATEC

Tableau 65: Budget mensuel pour les soins de la tête

	Homme seul	Femme seule	Couple	Homme avec 1 garçon 10 ans	Femme avec 1 fille 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	11.41	18.83	29.97	25.05	32.89	57.66

Source: STATEC

3.2.3 Hygiène bucco-dentaire

Une bonne hygiène bucco-dentaire est cruciale pour une bonne qualité de vie. La santé dentaire concerne tous les aspects de la santé de la bouche.²⁹ La carie dentaire est la maladie la plus fréquente et touche 60-90% des enfants en âge scolaire et la majorité des adultes (Goedemé et al. 2015). Les inégalités liées à la santé dentaire constituent un défi majeur en Europe (Better Oral Health Platform 2015). La charge et le coût des maladies orales traditionnelles sont considérables. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) estime que les maladies orales figurent en 4^e place des maladies les plus chères à traiter.

Une prévention du risque de carie dentaire comprend une bonne hygiène bucco-dentaire, le recours au fluor et une consommation d'aliments non cariogènes. Se brosser les dents, utiliser du fil dentaire et faire des bains de bouches sont les pratiques les plus efficaces pour prévenir les caries, la formation de plaque et des infections de la gencive (Goedemé et al. 2015).

L'utilisation d'une pâte dentifrice fluorée aide à réduire le risque d'une carie dentaire.³⁰ Le fluor encourage la reminéralisation des dents et augmente la dureté de l'émail. Le fil dentaire permet d'enlever la plaque et des restes alimentaires dans les endroits difficiles à atteindre avec la brosse à dent. Finalement, les bains de bouche (avec un produit contenant par exemple de la chlorhexidine) ont un effet anti-bactériel. Parfois, des cure-dents peuvent être utiles pour enlever des restes alimentaires (Goedemé et al. 2015).

Le panier prévoit deux brossages de dents quotidiens, avec une consommation de 0.25 ml de dentifrice pour chaque brossage (cf. Tableau 66). La durée de vie de la brosse à dents fixée dans le cadre du panier est de 3 mois ; le panier comptabilise donc 4 brosses à dents par an et par personne. Un produit pour le bain de bouche est également inclus dans le panier. Tous les prix ont été relevés en grande surface.

²⁹ www.eufic.org/article/fr/expid/basics-sante-dentaire/

³⁰ www.eufic.org/article/fr/expid/basics-sante-dentaire/

Tableau 66: Hygiène bucco-dentaire

		Quantité	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
Tous	Brosse à dents	4.00	12	1.29	5.16	0.43
	Dentifrice 75 ml	2.40	12	1.19	2.86	0.24
	Bain de bouche 500 ml	4.80	12	2.15	10.32	0.86
	1 paquet de cure-dents	1.00	12	0.90	0.90	0.08
	Fil dentaire 50 m	0.40	12	3.30	1.27	0.11
	Total				20.50	1.71

Source: STATEC

Tableau 67: Budget mensuel pour l'hygiène bucco-dentaire

	Homme seul	Femme seule	Couple	Homme avec 1 garçon 10 ans	Femme avec 1 fille 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	1.71	1.71	3.42	3.42	3.42	6.83

Source: STATEC

3.2.4 Hygiène féminine

Les femmes ont besoin d'un certain nombre de produits spécifiques pour leur hygiène intime, et notamment pour leurs menstruations. Des serviettes hygiéniques ou des tampons sont le plus souvent utilisés pour absorber le sang pendant la menstruation. Les serviettes hygiéniques sont destinées à un usage externe, elles ont l'avantage d'être plus économiques que les tampons. A l'inverse, les tampons sont petits et pratiques à emmener, invisibles et n'émettent pas d'odeur déplaisante (Goedemé et al. 2015). Les tampons peuvent donc être utilisés lors du port de vêtements moulants ou pour la natation.

Le panier inclut un mix de serviettes hygiéniques et de tampons (cf. Tableau 68). Le nombre d'articles inclus dans le panier devra permettre aux femmes de changer fréquemment les tampons (3-4 heures) et les serviettes hygiéniques (4-6 heures) pour éviter des infections. Étant donné que la durée exacte de la menstruation varie selon les femmes, il est difficile d'estimer le nombre précis de serviettes et tampons nécessaires par mois. 16 serviettes hygiéniques et 11 tampons sont prévus par cycle pour chaque membre féminin du ménage à partir de l'âge de 12 ans. Ce choix est le résultat d'un calcul approximatif basé sur un cycle moyen de 28 jours. Le budget s'élève à 4 EUR pour une femme seule (cf. Tableau 69).

Tableau 68: Hygiène féminine

		Quantité	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
Femme	Serviettes hygiéniques 10 pièces	19.20	12	1.99	38.21	3.18
Fille 14 ans	Tampons 56 pièces	2.4	12	4.99	11.78	0.98
	Total				49.98	4.17

Source: STATEC

Tableau 69: Budget mensuel pour l'hygiène féminine

	Homme seul	Femme seule	Couple	Homme avec 1 garçon 10 ans	Femme avec 1 fille 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	0.00	4.17	4.17	0.00	8.33	8.33

Source: STATEC

3.2.5 Rasage

La base commune prévoit d'inclure des articles de rasage pour chaque membre masculin du ménage dès l'âge de 12 ans. Un rasoir mécanique avec des lames remplaçables est prévu pour les hommes et les

membres féminins du ménage dès l'âge de 12 ans (cf. Tableau 70).

Tableau 70: Produits pour le rasage

		Quantité	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
Homme	Rasoir mécanique hommes	1.00	60	5.00	1.00	0.08
	Lames échangeables 12 pièces	2.00	12	24.15	48.30	4.03
	Mousse à raser 250 ml	9.60	12	2.44	23.42	1.95
Femme	Rasoir mécanique femmes	1.00	60	5.32	1.06	0.09
Fille 14 ans	Lames échangeables 5 pièces	2.40	12	5.79	13.90	1.16

Source: STATEC

Tableau 71: Budget mensuel pour le rasage

	Homme seul	Femme seule	Couple	Homme avec 1 garçon 10 ans	Femme avec 1 fille 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	6.06	1.25	7.31	6.06	2.49	8.55

3.2.6 Parfum et cosmétiques

Le panier hygiène personnelle comprend également un budget parfum pour les hommes et les femmes et un budget cosmétique pour les femmes. Alors que ceux-ci peuvent être considérés comme étant des biens de luxe, leur usage est cependant très répandu ou même recommandé pour certains événements sociaux tels qu'un entretien d'embauche ou pour certaines professions (vente, restauration). La base commune

prévoit l'inclusion des produits suivants : du mascara, du fard à paupières, du rouge à lèvres, de l'eyeliner, du fond de teint, de la poudre, du vernis à ongles, du dissolvant et un pinceau pour la poudre (cf. Tableau 72). Pour enlever le maquillage sont prévus des disques à démaquiller. Les produits de cosmétique ont une durée de vie relativement courte, car ils peuvent provoquer des infections oculaires s'ils sont trop vieux. Les experts proposent de remplacer le mascara trois mois après l'achat (Goedemé et. al 2015). Les prix ont été relevés en grande surface.

Tableau 72: Produits de cosmétique et parfum

		Quantité	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
Adulte	Forfait parfum	1.0	12	20.00	20.00	1.67
Femme	Disques à démaquiller 100 pièces	7.2	12	0.35	2.52	0.21
Fille 14 ans	Mascara	1.0	12	5.99	5.99	0.50
	Fard à paupières	1.0	12	9.95	9.95	0.83
	Rouge à lèvres	1.0	12	10.95	10.95	0.91
	Eyeliner	1.0	12	2.45	2.45	0.20
	Fond de teint	1.0	12	16.95	16.95	1.41
	Poudre	1.0	12	6.17	6.17	0.51
	Vernis à ongles	1.0	12	3.90	3.90	0.33
	Dissolvant	1.0	12	1.48	1.48	0.12
	Pinceau	1.0	60	6.50	1.30	0.11
	Total				61.66	5.14

Source: STATEC

Tableau 73: Budget mensuel pour la cosmétique et le parfum

	Homme seul	Femme seule	Couple	Homme avec 1 garçon 10 ans	Femme avec 1 fille 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	1.67	6.81	8.47	1.67	13.61	15.28

Source: STATEC

3.2.7 Equipement de la salle de bain et des toilettes

En termes d'équipement de la salle de bain, le panier inclut les produits suivants :

- 3 petites et 3 grandes serviettes en coton et lavables à 60°C (pour sécher les mains, le corps et la tête) par personne
- 7 gants (pour laver le visage, le corps, etc.) par personne
- Une trousse de toilette (pour les voyages) par personne

- Un miroir par ménage
- Un panier pour les vêtements sales par ménage
- Un tapis de douche par ménage
- Un rideau de douche par ménage (cf. Tableau 74)

Le panier comprend du papier WC pour tous les membres du ménage : cinq rouleaux par mois. Le panier inclut également des mouchoirs en papier, une poubelle, une brosse WC et un porte-rouleau. Le prix des produits d'équipement et des textiles ont été relevés dans des magasins de meubles comme Ikea.

Tableau 74: Equipement de la salle de bain et des toilettes

		Quantité	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
Ménage	Miroir visage	1	36	4.99	1.66	0.14
	Poubelle	1	60	9.99	2.00	0.17
	Brosse toilette	1	36	2.99	1.00	0.08
	Tapis salle de bain	1	60	4.99	1.00	0.08
	Rideau de douche	1	60	1.99	0.40	0.03
	Tringle à rideau de douche	1	60	5.99	1.20	0.10
	Anneaux	1	60	2.50	0.50	0.04
	Total				7.75	0.65
Tous	Serviettes de bain	3	60	3.99	2.39	0.20
	Essuie-mains	3	60	2.99	1.79	0.15
	Gants de toilette	7	60	1.50	2.10	0.18
	Trousse de toilette	1	60	3.99	0.80	0.07
	Papier toilette 10 rouleaux	6	12	3.25	19.50	1.63
	Mouchoirs en papier 15 paquets	2	12	1.89	4.54	0.38
	Total				31.12	2.59

Source: STATEC

Tableau 75: Budget mensuel pour l'équipement de la salle de bain et des toilettes

	Homme seul	Femme seule	Couple	Homme avec 1 garçon 10 ans	Femme avec 1 fille 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	3.24	3.24	5.83	5.83	5.83	11.02

Source: STATEC

3.3 Budget global

Le Tableau 76 résume le coût total pour les différents ménages pour l'hygiène personnelle. Les soins de la tête représentent le coût le plus élevé, étant donné que cette catégorie reprend les frais pour le coiffeur. Pour ce panier, il existe une nette différence entre les hommes et les femmes, puisque plus de produits

cosmétiques sont inclus pour les membres féminins du ménage. Ainsi, le budget d'un homme est de 27 EUR contre 39 EUR pour la femme. Le budget pour une femme monoparentale avec une fille de 14 ans s'élève à 73 EUR.

Tableau 76: Budget mensuel global pour l'hygiène personnelle

	Homme seul	Femme seule	Couple	Homme avec 1 garçon 10 ans	Femme avec 1 fille 14 ans	Couple avec 2 enfants
Soins des mains et du corps	3.12	3.12	6.23	6.23	6.23	12.47
Soins de la tête	11.41	18.83	29.97	25.05	32.89	57.66
Hygiène bucco-dentale	1.71	1.71	3.42	3.42	3.42	6.83
Hygiène féminine	0.00	4.17	4.17	0.00	8.33	8.33
Rasage	6.06	1.25	7.31	6.06	2.49	8.55
Cosmétiques	1.67	6.81	8.47	1.67	13.61	15.28
Salle de bain	3.24	3.24	5.83	5.83	5.83	11.02
Total	27.21	39.11	65.40	48.26	72.80	120.15

Source: STATEC

4. Logement



Photo : Patrick Galbats

4.1 Introduction

Il est généralement reconnu que chaque personne a besoin d'un logement adéquat pour vivre décemment (Doyal et Gough 1991, 196). Le logement protège la personne contre les conditions météorologiques, contribue au maintien d'une bonne santé, doit permettre un mode de vie hygiénique et doit également offrir un refuge psychologique à son habitant.

La question posée dans le présent chapitre est la suivante : quels sont les critères minima en termes de logement et quel est le coût d'un logement qui remplit ces critères ?

Une remarque préliminaire s'impose ici: le présent panier considère le coût pour louer un logement. La possibilité que les personnes concernées par le présent budget de référence soient propriétaires de leur logement est écartée pour l'instant. En effet, l'achat d'un bien immobilier présuppose la disponibilité d'un capital financier de départ, et il est plus probable que les personnes vivant avec un minimum décent n'aient pas un tel capital financier. Par exemple, 73% des bénéficiaires du dispositif RMG payent un loyer (Inspection générale de la sécurité sociale 2013a), ce qui montre que la possibilité d'acheter son logement est moins probable pour des personnes avec des revenus faibles.³¹ Une autre hypothèse de départ est posée, à savoir que les adultes doivent avoir la possibilité de vivre seul dans un logement, et non pas dans une communauté, comme par exemple une colocation.

Dans le cadre du logement, il est important de ne pas se baser sur les prix les plus bas du logement, mais de définir un prix pour lequel un nombre raisonnable de logements est disponible sur le marché réel (Goedemé, Storms, et Van den Bosch 2015), puisque les personnes concernées sont contraintes de choisir un logement sur le marché et de payer les prix pratiqués sur le marché. D'autant plus qu'au Luxembourg, le logement social reste sous-développé et ne présente pas d'alternative a priori pour les personnes vivant avec un budget limité.

L'estimation du coût du logement luxembourgeois s'appuie sur le recensement de la population 2011 (RP2011). Le recensement de la population est conduit

tous les dix ans et collecte des informations par rapport au logement : la surface, les installations sanitaires, le mode de chauffage, le statut d'habitation (locataire ou propriétaire) et le nombre d'occupants. Dans ce sens, le recensement constitue une base de données précieuse et détaillée qui peut être exploitée pour le présent projet. Le projet luxembourgeois dévie dans ce sens de la base commune du projet européen, qui s'appuie sur l'enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC) pour estimer le coût du logement (Goedemé et al. 2015). Cette enquête est en effet bien adaptée pour estimer le coût du logement pour un ensemble de pays européens, mais le RP2011 fournit des renseignements plus détaillés qu'EU-SILC. Le comité de pilotage a donc décidé de retenir un calcul basé sur le RP2011.

La méthode pour calculer le prix du logement a été la plus discutée dans les réunions du comité de pilotage du présent projet. Cette priorité reflète le poids que le logement constitue dans le budget de référence et son importance cruciale comme sujet dans la société luxembourgeoise.

Avant de décrire les critères retenus pour sélectionner les logements dans le RP2011 et pour estimer le coût du logement, la partie suivante présente une réflexion relative à la notion de 'qualité' dans le contexte du logement. Cette partie s'appuie à la fois sur une revue de littérature proposée par les auteurs de la base commune et sur une analyse de la législation nationale relative au logement.

Une partie consécutive décrit ensuite la manière dont les logements ont été sélectionnés dans le RP2011 et comment le coût a été estimé. La troisième partie du chapitre est consacrée au calcul du coût du chauffage et de l'électricité et une quatrième partie se concentre sur les autres frais liés au logement.

³¹ Décision prise lors du comité de pilotage de juin 2015

4.2 Critères de qualité d'un logement adéquat

Le but de cette partie est de présenter un certain nombre de critères de qualité minima d'un logement adéquat. La perception de ce qui constitue un logement adéquat dépend d'une culture à l'autre et change également au fil du temps (Doyal et Gough 1991). Les critères de qualité d'aujourd'hui ne sont plus comparables aux logements tels qu'ils existaient au Moyen-Âge par exemple. De même, les conditions de logement dans certains pays en voie de développement peuvent difficilement être comparées aux standards de vie en Europe occidentale. En dépit de cette variabilité de la perception du logement, il existe certains critères de qualité applicables au contexte européen et luxembourgeois.

4.2.1 Revue des conventions internationales

Goedemé et al. (2015) analysent dans quelle mesure le droit au logement adéquat est ancré dans des conventions internationales pour ensuite identifier les critères exploitables pour définir un logement adéquat.³² Les auteurs constatent que le droit à un logement adéquat est inscrit dans nombre de déclarations et traités internationaux. Par exemple, l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) établit le droit à un standard de vie adéquat pour la santé et le bien-être de tous les membres du ménage et fait référence inter alia au logement. D'autre part, le droit au standard de vie adéquat est aussi réitéré dans l'article 11 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de l'Assemblée générale des Nations Unies (1966).³³ Plus tard, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies (CESCR) propose une définition de logement adéquat : «adequate housing must provide more than four walls and a roof. A number of conditions must be met before particular forms of shelter can be considered to constitute 'adequate housing'»³⁴ (Committee on Economic Social and Cultural Rights 1999). D'après cette définition, un logement doit donc remplir un certain nombre de critères pour être qualifié d'adéquat. Parmi les critères énumérés se trouvent :

- la sécurité juridique
- la disponibilité de services, de matériels et d'infrastructures
- l'accessibilité en termes de coût
- l'habitabilité et
- l'adéquation culturelle (Committee on Economic Social and Cultural Rights 1999, 3-4).

D'après les auteurs de la base commune, ces critères sont vagues, mais fournissent néanmoins un point de départ pour la discussion de critères de qualité du logement (Goedemé et al. 2015). Au niveau européen, l'article 31 de la Charte sociale révisée du Conseil de l'Europe fait également référence de manière explicite au droit à un logement adéquat.³⁵ La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ne fait pas référence explicite au logement, mais à l'assistance sociale pour assurer une existence décente (art. 34(3)).

Au niveau de l'Union européenne, les indicateurs sociaux – et notamment les indicateurs dits « de Laeken » – sont utiles pour identifier des critères de qualité d'un logement adéquat. Il n'existe (pas encore) d'indicateurs directs du logement, mais des indicateurs secondaires et contextuels ont trait au logement depuis 2009 (Goedemé et al. 2015). Ils sont relevés dans le cadre de l'enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC).

Le premier est l'indicateur de surpeuplement : une personne est considérée comme vivant dans un logement surpeuplé si le ménage n'a pas à sa disposition un nombre minimum de chambres égal à : une chambre pour le ménage; une chambre par couple dans le ménage; une chambre pour chaque personne seule âgée de 18 ans ou plus; une chambre par paire de personnes célibataires du même sexe âgées entre 12 et 17 ans; une chambre pour chaque personne célibataire âgée entre 12 et 17 ans et n'entrant pas dans la catégorie précédente; une chambre par paire d'enfants de moins de 12 ans (Social Protection Committee Indicators Sub-group 2015, 22).

³² Pour la revue de littérature détaillée, voir Goedemé et al. (2015)

³³ <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CESCR.aspx>

³⁴ <http://www.refworld.org/docid/47a7079a1.html>

³⁵ www.coe.int/en/web/conventions/full-list/-/conventions/rms/090000168007cf94 Mais à l'heure actuelle, neuf Etats membres n'ont pas encore ratifié la Charte révisée de 1996, dont notamment le Luxembourg (Goedemé et al. 2015).

Le deuxième indicateur est un indicateur contextuel de privation de logement. Il considère trois éléments, à savoir :

- des fuites dans la toiture, humidité dans les murs, sols ou fondation, de la pourriture dans l'encadrement des fenêtres ou au sol, l'absence de baignoire ou de douche dans le logement
- pas de toilettes intérieures avec chasse d'eau à l'usage exclusif de leur ménage
- logement trop sombre (Social Protection Committee Indicators Sub-group 2015, 24)

Les trois éléments se retrouvent également dans l'indicateur du 'confort de cadre de vie' mesuré par l'Observatoire de l'Habitat (voir plus bas pour une description de cet indicateur pour le Luxembourg).

Suite à leur revue de littérature, les auteurs de la base commune proposent une série de critères de qualité minima d'un logement adéquat. D'après eux, un logement de qualité est un logement qui :

- n'a pas de problèmes de moisissure
- est équipé d'une toilette et d'une douche ou d'une baignoire
- est équipé d'un système de chauffage adéquat
- est équipé d'installations électriques adéquates
- est équipé d'installations de plomberie et sanitaires adéquates
- a un nombre de pièces suffisantes pour la taille respective du ménage

En conséquence, le calcul du coût du logement devrait se baser sur l'ensemble des logements qui sont caractérisés par ces critères.

4.2.2 Critères minima dans la législation luxembourgeoise

Une analyse a également été faite de la législation luxembourgeoise pour identifier des critères minima par rapport au logement. L'analyse a révélé que les critères de qualité esquissés ci-dessus se retrouvent en partie dans la législation nationale. Des critères minima sont fixés dans deux règlements nationaux.

Premièrement, le *règlement grand-ducal du 25 février 1979 déterminant les critères de location, de salubrité ou d'hygiène auxquels doivent répondre les logements destinés à la location* définit des critères minima pour

les logements mis en location.³⁶ Ils concernent la construction et l'aménagement des immeubles. Quatre de ces critères ont une relevance pour le présent projet.

- (1) Les logements doivent être pourvus d'électricité, d'eau potable, d'une installation des eaux résiduaires et être pourvus d'une installation de chauffage (prévenant contre les risques d'intoxication et d'incendie) (art.4)
- (2) La taille au sol d'un logement mis en location doit être au minimum de 12 m² pour la première personne et de 9 m² pour chaque occupant additionnel (art. 5). Au cas où il s'agit d'une pièce unique (studio) équipée d'un coin cuisine, elle doit disposer d'au minimum 15 m² (art.8)
- (3) Le locataire doit avoir la possibilité de cuisiner dans le logement et de sécher son linge en dehors de sa chambre (art.8)
- (4) Les locataires doivent avoir accès à des installations sanitaires : un lavabo, un WC et une douche. Ces installations doivent être situées à l'intérieur de l'immeuble et dans des locaux chauffés (art.7).

D'autre part, l'article 8 du *règlement grand-ducal du 16 novembre 1998 fixant les mesures d'exécution relatives aux logements locatifs, aux aides à la pierre ainsi qu'aux immeubles cédés sur la base d'un droit d'emphytéose et d'un droit de superficie, prévus par la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement* définit le terme « *logement adapté* » en posant un nombre minimum de chambres à coucher pour les logements gérés par le Fonds du Logement. Cette définition du logement adapté se recoupe avec l'indicateur de surpeuplement européen présenté plus haut :

- 1 chambre à coucher par personne âgée de 12 ans ou plus ou par couple
- 1 chambre à coucher supplémentaire par deux enfants de moins de douze ans et de même sexe
- 2 chambres à coucher supplémentaires par deux enfants âgés de 12 ans ou plus et de sexe différent dès l'âge de 12 ans.

³⁶ <http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/1979/0016/a016.pdf>

- 1 chambre à coucher supplémentaire par enfant handicapé

En résumé, le cadre législatif luxembourgeois pose des critères de qualité en termes de taille du logement (m² et nombre de chambres), en termes d'installations sanitaires et électriques et en termes d'équipement de cuisine (l'habitant doit pouvoir cuisiner).

En termes de taille du logement, les critères minima peuvent se résumer comme suit (cf. Tableau 77) :

Tableau 77 : Surface et nombre de chambres des logements tels que prévus par les règlements

Type de ménage	Surface selon règlement en m ²	Nbre de chambres selon règlement
Adulte seul	15	1
Couple sans enfants	21 (12 + 9)	1
Adulte avec 1 enfant	21 (12 + 9)	2
Couple avec 2 enfants 10-15 ans de sexe différent	39 (12 + 3*9)	3

Source: règlements grand-ducaux

En supposant que l'adulte seul vit dans un logement qu'il ne partage pas avec d'autres, il doit alors avoir au moins 15 m² à sa disposition. Un couple sans enfants doit pouvoir vivre dans un logement de 21 m². La même chose vaut pour un adulte avec un enfant, sauf que ce type de ménage doit disposer de deux chambres, afin de répondre à la définition du logement adapté.

La question de la surface était cruciale dans les réflexions du comité de pilotage par rapport au logement. La question qui s'est posée dans le contexte de la présente étude, c'est de savoir si les critères minima en termes de taille du logement sont effectivement adaptés pour caractériser un logement adapté aux conditions de logement en 2016. Afin d'explorer cette question, il a été décidé de consulter les données du RP2011 et de l'enquête EU-SILC.

La partie suivante de ce chapitre présente quelques chiffres tirés du RP2011 et de l'enquête EU-SILC pour mieux cerner les conditions de logement au Luxembourg.

4.2.3 Qualité du logement au Luxembourg

Avant de procéder au calcul du coût du logement, cette partie s'interroge sur la qualité des logements au Luxembourg, en s'appuyant sur une analyse des

données du RP2011 et de l'enquête EU-SILC. Cette description permettra de contextualiser le choix effectué pour identifier le coût du logement.

4.2.3.1 Critères en matière d'installations sanitaires et des conditions de salubrité

Les logements du Luxembourg se positionnent très bien par rapport aux critères de qualité sanitaires. Ainsi, suivant le RP2011, la quasi-totalité des ménages dispose d'un WC dans le logement (99.5%), d'une salle de bain (99.1%) et d'un chauffage central (98%). Au total, 97% des ménages atteignent donc le 'standard minimum' (Allegrezza et al. 2014, 129).

Concernant les problèmes d'humidité et de fuites, le RP2011 ne livre pas d'informations. Par contre, dans le cadre de l'enquête EU-SILC, 21.6% des locataires (contre 15% de la population totale) déclarent avoir soit des fuites dans la toiture, soit avoir des murs, des sols ou des fondations humides, soit avoir de la pourriture dans l'encadrement des fenêtres ou au sol.

De ce point de vue, les logements du Luxembourg ne répondent pas tous aux critères de qualité. Toutefois, d'un point de vue méthodologique, ce critère ne peut pas être pris en compte dans la sélection des logements sur lesquels se base le calcul, car il n'est pas indiqué dans le RP2011.

4.2.3.2 Surface du logement

La question de la surface appropriée pour les logements à considérer dans le cadre des besoins minima était centrale dans les réflexions du comité de pilotage et a également guidée les choix retenus pour le calcul du budget. La surface est en effet un des déterminants clés du prix du logement. Dans la partie précédente, les surfaces minima d'après les règlements ont été présentées. Sont-elles suffisantes pour estimer le prix du logement décent au Luxembourg d'aujourd'hui ? Comment est-ce que ces critères se situent-ils par rapport aux surfaces réelles des logements au Luxembourg ? Quels critères de surface seraient acceptables pour couvrir les besoins minima en logement ?

Le RP2011 permet de confronter les surfaces minima d'après les règlements avec la taille réelle des logements au Luxembourg. Très généralement, l'on peut dire qu'il existe un très grand décalage entre les deux. Ainsi, le RP nous renseigne qu'en 2011, la surface moyenne des logements au Luxembourg était de 129.9 m² (Allegrezza et al. 2014). Des surfaces

moyennes de 75-99 m² et de 100-124 m² sont les plus fréquentes, mais elles varient fortement avec le statut d'occupation des habitants : les ménages propriétaires disposent en moyenne d'une surface de 147.7 m², alors que la surface disponible par ménage locataire n'est que de 83.6 m² (Allegrezza et al. 2014, 128).

Le Tableau 78 montre la surface moyenne et médiane des logements au Luxembourg selon le statut d'occupation. L'analyse du tableau fait apparaître une différence de surface considérable suivant que les habitants en sont locataires ou propriétaires. Pour prendre un exemple : 50% des adultes seuls qui sont propriétaires de leur logement ont au moins 100 m² de surface, contre 60 m² chez les locataires, soit une différence de surface de 40 m². Si l'on confond les locataires et les propriétaires, on arrive à une surface médiane de 85 m² pour ce type de ménage. Autre exemple : la moitié des couples propriétaires avec deux enfants ont au moins 160 m² à leur disposition, contre 100 m² pour les locataires. Pour les deux groupes confondus, l'on arrive à une surface médiane de 150 m².

Tableau 78 : Distribution de la surface en m2 selon le statut d'occupation

		Locataires	Propriétaires
Adulte seul	N	16552	28650
	Moyenne	62.85	115.67
	Médiane	60.00	100.00
	25	40.00	80.00
	Percentiles	50	100.00
	75	80.00	140.00
Couples sans enfants	N	6676	28651
	Moyenne	85.80	144.75
	Médiane	80.00	135.00
	25	60.00	100.00
	Percentiles	50	135.00
	75	100.00	170.00
Adulte seul avec un enfant de 8-12 ans	N	2130	5350
	Moyenne	83.40	137.51
	Médiane	80.00	124.00
	25	60.00	94.00
	Percentiles	50	124.00
	75	100.00	160.00
Couples avec 2 enfants âgés de 10-15 ans	N	3657	18015
	Moyenne	115.54	172.90
	Médiane	100.00	160.00
	25	80.00	127.00
	Percentiles	50	160.00
	75	135.00	200.00

Source: STATEC RP2011

Le recensement livre également des informations relatives au nombre de pièces selon la surface du logement. Par exemple, un logement qui a une surface de 50 à 69 m² a en moyenne 2,79 chambres. Suivant la définition du logement adapté, ce logement serait donc adapté pour un adulte seul, un couple ou un adulte avec un enfant (cf. Tableau 79).

Tableau 79 : Nombre de pièces moyen et médian par surface pour les ménages privés locataires

Surface	Nbre de ménages	Nbre de pièces moyen	Nbre de pièces médian
50-69 m ²	3 425	2.79	3.00
70-89 m ²	3 512	3.66	4.00
90-109 m ²	2 709	4.25	4.00

Source : STATEC RP2011

4.2.3.3 Confort des logements

Finalement, un dernier élément qui peut être mobilisé pour connaître la qualité du logement au Luxembourg est l'indicateur du confort des logements publié par l'Observatoire de l'Habitat.³⁷ Ce dernier réunit diverses informations sur l'état d'un logement:

- le confort de cadre de vie
- le confort spacieux
- le confort technique
- le confort de bien-être matériel
- le confort de modernité

L'indicateur du confort de cadre de vie réunit les critères de salubrité relevés par l'enquête EU-SILC. Ainsi, un logement bénéficie d'un confort de cadre de vie lorsque le ménage ne rencontre aucun problème parmi les 4 propositions suivantes : un logement trop sombre, pas assez lumineux, du bruit lié au voisinage ou à la rue qui provoque une forte gêne, un quartier pollué, sale ou touché par des problèmes environnementaux causés par le trafic ou des activités industrielles, un quartier touché par la délinquance, la violence ou le vandalisme. Au Luxembourg, 62% des ménages bénéficiaient d'un confort de cadre de vie optimal en 2014, 24% indiquaient avoir un problème de confort, 9% deux problèmes et 5% trois problèmes.

Autre exemple : un logement bénéficie du confort de modernité lorsqu'il n'a pas de problème de vétusté en lien avec les installations électriques, les installations sanitaires, les fenêtres et les murs inférieurs. En 2014,

³⁷ <http://observatoire.liser.lu/index.cfm?pageKw=indicconfort>

la très grande majorité des logements du Luxembourg (82%) ne connaissant aucun problème de vétusté, contre seulement 7% qui avaient une vétusté prononcée.

L'indicateur du confort généralisé réunit toutes ces informations pour établir la situation du confort général des logements au Luxembourg. En 2014, 76% des ménages connaissaient un très bon confort général, dans la mesure où ils ne rencontraient aucun ou seulement un problème de confort. La part des ménages connaissant trois problèmes ou plus s'élevait à 13%.

4.3 Calcul du coût du logement

Cette partie présente la méthode adoptée pour calculer le coût du logement. Comme il a été mentionné dans l'introduction, le présent projet se limite au calcul du loyer et écarte la possibilité de rembourser un prêt immobilier.

4.3.1 Sélection des logements dans le RP2011 selon la surface médiane

L'analyse des données du recensement de la population et de l'enquête EU-SILC a révélé un écart important entre la surface des logements des propriétaires et des locataires. On constate également un écart important entre les surfaces minima réglementaires et les surfaces réelles des logements du Luxembourg. Cet écart peut être expliqué en partie par deux facteurs. D'abord, les critères de mesure de la surface entre le recensement et le règlement sont différents. En effet, alors que le premier inclut dans la surface la salle de bain, le WC, les cuisines et les couloirs, le deuxième ne les mentionne pas dans la définition des m² minima.³⁸ Un deuxième facteur qui peut contribuer à expliquer l'écart mentionné concerne l'évolution du standard de vie et ainsi de la surface des logements depuis l'établissement des critères de surface minima en 1979. S'il est impossible de comparer les surfaces des logements avec 1981, une analyse secondaire des statistiques sur les bâtiments achevés permet de constater qu'il y a effectivement eu une évolution des standards de construction. Ces données recueillent les principales caractéristiques des bâtiments achevés au cours d'une

même année. En 17 ans, la surface habitable moyenne a progressé de 16%. Celle des maisons unifamiliales est passée de 163 m² à 189 m² et celle des appartements de 76 m² à 88 m² (Zahlen 2012). On peut supposer que la perception des habitants sur ce que constitue une surface appropriée d'un logement a également changé au fil des années.

Les surfaces telles que fixées par le règlement de 1979 semblent donc aujourd'hui peu appropriées pour déterminer les besoins minima en termes de logement décent. C'est pourquoi le comité de pilotage a décidé de se baser sur les surfaces médianes des locataires. Comme les locataires ont des logements plus petits que les propriétaires (qui sont majoritaires au Luxembourg), le comité a estimé que ce choix constituait un compromis viable qui tient compte des normes d'habitation du pays. Au vu du Tableau 78 présenté dans la partie précédente, les surfaces retenues par type de ménage sont les suivantes³⁹ :

- Adulte seul : 60 m²
- Couple sans enfants et adulte seul avec un enfant: 80 m²
- Couple avec deux enfants : 100 m²

A côté de la surface du logement, un certain nombre d'autres critères a été retenu par le comité de pilotage pour identifier les logements dans le RP2011.

4.3.2 Ancienneté dans le logement

L'ancienneté dans le logement a été limitée à deux ans au plus. Ce critère a été ajouté pour écarter les logements loués depuis un certain temps et dont le loyer ne reflète pas le marché actuel.⁴⁰ Il est important d'être assez près des prix réels, étant donné que les individus n'ont pas d'autre choix que de se plier aux conditions du marché.

³⁹ Une approche alternative pour définir la surface minimum aurait été de prendre comme point de départ le nombre de pièces d'un logement. Cette option a été écartée par le comité de pilotage pour deux raisons. La première est de nature statistique : retenir uniquement les logements correspondant aux critères de mètres carrés et au nombre de chambres à coucher diminuerait de manière trop conséquente le nombre de logements servant de base pour le calcul. La deuxième a trait au fait que le prix du loyer est généralement calculé au m² et non pas par rapport au nombre de pièces.

⁴⁰ Plus de la moitié des ménages du Luxembourg habitent dans leur logement depuis moins de cinq ans, et près d'un quart (25,6%) ont emménagé dans les deux dernières années (Allegrezza et al. 2014).

³⁸ Pour permettre une réelle comparaison, il faudrait rajouter un nombre de mètres carrés aux critères minima pour prendre en compte la cuisine, salle de bain, WC et couloirs.

4.3.3 Situation géographique

L'option d'ajouter une variable géographique dans la sélection des logements a été longuement débattue par le comité de pilotage. En effet, le coût du logement n'est pas le même suivant que l'on habite Luxembourg-ville ou une région plus rurale. Doit-on ou non définir le prix suivant les régions géographiques ? Une option discutée était par exemple de sélectionner plusieurs localités et d'échelonner le coût du logement en fonction de ce critère. Cependant, cette option a finalement été écartée, et cela pour plusieurs raisons :

- Difficulté à déterminer quelques régions géographiques précises : le prix du loyer varie considérablement, non seulement entre différentes régions, mais aussi au sein de certaines localités. Par exemple, pour Luxembourg-ville le prix du m² variait de 11.4 EUR au Pfaffenthal à 17.1 EUR dans le quartier de la gare en 2011 (cf. Tableau 80).
- Est-ce vraiment un critère minima de pouvoir vivre à Luxembourg-ville ou dans les alentours immédiats? Le comité de pilotage a conclu que non.
- Problème de la taille de l'échantillon : si la variable géographique est rajoutée à toutes les autres variables (type de ménage, nombre de m², ancienneté dans le logement), l'échantillon sur lequel se base le calcul devient très petit
- Possibilité de 'jouer' sur les distributions pour obtenir des loyers différents. Le lecteur trouvera dans ce chapitre un scénario alternatif pour le coût du loyer qui se base sur la surface P25 du logement.

Tableau 80 : Prix du loyer au m² en 2011

Pays	Nordstad (Ettelbruck Et Diekirch)		
	Ville de Luxembourg		
		14.7	
12.45	Gare	Pfaffenthal	10.69
	17.1	11.4	

Source : STATEC RP2011

4.3.3 Estimation du prix de base

Le coût du loyer des logements du RP dont la surface correspond à celle retenue comme référence (à savoir 60, 80 et 100 m²) a été retenu comme prix de base pour le loyer. Afin de garantir une taille appropriée de l'échantillon, une marge de 10 m² vers le haut et le bas a été prise en compte. Concrètement, tous les loyers pour les appartements entre 50 -70 m², 70-90 m² et 90 - 110 m² ont été retenus (cf. Tableau 81).⁴¹

Tableau 81 : Loyer mensuel moyen et médian par surface pour les ménages privés locataires payant un loyer normal (date d'emménagement depuis 2009) en février 2011

Surface	NB dans RP2011	Loyer moyen	Loyer médian
0-49 m ²	3 456	595.60	600.00
50-69 m ²	3 347	808.90	800.00
70-89 m ²	3 441	947.20	930.00
90-109 m ²	2 639	1 094.30	1 070.00

Source : STATEC RP2011

Le Tableau 82 résume le prix de base suivant le type de ménage. Ainsi, le coût du loyer pour un adulte seul est estimé à 800 EUR, pour un couple et un adulte avec un enfant il est de 930 EUR et pour une famille avec deux enfants de 1070 EUR.

Tableau 82 : Coût de base du loyer en février 2011

	Surface en m2	Coût du loyer
Adulte seul	60	800
Couple	80	930
Adulte avec 1 enfant	80	930
Couple avec 2 enfants	100	1 070.00

Source: STATEC

⁴¹ Les loyers réduits ont été écartés pour éviter que les prix soient influencés par les loyers subventionnés.

4.3.4 Ajustement du loyer

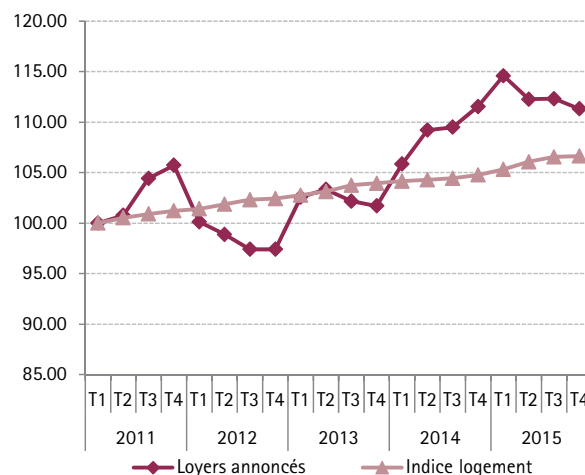
Le RP2011 a permis d'estimer le prix du loyer de base tel qu'il se présentait en février 2011. Pour refléter l'évolution des prix depuis cette date, un ajustement du loyer a ensuite été nécessaire. Deux méthodes ont été testées pour ce faire :

- Ajustement par l'indice des loyers (STATEC)
- Ajustement par l'indice des loyers annoncés (Observatoire de l'Habitat)

L'indice des loyers fait partie de l'Indice des prix à la consommation publié par le STATEC. Il est calculé mensuellement. Selon cet indice, il y aurait eu une augmentation du loyer de 6.64% entre février 2011 et janvier 2016. L'indice des loyers annoncés est un indicateur trimestriel publié par l'Observatoire de l'Habitat. Cet indice est calculé sur base des prix annoncés à la location.⁴² L'indicateur est élaboré à partir d'un relevé des offres diffusées dans la presse et sur le portail immobilier IMMOTOP.LU. La différence avec l'indice des loyers du STATEC est donc le fait d'être calculé sur base de loyers des nouveaux bails (annoncés). L'évolution de l'indice des loyers pour les appartements est de 11.31% du premier trimestre 2011 au 4^e trimestre 2015. L'évolution des deux indices entre le 1^{er} trimestre 2011 et le 4^e trimestre 2015 est résumé dans le Graphique 2.

Lorsque le loyer de base est ajusté par l'indice de l'IPC, il connaît une augmentation variant entre 53 EUR pour un adulte seul et 71 EUR pour un couple avec deux enfants. Cette augmentation est plus importante lorsque le loyer est ajusté par l'indice des prix annoncés. Elle se situe entre 90 EUR pour un adulte seul et 121 EUR pour un couple avec deux enfants.

Graphique 2: Evolution des prix du loyer suivant l'Indice des prix à la consommation et l'indice des prix annoncés



Source: STATEC, Observatoire de l'Habitat

⁴² <http://observatoire.liser.lu/indicprix.cfm?transaction=2&?pageKw=prixloc>

Tableau 83: Evolution du loyer suivant l'indice logement et l'indice des loyers annoncés

	Loyer médian 2011	Evolution indice logement	Loyer 2016 indice logement	Différence en EUR	Evolution loyers annoncés	Loyer 2016 annoncé	Différence en EUR
Adulte seul	800	6.64%	853.12	53.12	11.31%	890.48	90.48
Couple	930	6.64%	991.75	61.75	11.31%	1 035.18	105.18
Adulte avec 1 enfant	930	6.64%	991.75	61.75	11.31%	1 035.18	105.18
Couple avec 2 enfants	1 070.00	6.64%	1 141.05	71.05	11.31%	1 191.02	121.02

Sources: STATEC, Observatoire de l'Habitat

Après avoir considéré les deux possibilités, il a finalement été décidé de retenir l'ajustement par l'indice des prix annoncés, étant donné qu'il reflète mieux l'évolution des loyers des nouveaux bails. Le loyer final par type de ménage est résumé dans le Tableau 84. Il s'élève à 890 EUR pour une personne, 1 035 EUR pour un couple et un adulte avec un enfant et à 1 191 EUR pour une famille avec deux personnes.

Tableau 84: Budget mensuel final pour le loyer

	Adulte seul	Couple	Adulte avec 1 enfant	Couple avec 2 enfants
Total	890.48	1 035.18	1 035.18	1 191.02

Source: STATEC

4.3.5 Scénario alternatif

Afin de refléter la variabilité du coût du loyer et de pallier le fait qu'aucune variable géographique n'a été prise en compte, un scénario alternatif a été calculé sur base de logements plus petits. Pour estimer ce coût alternatif du loyer, les surfaces des logements ont été réduites pour correspondre à la surface du premier percentile du RP2011 (P25). Les résultats sont résumés dans le Tableau 84. Dans ce cas de figure, un adulte dispose de 40 m² de surface, le couple sans enfants et la famille monoparentale de 60 m² et le couple avec deux enfants 80 m². Le loyer médian pour ces surfaces respectives s'établissait à 600 et 930 EUR en 2011. Le loyer ajusté au niveau du 4^e trimestre 2015 est de 668 EUR par mois pour un adulte seul, 890 EUR par mois pour un couple ou un adulte avec un enfant et de 1 035 EUR par mois pour un couple avec deux enfants (cf. Tableau 85).

Tableau 85: Surface du logement et coût alternatif du loyer

	Surface en m2	Loyer médian 2011	Loyer 2016
Adulte seul	40	600	667.86
Couple	60	800	890.48
Adulte avec 1 enfant	60	800	890.48
Couple avec 2 enfants	80	930	1 035.18

Source: STATEC

La simulation d'un scénario alternatif souligne la variabilité du coût du loyer : ce dernier peut changer considérablement en fonction de la taille réelle, de la situation géographique, de l'ancienneté dans le logement et de l'ancienneté de l'immeuble.

4.4 Dépenses énergétiques

A côté du loyer, se loger implique également d'autres frais pour les personnes. Les dépenses énergétiques – le chauffage et l'électricité – constituent un deuxième poste important dans le budget d'un ménage. Ces dépenses en énergie englobent tous les frais liés au chauffage des pièces, au chauffage sanitaire (eau chaude), aux dépenses électriques dues à l'utilisation d'appareils électro-ménagers et à l'éclairage. Concrètement, les questions posées dans le cadre du projet étaient les suivantes :

- De combien de chauffage (en kWh/a) est-ce qu'une personne a besoin au minimum pour chauffer son logement et pour avoir de l'eau chaude à sa disposition?
- De combien d'énergie (en kWh/a) est-ce qu'une personne a besoin au minimum pour éclairer son logement, pour utiliser les appareils électro-ménagers prévus dans les autres paniers et ainsi pouvoir accomplir ses différentes fonctions sociales ?

Une manière de déterminer le coût de l'énergie est de prendre comme référence un certain pourcentage des dépenses réelles des ménages telles qu'elles sont saisies dans le cadre de l'enquête budget des ménages (EBM). Toutefois, le comité du pilotage était d'accord pour explorer d'autres pistes pour identifier les besoins minima en termes d'énergie, car il y a aujourd'hui un problème de surconsommation d'énergie. Dans ce sens, la réflexion sur les besoins minima en termes d'énergie est pertinente au-delà du présent projet dans la mesure où elle touche également aux questions de la consommation respectueuse des ressources naturelles. En adoptant des modes de consommation raisonnables et responsables, les individus peuvent non seulement réduire leur facture énergétique, mais également contribuer à un mode de vie plus durable (Druckman et al. 2011).

Etant donné qu'il s'agit ici d'une thématique très technique et spécialisée, des experts du domaine de l'énergie ont été consultés pour nourrir la réflexion du comité de pilotage.

4.4.1 Chauffage

Pour le chauffage, deux pistes de recherche ont été explorées pour déterminer le coût mensuel. Tout d'abord, un expert a été chargé de faire des estimations sur base de la législation sur la performance énergétique. Ensuite, un expert interne du STATEC a proposé un deuxième modèle théorique sur la base de son expérience en matière de prévisions énergétiques.

4.4.1.1 Estimation des besoins énergétiques sur base de la législation sur la performance énergétique

En premier lieu, les auteurs du présent rapport se sont interrogés sur la possibilité d'exploiter la législation sur la performance énergétique des bâtiments d'habitation et fonctionnels (encore appelée 'le passeport énergétique') pour évaluer les besoins minima en termes d'énergie.⁴³ Le passeport énergétique livre des informations sur le besoin énergétique d'un bâtiment et sur ses émissions de CO₂. Les classes de performance vont de A (la meilleure classe) à I (la plus mauvaise classe). La classification se fait en fonction du besoin en énergie primaire, du besoin en chaleur de chauffage et des émissions de CO₂. La législation établit des critères

pour le calcul du passeport énergétique d'un logement (température ambiante, etc.). La question qui s'est posée, est de savoir si cette base légale pourrait être adaptée pour estimer les besoins de chauffe minima pour différents types de logement. Un expert externe a été chargé de faire ces estimations. Il a calculé des valeurs pour trois périodes de construction différentes (avant 1950, entre 1950-1970 et après 1990) pour un immeuble libre de trois côtés (correspondant aux classes de performance H, I et G). Toutefois, les estimations ont donné des ordres de grandeur très élevés. Comme l'a souligné l'expert dans son rapport, les valeurs théoriques varient fortement de la consommation réelle, par exemple parce que le logiciel fourni par le ministère de l'Economie « se base sur une température de consigne définie sur l'ensemble de la surface de référence énergétique » (Rapport de l'expert externe) et prend également comme température ambiante 20°C, alors que la température moyenne réelle est plus basse. Cette conclusion est d'ailleurs confirmée par une étude récente menée par des chercheurs de l'Université du Luxembourg (Hoos et al. 2015). En raison de ce constat, il a été décidé, après concertation du comité de pilotage, que la base légale de la performance énergétique n'était pas adaptée aux besoins spécifiques du présent panier.

4.4.1.2 Modèle théorique

Une deuxième piste a ensuite été explorée par un expert de l'énergie et de l'environnement du STATEC. Ce dernier a mis au point un modèle théorique sur base de données fournies par le Fraunhofer Institut et utilisées dans les prévisions énergétiques du STATEC. Le modèle détermine le nombre de kWh/a nécessaires pour que les différents types de ménage puissent chauffer leur logement et leur eau sanitaire. Le chauffage des pièces se base sur le nombre de personnes dans le ménage, le nombre d'actifs, la surface du logement, l'ancienneté et la performance énergétique du logement, le type de bâtiment et la température des pièces à chauffer (cf. Tableau 86).

Pour prendre l'exemple du couple sans enfants : ils sont deux actifs vivant dans un logement de 80 m², qui date de 1984-1994 et qui a une performance énergétique 'G'. Ils chauffent leur logement en moyenne 8 heures par jour en semaine et 17 heures le weekend. Ceci équivaut à un besoin de chauffe de 6 064 kWh par an.

⁴³ Règlement grand-ducal du 5 mai 2012.

Tableau 86: Chauffage des pièces

		Adulte seul	Couple	Adulte avec 1 enfant	Couple avec 2 enfants
Chauffage des pièces	Taille du ménage	1	2	2	4
	Nb d'actifs	1	2	1	2
	Nb heures de chauffe/jour semaine	8	8	8	8
	Nb jours de chauffe/an semaine	118	118	118	118
	Nb heures de chauffe/jour weekend	17	17	17	17
	Nb jours de chauffe/an weekend	43	43	43	43
	Surface du logement (m2)	60	80	80	100
	Surface pièces chauffées à 21°C	36	50	41	47
	Surface pièces chauffées à 17°C	24	30	39	53
	Année de construction	1984-1994	1984-1994	1984-1994	1984-1994
	Classe moyenne pour le logement	G	G	G	G
	niveau d'isolation kWh/m2.a	185	185	185	185
	niveau d'isolation kWh/m2.j à 21°C	1.15	1.15	1.15	1.15
	niveau d'isolation kWh/m2.h à 21°C	0.07	0.07	0.07	0.07
	Besoin de chauffe en kWh/a	6 063.80	8 085.06	8 085.06	10 106.33
	Besoin en litres de mazout	569.53	759.37	759.37	1005.66
	Besoin en m3 de gaz naturel	591.01	788.02	788.02	1043.59

Source: STATEC

Tableau 87: Chauffage de l'eau sanitaire

		Adulte seul	Couple	Adulte avec 1 enfant	Couple avec 2 enfants
Douche	Nb litres par douche	64	64	64	64
	Nb douches par an	365	730	730	1460
	Nb litres par an à 37°C	23360	46720	46720	93440
	T°C souhaitée	37	37	37	37
	Besoin de chauffe kWh/a	597	1 195	1 195	2 390
Vaisselle	Nb litres pour vaisselle	5	10	10	15
	Nb de vaisselles par an	52	52	52	52
	Nb litres par an à 50°C	260	520	520	780
	T°C souhaitée	50	50	50	50
	Besoin de chauffe kWh/a	11	21	21	32
Nettoyage	Nb litre pour nettoyage	20	20	20	20
	Nb nettoyage par an	182	182	182	182
	Nb litres par an à 40°C	3640	3640	3640	3640
	T°C souhaitée	40	40	40	40
	Besoin de chauffe kWh/a	105.79	105.79	105.79	105.79
Total	Total besoin de chauffe kWh/a	713.80	1 321.81	1 321.81	2 527.25
	Besoin en litres de mazout	67.04	124.15	124.15	237.37
	Besoin en m3 de gaz naturel	69.57	117.39	107.81	145.54

Source: STATEC

Deuxièmement, le chauffage inclut également la consommation énergétique nécessaire pour le chauffage de l'eau chaude. Ce calcul prend en compte l'eau chaude nécessaire pour se doucher, pour faire la vaisselle et pour le nettoyage. Pour chacune de ces catégories, est fixée la température souhaitée de l'eau. Comme le montre le Tableau 87, un adulte seul nécessite 714 kWh/a pour le chauffage sanitaire. Un couple nécessite près du double (1 322 kWh/a) et une famille de quatre personnes a besoin de 2 527 kWh/a pour chauffer l'eau. Le besoin en kWh/a engendré pour le chauffage sanitaire est donc nettement inférieur à celui du chauffage du logement.

Le coût du chauffage varie non seulement en fonction de la composition du ménage et du type de logement, mais également en fonction du mode de chauffage – mazout ou gaz. Les deux cas de figure sont simulés, étant donné que le mazout et le gaz sont les deux modes de chauffage prédominants au Luxembourg (RP2011). Le Tableau 88 et le Tableau 89 présentent la différence entre les deux modes de chauffage. Le coût du chauffage est de 29 EUR pour un adulte seul s'il chauffe au mazout et de 27 EUR s'il utilise le gaz naturel. La différence est très minimale (2 EUR) lorsque les prix de 2015 sont appliqués. Toutefois, elle risque d'être plus conséquente pour d'autres années, étant donné que les prix sont très volatils et

susceptibles de changer beaucoup d'une année à l'autre.

Tableau 88: Coût du chauffage au mazout

		Quantité (l mazout)	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
Ménage 1 personne	Chauffage des pièces	569.53	12	0.55	310.39	25.87
	Chauffage sanitaire	67.04	12	0.55	36.54	3.04
	Total					28.91
Ménage 2 personnes	Chauffage des pièces	759.37	12	0.55	413.86	34.49
	Chauffage sanitaire	124.15	12	0.55	67.66	5.64
	Total					40.13
Ménage 4 personnes	Chauffage des pièces	1 005.66	12	0.55	548.08	45.67
	Chauffage sanitaire	237.37	12	0.55	129.37	10.78
	Total					56.45

Source: STATEC

Tableau 89: Coût du chauffage au gaz

		Quantité (kWh)	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
Ménage 1 personne	Chauffage des pièces	6 063.80	12	0.05	294.09	24.51
	Chauffage sanitaire	713.80	12	0.05	34.62	2.88
	Total					27.39
Ménage 2 personnes	Chauffage des pièces	8 085.06	12	0.05	392.13	32.68
	Chauffage sanitaire	1 321.81	12	0.05	64.11	5.34
	Total					38.02
Ménage 4 personnes	Chauffage des pièces	10 106.33	12	0.05	490.16	40.85
	Chauffage sanitaire	2 527.25	12	0.05	122.57	10.21
	Total					51.06

Source: STATEC

Scénario alternatif

Le coût du chauffage a également été estimé pour le scénario de logement alternatif. En effet, au cas où les individus vivent dans des logements plus petits, ils sont également susceptibles d'avoir des frais de

chauffage moindres. C'est seulement le chauffage des pièces qui est concerné. Dans ce cas de figure, un adulte seul paye 20 EUR par mois pour le chauffage au mazout, voire 19 EUR par mois pour le gaz. Il voit ainsi sa facture de chauffage réduite de près de 9 EUR par mois (mazout) (cf. Tableau 90 et Tableau 91).

Tableau 90 : Scénario alternatif pour le coût du chauffage des pièces avec mazout

		Quantité (l mazout)	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
Ménage 1 personne	Chauffage des pièces	379.69	12	0.55	206.93	17.24
	Chauffage sanitaire	67.04	12	0.55	36.54	3.04
	Total					20.29
Ménage 2 personnes	Chauffage des pièces	569.53	12	0.55	310.39	25.87
	Chauffage sanitaire	124.15	12	0.55	67.66	5.64
	Total					31.50
Ménage 4 personnes	Chauffage des pièces	759.37	12	0.55	413.86	34.49
	Chauffage sanitaire	237.37	12	0.55	129.37	10.78
	Total					45.27

Source: STATEC

Tableau 91: Scénario alternatif pour le coût du chauffage des pièces avec gaz

		Quantité (kWh)	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
Ménage 1 personne	Chauffage des pièces	4 042.53	12	0.05	196.06	16.34
	Chauffage sanitaire	713.80	12	0.05	34.62	2.88
	Total					19.22
Ménage 2 personnes	Chauffage des pièces	6 063.80	12	0.05	294.09	24.51
	Chauffage sanitaire	1 321.81	12	0.05	64.11	5.34
	Total					29.85
Ménage 4 personnes	Chauffage des pièces	8 085.06	12	0.05	392.13	32.68
	Chauffage sanitaire	2 527.25	12	0.05	122.57	10.21
	Total					42.89

Source: STATEC

Tableau 92: Besoins en électricité pour les différents équipements électro-ménagers

		Adulte	Couple	Adulte avec 1 enfant	Couple avec 2 enfants
Eclairage	Eclairage	229.00	229.00	229.00	229.00
Cuisine	Cuisinière et four	892.00	892.00	892.00	892.00
	Réfrigérateur-congélateur	276.00	276.00	276.00	276.00
	Congélateur	0.00	0.00	0.00	259.00
	Machine à café	71.00	71.00	71.00	71.00
	Lave-vaisselle	205.00	205.00	205.00	410.00
	Micro-onde	33.00	33.00	33.00	33.00
	Chaîne Hifi	48.00	48.00	48.00	48.00
	Lave-linge	178.00	356.00	356.00	712.00
Linge	Sèche-linge	0.00	0.00	0.00	242.00
	Fer à repasser	100.00	150.00	150.00	200.00
Nettoyage	Aspirateur	35.00	70.00	70.00	105.00
Divertissement	TV	138.00	138.00	138.00	138.00
	Video/DVD	15.00	15.00	15.00	15.00
	Ordinateur	121.00	121.00	121.00	242.00
	GSM, Modem, téléphone fixe, imprimante, etc.	50.00	50.00	80.00	80.00
Autres	Total kWh/a	2 391.00	2 654.00	2 684.00	3 952.00

Source: STATEC

4.4.2 Electricité

Le deuxième volet des dépenses énergétiques a trait à la consommation électrique. Pour estimer le coût de l'électricité, le même modèle que pour le chauffage a été appliqué. Une consommation minimum moyenne a été estimée pour les différents appareils électro-ménagers prévus dans les autres paniers ainsi que pour l'éclairage (cf. Tableau 92).⁴⁴ Les 'gros' appareils électro-ménagers, à savoir la cuisinière et le four, le réfrigérateur, le congélateur, le lave-linge, le sèche-linge ainsi que l'éclairage contribuent pour la plus grande partie aux besoins en énergie.

Le coût pour l'électricité a été estimé sur base du prix 2015, qui était de 0.17 EUR par kWh. Il s'élève à 34 EUR pour un adulte seul et 56 EUR pour une famille de quatre personnes (cf. Tableau 93).

L'économie d'échelle observable est liée au fait que toute une série d'appareils ont la même dépense énergétique peu importe le nombre de personnes présentes dans le ménage (réfrigérateur, cuisinière, machine à café, etc.).

Tableau 93 : Budget mensuel pour la consommation électrique

	Adulte seul	Couple	Adulte avec 1 enfant	Couple avec 2 enfants
Total	33.87	37.60	38.02	55.99

Source: STATEC

⁴⁴ Pour refléter l'importance de faire des économies d'électricité, il a été veillé, dans la mesure du possible, de choisir des appareils avec un bon rendement énergétique (A).

4.4.3 Le total des dépenses énergétiques

Les Tableau 94 et Tableau 96 résument le budget mensuel global nécessaire pour couvrir les besoins énergétiques des ménages. Ainsi, le budget mensuel d'un adulte seul est de 63 EUR s'il chauffe au mazout et de 61 EUR s'il chauffe au gaz.

Tableau 94: Budget mensuel pour l'énergie (mazout)

	Adulte seul	Couple	Adulte avec 1 enfant	Couple avec 2 enfants
Chauffage mazout	28.91	40.13	40.13	56.45
Electricité	33.87	37.60	38.02	55.99
Total	62.78	77.73	78.15	112.44

Source: STATEC

Tableau 95: Budget mensuel pour l'énergie (gaz)

	Adulte seul	Couple	Adulte avec 1 enfant	Couple avec 2 enfants
Chauffage gaz	27.39	38.02	38.02	51.06
Electricité	33.87	37.60	38.02	55.99
Total	61.27	75.62	76.04	107.05

Source: STATEC

4.5 Taxes communales

Cette partie calcule le coût des taxes communales que tout ménage doit payer pour sa consommation d'eau potable, la récupération des eaux usées et pour l'enlèvement des ordures ménagères.

Encadré 3 : Problème méthodologique

L'estimation du coût des taxes communales pose un problème méthodologique. En effet, l'hypothèse de départ pose que les individus vivent dans des résidences à appartements. Les charges locatives sont donc versées au propriétaire et non directement à la commune. Il est difficile d'estimer le prix exact, étant donné que la manière dont les déchets sont organisés dans une résidence varie fortement. Cependant, l'alternative serait de calculer une moyenne des charges locatives tirées de l'enquête loyer. Mais ces données ne sont pas très fiables, étant donné que certains locataires ne connaissent pas le montant exact des charges car elles sont payées sous forme d'avances ou elles couvrent des prestations qui diffèrent d'un locataire à l'autre (électricité incluse ou non).

4.5.1 Consommation d'eau potable et taxe de canalisation

Chaque individu a besoin d'eau potable pour préparer à manger, boire ou prendre une douche. Afin d'estimer le coût pour l'eau potable et la taxe de canalisation, la consommation moyenne par habitant du Luxembourg a été recherchée auprès du ministère du Développement durable, Service des Eaux. Celle-ci se situe autour de 140 litres par tête et par jour, ce qui équivaut à un total de 50 m³ par an. Cette consommation se rapporte à la consommation effectuée dans les logements privés pour la douche, la consommation d'eau pour boire, cuisiner, faire la lessive, etc.

L'eau potable est fournie par la commune de résidence par m³ d'eau consommé. Le prix du m³ varie d'une commune à l'autre. Un prix moyen a été estimé sur la base du prix affiché des communes présentes dans l'Indice des prix à la consommation (IPC).

Pour l'évacuation des eaux usées, chaque ménage doit également payer une taxe de canalisation à sa commune. Comme l'eau potable, la taxe de canalisation est calculée par m³ consommé. Pour estimer le coût de la taxe de canalisation, la même approche a été appliquée que pour l'eau potable: une moyenne des prix par m³ des communes répertoriées dans la base de données de l'indice des prix à la consommation. La même quantité d'eau a été retenue que pour l'eau potable (cf. Tableau 96). Cela implique qu'un même prix est attribué à tous les membres du ménage, en ne tenant pas compte des économies d'échelle. Le coût s'élève à 20 EUR par personne par mois.

Tableau 96: Taxes liées à la consommation d'eau

		Durée de vie		Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
		Quantité	en mois			
Tous	Fourniture en eau potable	49.28	12	2.64	130.10	10.84
	Enlèvement des eaux usées	49.28	12	2.15	105.95	8.83
	Total					19.67

Source: STATEC

La méthode appliquée pour calculer le coût des taxes communales présente deux limites. La première a trait au fait que la consommation réelle a été prise comme point de départ pour le calcul et non pas les besoins minima de chaque ménage. Cette approche est d'autant plus problématique qu'il y a en général une surconsommation en eau. Cependant, il a été trop difficile, dans le cadre du présent projet, d'estimer la quantité exacte de litres nécessaires par type de ménage. Un travail de fond serait nécessaire pour redresser ce fait. La deuxième limitation concerne la méthode pour estimer le prix moyen à payer par ménage, car celui-ci se base sur les communes répertoriées dans la base de données de l'indice à la consommation et non pas sur l'ensemble des communes du pays. Pour obtenir un prix moyen national, une enquête sur les prix pratiqués par toutes les communes aurait été nécessaire, ce qui n'était pas possible dans le cadre de ce projet. Il faut néanmoins souligner que l'échantillon IPC couvre aussi bien des communes densément peuplées et des communes plus rurales.

4.5.2 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Une troisième taxe communale concerne l'enlèvement des ordures ménagères. Le prix de cette taxe dépend de deux facteurs: de la taille de la poubelle et du prix fixé par les communes. Toutes les communes offrent un système d'enlèvement des ordures ménagères et des déchets d'emballage 'Valorlux' (le 'sac bleu'). Certaines communes proposent en plus un système de récupération des vieux papiers, des verres usés ou encore des déchets biodégradables. La manière dont ces services sont facturés par la commune varie (taxe unique annuelle/trimestrielle, taxe liée au nombre de vidanges, etc.). Il a été retenu, pour ce panier, de calculer le prix pour l'enlèvement des ordures ménagères sur base du prix moyen des communes répertoriées dans l'indice des prix à la consommation. Comme toutes les communes n'ont pas de récipients de 60 litres, le récipient de 80 litres est choisi pour tous les ménages de 1 à 3 personnes, et le récipient de 120 litres est choisi pour le ménage du couple avec 2 enfants (cf. Tableau 97).⁴⁵

Tableau 97: Taxes liées à l'enlèvement des ordures ménagères

		Quantité	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
Ménage 1-3 personnes	Enlèvement ordures 80 l	1.00	12	270.90	270.90	22.58
Ménage 4 personnes	Enlèvement ordures 120 l	1.00	12	332.49	332.49	27.71

Source: STATEC

Etant donné que bon nombre de communes incluent dans leur prix de base l'enlèvement des vieux papiers, il est supposé que les ménages aient accès à ce service ou, alternativement, peuvent le déposer dans les containers mis à disposition dans chaque commune. Le même principe vaut pour le recyclage des verres usés.

Tableau 98: Budget mensuel pour les taxes communales

	Adulte seul	Adulte avec 1 Couple	Adulte avec 1 enfant	Couple avec 2 enfants
Enlèvement ordures	22.58	22.58	22.58	27.71
Consommation d'eau	19.67	39.34	39.34	78.68
Total	42.25	61.92	61.92	106.39

Source: STATEC

⁴⁵ Il est donc probable que les ménages d'une ou deux personnes aient des coûts d'enlèvement des ordures moindres que ceux calculés dans le panier ; si leur commune dispose d'un récipient plus petit.

Le Tableau 98 résume le prix mensuel à déboursier par les différents types de ménage pour les taxes communales. Il est de 42 EUR pour un adulte seul, de 62 EUR pour un ménage de deux personnes et de 106 EUR pour le couple avec deux enfants. Le coût de ce service est proportionnellement plus élevé pour le couple avec deux enfants.

4.6 Assurance

Chaque locataire doit également souscrire une assurance du type 'risque locatif'. Le risque locatif est la responsabilité du locataire vis-à-vis du propriétaire pour les dommages causés par un incendie.⁴⁶ D'un point de vue légal, il n'y a pas d'obligation pour le locataire de couvrir ce risque. Mais dans la pratique, la majorité des propriétaires demandent la souscription d'une telle assurance pour toute la durée du bail (Ministère du Logement, 2006). Le panier prévoit donc une assurance d'habitation qui protège les locataires contre les risques d'incendie, d'inondation et autres accidents qui peuvent générer des coûts élevés. L'estimation du coût de l'assurance a été faite par un agent d'une entreprise d'assurances importante du marché luxembourgeois. L'assurance est du type 'habitation'. Les risques assurés sont les suivants : incendie et risques connexes, tempête, grêle, neige, périls naturels, attentats et conflits du travail, assistance, dégât des eaux, bris de vitrages, vol, responsabilité civile vie privée, défense et recours (cf. Tableau 99).

Le coût de l'assurance varie en fonction de la surface du logement, de la valeur assurée et de la performance énergétique. Le prix de l'assurance a été estimé pour les cas de figure suivants:

- un appartement 2 pièces avec risque assuré jusqu'à 10.000 EUR
- un appartement 3 pièces avec risque assuré jusqu'à 15.000 EUR
- un appartement 4 pièces avec risque assuré jusqu'à 20.000 EUR

⁴⁶ <http://www.immotop.lu/home-insurance/le-risque-locatif-n34.html>

Tableau 99: Détail des risques assurés

	Durée de vie en				
	Quantité	mois	Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
Incendie et risques connexes	1	12	114.60	114.60	9.55
Bris de vitrages	1	12	11.49	11.49	0.96
Vol	1	12	11.22	11.22	0.94
Responsabilité civile vie privée	1	12	51.70	51.70	4.31
Total				196.57	16.38
Incendie et risques connexes	1	12	138.33	138.33	11.53
Bris de vitrages	1	12	11.49	11.49	0.96
Vol	1	12	16.68	16.68	1.39
Responsabilité civile vie privée	1	12	51.70	51.70	4.31
Total				226.93	18.91
Incendie et risques connexes	1	12	162.04	162.04	13.50
Bris de vitrages	1	12	11.49	11.49	0.96
Vol	1	12	22.45	22.45	1.87
Responsabilité civile vie privée	1	12	51.70	51.70	4.31
Total				247.68	20.64

Source: STATEC

Tableau 100: Budget mensuel pour l'assurance

	Adulte seul	Couple	Adulte avec 1 enfant	Couple avec 2 enfants
Total	16.38	18.91	18.91	20.64

Source: STATEC

Le montant de l'assurance s'élève à 16 EUR pour un adulte célibataire, 19 EUR pour un couple ou un adulte avec enfant et à 21 EUR pour un couple avec deux enfants (cf. Tableau 100). Il y a économie d'échelle car le couple avec deux enfants paie relativement moins que l'adulte seul.

4.7 Entretien de la maison

Le dernier poste de frais liés au logement est l'entretien de la maison. Un logement doit être entretenu régulièrement pour prévenir sa dégradation. L'entretien concerne d'abord le nettoyage du logement, qui nécessite un certain nombre de produits de nettoyage: un produit d'entretien pour les WC et la douche, un produit d'entretien pour le sol et les

carrelages, un nettoyant pour vitres, des éponges et torchons, un balai, un seau, un aspirateur (cf. Tableau 101). Pour les ménages de quatre personnes, le nombre de produits de nettoyage est doublé, en estimant qu'il y a davantage besoin de nettoyage. Ensuite, des petites réparations peuvent être nécessaires de temps à autre, qui nécessitent un matériel : un marteau, un set de tournevis, des clous. Les ampoules électriques sont également incluses dans ce panier. Finalement les 'autres frais liés à l'entretien' couvrent les postes tels que l'entretien de l'espace commun dans la résidence ou l'entretien de l'ascenseur. Ce budget a été estimé sur base du poste 'autres services relatifs au logement' des locataires de l'enquête sur les budgets des ménages (valeurs 2014).

Le coût mensuel de l'entretien de la maison est présenté dans le Tableau 102. Ce budget est de 37 EUR par mois pour un adulte seul et de 38 EUR pour un couple avec deux enfants. Le budget varie peu entre les différents types de ménage, étant donné qu'à l'exception des produits de nettoyage, les différents postes ne varient pas en fonction de la taille du ménage.

Tableau 101: Equipement pour l'entretien de la maison

			Durée de vie en		Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
			Quantité	mois			
Ménage 1-2 personnes	Produits de nettoyage	Nettoyant de ménage 1 l	4	12	0.79	3.16	0.26
		Nettoyant pour WC 0,75 l	2	12	0.69	1.38	0.12
		Nettoyant pour fenêtre 1 l	2	12	0.69	1.38	0.12
		Crème à récurer 0,75 l	2	12	1.13	2.26	0.19
		Vinaigre 1 l	3	12	1.99	5.97	0.50
		Eau déminéralisée pour fer à repasser 5 l	3	12	0.76	2.28	0.19
		Total				16.43	1.37
Ménage 4 personnes	Produits de nettoyage	Nettoyant de ménage 1 l	8	12	0.79	6.32	0.53
		Nettoyant pour WC 0,75 l	4	12	0.69	2.76	0.23
		Nettoyant pour fenêtre 1 l	4	12	0.69	2.76	0.23
		Crème à récurer 0,75 l	4	12	1.13	4.52	0.38
		Vinaigre 1 l	6	12	1.99	11.94	1.00
		Eau déminéralisée pour fer à repasser 5 l	6	12	0.76	4.56	0.38
		Total				32.86	2.74
Ménage	Equipement de nettoyage	Torchons	1	60	2.99	1.79	0.15
		Raclette	1	120	2.25	0.23	0.02
		Balai-brosse	1	120	7.72	0.77	0.06
		Seau	1	120	2.02	0.20	0.02
		Aspirateur	1	120	199.00	19.90	1.66
		Sacs pour aspirateur	1	12	5.79	5.79	0.48
		Balayette et pelle	1	120	1.01	0.10	0.01
		Balai	1	120	2.29	0.23	0.02
		Total				29.01	2.42
Ménage	Equipement de réparation	Set de 17 outils	1	120	7.99	0.80	0.07
		Set de clous	1	120	4.99	0.50	0.04
		Total				1.30	0.11
Ménage	Autres frais d'entretien	Entretien parties communes, ascenseur, etc.	1	12	33.00	396.00	33.00
Ménage 1 personne	Ampoules électriques	Ampoule fluocompacte 14W	6	120	9.99	5.99	0.50
Ménage 2 personnes		Ampoule fluocompacte 14W	7	120	9.99	6.99	0.58
Ménage 4 personnes		Ampoule fluocompacte 14W	8	120	9.99	7.99	0.67

Source: STATEC

Tableau 102: Budget mensuel pour l'entretien de la maison

	Adulte seul	Couple	Adulte avec 1 enfant	Couple avec 2 enfants
Nettoyage	1.37	1.37	1.37	2.74
Equipement nettoyage	2.42	2.42	2.42	2.42
Equipement de réparation	0.11	0.11	0.11	0.11
Autres frais d'entretien	33.00	33.00	33.00	33.00
Ampoules électriques	0.50	0.58	0.58	0.67
Total	37.39	37.48	37.48	38.93

Source: STATEC

4.8 Budget global

Le Tableau 103 résume le budget global du logement pour les différents types de ménage, en distinguant entre le chauffage au mazout et au gaz. Ainsi, une personne seule qui chauffe au mazout doit déboursier 1 049 EUR par mois pour bénéficier d'un logement adéquat, celle chauffant au gaz doit dépenser un euro de moins par mois. La famille avec quatre personnes doit dépenser 1 469 EUR pour son logement lorsqu'elle chauffe au mazout et 1 464 EUR si elle chauffe au gaz.

Dans le cas de figure alternatif, le montant global du logement passe à 818 EUR par mois pour une personne seule, 1 078 EUR par mois pour un couple, 1 091 EUR par mois pour un adulte avec un enfant et à 1 302 EUR par mois pour un couple avec deux enfants (chauffage au mazout, cf. Tableau 104).

Les tableaux finaux permettent de faire deux constats. Tout d'abord, c'est le loyer à proprement parler qui constitue la plus grande partie du budget logement. Il est suivi par les postes du chauffage, des taxes communales et de l'électricité. Un deuxième constat a trait au poids du budget logement pour les différents types de ménage. En effet, ce poste pèse plus lourdement pour un adulte seul que pour les autres types de ménage.

Tableau 103: Budget mensuel global pour le logement

	Adulte seul	Couple	Adulte avec 1 enfant	Couple avec 2 enfants
Loyer	890.48	1035.18	1035.18	1191.02
Energie (mazout)	62.78	77.73	78.15	112.44
Energie (gaz)	61.27	75.62	76.04	107.05
Taxes communales	42.25	61.92	61.92	106.39
Assurances	16.38	18.91	18.91	20.64
Entretien de la maison	37.39	37.48	37.48	38.93
Total si mazout	1049.28	1231.21	1231.64	1469.42
Total si gaz	1047.77	1229.11	1229.53	1464.03

Source: STATEC

Tableau 104: Budget mensuel global alternatif pour le logement

	Adulte seul	Couple	Adulte avec 1 enfant	Couple avec 2 enfants
Loyer	667.86	890.48	890.48	1035.18
Energie (mazout)	54.16	69.10	69.53	101.26
Energie (gaz)	53.10	67.45	67.87	98.88
Taxes communales	42.25	61.92	61.92	106.39
Assurances	16.38	18.91	18.91	20.64
Entretien de la maison	37.39	37.48	37.48	38.93
Total si mazout	818.04	1077.89	1078.31	1302.40
Total si gaz	816.98	1076.23	1076.66	1300.02

Source: STATEC

5. Santé



Photo : Patrick Galbats

5.1 Introduction

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) définit la santé comme un « état de complet bien-être physique, mental et social » qui « ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».⁴⁷ La santé est un facteur important pour la participation sociale adéquate. Elle dépend d'une multitude de facteurs, comme les conditions sociales et économiques, l'alimentation, le stress, les relations sociales ou les réseaux sociaux (Wilkinson et Marmot 2003). Ces facteurs sont en partie traités dans les autres paniers. Le présent panier se concentre sur les aspects de la santé physique. Concrètement, le présent chapitre tente de donner une réponse à la question suivante : quels sont les services et produits de santé dont doit disposer chaque personne au minimum pour maintenir un état de santé acceptable et pour pouvoir participer à la société ? Il est important de souligner que le panier de la santé ne peut être qu'une approximation des besoins réels en soins médicaux (voir Encadré 1). Le présent panier se limite à identifier quelques soins indispensables pour des personnes qui ont à la base une bonne santé (hypothèse de départ) pour maintenir cet état de santé.

D'après la base commune proposée par Goedemé et al. (2015), le panier santé doit pouvoir couvrir au moins les cinq fonctions suivantes pour garantir une participation sociale adéquate :

- Donner accès au système de soins
- Soigner des maladies courantes
- Soigner des lésions et traumatismes
- Prévenir des maladies
- Donner accès la contraception

Ces cinq volets structurent la construction du budget santé. Avant de passer à la description du contenu concret du panier, ce chapitre fait un bref retour sur les politiques de santé européennes et luxembourgeoises et présente également quelques statistiques concernant l'état de santé des résidents du Luxembourg et les pratiques de consultation des soins médicaux.

Encadré 4 : Mise en garde

Les personnes touchées par la précarité sont souvent touchées disproportionnellement par des problèmes de santé, des maladies chroniques et des problèmes psychiques. En effet, la littérature scientifique s'accorde sur le fait que les inégalités sociales engendrent des risques plus élevés pour la santé et une mortalité précoce tant pour les adultes que pour les enfants (Haverkamp, 2008; Mackenbach, 2006; Wilkinson Et Marmot, 2003). Mackenbach note, dans un rapport sur les inégalités de santé en Europe:

"At the start of the 21st century, all European countries are faced with substantial inequalities in health within their populations. People with a lower level of education, a lower occupational class, or a lower level of income tend to die at a younger age, and to have a higher prevalence of most types of health problems" (Mackenbach 2006).

Au vu du lien évident entre niveau de vie et santé physique, l'hypothèse de base du projet selon laquelle les individus sont en bonne santé et n'ont pas de problèmes de santé particuliers, pose un défi important pour la construction du panier santé physique. Il est évident que le budget proposé dans ce panier est en décalage avec la réalité de beaucoup de personnes. Cependant, les frais liés aux soins de santé varient énormément d'une personne à l'autre et sont difficiles à définir de manière générale. C'est pourquoi le présent panier se limite à définir un certain nombre de soins et de services de santé minima dont chacun doit pouvoir bénéficier pour se maintenir en bonne santé.

⁴⁷ <http://www.who.int/about/definition/fr/print.html>

5.2 Cadre politique et institutionnel en matière de santé

5.2.1 Contexte européen

D'après le Traité européen, les Etats membres ont la responsabilité principale pour les politiques de santé et la mise en place des systèmes de sécurité sociale (Goedemé et al. 2015).⁴⁸ Le rôle des politiques communautaires est donc essentiellement de compléter les politiques nationales et de renforcer la coopération et la coordination entre les Etats membres (Art. 168 du Traité européen). Le livre blanc 'Ensemble pour la santé' de la Commission européenne définit le cadre de ces activités communautaires (Commission européenne 2007b) en mettant en avant quatre principes-clés.

Premièrement, les politiques de santé de l'UE se veulent être fondées sur les principes de l'universalité, de l'accès à des soins de santé compétents, de l'équité et de la solidarité. Elles doivent contribuer à la réduction des inégalités de santé et être basées sur des recherches scientifiques. Deuxièmement, il est nécessaire d'avoir des politiques de prévention et d'amélioration de l'état de santé général de la population, car il existe un lien étroit entre santé et prospérité économique. Un troisième principe est celui de la transversalité : la protection de santé doit être intégrée dans tous les domaines politiques. Quatrièmement, l'UE vise à renforcer son impact dans le domaine de la santé. Etant donné que les problèmes de santé et les solutions pour y remédier vont au-delà des limites nationales et européennes, une coopération renforcée avec les organisations internationales est nécessaire.

Depuis 2012, les soins de santé sont également inclus dans le système du semestre européen de coordination des politiques économiques. Cette procédure se déroule chaque année pendant six mois et sert à examiner les politiques budgétaires et structurelles des Etats membres pour repérer les incohérences et déséquilibres (Baeten 2014). La Commission européenne peut ainsi également émettre des recommandations sur les systèmes de santé des Etats membres.

Goedemé et al. (2015) constatent que, si la plupart des Etats membres ont atteint une couverture quasi-totale des coûts des soins de santé pour certains services essentiels, il existe toutefois des décalages importants dans la mise en œuvre et la qualité des systèmes de santé nationaux. Ce sont notamment les services pris en charge et les montants remboursés qui varient fortement entre les pays (Goedemé et al. 2015). D'après les auteurs, ces différences sont liées à la fois aux développements économiques des Etats membres, à leur histoire, à la stabilité financière de leurs systèmes de protection de santé et à des différences dans les besoins (changeants) des citoyens.

5.2.2 Contexte luxembourgeois

Le ministère de la Santé définit et met en œuvre les politiques gouvernementales de santé, contrôle l'application des lois et des règlements sanitaires et supervise les institutions et services de santé.⁴⁹ Le Conseil supérieur de la santé est l'organe chargé d'émettre des recommandations de santé.

Une réforme du secteur de la santé a été lancée en 2010.⁵⁰ Elle vise à assurer des finances saines du système de santé et des pratiques de consommation plus effectives et à « promouvoir [...] le développement des mesures de médecine préventive et améliorer le suivi du patient, notamment du patient chronique » (Inspection générale de la sécurité sociale 2013b). Elle est entrée en vigueur le 1er janvier 2011.

Le dernier programme-cadre gouvernemental sur la santé date de décembre 2013.⁵¹ Ce Plan National Santé s'inscrit dans la stratégie 'Santé pour Tous' de l'OMS. Il préconise « une approche globale, multisectorielle et pluridisciplinaire axée sur la promotion de la santé et la prévention des maladies plutôt que sur la seule lutte contre la maladie ». ⁵² Le Plan National Santé identifie plusieurs sujets prioritaires : une alimentation saine, la santé mentale, la prévention des maladies cardiovasculaires, du cancer, des accidents et des toxicomanies, la lutte contre le SIDA, la consommation abusive de l'alcool et la lutte anti-tabac.

⁴⁹ <http://www.sante.public.lu/fr/politique-sante/ministere-sante/index.html>

⁵⁰ <http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2010/0242/a242.pdf>

⁵¹ <http://www.sante.public.lu/fr/politique-sante/plans-action/programme-gouvernementale-2013/index.html>

⁵² <http://www.sante.public.lu/fr/politique-sante/plans-action/plan-national-sante/index.html>

⁴⁸ Pour une revue de littérature détaillée des politiques de santé européennes, voir Goedemé et al. (2015)

5.2.3 Système de sécurité sociale

Le ministère de la Sécurité sociale est en charge du système de protection et de sécurité sociale, affiliation, remboursement, etc. Les soins de santé sont pris en charge par l'assurance maladie-maternité, à laquelle toute personne travaillant au Grand-Duché doit s'inscrire obligatoirement. Le droit de la sécurité sociale, qui, ensemble avec le code de la sécurité sociale, définit le cadre et la réglementation autour de l'organisation des soins de santé, retient que : « Les soins de santé doivent tendre à préserver, à rétablir ou à améliorer la santé de la personne protégée, ainsi que son aptitude à travailler et à faire face à ses besoins personnels ». ⁵³ L'affiliation à la sécurité sociale se fait auprès du Centre commun de la sécurité sociale. Depuis le 1er janvier 2009, il existe quatre Caisses de maladie au Luxembourg. ⁵⁴

Deux principes fondamentaux régissent le système de santé luxembourgeois : le libre choix du médecin pour les patients (article 19 du code de la sécurité sociale) et la liberté absolue pour les médecins d'appliquer les traitements thérapeutiques de leur choix (Inspection générale de la sécurité sociale 2013b, 71). Ces deux principes influencent les pratiques de consommation des soins de santé : les patients peuvent directement s'adresser à des spécialistes de leur choix sans devoir consulter au préalable leur médecin généraliste. Cependant, la réforme du secteur de la santé a introduit le système du médecin référent. Chaque patient peut, depuis le 1er janvier 2012, choisir son médecin référent, qui est en charge du suivi médical et coordonne les soins qu'il obtient. Le système du médecin référent vise à éviter les consultations inutiles et le double emploi dans la consommation de médicaments.

Le conventionnement des prestataires de soins médicaux est obligatoire au Luxembourg. Il existe une convention pour chaque catégorie de prestataires de soins (médecins, dentistes, kinésithérapeutes, etc.). Les tarifs pour les différentes catégories de consultations et d'actes médicaux sont inscrits dans les nomenclatures. Les prestataires des soins sont tenus

d'appliquer les tarifs inscrits dans des nomenclatures. ⁵⁵ Le remboursement des frais médicaux pour les assurés s'effectue généralement après les consultations. L'assurance-maladie prend en charge 80% des frais médicaux, laissant une participation personnelle des patients de 20%, sauf exceptions (article 35 des statuts de la CNS). Parfois, il arrive que le médecin fasse des 'actes techniques' pendant la consultation. Les frais pour ces actes techniques se rajoutent à la facture. L'assuré doit payer 10 % des actes techniques. ⁵⁶

Dans la comparaison internationale, le système de remboursements luxembourgeois est plutôt généreux : en 2012, 84% des dépenses de santé étaient financées par des fonds publics, contre une moyenne OCDE de 72% (OCDE 2014).

Encadré 5 : la médecine préventive à l'école

La médecine scolaire joue un rôle important dans la médecine préventive au Luxembourg. Elle est organisée par des équipes médico-scolaires agréées par le ministère de la Santé. ⁵⁷ Les élèves de l'éducation fondamentale et secondaire sont régulièrement soumis à des tests de dépistage et à des examens médicaux approfondis tels que le contrôle de la taille et du poids, de la vision et de l'audition, un test urinaire et le contrôle des vaccinations. La médecine préventive englobe également des examens dentaires à des intervalles réguliers. Si un problème a été détecté – l'enfant aurait besoin de lunettes par exemple – les parents en sont averti par écrit et invités à consulter un médecin. De plus, des campagnes de sensibilisation sont régulièrement organisées dans les écoles. La médecine scolaire joue ainsi un rôle important dans la couverture d'un besoin minima en termes de contrôles de santé, à laquelle tous les enfants qui fréquentent le système scolaire national ont accès gratuitement.

⁵³

http://www.mss.public.lu/publications/droit_securite_sociale/droit_2014/droit_2014.pdf

⁵⁴ Il s'agit de la Caisse nationale de santé (secteur privé), la Caisse de maladie des fonctionnaires et employés publics (CMFEP), la Caisse de maladie des fonctionnaires et employés communaux (CMFEC) et l'Entre-aide médicale de la société nationale des chemins de fer luxembourgeois (secteurs publics).

⁵⁵ http://www.mss.public.lu/maladie_maternite/soins_sante/principes_generaux/index.html

⁵⁶ http://www.mss.public.lu/maladie_maternite/soins_sante/differentes_prestations/soins_medicaux/index.html

⁵⁷

<http://www.sante.public.lu/fr/prevention/milieux/ecole/medecine-scolaire/index.html>

5.3 Contenu du panier

Cette partie est dédiée à la construction du panier santé. Elle tente de donner une réponse à la question des soins de santé minima nécessaires pour chaque individu pour se maintenir en bonne santé et pour participer adéquatement à la société. Tel qu'évoqué dans l'introduction, cette question est très complexe et la réponse fournie par le présent panier doit être prise avec précaution. Les besoins de santé sont très individuels et le coût y relatif dépend d'un grand nombre de facteurs : l'âge, le sexe, la condition physique, l'environnement etc. Le panier proposé concerne les individus qui ont un bon état de santé sans problèmes de santé particuliers.

La construction du panier santé luxembourgeois suit les recommandations de la base commune (Goedemé et al. 2015). Il a été soumis à des experts du ministère de la Santé du Luxembourg pour vérifier si le contenu est en cohérence avec les politiques et recommandations nationales. Plus spécifiquement, le panier santé comprend les postes suivants:

- Consultations du médecin-généraliste pour cause de maladies ponctuelles et pour accidents
- Consultations du médecin-dentiste
- Médecine préventive
- Contraception
- Ophtalmologue et aides visuelles
- Kinésithérapie
- Armoire à pharmacie

La base commune prend une approche relativement restrictive quant au recours aux services de soins médicaux, en prônant l'automédication. Les experts nationaux du Luxembourg, par contre, étaient très réticents par rapport à cette pratique. Cette mise en garde a eu des conséquences sur le contenu de ce panier, notamment en termes de nombre de consultations allouées à chaque personne, mais aussi en termes de composition de l'armoire à pharmacie, qui est plus restrictive.

5.3.1 Consultations du médecin-généraliste et pédiatre pour cause de maladies ponctuelles et pour accidents

Même les personnes les plus saines tombent malade de temps à autre. Les maladies les plus fréquentes qui peuvent toucher tout le monde sont les maladies infectieuses. Parmi les symptômes de maladie fréquents, on peut compter la fièvre, les infections respiratoires, la diarrhée, les problèmes d'estomac et les maux de tête. La question qui se pose dans le contexte du panier santé est de savoir à quel moment une personne doit recourir aux systèmes de soins médicaux lorsqu'elle est atteinte de ces symptômes. S'il n'est par exemple pas nécessaire de consulter un médecin pour un rhume occasionnel, une visite est cependant indiquée si les symptômes ne s'améliorent pas au bout de quelques jours, voire s'aggravent.

D'autre part, un individu peut également avoir le besoin de consulter un médecin en cas de blessure ou d'un accident. Les accidents domestiques sont le 4^e facteur de décès des adultes après les maladies cardio-vasculaires, les cancers et les maladies respiratoires (Direction de la Santé 2014). Au Luxembourg, 261 décès annuels et 4 364 hospitalisations sont liés à des traumatismes et des accidents et le coût annuel estimé des traumatismes est de 50 millions d'euros (Direction de la Santé 2014). La plupart des accidents et des blessures ont lieu à la maison ou pendant une activité de loisir. La probabilité d'être victime d'une blessure ou d'une autre lésion et de devoir consulter un médecin est donc élevée.

Encadré 6 : Nombre moyen de consultations médicales

En 2013, les habitants du Luxembourg consultaient en moyenne 6.56 fois un médecin généraliste ou spécialiste. Ce nombre est plus élevé que celui prévu dans le présent panier. Cette différence peut refléter plusieurs réalités : (1) le panier est un panier minimal pour des personnes en bonne santé, (2) les consultations d'un spécialiste ne sont pas prises en compte et (3) l'on ne sait pas s'il y a peut-être une surconsommation des services de soins médicaux.

Afin de tenir compte des moments de maladie ponctuels et des accidents, le panier comprend trois consultations annuelles du généraliste par adulte et quatre consultations annuelles par enfant de 14 ans (cf. Tableau 105).⁵⁸ Concernant l'adulte, une différence est faite entre une consultation 'normale' et une consultation 'du soir ou en weekend' pour rendre compte de la difficulté qu'on peut rencontrer de se rendre chez le médecin pendant les consultations normales. Les tarifs ne sont pas les mêmes. Pour les enfants de 10 ans, quatre consultations annuelles chez le pédiatre sont incluses.⁵⁹ En effet, d'après les recommandations du ministère de la Santé et les pratiques courantes au Luxembourg, le pédiatre est préféré au généraliste pour les enfants âgés de 0-12 ans. De plus, deux visites à domicile (du pédiatre) sont prises en compte pour les enfants de 10 ans et deux pour les enfants de 14 ans (du généraliste).⁶⁰ En suivant la base commune, une consultation pour accident est prévue tous les 10 ans pour les adultes et les enfants de 14 ans et une tous les cinq ans pour les enfants de 10 ans. Etant donné qu'il est très difficile d'estimer le coût d'une hospitalisation liée à un traumatisme, celui-ci n'est pas pris en compte.

Les coûts pour les consultations et les visites du médecin-généraliste et pédiatre sont résumés dans le Tableau 106. Il s'agit de la part personnelle à payer par la personne, après le remboursement de la CNS. Cette remarque vaut pour tous les montants du panier, à l'exception de l'armoire à pharmacie. Ce montant s'élève à 2 EUR pour un adulte seul, à 7 EUR pour un homme avec un garçon de 10 ans et à 13 EUR pour une famille de quatre personnes.

⁵⁸ L'ensemble des tarifs a été relevé dans les nomenclatures des actes et services des médecins, médecins-dentistes et kinésithérapeutes.

⁵⁹ Le panier luxembourgeois est plus généreux que la base commune proposée par Goedemé et al. (2015) en termes du nombre de consultations allouées par personne. Ces auteurs proposent entre autres de réduire le nombre de consultations médicales pour le deuxième enfant en argumentant que les parents ont plus d'expériences avec le deuxième. Les experts nationaux n'ont pas été d'accord avec ce raisonnement. Ils soulignent que chaque enfant a des besoins très spécifiques qui ne peuvent pas nécessairement être traités par les parents (plus expérimentés).

⁶⁰ La base commune prévoit également une visite pour les adultes, mais elle a été écartée pour le panier luxembourgeois. Les experts du ministère de la Santé ont estimé que cette prestation n'est pas beaucoup utilisée par les adultes. Le système des maisons médicales régionales, qui proposent une garde des médecins la nuit et les weekends, permet de consulter un médecin facilement.

Tableau 105: Consultations et visites des généralistes et pédiatres

			Durée de vie		Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
			Quantité	en mois			
Adulte	Généraliste	Consultation pour cause de maladie	2	12	7.80	15.60	1.30
		Consultation du soir/weekend	1	12	10.24	10.24	0.85
		Consultation pour traumatisme	1	120	7.8	0.78	0.07
		Total				26.62	2.22
Enfant 14 ans	Généraliste	Consultation pour cause de maladie	3	12	7.8	23.4	1.95
		Visite à domicile pour maladie	2	12	9.98	19.96	1.66
		Consultation pour traumatisme	1	120	7.8	0.78	0.07
		Total				44.14	3.68
Enfant 10 ans	Pédiatre	Consultation pour cause de maladie	4	12	8.62	34.48	2.87
		Visite à domicile pour maladie	2	12	11.66	23.32	1.94
		Consultation pour traumatisme	1	12	8.62	1.72	0.14
		Total				59.52	4.96

Source: STATEC

Tableau 106 : Coût total des consultations et visites des généralistes et pédiatres

	Homme seul	Femme seule	Couple	Homme avec 1 garçon 10 ans	Femme avec 1 fille 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	2.22	2.22	4.44	7.18	5.90	13.08

Source: STATEC

5.3.2 Consultations du médecin-dentiste

L'hygiène dentaire est un élément important dans le maintien d'une bonne santé. Pour prévenir la formation de cavités ou autres maladies dentaires, il est conseillé de consulter le dentiste au moins une fois par an (European Platform for Better Oral Health).⁶¹ En conséquence, une consultation annuelle du dentiste est prévue par personne.

La CNS rembourse 60 euros forfaitaires pour les consultations dentaires par personne et par an. Les soins supplémentaires sont pris en charge à raison de 88%.⁶² Pour les enfants et jeunes âgés de moins de 18 ans, le ministère de la Santé a mis en place un programme de médecine préventive. Depuis le 1er octobre 2013, le taux de prise en charge est de 100% pour les actes et services de la nomenclature des médecins-dentistes à destination des enfants et des jeunes. En principe, les consultations chez le dentiste pour les enfants sont donc gratuites pour les ménages.

Toutefois, même avec une bonne hygiène dentaire, il arrive qu'une personne ait une carie dentaire. Suivant la base commune, le traitement d'une carie dentaire par cinq ans est inclus dans le panier par personne.

Comme montré dans les Tableau 107 et Tableau 108, le coût du dentiste est minimal – la consultation annuelle est couverte par le forfait de 60 euros. La réparation de la carie prise en compte tous les cinq ans représente un coût de 0.10 euros par mois pour les adultes. Les frais des enfants sont entièrement couverts par la CNS.

Tableau 107: Coût du médecin-dentiste par adulte

		Durée de vie		Prix/ unité	Coût/a n	Coût/m ois
		Quantité	en mois			
Adulte	Contrôle annuel	1	12	0.00	0.00	0.00
	Réparation carie	1	60	6.08	1.22	0.10

Source: STATEC

Tableau 108: Coût mensuel des consultations de dentistes

	Homme seul	Femme seule	Couple	Homme avec 1 garçon 10 ans	Femme avec 1 fille 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	0.10	0.10	0.20	0.10	0.10	0.20

Source: STATEC

⁶¹ <http://www.oralhealthplatform.eu/tips/three-pillars-for-a-healthy-smile>

⁶²

http://www.mss.public.lu/maladie_maternite/soins_sante/different_es_prestations/soins_medecine_dentaire/index.html,
<http://www.sante.public.lu/fr/remboursements-indemnites/04-remboursement-prestations/03-dents/02-consultations-soins-dentaires/index.html>

5.3.3 Médecine préventive

5.3.3.1 Vaccins

Les maladies infectieuses présentent un danger considérable pour la santé des citoyens. La vaccination est un des moyens de santé publique les plus efficaces pour protéger les citoyens contre des maladies infectieuses. Les autorités nationales de santé et les institutions européennes se partagent la responsabilité dans ce domaine. Au Luxembourg, le Conseil supérieur des maladies infectieuses du ministère de la Santé (CSMI) établit la liste des vaccinations conseillées et formule ensuite des recommandations pour les politiques de santé. Le ministère recommande aux parents de faire vacciner leurs enfants contre: la coqueluche, la diphtérie, la gastro-entérite à Rotavirus, l'Hépatite B, les infections invasives à Hib, les infections invasives à Méningocoque C, les Pneumocoques, les oreillons, la poliomyélite, la rougeole, la rubéole, le tétanos et la varicelle (Division de la Médecine Préventive et Sociale 2009).⁶³ Les premiers vaccins se font dès l'âge de deux mois jusqu'à 23 mois. Ensuite, les rappels sont faits à l'âge de 5 ans. Pour les filles âgées entre 12 et 18 ans, le ministère de la Santé encourage également la vaccination contre le Human Papilloma Virus (HPV). Les adultes doivent faire un rappel du vaccin combiné (d, T, aP, IPV). Finalement, le ministère recommande également le vaccin contre la grippe saisonnière pour les personnes âgées de 65 ans et plus et la vaccination contre les pneumocoques pour les adultes âgés de 60 ans et plus.

Encadré 7 : Liste des vaccins recommandés pour enfants et adultes

<u>Enfants et adolescents</u>	
5-6 ans	Vaccin combiné : diphtérie, tétanos, coqueluche et la poliomyélite
12 ans	Hépatite B (si pas fait avant)
12 ans (filles)	Vaccination contre les infections à Papillomavirus (HPV)
15-16 ans	Rappel du vaccin combiné (d, T, aP, IPV)
<u>Adultes</u>	
Tous les 10 ans	Rappel du vaccin combiné
60 ans et plus	Pneumocoques
Pour les 65 ans et plus	Grippe saisonnière
Source : ministère de la Santé	

Les vaccins sont gratuits pour les enfants jusqu'à l'âge de 18 ans et pour certaines catégories de personnes à risque comme par exemple les personnes âgées de plus de 65 ans. Le vaccin combiné (d, T, aP, IPV) fait également partie des vaccins que les médecins peuvent commander gratuitement auprès du ministère de la Santé, il est donc également gratuit pour les adultes.⁶⁴ Il faut donc prévoir la consultation médicale pour faire les vaccins: une consultation à 5 ans pour tous les enfants, trois consultations pour les filles à 12 ans et une consultation tous les 10 ans pour les adultes (cf. Tableau 109). Le coût mensuel pour les vaccins, après remboursement, s'élève à 0.07 EUR pour un adulte seul et à 0.60 EUR pour une famille de quatre personnes (cf. Tableau 110).

⁶³ Le calendrier de vaccination détaillé est disponible sur le portail sante.lu : <http://www.sante.public.lu/fr/prevention/modes/vaccination/calendrier-vaccinal/>

⁶⁴ Informations obtenues par écrit par la CNS.

Tableau 109: Coût des consultations pour le rappel des vaccins

		Quantité	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
Adulte	Consultation rappel vaccin	1	120	7.80	0.78	0.07
Fille 14 ans	Consultation rappel vaccin	1	60	7.8	1.56	0.13
	Consultation vaccin HPV	1	120	7.8	2.34	0.20
Enfant 10 ans	Consultation rappel vaccin	1	60	8.62	1.72	0.14

Source: STATEC

Tableau 110: Budget mensuel pour le rappel des vaccins

	Homme seul	Femme seule	Couple	Homme avec 1 garçon 10 ans	Femme avec 1 fille 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	0.07	0.07	0.13	0.21	0.39	0.60

Source: STATEC

5.3.3.2 Dépistage précoce du cancer du sein et du cancer du col de l'utérus

Un deuxième volet de la médecine préventive est le dépistage systématique de certaines maladies, et notamment certains types de cancer. Le cancer du sein par exemple est le cancer le plus fréquent et la cause de décès la plus fréquente en lien avec le cancer chez les femmes. A l'heure actuelle, le Luxembourg dispose d'un programme de screening systématique pour le cancer du sein pour les femmes âgées de 50 à 69 ans. La mammographie et la consultation consécutive chez le gynécologue sont gratuites.⁶⁵ Dans le cadre du Plan National Cancer-Lux 2014-2018, le Luxembourg s'est donné comme objectif d'introduire des programmes de dépistage du cancer colorectal et un dépistage précoce du cancer du col de l'utérus (Direction de la Santé, 2014a).⁶⁶ Le cancer du col utérin peut cependant déjà être dépisté moyennant un frottis qui est fait par le gynécologue. Pour cette raison, et pour la santé féminine plus généralement, une consultation annuelle chez le gynécologue est prévue pour toutes les femmes et filles dès l'âge de 12 ans. Le budget mensuel pour cette consultation, après remboursement, s'élève à 0.58 EUR par membre féminin (cf. Tableau 111).

⁶⁵ <http://www.sante.public.lu/fr/maladies/zone-corps/poitaine/cancer-sein-DOSSIER/index.html>

⁶⁶ <http://plancancer.lu/>

Tableau 111: Coût de la consultation du gynécologue

		Quantité	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
Femme	Consultation, prescription contraception	1	12	6.18	6.18	0.52
Fille 14 ans	Frottis vaginal	1	12	0.76	0.76	0.06

Source: STATEC

Tableau 112: Budget mensuel pour la consultation du gynécologue

	Homme seul	Femme seule	Couple	Homme avec 1 garçon 10 ans	Femme avec 1 fille 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	0.00	0.58	0.58	0.00	1.16	1.16

Source: STATEC

5.3.3.4 Contraception

La contraception est un troisième volet de la médecine préventive, qui vise à réduire les infections sexuellement transmissibles (IST) tels le HIV, la syphilis ou la chlamydia et à prévenir les grossesses non désirées. Le ministère de la Santé a lancé plusieurs campagnes pour la santé sexuelle. Un premier programme concerne la contraception des femmes âgées de moins de 25 ans. Pour protéger cette population particulièrement à risque, une convention entre le ministère et la Caisse nationale de santé prévoit le remboursement des contraceptifs non invasifs (pilules, anneaux, patches), à hauteur de 80%.⁶⁷ Les contraceptifs non invasifs sont prescrits par le gynécologue dans le cadre de la consultation annuelle des femmes et filles dès 12 ans. D'autre part, des campagnes régulières visent également la santé sexuelle des adolescents plus généralement, par exemple à travers des brochures d'informations. D'après l'OMS, le préservatif reste le moyen le plus efficace pour protéger contre les IST. Ils doivent être disponibles soit gratuitement soit à un prix abordable pour faire en sorte qu'il n'y ait pas d'obstacle à leur utilisation (Unaid, UNFPA et WHO 2009 cité dans Goedemé et al. 2015, 149).

Etant donné qu'il est impossible de définir un nombre minimum de rapports sexuels par personne, la base commune fixe un nombre arbitraire de 30 préservatifs par an par adulte et par adolescent âgé de plus de 12 ans. Pour les filles et les femmes âgées de plus de 12 ans est inclus dans le panier le prix d'un contraceptif non invasif (cf. Tableau 113). Le montant indiqué est

celui à charge du ménage après le remboursement de la CNS. Le coût mensuel de la contraception des femmes est plus élevé que celui des hommes : 5 EUR par mois pour la femme contre 1 EUR par mois pour l'homme (cf. Tableau 114).

Tableau 113: Coût de la contraception

		Quantité	Durée de vie en mois	Prix/ unité	Coût/a n	Coût/ mois
Adulte	Enfant					
14 ans	Préservatifs	30	12	0.55	16.50	1.38
Femme	Contraceptif	1	12	40.67	40.67	3.39
Fille 14 ans	Contraceptif	1	12	8.13	8.13	0.68

Source: STATEC

Tableau 114: Budget mensuel pour la contraception

	Homme seul	Femme seule	Couple	Homme avec 1 garçon 10 ans	Femme avec 1 fille 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	1.38	4.76	6.14	1.38	6.82	8.19

Source: STATEC

5.3.5 Ophtalmologue et aides visuelles

Le panier santé luxembourgeois inclut également un budget pour traiter des problèmes oculaires. Ce volet n'est pas prévu par la base commune. Cependant, beaucoup de personnes sont concernées par des problèmes oculaires. Une consultation d'un ophtalmologue est donc incluse tous les dix ans pour les adultes et une consultation tous les trois ans pour les enfants de moins de 12 ans.

Concernant les frais pour une aide visuelle – une paire de lunettes, la Caisse nationale de santé rembourse une partie des frais sous certaines conditions. Une

⁶⁷ <http://www.cns.lu/assures/?m=88-0-0&tp=266>

nouvelle monture de lunettes et une paire de verre est prise en charge soit tous les trois ans, soit en cas de changement de dioptrie supérieur ou égal à ± 0.5 . La monture est remboursée à un montant forfaitaire de 30 euros. Le remboursement des verres dépend du matériel et de la dioptrie. Le coût d'une paire de lunettes n'est pas prévu dans le panier, vu que la CNS rembourse les frais. Le budget mensuel pour l'ophtalmologue, après remboursement de la CNS, s'élève à 0.10 EUR par mois pour un adulte seul et à 0.59 EUR par mois pour une famille de quatre personnes (cf. Tableau 116).

Tableau 115: Coût pour la consultation de l'ophtalmologue

		Durée de vie		Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
		Qté	en mois			
Adulte	Contrôle des yeux	1	120	8.52	0.85	0.07
	Examen de la vision binoculaire	1	120	3.25	0.33	0.03
Enfant	Contrôle des yeux	1	60	8.52	1.70	0.14
	Examen de la vision binoculaire	1	60	3.25	0.65	0.05

Source: STATEC

Tableau 116: Budget mensuel pour la consultation de l'ophtalmologue

	Homme seul	Femme seule	Couple	Homme avec 1 garçon 10 ans	Femme avec 1 fille 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	0.10	0.10	0.20	0.29	0.29	0.59

Source: STATEC

5.3.6 Kinésithérapie

La base commune proposée par Goedemé et al. (2015) ne prévoit pas de séances de kinésithérapie. Sur recommandation du comité de pilotage, un budget kinésithérapie est cependant inclus dans le panier santé, pour rendre compte du fait que de nombreuses personnes ont des problèmes de dos ou doivent suivre des séances suite à des accidents ou des traumatismes. Huit séances de kinésithérapie par deux ans sont incluses pour chaque membre du ménage âgé de plus de 12 ans (cf. Tableau 117). Les séances de kiné sont gratuites pour les enfants de moins de 8 ans.

Tableau 117: Coût de la kinésithérapie

		Quantité	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
Adulte						
Enfant 14 ans	Traitement dos	8	24	10.18	40.70	3.39

Source: STATEC

Tableau 118 : Budget mensuel pour la kinésithérapie

	Homme seul	Femme seule	Couple	Homme avec 1 garçon 10 ans	Femme avec 1 fille 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	3.39	3.39	6.78	3.39	6.78	10.18

Source: STATEC

5.3.7 Se soigner à la maison : l'armoire à pharmacie

Pour soigner les petites blessures et les symptômes tels que le rhume ou le mal de tête, chaque ménage doit disposer d'une armoire à pharmacie (cf. Tableau 119). L'armoire à pharmacie inclut : un kit premier secours pour soigner les blessures, des médicaments contre la fièvre, les maux de tête, la diarrhée, de la crème pour soigner les bleus et les coups et du sérum physiologique pour l'hygiène nasale. La base commune telle que proposée par Goedemé et al. (2015) comprend du Nurofen, du Motilium (maux d'estomac) et de l'Imodium (diarrhée). Cependant, les experts nationaux du ministère de la Santé ont mis en garde contre les dangers liés à l'automédication. Sur leur recommandation le Nurofen a été remplacé par du Paracétamol et l'Imodium par des comprimés de charbon. En dernier lieu, l'armoire à pharmacie comprend également de la crème solaire pour tous les membres du ménage pour prévenir le cancer de la peau. Le ministère de la Santé recommande l'usage d'une crème solaire IP 30 pour les adultes toutes les 2 heures et une crème solaire IP 50+ pour les enfants en cas d'exposition au soleil.

Tableau 119: Contenu de la pharmacie à domicile

		Durée de vie en		Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
		Quantité	mois			
Ménage	Thermomètre	1	60	4.99	1.00	0.08
	Ciseaux	1	60	2.85	0.57	0.05
	Pince à tiques	1	60	2.09	0.42	0.03
	Cold Pack	1	60	14.96	2.99	0.25
	Crème pour brûlures mineures	1	36	1.97	0.66	0.05
	Désinfectant pour plaies	1	12	1.65	1.65	0.14
	Antiseptique	1	12	0.76	0.76	0.06
	Alcool modifié 60%	1	12	2.39	2.39	0.20
	Ouate hydrophile	1	12	1.03	1.03	0.09
	Épingle à nourrice	1	60	4.68	0.94	0.08
	Fixation bandage	1	24	2.15	1.08	0.09
	Crème traumatismes mineurs	1	36	5.17	1.72	0.14
	Shampooing anti-poux	1	72	8.05	1.34	0.11
	Total				16.54	1.38
Tous	Comprimés de paracétamol	10	12	0.01	0.13	0.01
	Comprimés de charbon	10	12	0.05	0.49	0.04
	Compresse stériles	15	12	0.03	0.46	0.04
	1 paquet de pansements adhésifs	1	12	4.18	4.18	0.35
	Bandes extensibles	2	12	0.27	0.54	0.05
	Sérum physiologique	1	12	10.25	10.25	0.85
	Crème solaire	1	12	13.89	13.89	1.16
	Total				29.94	2.49

Source: STATEC

Tableau 120: Budget mensuel pour les soins à domicile

	Adulte seul	Couple	Adulte avec 1 enfant	Adulte avec 1 enfant	Couple avec 2 enfants
			10 ans	14 ans	
Total	3.87	6.37	6.37	6.37	11.36

Source: STATEC

Encadré 8 : Perception de la santé et accès aux services de soins

L'enquête européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC) contient trois questions relatives à la perception de la santé. Le premier indicateur est celui de la santé perçue par soi-même. Les résidents du Luxembourg ont une perception plutôt positive de leur état de santé. 73% affirment être en bonne ou en très bonne santé, contre 8% qui se disent en mauvaise ou très mauvaise santé. 19% estiment que leur état de santé est moyen. Le Luxembourg se situe au-delà de la moyenne européenne : 68% des Européens trouvent qu'ils sont en bonne ou très bonne santé. Il existe cependant des inégalités en termes de revenu. Parmi les personnes dont les revenus sont les plus faibles, 13% considèrent être en mauvaise ou très mauvaise santé, contre seulement 5% des personnes qui ont les revenus les plus élevés. A ce niveau, le Luxembourg se situe légèrement en-dessous de la moyenne européenne, où ce sont 14% des personnes du premier quintile de revenu qui trouvent que leur état de santé est mauvais ou très mauvais. Dans un Regards sur la santé, Zahlen (2013) souligne également que 23% des personnes se situant dans le 1^{er} quintile des revenus déclarent avoir une limitation de leurs activités à cause d'un problème de santé, contre 14% des personnes avec les revenus les plus élevés.

D'autre part, l'enquête EU-SILC permet également d'obtenir des renseignements sur l'accès aux services de soins en Europe, et notamment à travers les questions relatives aux besoins auto-déclarés d'examens ou de traitement médical non satisfaits. Un premier constat est que la très grande majorité des résidents du Luxembourg (95%) n'ont pas de besoins de santé insatisfaits. Le Luxembourg se situe au-dessus de la moyenne européenne, qui est de 93%. Cependant, il existe de nouveau une différence selon les niveaux de revenus. 97% personnes les mieux loties (5^e quintile du revenu équivalent) estiment qu'ils n'ont pas de besoins non satisfaits contre 92% des personnes avec les revenus les plus bas (1^{er} quintile). Cette différence souligne la tendance décrite auparavant, à savoir que la non-satisfaction des besoins de santé est plus prononcée auprès des personnes ayant des revenus bas. En effet, les raisons financières sont évoquées comme première raison pour laquelle une personne n'a pas obtenu un soin de santé. 2% des personnes issues du 1^{er} quintile de revenu équivalent disent qu'ils n'ont pas eu un service de soin parce qu'il était trop cher, contre aucune personne du 5^e quintile du revenu équivalent. La moyenne se situe à 0.6%. Dans la comparaison européenne, le Luxembourg est toutefois mieux positionné (2.4% contre 0.6%)

5.4 Budget global

Le Tableau 121 présente le montant global du panier santé pour les différents types de ménage. Il s'élève à 11 EUR par mois pour les hommes, à 15 EUR par mois

pour une femme et à 45 EUR par mois pour un couple avec deux enfants. Les femmes et enfants féminins de 14 ans ont des frais de consultations plus élevés, du fait qu'elles consultent également le gynécologue.

Tableau 121: Budget mensuel global du panier de la santé

	Homme seul	Femme seule	Couple	Homme avec 1 garçon 10 ans	Femme avec 1 fille 14 ans	Couple avec 2 enfants
Maladies et accidents	2.22	2.22	4.44	7.18	5.90	13.08
Dentiste	0.10	0.10	0.20	0.10	0.10	0.20
Vaccins	0.07	0.07	0.13	0.21	0.39	0.60
Gynécologue	0.00	0.58	0.58	0.00	1.16	1.16
Contraception	1.38	4.76	6.14	1.38	6.82	8.19
Ophtalmologue	0.10	0.10	0.20	0.29	0.29	0.59
Kinésithérapeute	3.39	3.39	6.78	3.39	6.78	10.18
Soins à domicile	3.87	3.87	6.37	6.37	6.37	11.36
Total	11.12	15.09	24.83	18.92	27.81	45.35

Source: STATEC

6. Mobilité



Photo : Patrick Galbats

6.1 Introduction

La mobilité est une condition essentielle pour mener une vie autonome et participer de manière adéquate à la société. Afin d'effectuer leurs différents rôles sociaux, les individus doivent se déplacer : que ce soit pour le travail, faire leurs courses ou faire des activités de loisirs avec leurs enfants, le quotidien demande des déplacements nombreux. Nos modes de vie actuels ont fait augmenter les besoins de transport individuel.

Dans le contexte de ce projet sur les besoins minima, la question principale qui se pose est la suivante : quels sont les moyens de transport auxquels doivent avoir accès au minimum tous les individus ? Plus spécifiquement, la problématique se rapporte à la question si un ménage doit avoir accès à un véhicule personnel ou non. Cette question a été tranchée différemment dans différents budgets de référence en Europe. Dans le cadre des budgets calculés par l'ONPES par exemple, une voiture privée a été incluse pour tous les types de ménage (Alberola et al. 2014). Dans le panier flamand par contre, une voiture n'est pas prévue, car les transports publics et le vélo permettent aux individus de facilement effectuer tous les trajets nécessaires (dans la ville d'Anvers, pour laquelle ce budget a été établi) (Storms et Van den Bosch 2009). L'inclusion d'une voiture personnelle dans le panier mobilité doit en effet être considérée au regard de deux aspects importants ; d'un côté le coût considérable engendré pour le ménage par la possession d'une voiture et la contradiction avec les politiques de développement durable de l'autre.

Pour situer ce deuxième aspect, la partie suivante propose une brève description des politiques en termes de mobilité et de transport, avant de décrire le contenu du panier.

6.2 Contexte politique : la nécessité d'adopter un mode de vie durable

Tant au niveau international que national, les politiques en matières de transport sont tiraillées entre deux réalités. D'un côté, il faut donner les moyens aux individus de se déplacer pour réaliser leurs activités quotidiennes. De l'autre, la reconnaissance du changement climatique et de la nécessité d'adopter des modes de vie plus durables rendent incontournables la mise en place de stratégies de mobilité favorisant la mobilité douce et la réduction de la part des transports individuels. Au cours des dernières décennies, le développement durable a pris une place plus importante dans les discours et politiques internationaux. Les politiques de transport s'insèrent dans le cadre des stratégies visant à combattre ou endiguer le changement climatique, à promouvoir un mode de vie plus durable et à réduire la consommation des énergies fossiles et ainsi les émissions de gaz à effet de serre, qui sont pour une grande partie responsable du réchauffement climatique. Les transports génèrent 23% des émissions mondiales de CO₂ liées aux combustibles et que le transport privé y joue un rôle important également. Les émissions de CO₂ du transport ont augmenté de 57% entre 1990 et 2012.⁶⁸ Dans les pays de l'OCDE, les transports routiers consomment plus de 80% de l'énergie utilisée pour les transports (OCDE 2007).⁶⁹

⁶⁸ http://observateurocde.org/news/fullstory.php/aid/3969/D_E9carboner_les_transports_de_la_technologie_intelligente_E0_I_92usage_intelligent_.html

⁶⁹ http://www.observateurocde.org/news/printpage.php/aid/1675/_C9missions_polluantes.html

6.2.1 Contexte international

Au niveau international, les efforts pour freiner les conséquences du changement climatique se sont accumulés depuis les années 1990. La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a pour but de prévenir les conséquences du changement climatique et de ralentir le réchauffement de la planète. Elle a été adoptée au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992. Le Protocole de Kyoto, signé le 11 décembre 1997, complète la convention-cadre, avec l'objectif de réduire entre 2008 et 2012 d'au moins 5% les émissions de gaz à effet de serre par rapport au niveau de 1990.

D'autre part, le changement climatique a également fait son entrée dans les discours et dans les politiques de l'Union européenne. Ainsi, la Commission européenne a fixé des objectifs plus ambitieux pour les Etats membres de l'Union européenne : réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990, augmentation de la part des énergies renouvelables de 20% et amélioration de l'efficacité énergétique de 20% d'ici 2020.⁷⁰

6.2.2 Contexte luxembourgeois

Dans le cadre du traité de Kyoto, le Luxembourg s'est engagé à réduire ses émissions de CO₂ de 28% par rapport à 1990 jusqu'en 2012 et de 20% par rapport à 2005 jusqu'en 2020 (Commission interdépartementale du développement durable 2006). Une des mesures mises en avant par les politiques nationales consiste notamment à améliorer les infrastructures et l'attractivité du transport en commun. La réalisation concrète de cet objectif est reprise dans le 1^{er} Plan d'action national en vue de la réduction des émissions de CO₂ d'avril 2006, ainsi que dans le 2^e Plan national d'allocation de quotas de juillet 2006 (secteur de l'industrie et de la production d'électricité).

En 2012, le Ministère du Développement durable et des Infrastructures (MDDI) a publié un rapport intitulé « Stratégie globale pour une mobilité durable pour les résidents et les frontaliers » (Ministère du Développement durable et des Infrastructures 2012). Dans ce document, le MDDI analyse la situation actuelle de la mobilité au vu des aspects de l'aménagement du territoire. Il fait un état des lieux

de l'usage des transports privés (voiture), publics et de la mobilité douce. Une deuxième partie du document présente la stratégie globale à mettre en œuvre dans les années à venir.

Le rapport met en évidence que le Luxembourg est un pays où les transports sont fortement axés sur les déplacements en voiture privée. Le Luxembourg possède le taux de motorisation le plus élevé en Union européenne et près de 80% des trajets résidents sont effectués en voiture. Ce constat peut être vérifié par le recensement de la population de 2011, selon lequel 78.4% des ménages du Luxembourg disposent d'une ou de plusieurs voitures.⁷¹ Par contre, seulement 13% des déplacements quotidiens ont été réalisés à pied ou à vélo en 2009 (Ministère du Développement durable et des Infrastructures 2012). La mobilité douce, donc les déplacements en vélo ou à pied, est toujours largement considérée comme un mode de déplacement dédié aux loisirs (Ministère du Développement durable et des Infrastructures 2012). Ce constat se trouve par ailleurs confirmé par les résultats de l'enquête Time Use Survey (TUS) du STATEC, selon laquelle la population résidente (10-74 ans) a passé uniquement 14 minutes par jour dans les transports publics, sur un total de 1h27 de déplacements. La promotion des pratiques de mobilité plus durables est centrale dans la stratégie du MDDI. Elle mise sur la complémentarité entre les différents modes de transport (Ministère du Développement durable et des Infrastructures 2012). Elle définit quatre objectifs:

- au moins 25% des déplacements en transports en commun
- 25% des déplacements en mobilité douce
- favoriser une utilisation alternative de la voiture
- meilleure articulation entre le développement territorial et la mobilité

⁷⁰ http://ec.europa.eu/clima/citizens/eu/index_fr.htm

⁷¹ En 2015, le parc de voitures particulières comptait 203926 unités (http://www.statistiques.public.lu/stat/TableViewer/tableView.aspx?ReportId=13499&tF_Language=fra&tMainTheme=4&tFldrName=7&tRFPPath=7611)

Encadré 9 : les dépenses de transport dans l'EBM

Les résidents du Luxembourg dépensent une somme considérable dans l'achat et l'entretien de leurs voitures privées. En moyenne, un ménage du Luxembourg a dépensé 4 404 EUR en 2011 pour l'achat d'un véhicule privé et 2 949 EUR pour l'entretenir. Les ménages dont le revenu se situe en-dessous de 1 850 ont dépensé 1 493 EUR pour l'achat d'une voiture et 1 240 EUR pour son utilisation.

En résumé, cette brève présentation des politiques nationales et internationales souligne la priorité à donner à la mobilité douce et aux transports publics. Ces politiques ont une relevance directe pour la mise au point du panier mobilité du présent projet. En effet, au vu de ces priorités, l'on pourrait argumenter que l'inclusion d'une voiture privée n'est pas justifiée dans le cas du budget de référence, et que la priorité devait être donnée aux transports publics.

Toutefois, la question de la mobilité est aussi toujours liée à celle du lieu de résidence : une personne qui habite dans une région urbaine aura plus de facilités à se déplacer en transports publics et en utilisant le vélo qu'une personne qui vit dans une zone plus rurale moins bien desservie par les bus ou trains. Comme le lieu de résidence – rural ou urbain – n'est pas spécifié dans le présent projet (cf. panier logement), l'on ne peut pas a priori partir de l'hypothèse que toutes les personnes susceptibles d'être concernées par le budget de référence aient la possibilité d'effectuer tous les trajets nécessaires pour accomplir leurs rôles sociaux en transports publics.

La question de la mobilité dans les focus groups

La question de l'inclusion d'une voiture a été soumise aux focus groups. Cette consultation n'a pas donné lieu à un consensus. Certains participants estimaient que l'on peut très bien se déplacer avec les moyens de transports publics et que la voiture personnelle ne constituait pas un besoin minima. Un nombre plus élevé de participants avançait par contre que cela n'est pas forcément toujours le cas. La nécessité de disposer d'une voiture dépend, par exemple, de la région de résidence. Un autre Leitmotiv des focus groups est le fait que la disponibilité d'une voiture privée facilite beaucoup la vie de tous les jours, pour des tâches telles que les courses au supermarché, la gestion des activités de loisirs des enfants et aussi l'employabilité. Les extraits suivants résument de manière exemplaire le genre d'arguments qui ont été

mis en avant par les participants : sans voiture, on a besoin de plus de temps, en ville on a plus de possibilités qu'au village, il faut la voiture pour faire les courses et pour organiser les activités des enfants.

« Ech mengen och wann een keen Auto huet, huelen aner Aktivitéiten vill méi Zäit, ewéi zum Beispill akafe goen, op de Sport fueren ». (FG1.1)

"Also fir kulturell Aktivitéiten a Veräinsaktivitéiten fir eng Famill mat 2 Kanner, also et ass schwiereg [ouni Auto], well och ëmmer déi selwecht Kanner da bei anere matfueren müssen". (FG1.2)

"Jo mat de Kanner, mam Sport an alles, et ass net ouni iergendeen Auto méiglech. Well d'Busser net genuch fueren, wéinstens op den Dierfer. An der Stad ass dat nach méi ofgedeckt awer op den Dierfer bei eis kennt all Stonn e Bus" (FG1.2)

Ne pas être mobile peut entraver l'autonomie et la participation sociale des personnes.

Suite à cette consultation des focus groups, et en tenant compte du fait que le lieu de résidence n'est pas spécifié dans le panier logement, le comité de pilotage a donc décidé d'inclure le coût pour l'achat et l'entretien d'une voiture d'occasion dans le panier, en ajout d'un abonnement pour les transports publics. Comme il sera décrit plus loin, le coût est calculé en faisant l'hypothèse que les individus prennent le plus possible les transports publics et utilisent la voiture surtout pour rejoindre un arrêt de bus ou une gare et pour accomplir certaines tâches, comme les courses par exemple. Dans cette optique, le budget de référence s'aligne sur l'appel du MDDI d'adopter des modes de transport mixtes.

6.3 Contenu du panier

Cette partie décrit le contenu final du panier mobilité, à savoir le coût pour les transports publics et pour une voiture d'occasion.⁷²

6.3.1 Transports publics

Le panier inclut le coût d'un abonnement pour le transport en commun pour chaque membre du ménage. Il existe différents abonnements annuels qui donnent accès à l'ensemble des moyens de transports publics. Le coût de ce poste varie en fonction de l'âge de la personne. Le Tableau 122 résume les prix annuels pour les abonnements de transports publics. Le coût annuel pour un adulte s'élève à 440 EUR et à 75 EUR pour les jeunes de moins de 20 ans. Les enfants âgés de moins de douze ans ne payent pas les transports publics. Un adulte seul doit donc déboursier 37 EUR par mois pour les transports en commun, un couple avec deux enfants doit dépenser 80 EUR par mois (cf. Tableau 123).⁷³

Tableau 122: Coût de l'abonnement des transports publics luxembourgeois

		Durée de vie		Coût/an	Coût/mois
		Quantité	en mois		
Adulte	Joeresabo	1	12	440.00	36.67
Enfant 14 ans	Jumbokaart	1	12	75.00	6.25

Source: STATEC

Tableau 123: Budget mensuel pour les transports publics

	Adulte seul	Couple	Adulte avec 1 enfant 10 ans	Adulte avec 1 enfant 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	36.67	73.33	36.67	42.92	79.58

Source: STATEC

6.3.2 Voiture privée

Le deuxième poste du panier mobilité concerne la voiture privée. Pour rendre compte des arguments mis en avant par les focus groups, le comité de pilotage a

décidé d'estimer le coût pour l'achat et l'entretien d'une voiture d'occasion.

6.3.2.1 Voiture d'occasion

Pour déterminer le prix de la voiture d'occasion, les statistiques sur les voitures les plus fréquemment immatriculées ont été consultées. Comme le montre l'encadré, Volkswagen et Renault étaient les deux marques de voitures les plus souvent immatriculées en 2015. Elles ont donc été retenues comme référence pour l'estimation du coût de la voiture.

Encadré 10 : Nombre de voitures immatriculées en 2015

Marque	Nombre
Volkswagen	6 437
Renault	5 031
Audi	4 832
BMW	4 796
Mercedes	3 598

Source: STATEC 2015

Un garagiste a été consulté pour déterminer les critères d'achat de la voiture d'occasion ainsi que pour estimer le coût pour l'entretien du véhicule. Il a conseillé de choisir des véhicules avec un kilométrage de +/- 60 000 km, étant donné qu'une grande révision est nécessaire à ce moment. Le prix d'achat inclut alors déjà cette révision. Il a également conseillé de choisir des voitures roulant au gazole, étant donné qu'elles sont les plus vendues au Luxembourg. Au final, deux modèles ont été retenus:

- Pour les ménages 1-2 personnes : modèle de base 2/3 portes, cylindrée 1 461 (55 kw), moteur 1.5 dci. Pour une voiture de ce type, il faut compter environ 6 500 EUR.
- Pour les ménages 4 personnes : modèle de base 4/5 portes, cylindrée 1 560 (68 kw), moteur 1.5 dci. Pour ce type de véhicule, il faut compter environ 8 900 EUR.

La durée de vie d'une voiture dépend du style de conduite, mais également du nombre de kilomètres parcourus par an. D'après le garagiste consulté, c'est à partir des 150 000 km qu'il est probable que la voiture engendre de gros frais de révisions. Il conseille de

⁷² Le coût d'un vélo est déjà inclus dans le panier vie sociale.

⁷³ Le gouvernement a prévu d'élargir la gratuité des transports publics aux jeunes des établissements secondaires. C'est pourquoi la 'myCard élève' donnera accès gratuitement à tous les moyens de transports publics à partir d'octobre 2016. Cependant, comme cette mesure n'est pas encore mise en place au moment de la finalisation du présent rapport, il a été décidé d'inclure le coût d'une Jumbokaart dans le panier.

limiter la durée de vie d'une voiture à 150 000 km. Afin d'estimer la durée de vie de la voiture dans le cadre de ce panier, un kilométrage fictif a été établi, suivant la composition du ménage. De manière principale, il est supposé que les membres du ménage, indépendamment sa composition, fassent la plupart de leurs trajets en transports en commun. La voiture sert pour joindre les facilités de transports publics les plus proches, pour faire les courses, entreprendre des activités de loisirs, rendre visite à des amis et pour partir en vacances. Le nombre de kilomètres parcourus par an selon le type de ménage est le suivant :

- 10 000 km pour les ménages 1-2 personnes
- 15 000 km pour les ménages de 4 personnes

Cette différence est justifiée par le fait que les couples avec deux enfants sont susceptibles de faire plus de trajets pour les activités des enfants, qu'ils doivent coordonner. Suivant ce kilométrage, la durée de vie est de neuf ans pour les ménages jusqu'à deux personnes et de six ans pour les ménages de quatre personnes.

Le site internet www.luxauto.lu a été consulté pour vérifier la disponibilité de véhicules aux prix d'achat indiqués par l'expert.

Au prix d'achat de la voiture ont été ajoutés les frais annuels pour le contrôle technique, les taxes et le coût pour un abonnement de l'Automobile Club Luxembourg (ACL), qui permet de bénéficier d'un service de dépannage gratuit en cas de panne. Le montant de la taxe sur les véhicules routiers est déterminé en fonction du degré d'émission de CO₂ de la voiture. La taxe peut être estimée sur le site de l'ACL.⁷⁴ Les taxes s'élèvent à 38 EUR par an pour le petit modèle choisi et à 55 EUR par an pour le grand modèle retenu (cf. Tableau 124). L'abonnement ACL 'Luxembourg' couvre les services de dépannage au Luxembourg. L'abonnement coûte 50 EUR par an pour la première personne et 27 EUR par an pour le partenaire. Le Tableau 125 résume le budget mensuel pour l'achat d'une voiture et les frais administratifs connexes. Ainsi, un adulte seul doit prévoir 69 EUR par mois pour l'achat d'une voiture, un couple avec deux enfants doit prévoir 131 EUR par mois.

⁷⁴ <http://acl.lu/expertise/taxe-sur-les-vehicules-routiers>

Tableau 124: Coût d'achat d'une voiture et frais administratifs

		Quantité	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
Ménage 1-2 personnes	Achat voiture	1	108	6 500.00	721.50	60.13
	Contrôle technique	1	12	22.38	22.38	1.87
	Taxes	1	12	38.00	38.00	3.17
	Abonnement ACL	1	12	49.50	49.50	4.13
	Total				831.38	69.28
Ménage 4 personnes	Achat voiture	1	72	8 900.00	1 424.00	118.67
	Contrôle technique	1	12	22.38	22.38	1.87
	Taxes	1	12	55.00	55.00	4.58
	Abonnement ACL	1	12	49.50	49.50	4.13
	Total				1 550.88	129.24
Adulte supplémentaire	Abonnement ACL	1	12	27.00	27.00	2.25

Source: STATEC

Tableau 125: Budget mensuel pour l'achat d'une voiture et les frais administratifs

	Adulte seul	Couple	Adulte avec 1 enfant 10 ans	Adulte avec 1 enfant 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	69.28	71.53	69.28	69.28	131.49

Source: STATEC

6.3.2.2 Assurance

Une assurance 'responsabilité civile voiture' est obligatoire au Luxembourg.⁷³ Le coût d'une telle assurance est inclus dans le panier. Le coût de cette assurance a été estimé par le même expert qui a collaboré pour définir le coût de l'assurance du

logement. L'assurance prise en compte dans ce panier minimal correspond à une assurance de base, qui couvre la responsabilité civile, le bris de glace, le vol, l'incendie et la protection juridique. Elle ne couvre pas les dégâts causés par la personne à son propre véhicule (cf. Tableau 126).

Tableau 126 : L'assurance voiture

		Quantité	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
Ménage 1-2 personnes	Responsabilité civile	1	12	40.00	480.00	40.00
	Défense-recours ARAG	1	12	2.01	24.12	2.01
	Incendie	1	12	2.03	24.36	2.03
	Bris de glace	1	12	5.22	62.64	5.22
	Vol	1	12	4.15	49.80	4.15
	Total				640.92	53.41
Ménage 4 personnes	Responsabilité civile	1	12	57.58	690.96	57.58
	Défense-recours ARAG	1	12	2.01	24.12	2.01
	Incendie	1	12	3.16	37.92	3.16
	Bris de glace	1	12	8.14	97.68	8.14
	Vol	1	12	8.09	97.08	8.09
	Total				947.76	78.98

Source: STATEC

Tableau 127 : Budget mensuel pour l'assurance voiture

	Adulte seul	Couple	Adulte avec 1 enfant 10 ans	Adulte avec 1 enfant 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	53.41	53.41	53.41	53.41	78.98

Source: STATEC

⁷³ Loi du 16 avril 2003 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs

Le budget mensuel pour l'assurance de la voiture est résumé dans le Tableau 127. Les frais d'assurance pour les ménages 1-2 personnes sont inférieurs à ceux du ménage de 4 personnes, car ils sont liés au type de véhicule.

6.3.2.3 Révisions et entretien de la voiture

Pour garantir la longévité d'une voiture, elle doit être entretenue régulièrement. Afin d'estimer le coût lié aux révisions, un garagiste a été consulté. Il a établi des devis estimatifs des révisions à faire sur la durée de vie des deux modèles retenus. Les révisions doivent être effectuées tous les 15 000 kilomètres. En tout, le coût de quatre révisions est inclus dans le panier pour couvrir la période de vie du véhicule. Le coût des révisions varie en fonction du nombre de kilomètres parcourus. Ainsi, la première révision intervient après 15.000 km parcourus et coûte 195 EUR au total. La deuxième révision intervient après 30 000 km parcourus et coûte 283 EUR au total, et ainsi de suite (cf. Tableau 128).

Le coût final des révisions est divisé par la durée de vie de la voiture (120 mois pour un ménage de 1-2 personnes et 72 mois pour le ménage de 4 personnes). Sur la durée de vie de la voiture, la première révision coûte donc 1.63 EUR par mois pour les ménages de 1-2 personnes par exemple. Les frais pour les révisions sont moins élevées pour les ménages d'une à deux personnes du fait que la durée de vie du véhicule est plus longue. Le coût mensuel pour les révisions s'élève à 26 EUR pour les ménages 1-2 personnes et à 43 EUR pour les ménages de 4 personnes (cf. Tableau 129).

Le poste des révisions inclut également un jeu de pneus quatre saisons, qui sont admissibles comme pneus d'hiver. En général, les pneus d'hiver et d'été sont préférables aux pneus quatre saisons. Cependant, les ménages concernés par le budget de référence ne sont pas susceptibles d'avoir assez de place pour stocker un jeu de pneus.

Tableau 128: Les révisions

		Quantité	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
Ménage 1-2 personnes	Révision 1 à 75 000 km	1	120	195.00	19.50	1.63
	Révision 2 à 90 000 km	1	120	283.00	28.30	2.36
	Révision 3 à 105 000 km	1	120	361.00	36.10	3.01
	Révision 4 à 120 000 km	1	120	1 800.00	180.00	15.00
	Révision 5 à 135 000 km	1	120	195.00	19.50	1.63
	Set de pneus 4 saisons	1	120	296.00	29.60	2.47
	Total				313.00	26.08
Ménage 4 personnes	Révision 1 à 75 000 km	1	72	195.00	32.50	2.71
	Révision 2 à 90 000 km	1	72	283.00	47.17	3.93
	Révision 3 à 105 000 km	1	72	361.00	60.17	5.01
	Révision 4 à 120 000 km	1	72	1 800.00	300.00	25.00
	Révision 5 à 135 000 km	1	72	195.00	32.50	2.71
	Set de pneus 4 saisons	1	72	296.00	49.33	4.11
	Total				521.67	43.47

Source: STATEC

Tableau 129: Budget mensuel pour les révisions

	Adulte seul	Couple	Adulte avec 1 enfant 10 ans	Adulte avec 1 enfant 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	26.08	26.08	26.08	26.08	43.47

Source: STATEC

6.3.2.4 Accessoires

Le panier comprend également quelques accessoires pour la voiture qui sont obligatoires par le code de la route en cas d'accident ou de panne (cf. Tableau 130).⁷⁴ Depuis le 1er juin 2008, le triangle de détresse fait partie de l'équipement obligatoire des voitures. La veste de sécurité est également obligatoire. Une

trousse de premier secours est également importante en cas d'accident. La veste de secours et le triangle de détresse sont en vente à l'ACL pour 4.50 EUR. Une trousse de secours est disponible pour 12.40 EUR. Finalement, ce poste comprend également deux lavages annuels de la voiture, pour prévenir les dégâts liés au salage des routes en hiver, par exemple. D'autre part, du liquide lave-glace est inclus, un

gratte-glace pour enlever la glace pendant l'hiver (cf. Tableau 130). Le budget mensuel pour les accessoires

est identique pour tous les ménages : 3 EUR par mois (cf. Tableau 131).

Tableau 130: Les accessoires

		Quantité	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
Ménage	Lavage voiture	2	12	9.9	19.80	1.65
	Liquide lave-glace	1	12	12	12.00	1.00
	Raclette pare-brise	1	72	1.79	0.30	0.03
	Triangle et veste	1	72	4.5	0.77	0.06
	Kit de premier secours	1	72	12.4	2.11	0.18
Total					34.98	2.91

Source: STATEC

Tableau 131: Budget mensuel pour les accessoires

	Adulte seul	Couple	Adulte avec 1 enfant 10 ans	Adulte avec 1 enfant 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	2.91	2.91	2.91	2.91	2.91

Source: STATEC

6.3.2.5 Carburant

Un dernier poste de dépenses pris en compte pour la voiture est le carburant. Ce coût a été estimé sur base du nombre de kilomètres parcourus par an, de la consommation moyenne du véhicule et le prix du carburant à la pompe en 2015. Comme il a été décrit plus haut, le kilométrage annuel est fixé à 10 000 km pour les ménages d'une à deux personnes et à 15 000 km pour les ménages de quatre personnes (cf. Tableau 132). Étant donné que les transports publics sont à privilégier d'un point de vue écologique et en vue du niveau de vie minimal, il est supposé que la famille de

référence fasse la majorité de ses déplacements en transports en commun. Autrement dit, les ménages d'une à deux personnes, peuvent faire en moyenne 192 km par semaine et les ménages de quatre personnes 288 km. Ces trajets permettront aux individus d'accéder à la gare ou à l'arrêt de bus le plus proche, de faire les courses, de faire des excursions le weekend et d'aller consulter un médecin. Ce kilométrage inclut également les déplacements à faire pour les vacances. Le coût du carburant s'élève ainsi à 39 EUR par mois pour un adulte seul, un couple et les adultes avec un enfant et à 70 EUR par mois pour les couples avec deux enfants (cf. Tableau 133).

Tableau 132 : Le carburant

		Quantité	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
Ménage 1-2 personnes	5 litres sur 100 km	500	12	0.93	465	38.75
Ménage 4 personnes	6 litres sur 100 km	900	12	0.93	837	69.75

Source: STATEC

Tableau 133 : Budget mensuel pour le carburant

	Adulte seul	Couple	Adulte avec 1 enfant 10 ans	Adulte avec 1 enfant 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	38.75	38.75	38.75	38.75	69.75

Source: STATEC

⁷⁴ <http://www.securite-routiere.gouv.fr/conseils-pour-une-route-plus-sure/conseils-pratiques/mon-vehicule/l-equipement>

6.4 Budget global

Le Tableau 134 résume le budget mensuel pour la mobilité pour les différents types de ménages. Ainsi, un adulte seul doit compter 252 EUR par mois pour les transports, un couple avec deux enfants doit prévoir 336 EUR par mois. L'achat de la voiture, l'assurance et les révisions constituent les postes les plus importants dans ce panier avec 69 EUR, 71 EUR et 26 EUR par mois respectivement dans le cas d'un adulte seul. Les frais pour la possession d'une voiture privée sont proportionnellement les plus élevés pour un adulte seul. Ceci s'explique par le fait que les frais de base de l'achat, de l'assurance et des révisions sont élevés.

6.4.1 Alternative

Une alternative au budget de la mobilité tel qu'il a été présenté ci-dessus réside dans la possibilité de retirer la voiture privée du panier. Dans ce cas, le coût de la mobilité se limite au poste des transports publics : 37 EUR pour un adulte seul, 73 EUR pour un couple et 80 EUR pour une famille avec quatre enfants. Au cas où les personnes concernées par le budget de référence n'ont pas besoin d'un véhicule privé, leurs dépenses mensuelles se voient fortement réduites.

Tableau 134: Budget mensuel pour la mobilité

	Adulte seul	Couple	Adulte avec 1 enfant 10 ans	Adulte avec 1 enfant 14 ans	Couple avec 2 enfants
Transport public	36.67	73.33	36.67	42.92	79.58
Voiture et taxes	69.28	71.53	69.28	69.28	131.49
Révisions	26.08	26.08	26.08	26.08	43.47
Accessoires	2.91	2.91	2.91	2.91	2.91
Assurance	53.41	53.41	53.41	53.41	78.98
Carburant	38.75	38.75	38.75	38.75	69.75
Total	227.11	266.02	227.11	233.36	406.19

Source: STATEC

7. Vie sociale



Photo : Patrick Galbats

7.1 Introduction

Les chapitres précédents ont décrits les besoins essentiels. Le but du présent chapitre est d'estimer le budget nécessaire pour entretenir une vie sociale – tout ce qui permet aux individus de participer activement à la vie sociale: les loisirs, le sport, le repos, le divertissement, les vacances et l'entretien des relations sociales.

Le droit au repos et aux loisirs est inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'article 24 énonce que « toute personne a droit au repos et aux loisirs et notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques ». Cette reconnaissance au niveau international du droit au repos souligne l'importance pour chaque être humain d'avoir des moments de détente et de repos. Par ailleurs, la recherche scientifique met également en évidence les bienfaits des activités de loisirs sur la santé et le sentiment de bien-être (Sonnentag 2001; Iso-Aloha 2005).

« Leisure can influence health in two principal ways. First, in and of itself, leisure is conducive to health. The mere existence of leisure in a person's everyday life has consequences for health. The fact that an individual acknowledges, values and engages in leisure for its own sake, for its inherent characteristics, is one way in which leisure contributes to health. Another way is where leisure is used as a tool to achieve certain health outcomes. An example of this is a person who takes time to exercise regularly" (Iso-Aloha 2005, 132)

Comme le décrit Iso-Aloha, les loisirs influencent la santé de deux manières. D'abord, le fait qu'un individu s'engage dans des activités de temps libre peut lui apporter des bienfaits physiques et psychiques. Ensuite, si l'individu fait par exemple du sport, cela peut en plus améliorer l'état de santé.

Par loisirs, on peut entendre toute activité passive ou active qui n'est pas liée à une forme de travail. Les loisirs plus actifs, comme les activités physiques, contribuent à réduire les effets de stress et aident ainsi au maintien d'une meilleure santé (Iso-Aloha 2005). Les activités passives se réfèrent à des activités telles que la lecture, regarder un film, se reposer sur son canapé (Sonnentag 2001). Le temps libre est également le moment où les individus peuvent rencontrer la famille, les amis et s'engager ainsi dans l'entretien de relations sociales. La mise en réseau est

également un facteur important pour le maintien d'une bonne santé morale et qui permet de réduire le risque d'exclusion et d'isolement.

Au vu de ces explications, la possibilité d'entretenir une 'vie sociale' est donc importante d'un point de vue des besoins minima. Or, la difficulté qui se pose dans le contexte de l'estimation du coût de la vie sociale, c'est le fait que la palette des loisirs, des intérêts personnels et des manières de passer son temps libre est pratiquement infinie. A la différence d'autres domaines traités par le présent budget, telle l'alimentation, il est difficile d'identifier des minimas internationalement reconnus pour les activités de loisirs. Pour composer le panier vie sociale, ce sujet a été soumis à des discussions de groupe. Les catégories principales énumérées par les groupes sont les suivantes : activités de loisirs, activités sportives et de plein air, les rencontres entre famille et amis, l'accès aux technologies de l'information (TIC), les sorties gastronomiques, le repos et le bien-être ainsi que les vacances. C'est à l'aide des informations collectées dans les focus groups que le contenu du présent panier a été établi.⁷⁷

Le budget vie sociale se compose des sous paniers suivants :

- Activités de loisirs
 - o Activités culturelles
 - o Activités sportives et de plein air
 - o Activités extraordinaires
- Entretien des relations sociales
 - o Budget restaurant
 - o Budget 'casse-croûte'
 - o Budget invitations à domicile
 - o Budget fêtes et cadeaux
- Accès aux technologies de l'information et de la communication
- Animal domestique
- Vacances
- Equipement de la maison
- Responsabilités administratives

⁷⁷ Une description détaillée du déroulement des groupes se trouve dans le chapitre 'Cadre théorique et méthodologique'.

7.2 Activités de loisirs

7.2.1 Activités culturelles

En tout premier lieu, les focus groups étaient d'accord que l'accès aux activités culturelles doit être garanti à tout le monde. Pour les enfants, la participation à des offres culturelles a notamment un effet éducatif et permet d'élargir leur horizon.

En suivant les recommandations des participants, 12 sorties culturelles payantes par an sont prévues par adulte et 8 par enfant. La sélection inclut le cinéma, le théâtre, les concerts et les musées. Les prix d'entrée pour ces différentes catégories varient (cf. Tableau 135). Ils ont été recherchés sur les sites internet des enceintes culturelles du Luxembourg. Le panier ne fait pas de distinction entre les adultes avec ou sans enfants. Les participants des focus groups ont jugé que les parents doivent aussi avoir la possibilité de sortir sans les enfants. Les adultes sans enfants, de leur côté, ont un mode de vie différent – ils auront plus tendance à sortir et chercher le contact social par l'intermédiaire d'activités culturelles payantes que les familles avec enfants. Etant donné que l'entrée aux

musées est gratuite pour tous les jeunes de moins de 18 ans et que les enfants reçoivent aussi de l'argent de poche, ils peuvent faire plus d'activités culturelles que proposées dans le cadre de ce panier. Finalement, les groupes ont également souligné que bon nombre d'événements culturels sont gratuits et donc accessibles à tout le monde – par exemple les festivals de rue, certains concerts et d'autres programmations qui sont proposées tout au cours de l'année et surtout en été. Les ménages peuvent alors augmenter leur nombre de sorties culturelles en participant à ce genre d'activités.

L'accès à la littérature a également été considéré comme étant un besoin minimum pour tout le monde. Le réseau des bibliothèques municipales permet d'emprunter gratuitement des livres et des magazines. Cet accès n'engendre pas de coût particulier.

Le budget global selon les différents types de ménage se présente comme suit : un adulte dispose de 10 EUR en moyenne par mois pour réaliser des activités culturelles, contre 28 EUR pour une famille avec 2 enfants (cf. Tableau 136).

Tableau 135: Activités culturelles payantes

	Activité	Quantité	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
Adulte	Cinéma	4	12	8.80	35.20	2.93
	Théâtre	3	12	15.00	45.00	3.75
	Concert	1	12	20.00	20.00	1.67
	Musée	3	12	7.00	21.00	1.75
	Total				121.20	10.10
Enfant 14 ans	Cinéma	2	12	7.30	14.60	1.22
	Théâtre	2	12	8.00	16.00	1.33
	Concert	1	12	20.00	20.00	1.67
	Total				50.60	4.22
Enfant 10 ans	Cinéma	2	12	5.70	11.40	0.95
	Théâtre	2	12	8.00	16.00	1.33
	Concert	1	12	20.00	20.00	1.67
	Total				47.40	3.95

Source: STATEC

Tableau 136: Budget mensuel total pour les activités culturelles payantes

	Adulte seul	Couple	Adulte avec 1 enfant 10 ans	Adulte avec 1 enfant 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	10.10	20.20	14.05	14.32	28.37

Source: STATEC

7.2.2 Activités sportives et de plein air

Selon les focus groups, les activités sportives et de plein air doivent occuper une place importante dans les loisirs. Faire du sport ne permet pas seulement aux individus de rester en forme, mais aussi de se détendre après le travail et d'entretenir des relations sociales. Les activités sportives peuvent prendre des formes diverses, selon les intérêts des personnes et la composition du ménage : on peut faire de la course à pied avec des amis, du vélo en famille ou faire du sport en équipe dans un club de sport. Pour les familles, les activités en plein air peuvent prendre d'autres formes comme la balade dans les bois, l'après-midi passé sur l'aire de jeux ou à la piscine. L'accent mis sur les sports se recoupe avec la volonté politique d'augmenter le niveau d'activité physique des citoyens. D'après les recommandations du ministère de la Santé, les adultes devraient exercer une activité physique modérée (marcher) pendant au moins 30 minutes par jour et pratiquer une activité physique plus intense deux à trois fois par semaine pendant au moins 20 minutes. Les enfants de moins de 18 ans devraient bouger au moins 60 minutes par jour et faire du sport plus intensif deux à trois fois par semaine pour maintenir un bon niveau de santé.

Le volet des activités sportives et de plein air se compose comme suit : une inscription dans un club de sports par personne, un vélo plus l'équipement

Encadré 11 : Recommandations d'activité physique

	Enfants 6–12 ans	Enfants 12–18 ans	Adultes 19–59 ans	Adultes > 60 ans
Activité physique modérée	60 minutes par jour	60 minutes par jour	30 minutes par jour	30 minutes par jour
Activité physique plus intense	2–3 fois par semaine	2–3 fois par semaine	2–3 fois par semaine au moins 20 minutes	2–3 fois par semaine au moins 20 minutes

Source : Ministère de la Santé

accessoire par personne et une entrée à la piscine par personne par mois.

Le prix des inscriptions dans un club de sport se base sur des renseignements pris auprès de plusieurs grands clubs de football et de basketball au Luxembourg. Les prix de la piscine ont été relevés sur les sites internet des piscines municipales de la Ville de Luxembourg. Les Tableau 137 et Tableau 138 résument les coûts liés aux activités sportives. L'inscription pour le club de sport constitue le plus gros du budget mensuel avec 11 EUR par personne adulte. L'équipement nécessaire pour faire du sport – les vêtements, les chaussures et autres accessoires nécessaires – est inclus dans le panier vêtements.

Tableau 137: Activités sportives et de plein air

	Activité	Quantité	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
Adulte	Entrée piscine	12	12	3.40	40.80	3.40
Adulte	Vélo	1	120	199.95	20.00	1.67
Enfant 14 ans	Casque	1	60	19.90	3.98	0.33
	Inscription club de sports	1	12	135.00	135.00	11.25
	Total				158.98	16.65
Enfant 10 ans	Vélo	1	60	139.95	27.99	2.33
	Casque	1	60	9.95	1.99	0.17
	Inscription club de sports	1	12	110.00	110.00	9.17
	Total				139.98	16.65
Enfant	Entrée piscine	12	12	1.70	20.40	1.70
Tous	Accessoires et entretien vélo	1	60	31.75	6.35	0.53

Source: STATEC

Tableau 138: Budget mensuel pour les activités sportives

	Adulte seul	Couple	Adulte avec 1 enfant 10 ans	Adulte avec 1 enfant 14 ans	Couple avec 2 enfants
Équipement vélo	2.53	5.05	5.55	5.05	10.61
Club de sport	11.25	22.50	20.42	22.50	42.92
Piscine	3.40	6.80	5.10	5.10	10.20
Total	17.18	34.35	31.07	32.65	63.73

Source: STATEC

7.2.3 Activités extraordinaires

Un troisième volet évoqué par les participants des focus groups en lien avec les loisirs est le bien-être et la possibilité de s'offrir, de temps en temps, un plaisir 'extraordinaire', que ce soit pour entreprendre une excursion spéciale avec les enfants ou alors s'offrir un service de bien-être, tel qu'une visite au sauna ou un massage relaxant. Pour tenir compte de ce souhait, il a été décidé d'inclure un budget complémentaire au panier 'activités de loisirs'. Pour les familles avec enfants, quatre types d'activités ont été choisis pour

calculer une moyenne pour cette activité annuelle. Pour les adultes sans enfants, le budget est calqué sur le prix d'une journée dans des thermes (cf. Tableau 139).

Le budget des activités extraordinaires s'élève à 6 EUR par mois pour un couple sans enfants (cf. Tableau 140), contre un peu moins de 7 EUR par mois pour un couple avec deux enfants. Les personnes sans enfants disposent d'un peu plus de moyens financiers pour ces activités extraordinaires.

Tableau 139: Activité extraordinaire

		Quantité	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
Adulte avec enfant	Patinoire	1	12	6.00	6.00	0.50
Enfant 14 ans	Parc Merveilleux	1	12	9.00	9.00	0.75
	Zoo	1	12	33.00	33.00	2.75
	Parc d'attractions	1	12	39.50	39.50	3.29
	Moyenne				21.88	1.82
Enfant 10 ans	Patinoire	1	12	0.00	0.00	0.00
	Parc Merveilleux	1	12	6.00	6.00	0.50
	Zoo	1	12	27.00	27.00	2.25
	Parc d'attractions	1	12	21.00	21.00	1.75
	Moyenne				13.50	1.13
Adulte sans enfant		1	12	37.5	37.50	3.13

Source: STATEC

Tableau 140: Budget mensuel pour une activité extraordinaire par an

	Adulte seul	Couple	Adulte avec 1 enfant 10 ans	Adulte avec 1 enfant 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	3.13	6.25	2.95	3.65	6.59

Source: STATEC

7.3 Entretenir des relations sociales à travers la rencontre gastronomique

L'entretien de relations sociales, que ce soit avec la famille ou les amis, est aussi important que la possibilité de faire des activités de loisirs. Le fait d'avoir des réseaux sociaux étroits a des effets positifs sur le bien-être d'une personne (Sonntag 2001) et contribue à prévenir l'isolement social. Quels sont les

moyens nécessaires au minimum pour entretenir des relations ? Les participants des focus groups partageaient l'avis qu'il ne faut pas nécessairement prévoir de grands budgets pour voir des amis – on se voit pendant les entraînements de sport, on se rend visite pour manger ensemble ou on fait une promenade dans les bois.

Cependant – et c'est un consensus qui s'est confirmé à travers tous les focus groups – les rencontres entre

amis ou famille impliquent un coût gastronomique, que ce soit parce qu'on invite les amis à manger, qu'on aille au restaurant, qu'on organise un barbecue pour fêter un anniversaire ou qu'on boive un verre après un match de foot. Ces arguments confirment le constat sociologique selon lequel manger et boire ensemble fait partie des pratiques sociales et culturelles établies (Beardsworth et Keil 1997; Ashley et al. 2004). Pour tenir compte de l'importance accordée autour du partage de la nourriture, ce panier comptabilise quatre postes différents : le budget restaurant, le budget invitations à domicile, le budget 'casse-croûte' et le budget fêtes et cadeaux.

7.3.1 Budget restaurant

Les participants étaient d'accord sur le fait que chaque personne doit pouvoir se permettre une sortie au restaurant de temps à autre 'pour se faire plaisir', pour célébrer un événement spécial ou simplement pour s'évader de la routine quotidienne.

« Comme récompense pour un bon bulletin, pour l'anniversaire, à pâques, pour l'anniversaire du papa ou de la maman » (FG2.1)

En conséquence, six sorties annuelles au restaurant sont incluses par personne. Le budget prévu doit permettre de consommer un plat principal, un dessert, une boisson et un café par adulte. Pour estimer le budget, une moyenne pour un prix de trois plats différents a été prise (voir Tableau 141), sans différence de prix pour les enfants. Les prix ont été relevés dans la base de données de l'indice des prix à la consommation du Statec. Chaque adulte dispose alors d'un budget de 28 EUR pour six sorties au restaurant, soit 14 EUR par mois, s'il préfère manger en dehors du domicile plus souvent mais moins cher.

Selon le Tableau 142, un couple avec 2 enfants dispose ainsi de 53 EUR par mois pour aller manger au restaurant – en supposant toutefois qu'il va au restaurant que tous les 2 mois.

Tableau 141: Sorties au restaurant

	Exemple de repas	Quantité	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
Adulte	Escalope milanaise	6	2	17.50	105.00	8.75
Enfant	Spaghetti Bolognaise	6	2	13.00	78.00	6.50
	Pizza 4 saisons	6	2	15.00	90.00	7.50
	Moyenne plat			15.17	91.00	7.58
	Bière	6	2	3.10	18.60	1.55
	Coca	6	2	2.50	15.00	1.25
	Eau gazeuse 0,5 l	6	2	4.50	27.00	2.25
	Moyenne boisson			3.37	20.20	1.68
	Crème caramel	6	2	7.00	42.00	3.50
	Tiramisu	6	2	8.00	48.00	4.00
	Tarte maison	6	2	4.50	27.00	2.25
	Moyenne dessert	6		6.50	39.00	3.25
Adulte	Café espresso	6	2	2.70	16.20	1.35

Source: STATEC

Tableau 142: Budget mensuel pour les sorties au restaurant

	Adulte seul	Couple	Adulte avec 1 enfant 10 ans	Adulte avec 1 enfant 14 ans	Couple avec 2 enfants
Repas	7.58	15.17	15.17	15.17	30.33
Boisson	1.68	3.37	3.37	3.37	6.73
Dessert	3.25	6.50	6.50	6.50	13.00
Café	1.35	2.70	1.35	1.35	2.70
Total	13.87	27.73	26.38	26.38	52.77

Source: STATEC

7.3.2 Budget 'casse-croûte' pour accompagner les sorties

Les participants des focus groups ont fait la remarque qu'il ne faut pas limiter le budget alimentaire supplémentaire aux sorties au restaurant, mais qu'il faut prévoir également une enveloppe pour les consommations occasionnelles. Il est intéressant de noter qu'autant les participants étaient d'accord que beaucoup d'activités de loisirs sont gratuites (promenades etc.), autant ils insistaient sur l'importance de ces petits 'extras', comme un coca après l'entraînement ou une gaufre lors d'une sortie à une fête de village. Ne jamais prévoir ce genre de dépenses est considéré comme irréaliste et très contraignant. Un participant le résume pertinemment:

« Mee ënner Sortië versteet een awer och wann een no der Museksprouf nach een drénke geet, oder nom Training nach e Patt drénke geet, oder Samschdes wann d'Kanner e Foussballmatch spillen en Thüringer ësst. Ech mengen dat muss een awer e bësse méi large denken. » (FG 2.1)

Un tel budget est inclus pour les adultes (16 EUR par mois) et pour les enfants (10 EUR) (cf. Tableau 144). Le Tableau 143 résume la composition du budget 'casse-croûte' et donne un exemple comment ce budget pourrait être dépensé. Ainsi, l'enveloppe prévue permet à l'adulte de manger des frites et une saucisse lors d'une fête de village, de s'offrir une gaufre lors d'une promenade en ville et d'aller boire un verre avec ses amis au café.

Tableau 143: Sorties 'casse-croûte'

	Exemple de repas	Quantité	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
Adulte	Thüringer Et Fritten	12	1	5.00	60.00	5.00
	Gaufre	12	1	2.50	30.00	2.50
	Coca	24	1	2.50	60.00	5.00
	Bière	12	1	3.00	36.00	3.00
	Total				186.00	15.50
Enfant	Thüringer Et Fritten	12	1	5.00	60.00	5.00
	Gaufre	12	1	2.50	30.00	2.50
	Coca	12	1	2.50	30.00	2.50
	Total				120.00	10.00

Source: STATEC

Tableau 144: Budget mensuel pour les sorties casse-croûte

	Adulte seul	Couple	Adulte avec 1 enfant		Couple avec 2 enfants
			10 ans	14 ans	
Total	15.50	31.00	25.50	25.50	51.00

Source: STATEC

7.3.3 Budget visites à domicile

Une autre manière d'entretenir les relations avec la famille et les amis est de les inviter à la maison. Il est alors important de pouvoir leur servir quelque chose à boire et à manger. Les participants des focus groups ont estimé qu'il faut pouvoir accueillir des invités chez soi deux fois par mois. Le nombre de visiteurs est fixé à 4 personnes. Sont inclus dans ce poste : un paquet

de bière et une bouteille de vin par mois, deux bouteilles de softdrink ainsi que deux paquets de chips par mois (cf. Tableau 145). Toujours suivant les recommandations des participants, il est prévu dans ce panier une enveloppe de 20 EUR pour offrir un repas simple à ses invités. Le Tableau 144 reprend les dépenses liées aux visites à domicile. En moyenne, un ménage dispose de 31 EUR par mois pour inviter des gens à la maison (cf. Tableau 146).

Tableau 145: Visites à domicile

	Produit	Nbre par an	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
Ménage	Bière, paquet de 6	12	1	1.98	23.76	1.98
	Vin, bouteille 75 cl	12	1	4.15	49.80	4.15
	Softdrink, bouteille 1 l	24	1	0.70	16.80	1.40
	Chips	24	1	0.98	23.52	1.96
	Biscuits	24	1	0.84	20.16	1.68
	Budget dîner invités	12	1	20.00	240.00	20.00
	Total				374.04	31.17

Source: STATEC

Tableau 146: Budget mensuel pour les visites à domicile

	Adulte seul	Couple	Adulte avec 1 enfant 10 ans	Adulte avec 1 enfant 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	31.17	31.17	31.17	31.17	31.17

Source: STATEC

7.3.4 Budget fêtes et cadeaux

Un dernier volet qui est considéré comme étant central dans l'entretien des relations sociales est la possibilité de célébrer certains jours de fête et d'offrir des cadeaux à ses proches. Pour cinq fêtes annuelles, le panier comptabilise un budget alimentaire supplémentaire de 10 EUR, qui permet de préparer un repas plus festif que d'habitude: l'anniversaire, Noël,

Nouvel An, Pâques et la Saint-Nicolas (pour les enfants < 12 ans) (cf. Tableau 147). Deuxièmement, un budget 'cadeaux' est inclus pour offrir des cadeaux au partenaire, aux parents ou à d'autres personnes proches. Le budget prévu pour les enfants est plus élevé : 35 EUR pour organiser une fête d'anniversaire pour 10 invités et deux budgets de 30 EUR de cadeaux pour Noël/Saint-Nicolas et l'anniversaire. Avec cet argent, les parents peuvent par exemple offrir des jeux ou des livres.

Tableau 147: Fêtes et cadeaux

		Quantité	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
Adulte	Repas:					
	Anniversaire	1	12	10.00	10.00	0.83
	Noël	1	12	10.00	10.00	0.83
	Nouvel An	1	12	10.00	10.00	0.83
	Pâques	1	12	10.00	10.00	0.83
	Cadeaux:					
	Anniversaire	1	12	15.00	15.00	1.25
	Noël/Saint Nicolas	1	12	15.00	15.00	1.25
	Autre	1	12	5.00	5.00	0.42
	Total				75.00	6.25
Enfant	Repas:					
	Anniversaire	1	12	35.00	35.00	2.92
	Noël	1	12	10.00	10.00	0.83
	Nouvel An	1	12	10.00	10.00	0.83
	Pâques	1	12	10.00	10.00	0.83
	Saint-Nicolas	1	12	10.00	10.00	0.83
	Cadeaux:					
	Anniversaire	1	12	30.00	30.00	2.50
	Noël/Saint Nicolas	1	12	30.00	30.00	2.50
	Total				135.00	11.25

Source: STATEC

Tableau 148: Budget mensuel pour les fêtes et les cadeaux

	Adulte seul	Couple	Adulte avec 1 enfant 10 ans	Adulte avec 1 enfant 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	6.25	12.50	17.50	17.50	35.00

Source: STATEC

7.4 Accès aux technologies de l'information et de la communication

L'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) a connu une 'banalisation' (Borsenberger 2014) au cours de la dernière décennie de sorte que les TIC soient aujourd'hui omniprésents dans notre vie quotidienne. Preuve de ce phénomène : la quasi-totalité des ménages du Luxembourg (97%) a un accès internet à la maison (Frising et Niclou 2015), 95% ont un ordinateur (enquête Technologies de l'information et de la communication, 2015), 95.8% disposent d'une télé et 92.4% d'un téléphone portable (Allegrezza et al. 2014, 129). Pour les enfants et les jeunes, le nonaccès aux médias et aux TIC peut même présenter un facteur d'exclusion (Willems et al. 2010). Le Rapport national sur la jeunesse souligne que

„Eine der wichtigsten Quellen für informelle Bildungs- und Lernprozesse in der Kindheits- und Jugendphase stellen zweifelsohne die Medien dar. Computer, Internet, Fernseher und Lesen gehören in allen lebens-weltlichen Bereichen und vor allem auch während der Freizeit zu den wichtigsten Beschäftigungen von Jugendlichen“ (Willems et al. 2010, 99).

Les enfants issus de milieux défavorisés courent plus le risque de connaître une exclusion digitale (Henke, Mogge-Grotjahn, et Huster 2008). Ces constats suggèrent alors que l'accès aux TIC doit également être garanti dans le cadre d'un budget minimum. Les focus groups ont par ailleurs largement partagé cette opinion. Les participants ont énuméré parmi l'équipement nécessaire au minimum:

- Un accès internet pour chaque ménage
- Un ordinateur par ménage. A partir de l'entrée au lycée, un enfant devrait avoir son propre ordinateur, voire en partager un avec ses frères et sœurs
- une télévision et un abonnement pour l'antenne collective

La question du téléphone portable/smartphone a suscité de nombreux débats au sein des groupes, et surtout la question de l'âge à partir duquel un enfant doit posséder un téléphone portable ou un smartphone. Le consensus final établit que l'entrée à l'école secondaire (lycée) semble un âge raisonnable pour obtenir un smartphone. Les enfants de l'école primaire peuvent avoir un téléphone mobile simple avec une carte prépayée. Le Tableau 148 récapitule l'équipement TIC retenu par ménage et par personne.

Tableau 149: Equipement TIC

		Quantité	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
Ménage	Abonnement internet et téléphone fixe	12	1	38.00	456.00	38.00
	Ordinateur portable	1	60	515.85	103.17	8.60
	Imprimante	1	60	89.00	17.80	1.48
	Cartouche imprimante NB	1	12	33.00	33.00	2.75
	Cartouche imprimante couleur	1	12	35.00	35.00	2.92
	Papier pour imprimer	1	12	4.49	4.49	0.37
	Téléphone fixe	1	120	42.00	4.20	0.35
	Abonnement antenne collective	1	12	224.12	224.12	18.68
	Télévision	1	120	249.00	24.90	2.08
	Lecteur DVD	1	120	89.00	8.90	0.74
	Lecteur CD/radio	1	120	69.00	6.90	0.58
Adulte	Smartphone	1	60	79.00	15.80	1.32
	Abonnement smartphone	12	1	19.90	238.80	19.90
Enfant 14 ans	Ordinateur portable	1	60	515.85	103.17	8.60
	Smartphone	1	60	79.00	15.80	1.32
	Abonnement smartphone adolescents	12	1	15.00	180.00	15.00
Enfant 10 ans	Carte prepaid	12	1	10.00	120.00	10.00
	Téléphone portable	1	60	25.00	5.00	0.42
Tous	Ecouteurs	1	60	15.00	3.00	0.25

Source: STATEC

Chaque ménage doit disposer au minimum d'un ordinateur, d'un abonnement internet, d'une imprimante, d'une télévision, d'un téléphone fixe, d'un lecteur DVD et d'un lecteur CD/radio. Chaque adulte et adolescent de plus de 12 ans dispose d'un smartphone (cf. Tableau 149). L'abonnement pour les adultes vaut 19.90 EUR par mois ; celui des adolescents 10 EUR par mois. L'enfant de 10 ans dispose d'un téléphone portable 'simple' avec une carte prépayée de 10 EUR par mois. L'enfant de 14 ans dispose également d'un ordinateur personnel, car les participants ont argumenté qu'au lycée, les élèves doivent fréquemment réaliser des devoirs sur l'ordinateur.

Le Tableau 150 résume les coûts des TIC par type de ménage. Comme l'on peut s'apercevoir, les frais sont proportionnellement plus élevés pour un adulte seul que pour les autres ménages, du fait que les frais de base pour l'ordinateur, la téléphonie et l'équipement 'entertainment' restent les mêmes. Une personne seule doit déboursier 98 EUR par mois pour avoir accès aux TIC, contre les 155 EUR à prévoir pour une famille avec deux enfants.

Encadré 12 : Les résidents du Luxembourg et les TIC

L'enquête TIC menée par le STATEC permet de mettre en lumière les pratiques de consommation d'Internet par les résidents du Luxembourg. 94% des personnes qui ont une connexion internet se connectent tous les jours et 81% surfent aussi en dehors de leur domicile (Frising et Niclou 2015). 79% des internautes utilisent le smartphone pour naviguer sur le net, 77% un ordinateur portable et 49% une tablette. Les smartphones sont très appréciés par les jeunes de 16-24 ans. Ils sont 94% à s'en servir pour surfer sur internet (contre 79% qui se servent d'un ordinateur portable). Les jeunes utilisent internet pour écrire et recevoir des emails (92%), pour participer à des réseaux sociaux (89%), pour consulter des wikis (86%) et pour lire des sites d'actualité (81%) (Frising et Niclou 2015). L'activité internet juvénile se caractérise par l'importance des activités liées au jeu, à la communication et au divertissement ; des tendances qui caractérisent plus généralement cette période de la vie (Bardes 2009).

Tableau 150: Budget mensuel pour les TIC

	Adulte seul	Couple	Adulte avec 1 enfant 10 ans	Adulte avec 1 enfant 14 ans	Couple avec 2 enfants
Equipement ordinateur	54.12	54.12	54.12	62.72	62.72
Equipement téléphonie	21.82	43.28	32.48	38.38	70.52
Equipement entertainment	22.07	22.07	22.07	22.07	22.07
Total	98.01	119.47	108.67	123.17	155.30

Source: STATEC

7.5 Animal domestique

Il est également proposé d'inclure le coût pour un animal domestique dans le panier 'entretien des relations sociales'. Avoir un animal domestique peut avoir des effets très positifs sur le bien-être des individus. Pour des personnes présentant des symptômes de stress ou d'autres troubles de santé, l'animal peut par exemple avoir un effet calmant. D'autre part, le fait d'avoir un animal domestique peut favoriser la responsabilisation des personnes. Plusieurs personnes touchées par la précarité ont indiqué que leur animal domestique les aide à surmonter le sentiment de solitude et de détresse. Une participante a par exemple expliqué que le fait d'avoir un chien l'a aidé à se remettre d'une longue période de maladie. Le chien l'oblige également à sortir de la maison et à se promener :

« Ech fannen, dat kéint awer bei der Fräizäit dozou gehéieren, een Hond hunn, fir spadséieren ze goen an d'frësch Loft an esou » (FG 1.1.)

Ainsi, est pris en compte le budget pour entretenir un chat (ou un autre petit animal). Les familles concernées peuvent adopter un animal de l'asile. Cela a l'avantage qu'ils sont déjà stérilisés, vaccinés et qu'ils ont un chip. Le panier prend en compte l'achat de la nourriture, un vaccin annuel, une caisse pour transporter l'animal et une litière (cf. Tableau 151).

Le budget comptabilisé devrait permettre d'entretenir également un petit chien et reste le même pour tous les types de ménage (cf. Tableau 152).

Tableau 151: Animal domestique

		Quantité	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
Ménage	Croquettes Repas	24	12	2.43	58.32	4.86
	Vaccination anti-rage	1	12	36.56	36.56	3.05
	Litière	1	120	20.99	2.10	0.17
	Produit pour litière	12	12	4.15	49.80	4.15
	Caisse de transport	1	120	15.29	1.53	0.13
	Total				148.31	12.36

Source: STATEC

Tableau 152: Budget mensuel pour l'entretien d'un animal domestique

	Adulte seul	Couple	Adulte avec 1 enfant 10 ans	Adulte avec 1 enfant 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	12.36	12.36	12.36	12.36	12.36

Source: STATEC

7.6 Vacances

En troisième lieu, ce panier inclut un budget pour partir une semaine en vacances par an. Le sujet des vacances a été débattu longuement dans les focus groups. Est-ce que des vacances hors du logement doivent être abordables pour chaque personne vivant au Luxembourg ? Les participants n'étaient pas unanimes sur cette question. Certains ont estimé que l'on peut rester à la maison et faire des excursions journalières. Cependant, la majorité des participants étaient d'accord sur la nécessité de partir en vacances au moins une fois par an. Les arguments en faveur des vacances étaient : le dépaysement, le ressourcement,

prendre de la distance avec les problèmes de la vie quotidienne, changer de rythme pour retrouver de l'énergie, découvrir de nouvelles choses.

« Il est important de partir en vacances pour changer d'idées et pour se ressourcer. Pour les enfants c'est important également. Si on va par exemple à la côte belge avec les enfants, et qu'ils voient la mer pour la première fois dans leur vie, cela a aussi un effet éducatif. »

« Je pars en vacances pour prendre distance avec les choses. Quand je reviens les problèmes sont toujours là, mais j'ai une coupure. »

« D'Zäit vergeet anescht an der Vakanz. Wann ech heiheem bleiwen eng Woch hunn ech naischt erlieft. Wann ech an d'Vakanz fueren entdecken ech nei Saachen. No e puer Deeg fillen ech mech erholl. »

Comme l'illustrent les citations précédentes, les focus groups ont livré des arguments pertinents pour l'inclusion de vacances annuelles dans le budget de référence: elles permettent de fuir le stress du quotidien, de passer du temps ensemble et de compenser ainsi des phases où l'on a moins de temps pour se voir, pouvoir s'amuser, pouvoir découvrir d'autres cultures et d'autres pays, se reposer. Les vacances sont donc considérées comme un moment exceptionnel et unique, permettant de prendre des distances avec la routine quotidienne. Par ailleurs, les recherches scientifiques montrent que les vacances peuvent avoir des conséquences positives sur le bien-être et la santé (Chikani et al. 2005; Gump et Matthews 2000). Pour les familles avec enfants, les vacances annuelles permettent de passer du temps ensemble, de faire de nouvelles expériences et de renouer les liens familiaux. Pour les célibataires, les vacances peuvent présenter une opportunité de partir en groupe, rencontrer de nouvelles personnes et découvrir de nouvelles choses.

La modalité concrète des vacances a également fait débat dans les focus groups. Il y avait des divergences sur la durée, les destinations et les modes de logement. En fin de compte, les conclusions suivantes ont été retenues pour estimer le coût des vacances :

- une semaine de vacances hors du logement est une durée acceptable
- la côte belge est une destination réaliste pour des ménages du Luxembourg – même si elle n'est pas forcément la destination la moins chère
- il serait souhaitable de partir dans un hôtel pour vraiment permettre à toute la famille de s'évader du quotidien, mais loger dans un appartement est également acceptable
- il faut prévoir un budget restaurant convenable

Les focus groups ont avancé que les célibataires, les couples sans enfants et les retraités partent en vacances différemment que les familles avec enfants, qu'ils sont plus spontanés et plus libres et qu'il faudrait dès lors prévoir différentes formules de vacances selon le type de ménage. Cependant, il a été décidé de simuler les dépenses nécessaires pour un

seul type de vacances peu importe le type de ménage pour permettre la comparabilité. Il est entendu que le budget pourrait être utilisé différemment selon les goûts des individus.

Le budget des vacances comprend le logement, l'alimentation, le transport et un budget pour faire des activités.

7.6.1 Logement

Les participants des focus groups ont eu des idées divergentes sur la nature du logement à prévoir pour les vacances. Les propositions sont allées du camping à l'hôtel all-inclusive. Une option intermédiaire a été retenue : la location d'un studio/appartement équipé d'une cuisine. Les membres de la famille y peuvent consommer la plupart de leurs repas, respectivement préparer des repas à emporter en pique-nique. Une recherche sur différents sites de location d'appartements de vacances a été effectuée pour obtenir une idée prix pratiqués dans la période estivale (juillet-août). Le site locavaca.quefaire.be qui reprend des petites annonces de location de vacances a permis de trouver des prix appropriés pour des appartements et des studios. Comme un adulte célibataire ou un couple a besoin de moins de place qu'une famille avec deux enfants, différents appartements ont été choisis pour adapter le coût du logement à la taille du ménage.

Encadré 13 : Coût pour le logement de vacances par type de ménage et par semaine

Couple avec 2 enfants	Appartement 4 personnes à de Panne	550 €
Adulte avec 1 enfant	Studio 3 personnes Coxyde	300 €
Couple sans enfants	Studio 2 personnes Westende	250 €
Célibataire	Studio 2 personnes Westende	250 €

7.6.2 Transport

Le trajet jusqu'à la côte belge peut en principe se faire soit en voiture soit en train. Mais l'option de la voiture est retenue pour deux raisons : c'est la solution plus économique dès qu'on voyage à plusieurs et avoir une voiture à disposition sur place permet de réaliser des activités et de faire les courses plus facilement. Le budget transport comprend le carburant nécessaire pour faire l'aller-retour Luxembourg-côte belge ainsi que les trajets pour réaliser les activités prévues pendant les vacances.

7.6.3 Alimentation

Le budget des vacances inclut une enveloppe alimentaire supplémentaire. Comme l'ont souligné les participants des focus groups, pendant les vacances, l'on a envie de se faire plaisir et de changer un peu de la routine alimentaire normale.

« T'as envie d'un peu de luxe aussi. Tu veux boire un café assis sur la terrasse même s'il coûte 5

euros plus cher. Si vraiment on doit retourner le sous 3 fois, ce n'est plus des vacances. » (FG 2.1.)

Deux postes de dépenses différents sont inclus dans le panier : une sortie au restaurant avec un budget de 25 EUR par personne et une enveloppe 'en-cas et autres extras' à hauteur de 20 EUR par personne. Ce budget permet de manger une glace, prendre un verre dans une terrasse ou manger des frites (cf. Tableau 153).

7.6.4 Activités

Le dernier poste budgétaire des vacances est dédié aux activités (payantes) qui permettent aux membres du ménage de profiter pleinement de leur semaine de vacances. Les activités dépendent du type de ménage, de l'âge et des intérêts des personnes. A titre d'exemple, une série d'activités a été choisie pour estimer le coût de ce poste :

- Visite d'un parc d'attraction
- Location de vélos pendant 2 jours
- Une sortie bowling
- Budget plage pour acheter des accessoires pour jouer à la plage (cf. Tableau 153)

Ce budget est centré sur les intérêts d'une famille avec enfants. Mais, comme il a été reconnu dans les focus groups, le budget peut être utilisé pour réaliser d'autres activités plus adaptées aux envies et centres d'intérêt de chacun.

Le budget global pour le poste vacances est résumé dans le Tableau 154. Ainsi, le budget à prévoir par un adulte pour ses vacances annuelles s'élève à 33 EUR par mois. Le budget d'une famille de quatre personnes s'élève à 83 EUR par mois.

Tableau 153: Vacances

		Quantité	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
Adulte seul	Studio 2 personnes	1	12	250.00	250.00	20.83
Couple sans enfants	Studio 2 personnes	1	12	250.00	250.00	20.83
Adulte +1 enfant	Studio 3 personnes	1	12	300.00	300.00	25.00
Couple +2 enfants	Appartement 4 personnes	1	12	550.00	550.00	45.83
Tous	Sortie au restaurant	1	12	25.00	25.00	2.08
	En-cas, glaces, boissons, etc.	1	12	20.00	20.00	1.67
	Total Restauration				45.00	3.75
	Parc d'attractions	1	12	30.00	30.00	2.50
	Budget plage	1	12	10.00	10.00	0.83
	Bowling	1	12	5.00	5.00	0.42
	Location de vélos	1	12	10.00	10.00	0.83
	Total activités				55.00	4.58
Ménage	Transport/Forfait carburant	1	12	50.00	50.00	4.17

Source: STATEC

Tableau 154: Budget mensuel pour les vacances

	Adulte seul	Couple	Adulte avec 1 enfant 10 ans	Adulte avec 1 enfant 14 ans	Couple avec 2 enfants
Logement	20.83	20.83	25.00	25.00	45.83
Restauration	3.75	7.50	7.50	7.50	15.00
Activités	4.58	9.17	9.17	9.17	18.33
Transport	4.17	4.17	4.17	4.17	4.17
Total	33.33	41.67	45.83	45.83	83.33

Source: STATEC

7.7 Equipement de la maison

Pour se reposer et accueillir des personnes dans son domicile, un ménage doit disposer d'un minimum de meubles et articles décoratifs. Les participants des focus groups ont souligné l'importance qu'on se sente bien chez soi et que l'on puisse avoir la possibilité de façonner son domicile selon ses goûts. Le présent panier prend en compte l'équipement nécessaire de la chambre à coucher et pour le salon.

7.3.8.1 Dormir

Un individu passe à peu près 1/3 de son temps à dormir. Le sommeil est essentiel pour maintenir les fonctions vitales du corps. Pour l'enfant, le sommeil est également important pour le développement du cerveau et pour la croissance. Si l'hygiène de vie, l'âge et la situation de vie influencent la qualité du sommeil, c'est aussi l'équipement qui joue un rôle dans la qualité du sommeil. Les éléments prévus dans le panier sont les suivants : un matelas, un sommier à lattes, un cadre de lit, des couvertures et oreillers.

Avoir un bon matelas est important pour avoir une qualité de sommeil optimale. Il existe différents types de matelas (à ressorts, en mousse, en latex), qui peuvent être mieux adaptés à l'une ou l'autre personne, selon sa constitution physique. Le sommier à lattes fait également partie de l'équipement minima pour le repos. Un simple sommier à lattes rigide est le mieux adapté au bon confort de sommeil. Finalement, le cadre de lit doit être assez solide et stable pour permettre une durée de vie longue. Pour éviter des problèmes d'acariens, le matelas doit pouvoir être aéré d'en bas ; les cadres de lits en bois non fermés sont donc le mieux adaptés. L'équipement de repos de base doit également inclure une couverture, des oreillers, des draps et des housses, une table de chevet, un réveil et une lampe de chevet.

Le budget du sommeil a été composé de façon à permettre aux individus d'acheter l'équipement qui est le mieux adapté à leur constitution physique et leurs besoins personnels. Par exemple, le prix du matelas a été choisi de manière à donner le choix entre au moins deux modèles différents. Le Tableau 155 fait état de l'équipement repos par personne.

Tableau 155: Equipement de repos

		Quantité	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
Adulte Enfant 14 ans	Matelas	1	120	229.00	22.90	1.91
	Cadre de lit	1	120	65.99	6.60	0.55
	Sommier	1	120	25.00	2.50	0.21
	Housse de couette	2	60	14.99	6.00	0.50
	Drap de lit	2	60	8.99	3.60	0.30
	Total				41.59	3.47
Couple	Matelas	2	120	150.00	30.00	2.50
	Cadre de lit	1	120	199.00	19.90	1.66
	Sommier	2	120	35.00	7.00	0.58
	Housse de couette	4	60	14.99	11.99	1.00
	Drap de lit	4	60	5.99	4.79	0.40
	Total				73.68	6.14
Enfant 10 ans	Matelas	1	120	150.00	15.00	1.25
	Cadre de lit	1	120	29.99	3.00	0.25
	Sommier	1	120	35.00	3.50	0.29
	Housse de couette	2	60	14.99	6.00	0.50
	Drap de lit	2	60	5.99	2.40	0.20
	Total				29.89	2.49
Tous	Couette	1	120	49.99	5.00	0.42
	Oreiller	1	60	8.99	1.80	0.15
	Réveil	1	24	0.99	0.50	0.04
	Table de chevet	1	120	29.99	3.00	0.25
	Lampe	1	120	9.90	0.99	0.08
	Total				11.28	0.94

Source: STATEC

Le Tableau 155 montre que l'équipement change en fonction de l'âge de la personne et de sa situation familiale. Un couple est équipé de deux matelas de 90x200 cm, d'un cadre de lit de 180x200cm et de deux couvertures. Un enfant de 14 ans et un célibataire est équipé d'un matelas et d'un cadre de lit de 140x200cm. Un enfant de 10 ans est équipé d'un lit de 90x200 cm. La durée de vie de cet équipement est en général très longue : 10 ans pour les cadres de

lit, les matelas, les couvertures et les oreillers et 5 ans pour les draps et les housses.⁷⁶

7.3.8.2 Salon

Le salon est équipé d'un canapé, d'une table basse, une commode, une lampe, des coussins, des bougies et des allumettes (cf. Tableau 157).

Tableau 156: Budget mensuel pour l'équipement de repos

	Adulte seul	Couple	Adulte avec 1 enfant 10 ans	Adulte avec 1 enfant 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	4.41	8.02	7.84	8.81	15.86

Source: STATEC

Tableau 157: Equipement du salon

		Quantité	Nbre par an	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
Ménage	Bougie chauffe-plat	1	1	12	2.69	2.69	0.22
	Bougeoir	1	0.2	60	1.99	0.40	0.03
	Allumettes	1	1	12	0.80	0.80	0.07
	Vase	1	0.2	60	1.29	0.26	0.02
	Lampe de table	1	0.10	120	9.99	1.00	0.08
	Table basse	1	0.10	120	19.99	2.00	0.17
	Canapé	1	0.10	120	349.00	34.90	2.91
	Commode	1	0.10	120	59.90	5.99	0.50
	Total					48.03	4.00
Tous	Coussin	1	0.2	60	2.99	0.60	0.05
	Housse de coussin	1	0.2	60	3.99	0.80	0.07
	Total					1.40	0.12

Source: STATEC

Tableau 158: Budget mensuel pour l'équipement du salon

	Adulte seul	Couple	Adulte avec 1 enfant 10 ans	Adulte avec 1 enfant 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	4.12	4.24	4.24	4.24	4.47

Source: STATEC

⁷⁶ <http://www.bienchoisirsaliterie.com/duree-de-vie-d-un-matelas.html>, <https://www.test.de/Matratzen-So-liegen-Sie-richtig-1160542-1160541/>

7.4 Responsabilités administratives

Finalement, un dernier volet qui touche moins aux activités de loisirs mais qui fait néanmoins partie de la participation à la vie en société, sont les responsabilités administratives. Pour commencer, la détention d'une carte d'identité est obligatoire pour chaque personne de nationalité luxembourgeoise âgée de plus de 15 ans. Elle est valable dix ans et coûte 14 EUR par personne.⁷⁷ Avant l'âge de 15 ans, elle est délivrée sur demande et coûte 10 EUR. Elle est nécessaire pour les personnes qui désirent voyager au sein de l'Union européenne (ou espace Schengen). Parfois, les individus peuvent être sollicités à présenter une copie de leur acte de naissance ou un certificat de composition de ménage – par exemple lorsqu'ils passent un entretien d'embauche. Ces procédures administratives sont accompagnées de frais. Le panier prend en compte la demande d'un certificat de

résidence et d'un acte de naissance par an par adulte (cf. Tableau 159).

Ensuite, une assurance responsabilité civile est également prise en compte pour chaque ménage. Cette assurance est comprise dans le paquet assurance calculé dans le cadre du panier logement (voir chapitre 4. logement). Il est également nécessaire aujourd'hui d'avoir un compte bancaire pour recevoir les différentes sources de revenu et pour effectuer des paiements. Le prix pour le compte bancaire a été renseigné auprès une des principales banques du Luxembourg. Les frais mensuels s'élèvent à 2.50 EUR. Finalement, un minimum d'équipement papeterie est prévu pour chaque ménage. Les individus peuvent être amenés à envoyer des lettres (factures, etc.), ils doivent ranger leurs papiers, etc. Le budget pour les responsabilités administratives s'élève à 4.50 EUR pour un adulte seul contre près de 8 EUR pour un couple avec deux enfants (cf. Tableau 160).

Tableau 159: Responsabilités administratives

		Nbre par an	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
Adulte	Carte d'identité	0.1	120	14.00	1.40	0.12
	Certificat de résidence	1	12	2.00	2.00	0.17
	Acte de naissance	1	12	2.00	2.00	0.17
	Compte courant	12	12	2.50	30.00	2.50
Enfant	Carte d'identité	0.2	60	10.00	2.00	0.17
Ménage	Agrafeuse	0.10	120	8.90	0.89	0.07
	Enveloppes, petites	1	12	2.45	2.45	0.20
	Enveloppes, grandes	1	12	2.50	2.50	0.21
	Ruban adhésif	1	12	1.23	1.23	0.10
	Crayons	1	12	0.40	0.40	0.03
	Stylos	1	12	1.31	1.31	0.11
	Punaises	0.2	60	0.89	0.18	0.01
	Marqueur de texte	1	12	0.99	0.99	0.08
	Classeur	0.2	60	4.20	0.84	0.07
	Colle	1	12	3.66	3.66	0.31
	Perforatrice	0.1	120	2.35	0.24	0.02
	Bloc de notes	1	12	2.99	2.99	0.25
	Gomme	0.5	60	1.75	0.88	0.07
	Total				18.55	1.55

Source: STATEC

Tableau 160: Budget mensuel pour les responsabilités administratives

	Adulte seul	Couple	Adulte avec 1 enfant 10 ans	Adulte avec 1 enfant 14 ans	Couple avec 2 enfants
Documents administratifs	0.45	0.90	0.62	0.62	1.23
Équipement bureau	1.55	1.55	1.55	1.55	1.55
Compte bancaire	2.50	5.00	2.50	2.50	5.00
Total	4.50	7.45	4.66	4.66	7.78

Source: STATEC

⁷⁷ <http://www.quichet.public.lu/citoyens/fr/citoyennete/papiers-identite/carte-identite/nouv-carte-identite-adulte/index.html>

7.5 Budget global

Le Tableau 161 présente le budget final pour le panier vie sociale. Ce budget s'établit à 254 EUR pour un adulte seul, à 356 EUR pour un couple sans enfants, à 350 EUR pour un adulte avec un enfant de 14 ans et à 547 EUR pour une famille avec deux enfants. Les dépenses les plus importantes sont liées au poste des multimédias, qui compte pour 98 EUR dans le budget

d'un adulte seul. Ces frais diminuent proportionnellement avec la taille du ménage – en comparaison, un couple doit seulement dépenser 119 EUR pour ce poste. Cette différence s'explique par le fait que certains frais (comme l'abonnement internet) restent les mêmes peu importe le nombre de personnes dans le ménage. Les postes 'équipement salon', 'activité extraordinaire' et l'équipement du salon représentent les coûts les moins importants dans ce panier.

Tableau 161 : Budget global pour la vie sociale

	Adulte seul	Couple	Adulte avec 1 enfant 10 ans	Adulte avec 1 enfant 14 ans	Couple avec 2 enfants
Activités culturelles	10.10	20.20	14.05	14.32	28.37
Activités sportives	17.18	34.35	31.07	32.65	63.73
Activité extraordinaire	3.13	6.25	2.95	3.65	6.59
Sorties au restaurant	13.87	27.73	26.38	26.38	52.77
Sorties 'casse-croûte'	15.50	31.00	25.50	25.50	51.00
Visites à domicile	31.17	31.17	31.17	31.17	31.17
Fêtes et cadeaux	6.25	12.5	17.50	17.50	35.00
TIC	98.01	119.47	108.67	123.17	155.30
Animal domestique	12.36	12.36	12.36	12.36	12.36
Vacances	33.33	41.67	45.83	45.83	83.33
Équipement repos	4.41	8.02	7.84	8.81	15.86
Équipement salon	4.12	4.24	4.24	4.24	4.47
Responsabilités administratives	4.50	7.45	4.66	4.66	7.78
Total	253.91	356.41	332.22	350.24	547.72

Source: STATEC

8. Lifelong learning



Photo : Patrick Galbats

8.1 Introduction

La possibilité de se former et d'apprendre est centrale dans la participation active à la vie sociale. Dans une économie basée sur les connaissances telle que revendiquée par l'Union européenne depuis la mise en place de la Stratégie de Lisbonne, l'accès à l'éducation et à la formation occupe une place privilégiée et doit être garanti pour tous. Pour refléter cette importance, le présent projet calcule un budget pour la formation tout au long de la vie.

La question qui se pose dès lors, est de connaître les besoins minima pour avoir accès à la formation tout au long de la vie ? Il faut distinguer entre la formation initiale (éducation fondamentale et secondaire des enfants) et la formation continue qui se fait à l'âge adulte. Dans le panier dédié aux besoins spécifiques des enfants, les frais scolaires ont été calculés pour un enfant dans l'enseignement fondamental et un enfant dans l'enseignement secondaire. Le présent panier s'intéresse plus particulièrement à la formation continue des adultes.

Avant de présenter les éléments retenus pour estimer le budget du panier, une première partie du chapitre propose une brève réflexion sur le concept du lifelong learning, et la position capitale qu'il occupe dans les politiques de l'Union européenne et du Luxembourg.

8.2 Qu'est-ce que le lifelong learning

Le lifelong learning (LLL), encore appelé éducation et formation tout au long de la vie, peut être défini comme « toute activité d'apprentissage entreprise à tout moment de la vie, dans le but d'améliorer les savoirs, savoir-faire, aptitudes, compétences et/ou qualifications, dans une perspective personnelle, sociale et/ou professionnelle » (Cedefop, 2011, p. 106). Cette définition renvoie à l'idée que l'apprentissage se fait tout au long de la vie, et ne se limite pas à la formation initiale. Cette définition souligne également que le LLL englobe non seulement la formation professionnelle, mais également la dimension personnelle et sociale. En d'autres mots, si le terme est le plus souvent utilisé pour désigner la formation continue des adultes, le concept se réfère toutefois à la formation au sens large.

Le LLL est important pour acquérir de nouvelles compétences, faciliter l'accès au travail, se développer

au niveau personnel, donc pour participer adéquatement à la société. Cependant, le LLL ne doit pas être vu comme étant séparé de l'éducation initiale, car les succès dans la formation initiale ont des influences sur la motivation d'apprendre plus tard (Nicaise & Poesen-Vandeputte, 2014).

Une distinction est faite entre apprentissage formel, non-formel et informel. L'apprentissage formel se réfère souvent à l'éducation des adultes qui aboutit à un diplôme ou un certificat (Nicaise & Poesen-Vandeputte, 2014). L'éducation non-formelle, par contraste, désigne l'apprentissage intégré dans des activités planifiées non explicitement désignées comme activités d'apprentissage en termes d'objectifs, de temps ou de ressources, mais contenant une part importante d'apprentissage. Finalement, l'apprentissage informel se réfère à « l'apprentissage découlant des activités de la vie quotidienne liées au travail, à la famille ou aux loisirs. Il n'est ni organisé ni structuré en termes d'objectifs, de temps ou de ressources ».

8.2.1 Contexte européen

Au cours des dernières décennies, le LLL est devenu une priorité des politiques européennes. Plusieurs étapes préliminaires ont abouti à la démarche actuelle du LLL, à savoir :

- l'introduction du concept de l'éducation permanente (Conseil d'Europe 1970),
- la Charte communautaire des droits fondamentaux des travailleurs ayant fixé un droit d'accès à la formation continue pour tout travailleur (1989),
- le Livre blanc sur l'éducation et la formation « Enseigner et apprendre : Vers la société cognitive » (1995) et
- l'année européenne de « l'Education et de la Formation tout au long de la vie » (1996) (MENFP, 2012).

La mise au point de la Stratégie de Lisbonne en 2000 a joué un rôle central dans la valorisation du LLL au niveau européen. L'objectif de cette stratégie est de faire de l'Union européenne « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale ». Une économie de la connaissance implique nécessairement la formation des individus.

Ensuite, les conclusions du Conseil européenne de Feira invitent les Etats membres, le Conseil et la Commission « à définir des stratégies cohérentes et des mesures pratiques pour rendre l'éducation et la formation tout au long de la vie accessibles à tous, encourager la participation des partenaires sociaux, mobiliser tout le potentiel de financement, public et privé, et rendre l'enseignement supérieur plus accessible à davantage de personnes dans le cadre d'une stratégie d'éducation et de formation tout au long de la vie ».

En 2002, la Commission européenne a publié un Mémoire sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, qui formait la base pour une consultation de tous les Etats membres (Nicaise & Poesen-Vandeputte, 2014). Ensuite, le « programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie » (2007-2013) a eu pour objectif de « développer et de renforcer les échanges, la coopération et la mobilité afin que les systèmes d'éducation et de formation deviennent une référence de qualité mondiale conformément à la stratégie de Lisbonne ». En 2009, l'Union européenne a adopté le programme « Europe 2020 », une stratégie pour l'emploi et la croissance qui fixe des objectifs à atteindre d'ici 2020 en matière d'emploi, d'innovation, d'éducation, d'inclusion sociale et d'énergie. En même temps, elle propose un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, sous le titre « Education et Formation 202 ». Un des cinq critères de référence retenus par ce cadre, permettant de mesurer l'efficacité des politiques mises en place, est la participation d'au moins 15 % des adultes à des activités d'éducation et de formation tout au long de la vie (MENFP, 2012).

Le 'Leitmotiv' des politiques européennes est donc que l'éducation et la formation des adultes – en particulier celles des travailleurs peu qualifiés et/ou en seconde partie de carrière – puissent jouer un rôle essentiel pour leur permettre de s'adapter aux évolutions du marché du travail et de la société.

8.2.2 Contexte luxembourgeois

Au Luxembourg, la réflexion sur le LLL s'est développée parallèlement aux travaux européens. En mars 1992, le Premier Ministre a par exemple chargé le Conseil économique et social (CES) d'étudier les trois domaines de la formation continue afin de créer un cadre général réglementant le marché de la formation continue au Luxembourg. Cette réflexion a

abouti, entre autres, à la mise en place du congé individuel de formation (loi du 24 octobre 2007), des aides aux entreprises pour favoriser l'accès collectif à la formation (loi du 22 juin 1999) et à la validation des acquis de l'expérience (loi modifiée du 19 décembre 2008).

En 2000, lors du Conseil européen de Santa Maria da Feira, le Luxembourg s'est engagé à mettre en place une stratégie nationale cohérente du LLL pour atteindre les objectifs en matière de croissance et de connaissance retenus dans la stratégie de Lisbonne. Le programme gouvernemental de 2009-2014 retient comme priorité l'amélioration, la visibilité et l'efficacité du secteur LLL. La stratégie pour le LLL « implique un service de conseil au Lifelong Learning, où sont réunies toutes les informations sur les possibilités de se former » (MENFP, 2012, p. 10). Un projet intitulé S3L (Stratégie Lifelong Learning Luxembourg) a été réalisé en 2011-2012 par l'Agence nationale pour le programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie (ANEFORE) avec le ministère de l'Education nationale et de la formation professionnelle et le Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT). Ce projet avait pour objectif d'améliorer la transparence et la cohérence des dispositifs du LLL (MENFP, 2012).

Le projet S3L définit six principes transversaux de la stratégie LLL :

- concevoir et promouvoir des processus d'apprentissage adaptés aux différentes phases de la vie,
- mettre l'apprenant au centre du processus
- soutenir l'apprenant dans ses choix éducatifs à travers une orientation coordonnée
- mettre en place un système de certification transparent,
- développer la qualité du LLL et
- stimuler la participation au LLL en développant des mesures facilitant un accès pour tous.

Le projet a entre autres abouti à la mise en place d'une plate-forme du LLL (<http://www.lifelong-learning.lu/>), regroupant toutes les informations sur les offres de formation, les possibilités d'aides individuelles, des publications récentes, etc.

Encadré 14 : Quelques chiffres-clés de la formation continue au Luxembourg

En 2012, le STATEC a réalisé une enquête sur l'éducation des adultes (AES). Les participants ont été interrogés sur leurs activités d'éducation formelle, d'éducation non formelle et d'apprentissage informel auxquelles ils ont participé au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête. Il ressort de l'enquête que 10% des adultes ont suivi des activités d'éducation formelle, 68% ont participé à des activités d'éducation non formelle et à peu près la moitié des adultes affirment également avoir pratiqué un apprentissage informel de leur propre chef. Les activités de formation non formelle (donc celles associées aux 'formations continues') étaient principalement consacrées à la santé (9%), à la formation des enseignants (9%), au développement personnel (9%) et à l'utilisation de l'ordinateur (8%). Les raisons pour lesquelles les adultes ont participé à des formations non formelles sont le désir d'être plus performant dans leur travail (58%) ou d'approfondir leurs connaissances/ compétences (44%). Les principaux domaines d'activités de l'éducation informelle, qui est moins structurée que l'éducation non formelle, sont le développement personnel, l'utilisation de l'ordinateur, la santé et les langues étrangères (De Puydt et Reiff 2013).

Cependant, cette étude n'est pas utile pour l'identification des besoins minima en termes de LLL.

8.4 Contenu du panier

Etant donné que la base commune ne fournit pas de repères concrets pour la mise au point du panier LLL, ce sujet a été soumis à la deuxième série de focus groups organisés dans le cadre du présent projet. Lors d'un tour de table, les participants ont été invités à s'exprimer sur les formations continues qu'ils ont suivies dans le cadre de leur travail et de leur vie privée. Une discussion a ensuite été menée sur l'importance que les participants attribuent à la formation continue. Le consensus des quatre groupes est que la possibilité de pouvoir se former à différents moments de leur vie doit être donnée. Du côté professionnel, la majorité des participants ont témoigné qu'ils participent régulièrement à des formations payées par leur employeur. Du côté privé, les cours les plus cités étaient les cours de langue, les cours de logiciel informatique/photographie et des cours de cuisine.

Par ailleurs, selon une enquête récente de l'Observatoire de la formation, parmi les personnes qui ont l'intention de participer à une formation dans les douze mois à venir, 32% veulent suivre un cours de langues et 12% un cours en informatique et bureautique (Observatoire de la formation, 2012).

8.3 Le LLL dans le cadre des travaux sur les budgets de référence

Dans un mémorandum d'experts, Nicaise et Vandeputte (2014) proposent une réflexion sur la possibilité d'évaluer les coûts du LLL dans le cadre des recherches sur les budgets de référence. Les auteurs constatent que la littérature pertinente pour la mise au point de paniers LLL dans le cadre d'un budget de référence reste encore très limitée. D'après leur recherche, une seule étude menée au niveau européen traite du coût de la formation continue des adultes. Cette étude commissionnée par la DG Education et Culture (DG EAC) et réalisée par le FiBS (Forschungsinstitut für Bildungs-und Sozialökonomie) et le DIE (Deutsches Institut für Erwachsenenbildung) conclut que les coûts de la formation des adultes sont des obstacles à la participation et que les pays qui ont des dépenses en formation des adultes plus élevées ont également des taux de participation plus élevés – donc plus l'Etat investit dans la formation des adultes, plus d'individus y participent (FiBS & DIE, 2013).

En conséquence, il a été décidé d'inclure les frais pour des cours de langues et des cours d'informatique dans le présent panier, avec une fréquence trisannuelle (c'est-à-dire que chaque adulte a la possibilité de suivre une formation tous les trois ans). Les deux domaines revêtent en effet une importance directe dans la société et le marché de l'emploi du Luxembourg. Le premier choix paraît particulièrement pertinent pour le contexte multilingue du Luxembourg; la majorité des employés au Luxembourg sont susceptibles d'être touchés par le besoin d'apprendre/d'améliorer leurs compétences dans l'une ou l'autre langue un jour. Un cours de formation informatique peut refléter le besoin grandissant dans notre société de se former en matière de logiciels informatiques.

Le budget de la formation continue est seulement pris en compte pour les personnes adultes.

8.4.1 Cours de langues

Le catalogue d'offres de l'Institution national des langues (INL) a été consulté pour déterminer le coût de cette formation. La durée du cours de langue a été choisie de façon à permettre à la personne de terminer un niveau de compétences. En l'occurrence, il s'agit d'un cours d'anglais du niveau C1 (et les sous-niveaux C1.1 et C1.2). Le coût du cours varie en fonction du nombre d'heures prévues par semaine. Le panier inclut également les frais de dossier de l'INL, ainsi qu'un montant de 30 euros qui permet d'acheter le matériel pédagogique (cf. Tableau 162).

Tableau 162: Cours de langues

		Quantité	Durée de vie en mois	Prix/ unité	Coût/a n	Coût/ mois
Adulte	Cours d'anglais C1.1-C1.2	1	72	135.00	44.96	3.75
	Frais de dossier	1	72	10.00	3.33	0.28
	Matériel pédagogique	1	72	30.00	9.99	0.83
Total					58.28	4.86

Source: STATEC

8.4.2 Cours d'informatique

Le cours d'informatique a été sélectionné parmi l'offre du ministère de l'Education et de la formation professionnelle. Il s'agit d'un cours Excel, niveau

'avancé' de 16 heures de cours. Le coût de cette formation est de 60 euros (cf. Tableau 163).

Tableau 163: Cours d'informatique

		Quantité	Durée de vie en mois	Prix/ unité	Prix/ an	Prix/ mois
Adulte	EXCEL niveau intermédiaire	1	72	60	10.00	0.83

Source: STATEC

8.5 Budget global

Le coût mensuel pour le LLL s'élève à près de 6 EUR pour une personne seule et un adulte avec un enfant et à 11 EUR pour un couple et un couple avec enfants (cf. Tableau 164). Sur une année, chaque adulte doit donc prévoir 68 EUR pour sa formation continue.

Tableau 164 : Budget mensuel pour le LLL

	Adulte	Couple	Homme avec 1 garçon 10 ans	Femme avec 1 fille 14 ans	Couple avec 2 enfants
Cours de langues	4.86	9.71	4.86	4.86	9.71
Cours informatique	0.83	1.67	0.83	0.83	1.67
Total	5.69	11.38	5.69	5.69	11.38

Source: STATEC

9. Besoins des enfants



Photo : Patrick Galbats

9.1 Introduction

Le présent chapitre est dédié aux besoins spécifiques des enfants. Le projet part du constat que les enfants ont des besoins spécifiques pour se développer au niveau cognitif, émotionnel et social. C'est en effet dans l'enfance que sont posées les bases d'une vie autonome. Selon Doyal & Gough (1991), quatre besoins psycho-sociaux doivent être garantis pour qu'un enfant puisse grandir dans un environnement sécurisé :

- Amour et attention
- Possibilité de faire de nouvelles expériences afin de se développer au niveau cognitif, émotionnel et social
- Compliments, reconnaissance et feedback positif dans un cadre clairement défini
- Initiation à une responsabilisation graduelle

Si tous les individus ont besoin d'amour et d'attention pour leur bien-être et leur estime de soi, ces besoins sont cependant d'autant plus importants chez les enfants.

Les recherches scientifiques sont d'accord que la première année est cruciale dans la vie d'un enfant. C'est à ce moment que se mettent en place les fondements d'une relation stable et surtout de l'attachement de l'enfant à ses parents. Le psychologue et psychanalyste Bowlby (1940) a forgé le terme 'attachement' pour décrire la relation étroite qui se tisse entre le petit enfant et ses parents. D'après lui, un enfant doit développer une relation d'attachement étroite avec au moins une personne qui prend soin de lui de manière continue pour connaître un développement social et émotionnel 'normal'. La relation et l'attachement qui se construisent pendant la première année marquent de manière importante le développement ultérieur de l'enfant.

La famille donne le cadre optimal pour permettre au petit enfant de grandir en sécurité. Si les besoins d'affection et de proximité ne sont pas accomplis régulièrement, le développement sécurisé est mis à risque. Cette désaffection est un facteur de risque et peut mener à des problèmes comportementaux.

Plus tard, d'autres personnes, milieux sociaux et institutions viennent nourrir la vie des enfants, comme les institutions de garde et l'école, la famille élargie, les amis, les clubs de jeunesse, etc. C'est ici que les enfants sont socialisés dans le contexte socio-culturel plus large dans lequel ils grandissent. La participation sociale se fait en effet à travers l'intégration dans des réseaux sociaux élargis, les institutions de garde et scolaires et la participation à des activités de loisirs.

Encadré 15 : Sécurité dans l'enfance et précarité

La recherche sur la pauvreté et le développement des enfants souligne l'importance de s'intéresser de manière particulière aux besoins spécifiques des enfants. En effet, les études montrent que les enfants sont particulièrement touchés par les privations multiples engendrées par la précarité (Benz 2008). Le bien-être du jeune est influencé de manière déterminante par son environnement familial et social et l'accès aux ressources a une grande influence sur les conditions de vie et les possibilités d'action des jeunes (Willems et al. 2010). Le problème avec la pauvreté des enfants est qu'elle persiste après la jeunesse ou revient à d'autres moments de la vie. Le risque de se retrouver dans une situation de difficulté financière est plus élevé lorsque la personne a grandi dans des milieux socio-économiques défavorisés (Paugam 2005). Le contexte social et familial doit donc créer un cadre qui permet aux jeunes d'exploiter tout leur potentiel.

9.2 Politiques internationales et nationales

Les droits des enfants sont ancrés dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.⁸⁰ Elle a été signée en 1989 par les Nations Unies et souligne l'importance d'accorder une attention spéciale aux droits des enfants. Elle s'applique à toute personne de moins de 18 ans et compte 54 articles, qui sont construits sur quatre principes de base :

- Interdiction de discrimination
- Toute décision prise doit être dans l'intérêt de l'enfant
- Les mineurs ont le droit de vivre décemment et de se développer
- L'opinion des mineurs est importante

Au Luxembourg, deux organes veillent au respect des droits de l'enfant. D'un côté, l'Ombuds-Comité pour les droits de l'Enfant (ORK) est un lieu de contact neutre qui a pour mission de faire connaître et respecter la convention relative aux droits de l'enfant au Luxembourg⁸¹. Il émet par exemple des avis sur des projets de lois relatifs aux droits de l'enfant, informe sur la situation de l'enfant et veille à l'application de la Convention. Il examine les situations dans lesquelles les droits de l'enfant ne sont pas respectés et reçoit des informations et plaintes relatives à ce genre de situations. De l'autre côté, l'Office national de l'enfance (ONE) est un guichet unique créé par le ministère de l'Éducation nationale, de l'enfance et de la jeunesse par la loi du 16 décembre 2008⁸². Il a pour vocation d'informer sur les mesures d'aide et d'assistance pour les enfants en difficulté et leurs familles et propose des aides adaptées à la détresse psycho-sociale des enfants, des jeunes et de leurs familles.

Le Luxembourg a développé des politiques nationales ayant pour objectif de prévenir et de combattre l'exclusion sociale des enfants. D'une part, la loi du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille définit le cadre de l'aide sociale pour les enfants et les jeunes⁸³. La loi mise sur la prévention et la prise en charge précoce et diversifiée des situations de détresse. D'autre part, la loi sur la jeunesse du 4 juillet 2008 définit les principes de la politique de la jeunesse⁸⁴. Elle est définie comme une « politique transversale, fondée sur la connaissance de la situation des jeunes et une consultation active des jeunes sur les questions les concernant » (article 2). Le Pacte pour la Jeunesse 2012-2014 est la concrétisation de l'article 15 (2) de cette loi. Il vise à inclure les différents acteurs de l'entourage de l'enfant pour diminuer et prévenir la maltraitance et la négligence. L'ambition de baser les politiques de l'enfance et de la jeunesse sur la connaissance se traduit par la réalisation d'un rapport sur la situation de la jeunesse tous les cinq ans. La rédaction du rapport est faite en coopération avec l'Université du Luxembourg et en concertation avec le Parlement des jeunes, le Conseil supérieur de la jeunesse et les organisations et services de jeunesse.⁸⁵ Un comité interministériel de la jeunesse prépare et supervise la mise en œuvre globale du Pacte pour la Jeunesse. Ce dernier réunit des représentants des ministères suivants : famille, santé, éducation, travail, égalité des chances, culture, justice, sport et logement. Le pacte pour la jeunesse 2012-2014 (ministère de la Famille et de l'Intégration, 2012) est le plus récent. Il s'intéresse à tous les domaines de vie d'un jeune, à savoir : la famille, l'école, le travail, la vie sociale et les loisirs et établit des priorités politiques pour chacun d'entre eux.

Le pacte pour la jeunesse a servi dans la mise au point du présent panier dans la mesure où il a pu être consulté pour vérifier la pertinence des éléments inclus dans le budget.

⁸⁰ <http://www.humanium.org/fr/convention/texte-integral-convention-internationale-relative-droits-enfant-1989/>

⁸¹ <http://ork.lu/>

⁸² <http://www.men.public.lu/fr/enfance-jeunesse/one/index.html>

⁸³ <http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2008/0192/a192.pdf#page=2>

⁸⁴ <http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2008/0109/index.html>

⁸⁵ <http://www.jugendpakt.lu/#home>

9.3 Contenu du panier

Le panier vie sociale a déjà couvert une grande partie des besoins de développement social et cognitif des enfants. Les activités culturelles, les excursions en famille et les vacances permettent aux enfants de passer du temps en famille et de faire de nouvelles découvertes. D'autre part, les activités sportives, telle que l'inscription dans un club de sport, n'est pas seulement bénéfique pour le développement physique de l'enfant mais l'intègrent également dans un réseau socio-culturel élargi. Ce chapitre couvre une série de dépenses qui ne trouvent pas directement leur place dans les autres paniers, mais qui s'avèrent tout de même indispensables pour assurer le développement sécurisé des enfants. Il s'agit des coûts liés à la scolarité, à la garde des enfants, aux activités de jeunesse et aux colonies de vacances ainsi qu'à l'argent de poche.

9.3.1 Frais scolaires

Les frais scolaires sont des besoins propres aux enfants. Au Luxembourg, le coût de la scolarité varie en fonction de l'âge de l'enfant et du régime scolaire qu'il choisit.

La gratuité de l'école fondamentale est ancrée dans la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental. L'article 5 dit que « l'accès à l'enseignement public est gratuit pour chaque enfant habitant le Grand-Duché, inscrit à une école de sa commune de résidence, à une école d'une autre commune ou à une école de l'État. La commune, ou l'État pour les écoles et classes étatiques, fournit gratuitement aux élèves les manuels scolaires à utiliser en classe, recommandés par le ministre ». Les communes mettent donc à disposition les livres et autre matériel pédagogique. Les parents doivent par contre acheter le matériel de papeterie de leurs enfants.⁸⁶ Le présent panier comptabilise donc le coût de la fourniture scolaire.

A l'inverse, l'enseignement secondaire est organisé au niveau étatique. Les cours sont également gratuits, mais les livres pédagogiques ne sont pas pris en charge et doivent être payés par les parents.⁸⁷

En l'absence d'une liste des articles nécessaires et obligatoires par le ministère de l'Education nationale, chaque école ou même enseignant (de l'enseignement fondamental) prépare sa propre liste qu'il donne aux parents au début de l'année scolaire. Pour la mise au point du contenu du présent panier, la liste-modèle des fournitures scolaires du ministère de l'Education nationale de France a été consultée⁸⁸ et comparée à des exemples de listes fournis par des enseignants luxembourgeois. Les deux ont permis de compléter le contenu du panier (cf. Tableau 166). Sur demande du comité de pilotage, la durée de vie de tous les articles a été fixée à une année scolaire, sauf le sac à dos, le sac de sport et plusieurs autres articles qui sont susceptibles de pouvoir durer plus d'une année scolaire. Une distinction est faite entre le matériel commun aux deux enfants, le matériel particulier à l'enfant de 10 ans et à l'enfant de 14 ans correspondant au profil du présent budget de référence. Les besoins ne sont pas exactement les mêmes selon le type d'enseignement. Le budget s'élève à 14 EUR pour un enfant de 10 ans et à 16 EUR pour une fille de 14 ans (cf. Tableau 165).

Tableau 165: Budget mensuel pour la papeterie

	Adulte avec 1 enfant 10 ans	Adulte avec 1 enfant 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	13.55	15.80	29.35

Source: STATEC

⁸⁶ Cette pratique diffère d'une école à l'autre et d'une commune à l'autre. D'après les renseignements d'un collaborateur du ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, certaines communes ont un budget pour l'achat du matériel alors que d'autres écoles donnent une liste aux parents.

⁸⁷ L'allocation de rentrée scolaire versée par la Caisse nationale des prestations familiales au moment de la rentrée en septembre est censée alléger les dépenses scolaires. Au moment de la rédaction du présent rapport, le ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a proposé une réforme qui prévoit la gratuité des livres scolaires dans l'enseignement secondaire.

⁸⁸ http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=89611

Tableau 166: Equipement de papeterie

			Quantité	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
Enfant 10 ans	Cahiers et classeurs	Cahier DIN A5	10	12	1.30	13.00	1.08
		Bloc DIN A4 (100 feuilles)	3	12	1.99	5.97	0.50
		Classeur souple DIN A4	4	12	0.32	1.28	0.11
		Classeur DIN A 4 8 cm	2	24	4.39	4.39	0.37
		Classeur DIN A 4 5 cm	4	24	3.19	6.38	0.53
		Cahier de vocabulaire	1	12	4.31	4.31	0.36
	Dessin	Peinture à l'eau	1	12	11.95	11.95	1.00
		Total				47.28	3.94
Enfant 14 ans	Cahiers et classeurs	Cahier DIN A4	8	12	2.20	8.80	0.73
		Bloc DIN A4 (100 feuilles)	10	12	1.99	9.95	0.83
		Classeur souple DIN A4	10	12	0.32	3.20	0.27
		Classeur DIN A4 8 cm	8	12	4.38	35.04	2.92
		Couleur de gouache	1	12	11.95	11.95	1.00
		Calculatrice	1	36	15.50	5.27	0.44
	Calcul	Total				74.21	6.18
Tous	Classement	Intercalaires	5	12	0.99	4.95	0.41
		Pochette transparente (100 pièces)	1	12	4.31	4.31	0.36
		Plastique pour couvrir livres	1	12	2.95	2.95	0.25
		Porte-vue	2	12	2.95	5.90	0.49
		Agenda	1	12	2.47	2.47	0.21
	Ecriture	Stylo plume	1	24	15.00	7.50	0.63
		Cartouche encre bleue	2	12	0.85	1.70	0.14
		Stylo à bille (5 pièces)	1	12	1.44	1.44	0.12
		Crayon	3	12	0.44	1.32	0.11
		Gomme	1	12	1.85	1.85	0.15
		Ruban correcteur (3 pièces)	1	12	2.75	2.75	0.23
		Effaceur-récrivain (4 pièces)	2	12	1.99	3.98	0.33
		Surligneur	2	12	1.45	2.90	0.24
		Règle 15 cm	1	24	0.85	0.43	0.04
		Règle 30 cm	1	24	1.10	0.55	0.05
		Equerre 60°	1	24	0.99	0.50	0.04
		Compas	1	36	15.10	5.13	0.43
		Crayon couleur (12 pièces)	1	12	3.40	3.40	0.28
		Feutre couleur (12 pièces)	1	12	1.50	1.50	0.13
		Crayon fin (6 pièces)	1	12	5.05	5.05	0.42
	Dessin	Pinceau (5 pièces)	1	12	2.45	2.45	0.20
		Gobelet en plastique	1	24	1.99	1.00	0.08
		Ciseaux	1	36	1.67	0.57	0.05
		Bâton de colle (2 pièces)	2	12	2.50	5.00	0.42
		Taille-crayon	1	12	1.25	1.25	0.10
		Papier dessin à grain (20 feuilles)	2	12	5.78	11.56	0.96
		Sac à dos	1	24	49.90	24.95	2.08
		Trousse	1	24	5.00	2.50	0.21
		Sac de gym	1	24	4.99	2.50	0.21
		Tablier	1	12	3.00	3.00	0.25
	Equipement	Total				115.34	9.61

Source: STATEC

En ce qui concerne les manuels scolaires, l'enfant de 10 ans est équipé d'un Bescherelle et d'un dictionnaire allemand-français. Pour l'enfant de 14 ans, le coût des manuels scolaires a été estimé sur base des manuels obligatoires pour la classe de 5^e moderne. Cette liste est disponible sur le portail myschool.lu.⁸⁹ Les prix des manuels (2016) ont été vérifiés à l'aide du service de vente en ligne de librairies luxembourgeoises. Ensuite, un budget pour acheter trois romans par langue (allemand, français et anglais) a été ajouté au panier, de même que des frais pour photocopies trois fois par an (cf. Tableau 168).⁹⁰ Le coût des manuels est de 42 EUR pour une fille de 14 ans.

Tableau 167: Budget mensuel pour les manuels scolaires

	Adulte avec 1 enfant 10 ans	Adulte avec 1 enfant 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	0.44	41.89	42.33

Source: STATEC

⁸⁹ <http://www.myschool.lu/portal/server.pt?space=Community&Page&cached=true&parentname=ObjMgr&parentid=60&control=SetCommunity&CommunityID=1362&PageID=0>

Un collaborateur du MEN a donné des renseignements supplémentaires quant aux livres obligatoires.

⁹⁰ Sur recommandation de parents du STATEC.

Tableau 168: Les manuels scolaires

			Quantité	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
Enfant 10 ans	Manuels scolaires	Nouveau Bescherelle	1	72	9.90	1.68	0.14
		Dictionnaire allemand-français	1	72	21.00	3.57	0.30
		Total				5.25	0.44
Enfant 14 ans	Manuels scolaires	Allemand, manuel	1	12	26.65	26.65	2.22
		Allemand, livre de travail	1	12	10.10	10.10	0.84
		Français, manuel	1	12	30.00	30.00	2.50
		Français, littérature	1	12	26.40	26.40	2.20
		Anglais, livre de travail	1	12	23.75	23.75	1.98
		Anglais, manuel	1	12	31.90	31.90	2.66
		Anglais, CD	1	12	52.14	52.14	4.35
		Maths, tome 1	1	12	16.05	16.05	1.34
		Maths, tome 2	1	12	16.05	16.05	1.34
		Maths, géométrie	1	12	26.20	26.20	2.18
		Biologie	1	12	29.35	29.35	2.45
		Philosophie	1	12	26.20	26.20	2.18
		Géographie	1	12	27.25	27.25	2.27
		Histoire, vol. 1	1	12	26.20	26.20	2.18
		Histoire, vol. 2	1	12	26.20	26.20	2.18
		Education artistique	1	12	65.80	65.80	5.48
		Nouveau Bescherelle	1	84	9.90	1.39	0.12
		Dictionnaire allemand-français	1	84	21.00	2.94	0.25
		Roman français	1	12	6.30	6.30	0.53
		Roman allemand	1	12	6.30	6.30	0.53
		Roman anglais	1	12	10.50	10.50	0.88
		Frais pour photocopies	1	12	15.00	15.00	1.25
		Total				502.67	41.89

Source: STATEC

9.3.1.1 Equipement à la maison

Chaque enfant doit également avoir la possibilité de faire ses devoirs à domicile. C'est pourquoi le panier prévoit un bureau, une chaise de bureau et une lampe de bureau pour chaque enfant du ménage (cf. Tableau 170).⁸⁹ Le coût mensuel de ce poste s'élève à 1 EUR, respectivement 2 EUR (cf. Tableau 169).

Tableau 169 : Budget mensuel pour l'équipement de bureau

	Adulte avec 1 enfant 10 ans	Adulte avec 1 enfant 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	1.00	1.00	2.00

Source: STATEC

Tableau 170: Equipement de bureau

		Quantité	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
Tous	Table de bureau	1	120	69.90	6.99	0.58
	Chaise de bureau	1	120	39.99	4.00	0.33
	Lampe de bureau	1	120	9.99	1.00	0.08
	Total				11.99	1.00

Source: STATEC

⁸⁹ Le ménage possède également un ordinateur, pris en compte dans le panier vie sociale.

9.3.1.2 Excursions scolaires

Finalement, le coût pour les frais scolaires inclut également un poste pour les excursions scolaires. Il s'agit d'un point soulevé par certains membres du comité de pilotage et des focus groups qui estiment que la participation aux excursions annuelles doit être garantie pour les enfants pour prévenir une exclusion sociale. D'après les témoignages des participants des focus groups, la majorité des frais des excursions scolaires à l'école fondamentale sont couverts par la commune, et il faut juste prévoir un petit argent de poche. Ceci vaut également pour la classe de neige. En conséquence, les enfants du fondamental sont dotés d'un budget annuel de cinq EUR pour les excursions scolaires. Pour les vacances de neige, il est prévu un montant de 50 EUR pour couvrir des frais non pris en compte par la commune ou l'école (cf.

Tableau 173). Au secondaire, il est très probable que les élèves partent également au moins une fois dans leur cursus pour un voyage scolaire extraordinaire. Les parents sont susceptibles de devoir participer aux frais. Il est donc prévu un budget de 150 EUR par adulte au lycée, distribué sur sept ans. D'autre part, les enfants du secondaire se voient également allouer un budget de 5 EUR par an pour d'autres excursions.

Tenant compte de ces deux postes, les ménages avec un enfant à l'école fondamentale doivent prévoir 1 EUR par mois, ceux avec un enfant au lycée 6 EUR par mois et un couple avec deux enfants près de 7 EUR par mois (cf. Tableau 171).

Tableau 171: Budget mensuel pour excursions scolaires

	Adulte avec 1 enfant 10 ans	Adulte avec 1 enfant 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	1.11	5.54	6.65

Source: STATEC

Tableau 173: Les excursions scolaires

		Quantité	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
Enfant 10 ans	Excursion annuelle	1	12	10.00	5.00	0.42
	Vacances de neige	1	72	50.00	8.35	0.70
	Total				13.35	1.11
Enfant 14 ans	Excursion annuelle	1	12	10.00	5.00	0.42
	Excursion exceptionnelle	1	84	150.00	61.50	5.13
	Total				66.50	5.54

Source: STATEC

9.3.1.3 Budget global pour les frais scolaires

Les frais globaux pour l'éducation des enfants sont résumés dans le Tableau 172. Ils s'élèvent à 16 EUR pour un adulte avec un enfant qui fréquente l'enseignement fondamental, contre 64 EUR pour un adulte dont l'enfant fréquente l'école secondaire. Le couple avec deux enfants doit déboursier 80 EUR par mois pour les frais scolaires de leurs enfants. Ce tableau illustre bien la différence de coût entre l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire, qui est due au fait que les parents doivent payer les livres scolaires pour l'enfant au lycée.

Tableau 172: Budget mensuel global pour les frais scolaires

	Adulte avec 1 enfant 10 ans	Adulte avec 1 enfant 14 ans	Couple avec 2 enfants
Papeterie	13.55	15.80	29.35
Manuels	0.44	41.89	42.33
Bureau	1.00	1.00	2.00
Excursions	1.11	5.54	6.65
Total	16.10	64.23	80.33

Source: STATEC

9.3.2 Frais de garde

Le présent projet part de l'hypothèse que tous les adultes sont actifs à plein temps, ou du moins doivent avoir la possibilité de l'être. Pour les adultes qui ont des enfants à l'école fondamentale, cela implique des frais de garde dans une structure tel qu'un foyer de jour ou une maison relais.⁹² Le présent panier comptabilise le coût de la garde pour les heures de la semaine où l'enfant n'est pas à l'école. La part à payer par les parents dépend de leur revenu, du nombre d'heures passées dans la structure d'accueil et du rang de l'enfant dans la fratrie.⁹³ Deux cas de figures sont calculés. Pour la famille avec deux enfants, le coût des frais de garde est estimé sur base d'un revenu imposable qui se situe en dessous du seuil de deux fois le revenu salaire social minimum (SSM). Pour un adulte monoparental, l'estimation se fait sur base d'un revenu imposable qui se situe en-dessous du seuil de 1,5 fois le SSM. Le nombre d'heures est calculé comme suit:

- Pendant les semaines d'école (37 semaines par an),
 - 2 après-midis entiers de 12h00 à 17h00 (5 heures respectivement)
 - 3 après-midis de 12h00 à 14h00 et de 16h00 à 17h00 (3 heures), soit 19 heures au total par semaine et 703 heures par an
- Pendant 10 semaines de vacances : 40 heures par semaine (soit 400 heures par an)

Le Tableau 175 résume le nombre d'heures de garde pour les deux cas de figure ainsi que le coût mensuel engendré par les frais de garde.⁹⁴ Les deux types de famille doivent payer 592 heures de garde par an en période scolaire et 370 heures en période de vacances. En ce qui concerne le cas de figure du couple avec deux enfants, les heures pendant les périodes de vacances engendrent deux coûts différents, car ils passent plus d'heures dans la structure d'accueil. Ceci s'explique par la manière dont sont échelonnées les

heures et les tarifs dans le système des chèques-service accueil. Les parents bénéficient de 3 heures gratuites par semaine, de 21 heures au tarif chèque-service et de 36 heures au tarif socio-familial. Pour les enfants dont les parents ont un revenu inférieur à 2 fois le SSM, le tarif horaire chèque-service est de 0,70 EUR et le tarif socio-familial de 1,50 EUR (pour le 2^e enfant). En revanche, pour les enfants dont les parents ont un revenu inférieur à 1,5 fois le SSM, le tarif chèque-service et le tarif-socio-familial est identique (0,50 EUR pour un premier enfant).

Le Tableau 174 résume les frais de garde par mois par type de ménage. Le couple avec 2 enfants paie plus cher pour les frais de garde de leur enfant de 10 ans, étant donné que son revenu disponible est plus élevé. Le couple avec deux enfants paie 67 EUR contre les 40 EUR que doit déboursier un adulte monoparental pour la garde de son enfant.

Tableau 174: Budget mensuel pour les frais de garde

	Adulte avec 1 enfant	
	10 ans	Couple avec 2 enfants
Total	40.08	66.78

Source: STATEC

⁹² Le projet est ici confronté à un problème de circularité : les frais de garde sont établis sur base du revenu disponible, alors que le but du budget de référence est justement de calculer ce revenu nécessaire. Il est cependant incontournable de faire quelques hypothèses sur le revenu afin de pouvoir estimer le coût de la garde.

⁹³ Une telle structure n'existe pas pour les enfants de l'enseignement secondaire.

⁹⁴ Au moment de la rédaction du présent rapport, une réforme du système chèque-services est en préparation. Celle-ci prévoit, entre autres, une gratuité supplémentaire de la garde des enfants.

Tableau 175: Les frais de garde

		Nbre par an	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
Enfant < 1,5 SSM	Période scolaire	592.00	12	0.50	296.00	24.67
	Période vacances	370.00	12	0.50	185.00	15.42
	Total				481.00	40.08
Enfant < 2 SSM	Période scolaire	592.00	12	0.70	414.40	34.53
	Période vacances	210.00	12	0.70	147.00	12.25
	Période vacances	160.00	12	1.50	240.00	20.00
	Total				801.40	66.78

Source: MEN, STATEC

9.3.3 Les activités de jeunesse et les colonies de vacances

Dans le panier vie sociale, les coûts pour les activités culturelles et sportives étaient déjà calculés pour les enfants. Cette rubrique inclut un budget supplémentaire pour des activités de jeunesse qui leur permettra de faire de nouvelles expériences et de se développer au niveau sociocognitif. Deux activités de jeunesse assez typiques pour le Luxembourg ont été retenues pour ce panier, à savoir la participation dans un groupe de scouts et l'inscription dans une école de musique. A titre illustratif, la participation au groupe des scouts est calculée pour l'enfant de 10 ans, l'inscription à l'école de musique pour l'enfant de 14 ans. A côté de l'inscription annuelle, les deux activités de loisirs requièrent également un équipement supplémentaire, tel l'achat de l'équipement de camping pour les scouts et la location d'un instrument pour l'école de musique (cf. Tableau 177).

Le coût de l'inscription aux scouts a été relevé auprès de l'association des *'Lëtzebuurger Guiden a Scouten'* (LGS), le prix pour les cours de musique auprès du Conservatoire de musique de la Ville de Luxembourg.

Un deuxième poste pris en compte dans la rubrique des activités de jeunesse sont les colonies de vacances. Les parents qui travaillent à plein temps n'ont pas forcément toujours la possibilité de prendre congé pendant les vacances d'été de façon à assurer la garde des enfants. Les colonies de vacances peuvent présenter une solution viable, d'autant plus qu'elles permettent également aux enfants de faire de nouvelles découvertes et de passer du temps avec des amis de leur âge. Une semaine de colonies tous les deux ans est donc prise en compte dans le panier besoins spécifiques aux enfants (cf. Tableau 178). Les prix des colonies ont été relevés sur le site colonies.lu et correspondent aux colonies les moins chères. Le prix est de 7 EUR par mois et par enfant (cf. Tableau 176).

Tableau 176: Budget mensuel pour les activités de jeunesse

	Adulte avec 1 enfant 10 ans	Adulte avec 1 enfant 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	7.31	13.00	20.31

Source: STATEC

Tableau 177: Les activités de jeunesse

		Quantité	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
Enfant 10 ans	Inscription scouts	1	12	30.00	30.00	2.50
	Chemise scouts	1	24	35.50	17.75	1.48
	Insignes	1	24	7.00	3.50	0.29
	Foulard	1	60	23.00	4.60	0.38
	Sac de couchage	1	60	59.81	11.96	1.00
	Sac à dos	1	120	64.95	6.50	0.54
	Matelas gonflable	1	60	39.95	7.99	0.67
	Gamelle	1	60	7.95	1.59	0.13
	Bidon	1	60	6.50	1.30	0.11
	Couverts	1	60	3.00	0.60	0.05
	Couteau de poche	1	60	9.95	1.99	0.17
	Total				87.78	7.31
Enfant 14 ans	Inscription école de musique	1	12	56.00	56.00	4.67
	Location instrument	1	12	100.00	100.00	8.33
	Total				156.00	13.00

Source: STATEC

Tableau 178: Les colonies de vacances

		Quantité	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
Enfant 10 ans	Camp Ierpeldéng I	1	24	171.00	85.50	7.13
Enfant 14 ans	Adventure Camp	1	24	170.00	85.00	7.08

Source: STATEC

9.3.4 Responsabilisation progressive: l'argent de poche

Pour devenir un adulte autonome et bien informé, l'enfant et l'adolescent doivent avoir la possibilité d'apprendre à gérer de l'argent. L'argent de poche est souvent utilisé par les parents pour récompenser leurs enfants, mais aussi pour encourager la responsabilisation financière.⁹⁰ Une étude récente effectuée par ING Survey suggère qu'effectivement en Europe les parents donnent de l'argent de poche pour responsabiliser leurs enfants. Cette étude montre également que les parents qui ont eux-mêmes eu de l'argent de poche semblent avoir une plus grande facilité à, par exemple, mettre de l'argent de côté (ING 2014). L'argent de poche permet aux enfants de sortir avec des amis, des 'extras' ou de faire des épargnes en vue de réaliser un projet.

La question de la nécessité de l'argent de poche a également été soumise aux focus groups. Les participants qui ont des enfants estiment qu'il s'agit non seulement d'une pratique utile pour apprendre aux enfants à gérer de l'argent, mais également d'une pratique culturelle largement établie au Luxembourg.

Les participants ont été invités à déterminer une somme minimum pour l'argent de poche pour les enfants de moins de douze ans et de plus de douze ans. Les opinions divergeaient quant à la somme exacte ; les participants argumentaient que cela dépend de ce que l'enfant doit payer avec cet argent (le téléphone, les vêtements, etc.). Au final, il a été retenu une somme de 10 EUR par mois pour l'enfant de 10 ans et 30 EUR pour l'enfant de 14 ans, étant donné que les frais pour le téléphone et autres sont prévus dans d'autres paniers (cf. Tableau 179 et Tableau 180).⁹¹

Tableau 179: Argent de poche

		Nbre par an	Durée de vie en mois	Prix/unité	Coût/an	Coût/mois
Enfant 10 ans	Argent de poche	12	1	10.00	120.00	10.00
Enfant 14 ans		12	1	30.00	360.00	30.00

Source: STATEC

⁹⁰ <http://droitsetdevoirs.lu/content/le-jeune-vers-l'autonomie/argent-et-ressources/argent-de-poche>

⁹¹ L'étude d'ING mentionnée ci-dessus indique que les répondants luxembourgeois donnent en moyenne 10 EUR par semaine à leurs enfants de 10 à 15 ans et 50 EUR pour les enfants de 15 ans et plus. La moyenne européenne (13 pays ont participé) est plus modeste : 4,75 EUR par semaine pour les enfants de 5 à 10 ans et 9,50 pour les enfants de 10 à 15 ans.

Tableau 180: Budget mensuel pour l'argent de poche

	Adulte avec 1 enfant 10 ans	Adulte avec 1 enfant 14 ans	Couple avec 2 enfants
Total	10.00	30.00	40.00

Source: STATEC

9.3.5 Babysitting

Un dernier poste de ce panier concerne plutôt les parents des enfants, à savoir le coût pour le babysitting pour les enfants de moins de douze ans.

9.4 Le montant global

Le Tableau 182 résume les coûts mensuels globaux pour les enfants par mois pour les trois types de ménages. On peut s'apercevoir que les frais de garde représentent le plus grand poste pour les adultes monoparentaux avec un enfant de 10 ans (40 EUR par mois). Pour le couple avec deux enfants et l'adulte avec un enfant de 14 ans, ce sont les frais scolaires qui représentent le plus gros poste (64 et 80 EUR respectivement). Les ménages monoparentaux dont les enfants fréquentent déjà l'école secondaire n'ont pas de frais de garde ni de babysitting, mais les autres frais ont tendance à être plus élevés. Au total, un adulte avec un enfant de 10 ans doit prévoir 105 EUR pour couvrir les frais liés à l'enfance, un adulte avec un enfant de 14 ans doit compter 114 EUR et le couple avec deux enfants a un coût de 222 EUR par mois.

Quatre heures de babysitting sont prévues par mois pour les ménages ayant un enfant de moins de douze ans. Ce nombre permettra également aux parents d'entreprendre des sorties de loisirs sans leurs enfants autres que les formations. Le coût pour le babysitting a été relevé sur le site babysitting.lu. Il est de 24 EUR par mois (cf. Tableau 181).

Tableau 181: Budget mensuel pour le babysitting

		Nbre par an	Durée de vie en mois	Prix/ unité	Prix/ an	Prix/ mois
Enfant 10 ans	Babysitting	48	12	6.00	288.00	24.00

Source: STATEC

Tableau 182: Budget mensuel global pour les besoins spécifiques aux enfants

	Adulte avec 1 enfant 10 ans	Adulte avec 1 enfant 14 ans	Couple avec 2 enfants
Education	16.10	64.23	80.33
Garde	40.08	0.00	66.78
Activités de jeunesse	7.31	13.00	20.31
Colonies	7.13	7.08	14.21
Argent de poche	10.00	30.00	40.00
Babysitting	24.00	0.00	0.00
Total	104.62	114.31	221.63

Source: STATEC

10. Budget global

Après avoir présenté la composition des paniers en détail, cette partie du rapport revient sur le budget global et décrit la part des postes dans les dépenses totales.

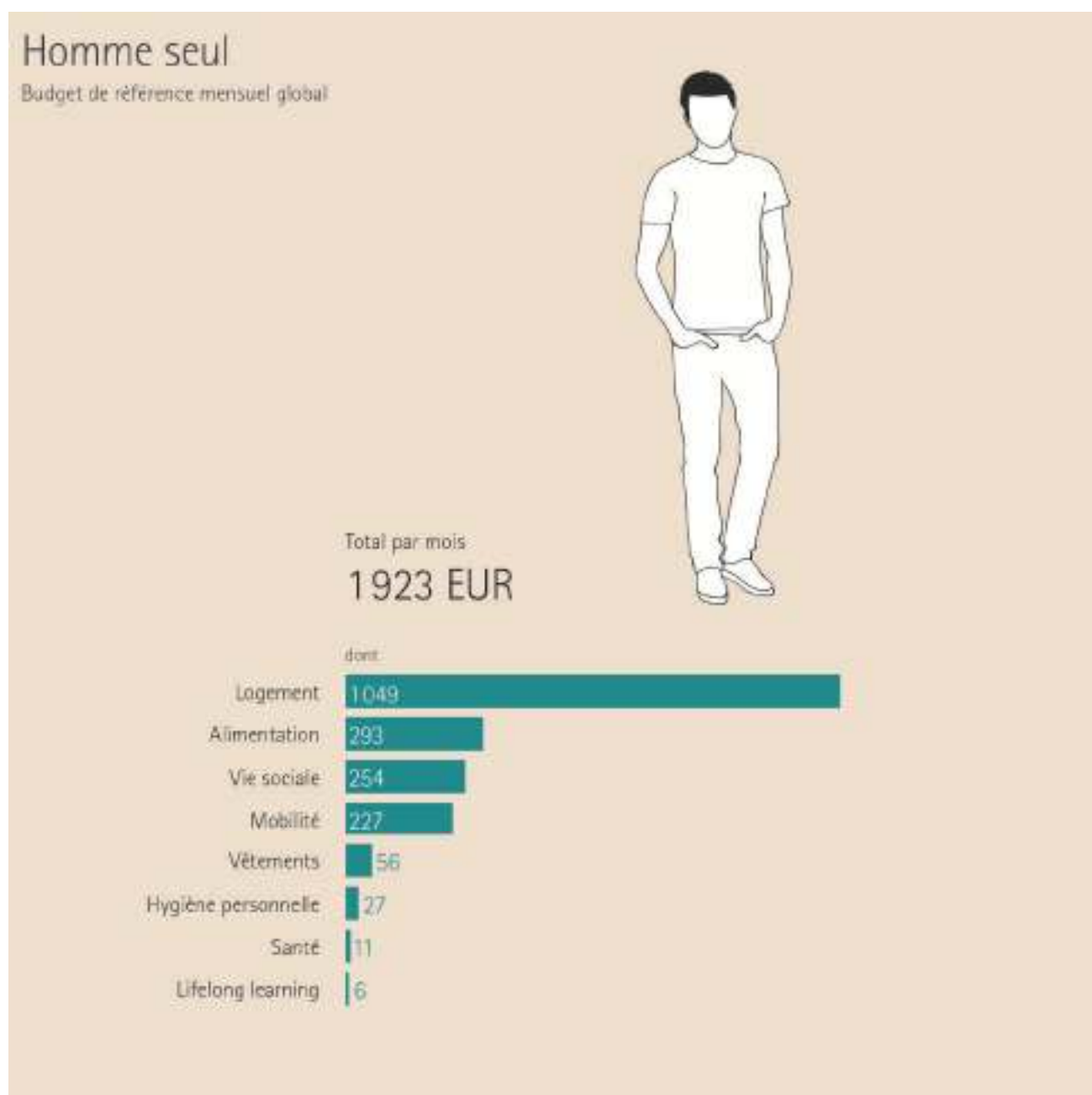
Le Tableau 183 et les infographies présentent le budget global pour les différents types de familles. Ce

dernier s'élève à 1 923 EUR pour un homme seul et à 1 909 EUR pour une femme seule. Le budget du couple sans enfants atteint 2 599 EUR, celui de l'homme monoparental avec un garçon de 10 ans 2 523 EUR et celui de la femme avec une fille de 14 ans 2 623 EUR. Finalement, le budget de référence s'élève à 3 935 EUR pour un couple avec deux enfants.

Tableau 183: Budget global

	Homme seul	Femme seule	Couple	Homme avec 1 garçon 10 ans	Femme avec 1 fille 14 ans	Couple avec 2 enfants
Alimentation	292.51	259.33	540.94	436.14	463.25	882.55
Vêtements	55.65	58.99	103.22	118.50	124.07	230.68
Hygiène personnelle	27.21	39.11	65.40	48.26	72.80	120.15
Logement (mazout)	1049.28	1049.28	1231.21	1231.64	1231.64	1469.42
Santé	11.12	15.09	24.83	18.92	27.83	45.37
Mobilité	227.11	227.11	266.02	227.11	233.36	406.19
Vie sociale	253.91	253.91	356.41	332.22	350.24	547.72
Lifelong Learning	5.69	5.69	11.38	5.69	5.69	11.38
Besoins des enfants	0.00	0.00	0.00	104.62	114.31	221.63
Total	1922.47	1908.51	2599.42	2523.11	2623.18	3935.09

Source: STATEC



Femme seule

Budget de référence mensuel global

Total par mois

1 909 EUR



dont:





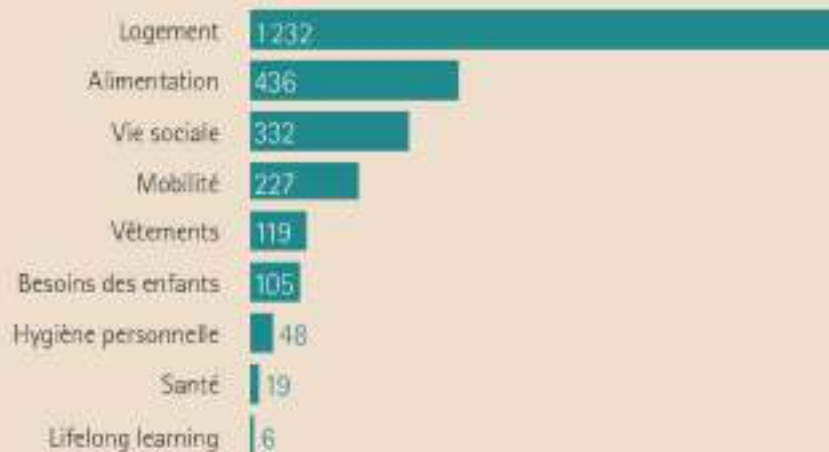
Homme avec 1 garçon de 10 ans

Budget de référence mensuel global



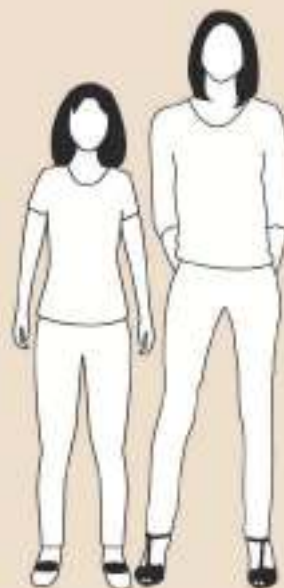
Total par mois
2 523 EUR

dont:



Femme avec 1 fille de 14 ans

Budget de référence mensuel global



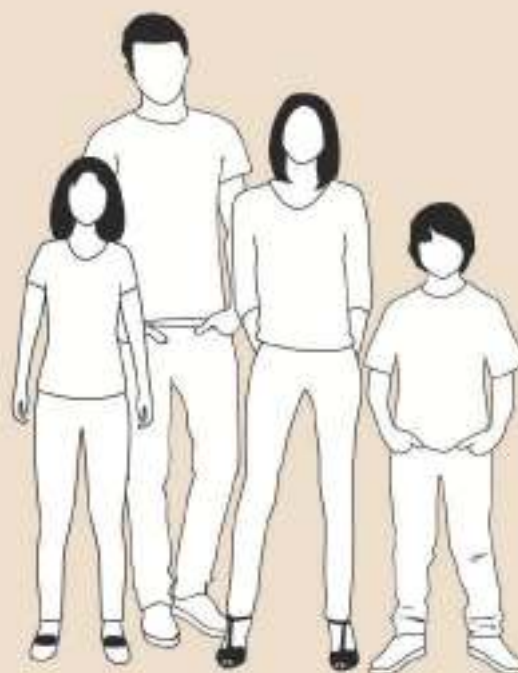
Total par mois
2 623 EUR

dont:



Couple avec 2 enfants

Budget de référence mensuel global



Total par mois
3 935 EUR

dont:

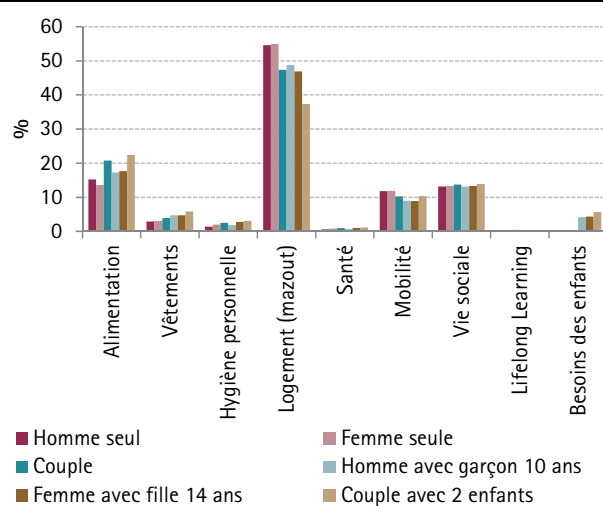


Tableau 184: Part des paniers exprimés en % du budget global

	Homme seul	Femme seule	Couple	Homme avec garçon 10 ans	Femme avec fille 14 ans	Couple avec 2 enfants
Alimentation	15.22	13.59	20.81	17.29	17.66	22.43
Vêtements	2.89	3.09	3.97	4.70	4.73	5.86
Hygiène personnelle	1.42	2.05	2.52	1.91	2.78	3.05
Logement (mazout)	54.58	54.98	47.36	48.81	46.95	37.34
Santé	0.58	0.79	0.96	0.75	1.06	1.15
Mobilité	11.81	11.90	10.23	9.00	8.90	10.32
Vie sociale	13.21	13.30	13.71	13.17	13.35	13.92
Lifelong Learning	0.30	0.30	0.44	0.23	0.22	0.29
Besoins des enfants	0.00	0.00	0.00	4.15	4.36	5.63
Total	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

Source: STATEC

Le logement représente le coût le plus élevé du budget de référence, et ceci pour tous les types de ménage. Dans le cas de l'adulte seul, il représente même 55% des dépenses mensuelles (cf. Tableau 184). Le poids relatif du logement baisse pour les familles de plus d'une personne, mais il représente encore 37% des dépenses mensuelles d'un couple avec deux enfants. Le deuxième poste le plus important pour tous les types de ménage est l'alimentation. La part de ce panier varie entre 22% du budget global de la famille avec deux enfants et 14% du budget de la femme seule. La vie sociale est le 3^e coût le plus important pour tous (13% ou 14%) et la mobilité vient en quatrième position (9% à 12%). Le LLL représente le coût le moins important pour tous les types de ménage (0.22%-0.43%).

Graphique 3 : Part des dépenses de chaque panier exprimée en % du budget global

Source: STATEC

Le Graphique 3 illustre le poids des différents paniers dans le budget global des types de famille. Il souligne entre autres que logement et la mobilité représentent des coûts proportionnellement plus élevés pour un adulte seul, mais que l'alimentation représente un poids plus lourd dans les budgets des couples avec et sans enfants.

10.1 Scénarios alternatifs

Des scénarios alternatifs ont été proposés pour les paniers logement et mobilité. Le Tableau 185 présente les résultats pour le scénario alternatif avec un coût du logement réduit. Dans ce cas de figure, le budget mensuel s'élève à 1 691 EUR pour un homme seul, à 1 677 EUR pour une femme seule, à 2 446 EUR pour un couple, à 2 370 EUR pour un homme avec un garçon de 10 ans, à 2 470 EUR pour une femme avec une fille de 14 ans et à 3 768 EUR pour un couple avec deux enfants.

La part du logement dans le budget global baisse pour représenter entre 49% (femme seule) et 35% (couple avec deux enfants) du budget global. (cf. Tableau 186). En revanche, la charge relative des autres postes augmente, telle que l'alimentation (15%-23%), la vie sociale (14%-15%) et la mobilité (9%-14%) (cf. Tableau 186).

Tableau 185 : Scénario alternatif 1: logement réduit

	Homme seul	Femme seule	Couple	Homme avec garçon 10 ans	Femme avec fille 14 ans	Couple avec 2 enfants
Alimentation	292.51	259.33	540.94	436.14	463.25	882.55
Vêtements	55.65	58.99	103.22	118.50	124.07	230.68
Hygiène personnelle	27.21	39.11	65.40	48.26	72.80	120.15
Logement (mazout)	818.04	818.04	1077.89	1078.31	1078.31	1302.40
Santé	11.12	15.09	24.83	18.92	27.83	45.37
Mobilité	227.11	227.11	266.02	227.11	233.36	406.19
Vie sociale	253.91	253.91	356.41	332.22	350.24	547.72
Lifelong Learning	5.69	5.69	11.38	5.69	5.69	11.38
Besoins des enfants	0.00	0.00	0.00	104.62	114.31	221.63
Total	1691.23	1677.27	2446.09	2369.78	2469.86	3768.07

Source: STATEC

Tableau 186 : Part des paniers dans le budget global exprimé en %, scénario alternatif 1

	Homme seul	Femme seule	Couple	Homme avec garçon 10 ans	Femme avec fille 14 ans	Couple avec 2 enfants
Alimentation	17.30	15.46	22.11	18.40	18.76	23.42
Vêtements	3.29	3.52	4.22	5.00	5.02	6.12
Hygiène personnelle	1.61	2.33	2.67	2.04	2.95	3.19
Logement (mazout)	48.37	48.77	44.07	45.50	43.66	34.56
Santé	0.66	0.90	1.02	0.80	1.13	1.20
Mobilité	13.43	13.54	10.88	9.58	9.45	10.78
Vie sociale	15.01	15.14	14.57	14.02	14.18	14.54
Lifelong Learning	0.34	0.34	0.47	0.24	0.23	0.30
Besoins des enfants	0.00	0.00	0.00	4.41	4.63	5.88
Total	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

Source: STATEC

Le Tableau 187 présente les résultats du budget de référence global pour le scénario alternatif 2, duquel est soustrait le coût pour l'achat et l'entretien d'une voiture privée. Dans ce cas de figure, le budget mensuel revient à 1 732 EUR pour un homme seul et à 3 609 EUR pour un couple avec deux enfants. En termes de pourcentages, la part de la mobilité baisse

nettement et ne représente plus qu'entre 2% (couple avec deux enfants) et 3% (couple sans enfants) du budget global. En revanche, la part du logement augmente et représente entre 41% (couple avec deux enfants) et 61% (homme et femme seule) (cf. Tableau 188).

Tableau 187 : Scénario alternatif 2 'budget sans voiture'

	Homme seul	Femme seule	Couple	Homme avec garçon 10 ans	Femme avec fille 14 ans	Couple avec 2 enfants
Alimentation	292.51	259.33	540.94	436.14	463.25	882.55
Vêtements	55.65	58.99	103.22	118.50	124.07	230.68
Hygiène personnelle	27.21	39.11	65.40	48.26	72.80	120.15
Logement (mazout)	1049.28	1049.28	1231.21	1231.64	1231.64	1469.42
Santé	11.12	15.09	24.83	18.92	27.83	45.37
Mobilité	36.67	36.67	73.33	36.67	42.92	79.58
Vie sociale	253.91	253.91	356.41	332.22	350.24	547.72
Lifelong Learning	5.69	5.69	11.38	5.69	5.69	11.38
Besoins des enfants	0.00	0.00	0.00	104.62	114.31	221.63
Total	1732.03	1718.07	2406.73	2332.67	2432.74	3608.48

Source: STATEC

Tableau 188 : Part des paniers dans le budget global exprimé en %, scénario alternatif 2

	Homme seul	Femme seule	Couple	Homme avec garçon 10 ans	Femme avec fille 14 ans	Couple avec 2 enfants
Alimentation	16.89	15.09	22.48	18.70	19.04	24.46
Vêtements	3.21	3.43	4.29	5.08	5.10	6.39
Hygiène personnelle	1.57	2.28	2.72	2.07	2.99	3.33
Logement (mazout)	60.58	61.07	51.16	52.80	50.63	40.72
Santé	0.64	0.88	1.03	0.81	1.14	1.26
Mobilité	2.12	2.13	3.05	1.57	1.76	2.21
Vie sociale	14.66	14.78	14.81	14.24	14.40	15.18
Lifelong Learning	0.33	0.33	0.47	0.24	0.23	0.32
Besoins des enfants	0.00	0.00	0.00	4.49	4.70	6.14
Total	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

Source: STATEC

Finalement, le Tableau 189 présente les résultats pour un troisième scénario, qui simule le coût du budget de référence avec un logement et une mobilité réduite. Dans ce cas de figure, le budget de référence pour un homme seul s'élève à 1 501 EUR par mois, voire à 3 442 EUR par mois pour un couple avec deux enfants.

Ce budget de référence alternatif pourrait refléter un scénario dans lequel un ménage vit dans un logement subventionné et dans un endroit qui lui permet d'effectuer tous ses déplacements en transports publics.

Tableau 189: Budget global, scénario alternatif 3

	Homme seul	Femme seule	Couple	Homme avec garçon 10 ans	Femme avec fille 14 ans	Couple avec 2 enfants
Alimentation	292.51	259.33	540.94	436.14	463.25	882.55
Vêtements	55.65	58.99	103.22	118.50	124.07	230.68
Hygiène personnelle	27.21	39.11	65.40	48.26	72.80	120.15
Logement (mazout)	818.04	818.04	1077.89	1078.31	1078.31	1302.40
Santé	11.12	15.09	24.83	18.92	27.83	45.37
Mobilité	36.67	36.67	73.33	36.67	42.92	79.58
Vie sociale	253.91	253.91	356.41	332.22	350.24	547.72
Lifelong Learning	5.69	5.69	11.38	5.69	5.69	11.38
Besoins des enfants	0.00	0.00	0.00	104.62	114.31	221.63
Total	1500.79	1486.83	2253.40	2179.34	2279.42	3441.46

Source: STATEC

10.2 Budget mensualisé

Au fil du présent rapport, les dépenses ont été présentées sous forme de budget mensualisé, qui prend en compte des dépenses dont la périodicité excède l'année et le mois. Il n'a donc pas été tenu compte de la durée de vie des biens et services inclus. Cette présentation mène à une certaine distorsion dans la mesure où l'on pourrait croire qu'il s'agit du budget disponible chaque mois au ménage pour vivre.

Or, le fait que le budget mensualisé englobe toute une série de dépenses pluriannuelles qui correspondent au renouvellement des équipements, cela implique la nécessité pour les ménages de faire des économies pour pouvoir réaliser ces dépenses le moment venu. Tel est le cas par exemple pour les meubles, la voiture, les vêtements, et bien d'autres. Afin de montrer l'impact des investissements dans le budget mensuel, tous les biens et services ayant une durée de vie de 24 mois ou plus ont été identifiés et enlevés du budget mensuel (cf. Tableau 190).

Tableau 190 : Part des investissements dans le budget global

		Total budget mensuel	Invest.	Budget sans invest.	Invest. en %
Homme seul	Alimentation	292.51	12.41	280.10	4.24
	Vêtements	55.65	51.45	4.20	92.46
	Hygiène	27.21	1.76	25.45	6.47
	Logement (mazout)	1049.28	2.54	1046.74	0.24
	Santé	11.12	4.61	6.51	41.48
	Mobilité	227.11	86.21	140.90	37.96
	Vie sociale	253.91	26.81	227.10	10.56
	Lifelong learning	5.69	5.69	0.00	100.00
	Total	1922.47	191.48	1730.99	9.96
		Total budget mensuel	Invest.	Budget sans invest.	Invest. en %
Femme seule	Alimentation	259.33	12.41	246.92	4.78
	Vêtements	58.99	54.79	4.20	92.89
	Hygiène	39.11	1.87	37.24	4.79
	Logement (mazout)	1049.28	2.54	1046.74	0.24
	Santé	15.09	4.61	10.48	30.58
	Mobilité	227.11	86.21	140.90	37.96
	Vie sociale	253.91	26.81	227.10	10.56
	Lifelong learning	5.69	5.69	0.00	100.00
	Total	1908.51	194.94	1713.57	10.21
		Total budget mensuel	Invest.	Budget sans invest.	Invest. en %
Couple	Alimentation	540.94	13.11	527.83	2.42
	Vêtements	103.22	95.31	7.91	92.33
	Hygiène	65.40	2.74	62.66	4.19
	Logement (mazout)	1231.21	2.63	1228.59	0.21
	Santé	24.83	4.61	20.22	18.58
	Mobilité	266.02	86.21	179.81	32.41
	Vie sociale	356.41	34.75	321.66	9.75
	Lifelong learning	11.38	11.38	0.00	100.00
	Total	2599.42	250.74	2348.68	9.65

Source: STATEC

Tableau 190 : Part des investissements dans le budget global (suite et fin)

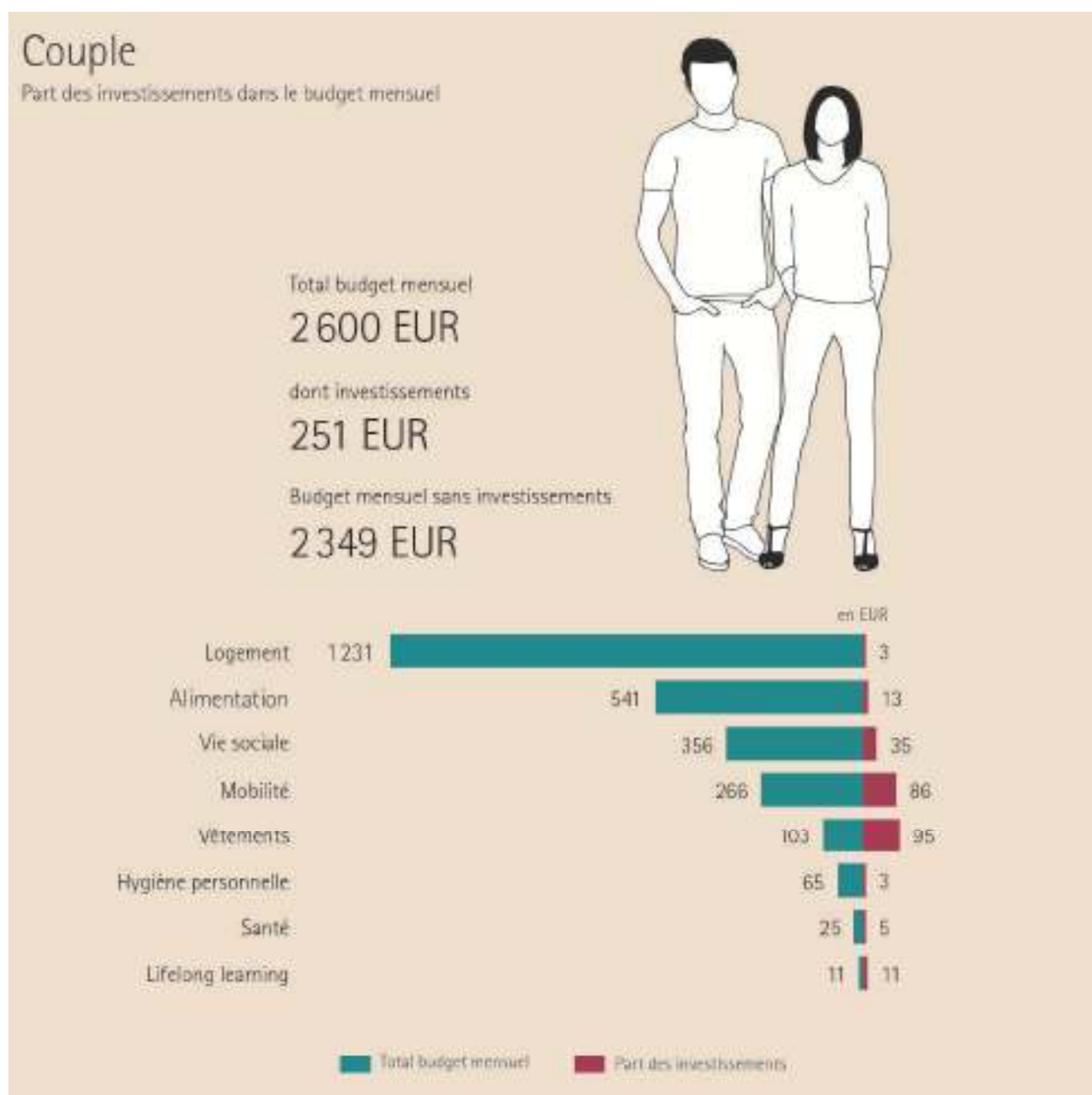
		Total budget mensuel	Invest.	Budget sans invest.	Invest. en %
Homme avec garçon 10 ans	Alimentation	436.14	13.02	423.12	2.99
	Vêtements	118.50	70.50	48.00	59.49
	Hygiène	48.26	2.54	45.72	5.27
	Logement (mazout)	1231.64	2.63	1229.01	0.21
	Santé	18.92	5.10	13.82	26.95
	Mobilité	227.11	86.21	140.90	37.96
	Vie sociale	332.22	34.22	298.01	10.30
	Lifelong learning	5.69	5.69	0.00	100.00
	Besoins des enfants	104.62	19.03	85.59	18.19
	Total	2523.11	238.94	2284.16	9.47
		Total budget mensuel	Invest.	Budget sans invest.	Invest. en %
Femme avec fille 14 ans	Alimentation	463.25	13.02	450.22	2.81
	Vêtements	124.07	76.28	47.79	61.48
	Hygiène	72.80	2.85	69.95	3.92
	Logement (mazout)	1231.64	2.63	1229.01	0.21
	Santé	27.83	8.59	19.24	30.87
	Mobilité	233.36	86.21	147.15	36.94
	Vie sociale	350.24	45.89	304.35	13.10
	Lifelong learning	5.69	5.69	0.00	100.00
	Besoins des enfants	114.31	17.81	96.50	15.58
	Total	2623.18	258.97	2364.21	9.87
		Total budget mensuel	Invest.	Budget sans invest.	Invest. en %
Couple avec 2 enfants	Alimentation	882.55	13.47	869.07	1.53
	Vêtements	230.68	135.84	94.84	58.89
	Hygiène	120.15	4.50	115.65	3.75
	Logement (mazout)	1469.42	2.71	1466.71	0.18
	Santé	45.37	12.80	32.57	28.21
	Mobilité	406.19	160.25	245.94	39.45
	Vie sociale	547.72	62.94	484.78	11.49
	Lifelong learning	11.38	11.38	0.00	100.00
	Besoins des enfants	221.63	36.84	184.79	16.62
	Total	3935.09	440.73	3494.36	11.20

Source: STATEC

Au total, les dépenses d'investissement pluriannuelles varient entre 9% et 11% du budget global des ménages de référence. Un couple sans enfants doit par exemple 'mettre de côté' 251 EUR par mois afin de pouvoir réaliser des dépenses à plus long terme. Une famille avec deux enfants doit, quant à elle, réserver 441 EUR par mois pour ces dépenses (cf. également infographies).

A l'intérieur des budgets de référence, l'importance des investissements varie d'un panier à l'autre. Le panier du LLL par exemple est un panier 'investissement' à part entière : toutes les dépenses qui sont liées à ce panier ont une durée de vie de 24 mois ou plus. Le panier des vêtements comprend également une grande partie de dépenses

d'investissements : un couple sans enfants doit épargner 95 EUR (soit 92%) et une famille avec deux enfants 136 EUR (soit 59%) de ce budget pour pouvoir réaliser toutes les dépenses nécessaires sur le long terme. Troisième exemple : le panier de la mobilité se compose de 32% à 40% de dépenses d'investissement. Un couple sans enfants doit épargner 86 EUR par mois pour financer l'achat et l'entretien de sa voiture, pour une famille avec deux enfants, ce montant représente 160 EUR par mois. A l'autre extrême, quasiment toutes les dépenses liées au logement sont des dépenses courantes à effectuer soit mensuellement soit sur un an. La part des investissements ne représente qu'environ 0.20% du total.



Couple avec 2 enfants

Part des investissements dans le budget mensuel

Total budget mensuel

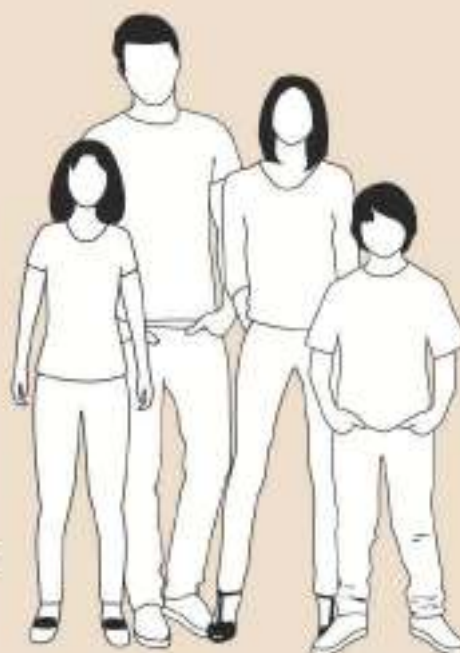
3 935 EUR

dont investissements

441 EUR

Budget mensuel sans investissements

3 494 EUR



10.2.1 Différence entre dépenses pluriannuelles, annuelles et mensuelles

Le pourcentage des investissements dans le budget de référence peut paraître relativement peu élevé. Ceci est dû au fait que, parmi les autres postes du budget de référence, il y a également des dépenses qui ne sont pas à faire mensuellement mais annuellement. Tel est notamment le cas des vacances, des inscriptions de sports, des consultations médicales ou de l'abonnement pour les transports en commun (parmi d'autres). Sans toutes ces dépenses, le budget mensualisé, se réduirait encore une fois de manière conséquente.

Le Tableau 191 et le Graphique 4 donnent l'exemple du panier de la vie sociale. Il présente la structure des dépenses mensuelles, annuelles et pluriannuelles pour le budget de la vie sociale. Dans le cas d'un homme seul, s'ajoutent aux 27 EUR de dépenses pluriannuelles 82 EUR de dépenses annuelles. Les dépenses mensuelles de la vie sociale sont donc de 147 EUR. Le budget de la famille avec deux enfants se compose en 192 EUR de dépenses annuelles, 63 EUR de dépenses pluriannuelles et 292 EUR de dépenses mensuelles. En termes de pourcentages, les dépenses à effectuer par mois varient entre 42% et 58% du budget de la vie sociale. Un adulte seul doit alors mettre de côté 43% de son budget de la vie sociale pour avoir assez de ressources pour réaliser les dépenses annuelles et pluriannuelles ; un couple avec deux enfants doit mettre de côté 47% de ce budget.

En guise de conclusion, l'on peut ainsi dire qu'en réalité, le budget disponible au mois par mois se présente donc très différemment du budget mensualisé présenté dans ce rapport. Comme l'ont déjà conclu Alberola et al. (2014) dans le cadre des budgets de référence français de l'ONPES, le concept

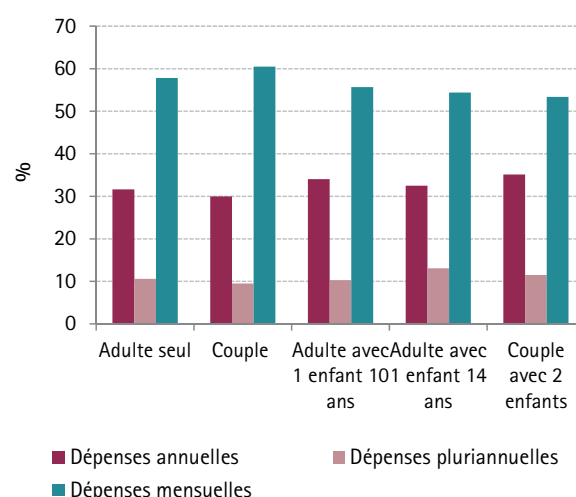
du budget mensualisé ne correspond pas le mieux à l'expérience vécue par les ménages. Cette conclusion est importante dans la mesure où, si le budget de référence servirait dans le service de conseil budgétaire, ce dernier doit être modifié pour indiquer aux personnes concernées le montant qu'ils peuvent réellement dépenser mois par mois.

Tableau 191: Structure des dépenses mensuelles, annuelles et pluriannuelles pour le budget de la vie sociale

	Adulte seul	Couple	Adulte avec 1 enfant 10 ans	Adulte avec 1 enfant 14 ans	Couple avec 2 enfants
Dépenses annuelles	80.30	109.60	113.04	113.74	192.44
Dépenses pluriannuelles	26.81	34.75	34.22	45.89	62.94
Dépenses 'mensuelles'	146.80	221.06	184.96	190.61	292.34
Total	253.91	365.41	332.22	350.24	547.72

Source: STATEC

Graphique 4: Les dépenses mensuelles, annuelles et pluriannuelles en % du panier de la vie sociale



Source: STATEC

Partie III: Étude de cohérence et conclusions

Cette dernière partie du rapport est divisée en deux volets. Le premier propose une étude de cohérence en mettant le budget de référence en relation avec plusieurs autres sources de données. Le sous-chapitre 'conclusions' présente les principaux enseignements qui peuvent être tirés de la construction du budget de référence, les limites de l'exercice et les voies d'exploration futures.

1. Étude de cohérence

La comparaison du budget de référence à d'autres indicateurs monétaires permet de mieux le contextualiser et de le positionner par rapport à la réalité vécue par les ménages du Luxembourg. Le budget de référence est ici comparé aux dépenses des ménages, au revenu disponible, au seuil de risque de pauvreté national, au seuil des minima sociaux et au salaire social minimum.

1.2 Comparaison du budget de référence aux dépenses des ménages

Grâce à l'enquête sur le budget des ménages (EBM) du STATEC, il est possible de comparer le budget de référence aux dépenses de consommation moyennes des ménages. Par 'dépenses moyennes', on entend la somme moyenne que l'ensemble des ménages du Luxembourg dépensent par mois pour leur consommation, englobant à la fois des ménages 'riches' et 'pauvres'. Les informations relatives aux dépenses de consommation sont collectées dans l'enquête permanente sur le budget des ménages (voir encadré). Si les dépenses moyennes se situent nécessairement au-delà d'une consommation minimale, une comparaison avec le budget de référence est toutefois pertinente dans la mesure où elle permet d'illustrer le niveau de vie moyen au Luxembourg et le décalage entre celui-ci et les besoins minima.

Pour réaliser l'analyse, les dépenses moyennes ont été calculées par types de ménage correspondant à ceux retenus dans le budget de référence.⁹⁹ L'analyse se fait

sur les montants hors loyer aussi bien pour les dépenses issues de l'EBM que pour les montants des budgets de référence. En effet, le nombre de locataires est trop restreint dans l'EBM pour que les loyers y soient représentatifs et permettent une comparaison solide. Les chiffres EBM sont ceux de 2014.¹⁰⁰

Encadré 1 : l'enquête sur le budget des ménages

L'enquête permanente sur le budget des ménages (EBM) est menée annuellement par le STATEC. 1 000 ménages sont interrogés sur leurs dépenses. L'échantillon est tiré à partir du registre national des personnes physiques. Pendant 15 jours, les ménages doivent inscrire leurs dépenses quotidiennes courantes dans un carnet et compléter un questionnaire sur les charges relatives au logement et sur d'autres dépenses. L'enquête permet d'établir des modèles de dépenses selon la composition et la situation financière du ménage et de mettre à jour la pondération de l'indice des prix à la consommation.

Tableau 1: Comparaison des dépenses moyennes mensuelles (EBM) au budget de référence

	Dépenses moyennes	Budget de référence	% des dépenses moyennes	Ecart en EUR
Homme seul	2401.93	1032.08	42.97	1369.85
Femme seule	2063.44	1018.03	49.34	1045.41
Couple sans enfants	4170.90	1564.32	37.51	2606.58
Homme avec 1 garçon 10 ans	2448.85	1488.01	60.76	960.84
Femme avec 1 fille 14 ans	2448.85	1588.00	64.85	860.84
Couple avec 2 enfants	4844.84	2744.15	56.64	2100.69

Source : STATEC, EBM 2014

Il ressort du Tableau 1 que les dépenses moyennes d'un homme célibataire sont de 2 402 EUR par mois, contre un budget de référence de 1 032 EUR par mois, soit 1 370 EUR par mois en moins. Ainsi, le budget de référence ne couvre que 43% des dépenses moyennes de l'homme célibataire.

Globalement, et sans surprise, les budgets de référence sont inférieurs aux dépenses moyennes quel que soit le type de ménage. Toutefois, l'écart entre les deux valeurs n'est pas le même pour tous les types de ménage et varie de 38% à 65%. La différence est la

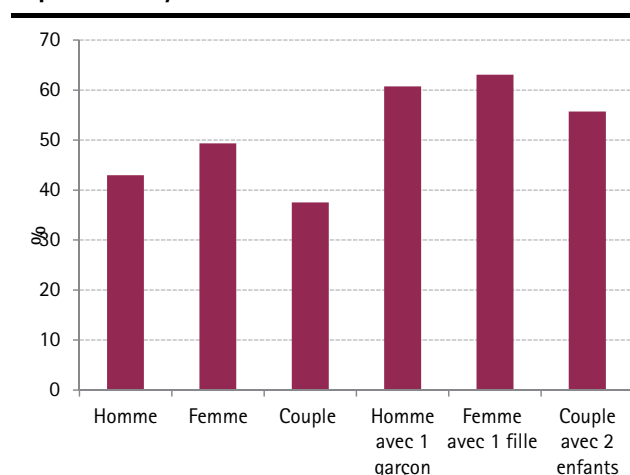
monoparentales ayant plus d'un enfant à charge, ce qui introduit un biais potentiel dans la comparaison.

¹⁰⁰ Comme l'effet de l'inflation a été négligeable au courant de la période 2015, aucun ajustement n'a été fait.

⁹⁹ Les données de l'EBM ne permettent pas d'isoler les familles monoparentales avec seulement un enfant. Le groupe 'familles monoparentales' peut donc se référer à des familles

plus grande pour le couple sans enfants, pour qui le budget de référence représente moins de la moitié des dépenses moyennes (38%) avec un écart de 2 607 EUR. En revanche, le budget de référence des familles monoparentales se rapproche le plus des dépenses moyennes. Par exemple, le budget de référence d'une femme avec une fille de 14 ans représente 65% des dépenses moyennes, avec un écart de 840 EUR.

Graphique 1: Le budget de référence en % des dépenses moyennes



Source : STATEC, EBM 2014

1.1.1 Comparaison par poste et par type de ménage

Cette analyse fait apparaître que l'écart entre le budget de référence et les dépenses moyennes varie également en fonction du poste de consommation. Un premier constat est que l'alimentation est le poste pour lequel le budget de référence se rapproche le plus des dépenses moyennes, et cela pour l'ensemble des types de ménage. Dans certains cas, comme celui du couple avec deux enfants, le budget de référence pour l'alimentation dépasse même légèrement les dépenses moyennes. Leur budget de référence est de 9% supérieur aux dépenses moyennes. Ce rapprochement peut être expliqué à travers le fait que le poste de l'alimentation constitue une dépense contrainte difficile à réduire, car elle se réfère à un besoin primaire. Pour les autres postes de consommation, la situation est plus mitigée. Les paragraphes suivants soulignent les observations principales pour chaque type de ménage.

Homme seul

Le budget de référence de l'homme seul représente entre 8% (éducation, garde et lifelong learning) et 100% (alimentation) des dépenses moyennes, soit au total 43% (cf. Tableau 2). Alors que l'alimentation est identique pour les deux valeurs, le volet *restauration et cantine* de la vie sociale ne représente que 15% des dépenses moyennes. Ainsi, un homme seul dépense en moyenne 314 EUR par mois pour la restauration et la cantine ; alors que le budget de référence prévoit uniquement 47 EUR par mois. Cet écart sensible peut en partie expliquer pourquoi le poste de l'alimentation est identique entre les dépenses moyennes et le budget de référence : les hommes seuls consomment une partie importante de leurs repas en dehors de leur domicile, alors que l'hypothèse de base du budget de référence prévoit que la majorité des repas soient consommés à la maison.

Tableau 2: Comparaison des dépenses moyennes au budget de référence d'un homme seul

		Dépenses moyennes	Budget de référence	% des dépenses moyennes
Homme seul	Alimentation	246.13	247.01	100.36
	Vêtements	126.34	39.70	31.42
	Hygiène	36.93	23.97	64.91
	Entretien du logement	261.48	144.76	55.36
	Chauffage et électricité	152.59	62.78	41.15
	Eau et taxes communales	68.87	42.25	61.34
	Santé	46.63	11.69	25.07
	Mobilité	556.44	173.69	31.21
	Vie sociale	690.73	278.29	40.29
	Restauration et cantine	314.05	46.63	14.85
	Education, garde enfants et lifelong learning	74.97	5.69	7.59
	Équipement de la maison	170.03	37.48	22.05
	Assurances	128.26	69.79	54.42
	Autres	63.99	0.00	0.00
	Total	2 401.92	1 032.08	42.97

Source : STATEC, EBM 2014

Ensuite, l'hygiène, l'entretien du logement et les assurances sont les trois autres postes pour lesquels le budget de référence se rapproche le plus des dépenses moyennes (65%, 55% et 54% respectivement). Tous les autres postes du budget de référence représentent moins de la moitié des dépenses moyennes. A titre d'exemple, le panier vie sociale représente 40% des dépenses moyennes. Un homme seul dépense en moyenne 691 EUR par mois pour ses loisirs ; un poste pour lequel le budget de référence prévoit 278 EUR par mois.

Femme seule

Le budget de référence d'une femme seule représente 49% des dépenses moyennes (cf. Tableau 3). Le poste de l'alimentation se rapproche le plus des dépenses moyennes (83%), et la santé s'en éloigne le plus (20%). Une femme seule dépense en moyenne 80 EUR par mois pour la santé, contre 16 EUR par mois prévus par le budget de référence.

Tableau 3: Comparaison des dépenses moyennes au budget de référence d'une femme seule

		Dépenses moyennes	Budget de référence	% des dépenses moyennes
Femme seule	Alimentation	256.93	213.84	83.23
	Vêtements	148.28	42.96	28.97
	Hygiène	81.45	35.87	44.04
	Entretien du logement	305.74	144.77	47.35
	Chauffage et électricité	144.56	62.78	43.43
	Eau et taxes communales	78.47	42.25	53.84
	Santé	79.76	15.66	19.63
	Mobilité	344.41	173.69	50.43
	Vie sociale	506.01	278.29	55.00
	Restauration et cantine	176.80	42.25	23.90
	Education, garde enfants et lifelong learning	13.67	5.69	41.62
	Équipement de la maison	133.77	37.48	28.02
	Assurances	114.54	69.79	60.93
	Autres	78.89	0.00	0.00
	Total	2 063.43	1 018.04	49.34

Source : STATEC, EBM 2014

Une observation intéressante peut être faite par rapport au poste de la vie sociale : pour cette dépense, le budget de référence de la femme seule est plus proche de la moyenne que celui de l'homme seul. Les femmes seules dépensent en moyenne moins pour leur vie sociale que les hommes, et en particulier pour la restauration : 177 EUR par mois en moyenne.

Couple sans enfants

Le budget de référence du couple sans enfants s'écarte considérablement des dépenses moyennes et n'en représente que 38% (cf. Tableau 4). Le seul poste qui se rapproche des dépenses moyennes est celui de l'alimentation (482 EUR contre 460 EUR par mois). Le budget de référence est entre autres modeste en termes d'équipement de la maison par rapport aux dépenses moyennes (52 contre 385 EUR par mois), en termes de la mobilité (213 EUR contre 946 EUR par mois), de vêtements (83 EUR contre 303 EUR par mois) et, dans une moindre mesure, de la vie sociale (410 EUR contre 1 058 EUR par mois).

Tableau 4: Comparaison des dépenses moyennes au budget de référence d'un couple sans enfants

		Dépenses moyennes	Budget de référence	% des dépenses moyennes
Couple sans enfant	Alimentation	481.68	460.85	95.68
	Vêtements	302.98	82.66	27.28
	Hygiène	112.59	59.57	52.91
	Entretien logement	409.62	176.90	43.19
	Chauffage et électricité	189.97	77.73	40.91
	Eau et taxes communales	84.72	61.92	73.08
	Santé	124.76	25.97	20.82
	Mobilité	926.60	212.61	22.94
	Vie sociale	1 058.28	409.95	38.74
	Restauration et cantine	385.56	124.53	32.30
	Education, garde et lifelong learning	22.50	11.38	50.57
	Équipement de la maison	384.51	52.12	13.55
	Assurances	215.72	72.32	33.53
	Autres	131.66	0.00	0.00
	Total	4 170.90	1 564.33	37.51

Source : STATEC, EBM 2014

Familles monoparentales

Le budget des familles monoparentales, et notamment celui de la femme avec une fille de 14 ans, est celui qui se rapproche le plus des dépenses moyennes (61%, respectivement 65%) (cf. Tableau 5 et Tableau 6). Le panier vie sociale est très proche des dépenses moyennes: 490 EUR contre 508 EUR par mois dans le cas de la femme avec une fille. Pour ce qui est de la sous-catégorie « restauration », le budget de référence se situe 25% au-dessus des dépenses moyennes pour ce type de ménage. Cette différence peut être expliquée par le fait que le budget de référence prévoit que la fille mange à la cantine trois fois par semaine, alors que ceci n'est pas forcément le cas dans les pratiques des ménages de ce type. Les frais pour l'éducation prévus dans le cadre du budget de référence de la femme avec la fille de 14 ans sont supérieurs aux dépenses moyennes (70 EUR contre 62 EUR par mois), celui de l'alimentation est très proche des dépenses moyennes (347 EUR contre 375 EUR par mois) et le budget prévu pour l'hygiène se rapproche également des dépenses moyennes (70 EUR contre 79 EUR par mois).

Dans le cas de figure de l'homme avec un garçon de 10 ans, le poste de l'éducation, de la garde et du *lifelong learning* est identique aux dépenses moyennes (62 EUR par mois), de même que celui de l'alimentation (375 EUR contre 377 EUR par mois). Le poste de la vie sociale s'en rapproche fortement (429 EUR contre 506 EUR par mois).

Tableau 5: Comparaison des dépenses moyennes au budget de référence d'un homme avec un garçon de 10 ans

		Dépenses moyennes	Budget de référence	% des dépenses moyennes
Homme avec 1 garçon	Alimentation	375.05	377.09	100.54
	Vêtements	228.40	97.94	42.88
	Hygiène	79.76	42.43	53.19
	Entretien logement	312.64	177.54	56.79
	Chauffage et électricité	154.42	78.15	50.61
	Eau et taxes communales	82.44	61.92	75.10
	Santé	78.36	11.69	14.92
	Mobilité	419.14	173.69	41.44
	Vie sociale	505.88	429.21	84.85
	Restauration et cantine	122.54	104.37	85.17
	Education, Garde et lifelong learning	62.24	61.87	99.40
	Equipement de la maison	196.36	51.85	26.40
	Assurances	114.65	72.32	63.08
	Autres	76.36	0.00	0.00
	Total	2 448.85	1 495.64	61.08

Source : STATEC, EBM 2014

Tableau 6: Comparaison des dépenses moyennes au budget de référence d'une femme avec une fille de 14 ans

		Dépenses moyennes	Budget de référence	% des dépenses moyennes
Femme avec 1 fille	Alimentation	375.05	346.77	92.46
	Vêtements	228.40	103.19	45.18
	Hygiène	79.76	66.97	83.96
	Entretien logement	312.64	177.54	56.79
	Chauffage et électricité	154.42	78.15	50.61
	Eau et taxes communales	82.44	61.92	75.10
	Santé	78.36	28.97	36.97
	Mobilité	419.14	179.94	42.93
	Vie sociale	505.88	489.56	96.77
	Restauration et cantine	122.54	154.16	125.80
	Education, garde et lifelong learning	62.24	69.92	112.33
	Equipement de la maison	196.36	52.82	26.90
	Assurances	114.65	72.32	63.08
	Autres	76.36	0.00	0.00
	Total	2 448.85	1 588.00	64.85

Source : STATEC, EBM 2014

Couple avec deux enfants

Le budget de référence du couple avec deux enfants représente 57% des dépenses moyennes (cf. Tableau 7). Les plus grands écarts sont observés pour l'équipement de la maison (16%, 82 EUR contre 522 EUR par mois) et la mobilité (27%, 327 EUR contre 927 EUR par mois). L'hygiène et la vie sociale représentent respectivement 81% et 76% des dépenses moyennes, et le panier de l'alimentation est de 16% supérieur aux dépenses moyennes (615 EUR contre 716 EUR par mois).

Tableau 7: Comparaison des dépenses moyennes au budget de référence d'un couple avec deux enfants

		Dépenses moyennes	Budget de référence	% des dépenses moyennes
Couple avec 2 enfant	Alimentation	615.34	716.22	116.39
	Vêtements	436.71	201.12	46.05
	Hygiène	135.08	109.13	80.79
	Entretien logement	466.36	255.70	54.83
	Chauffage et électricité	203.30	112.44	55.31
	Eau et taxes communales	90.86	106.39	117.10
	Santé	144.80	47.65	32.90
	Mobilité	927.25	327.20	35.29
	Vie sociale	1 031.94	746.89	72.38
	Restauration et cantine	326.61	248.73	76.16
	Education, garde et lifelong learning	232.93	158.49	68.04
	Equipement de la maison	522.21	82.13	15.73
	Assurances	232.47	99.62	42.85
	Autres	99.76	0.00	0.00
	Total	4 844.84	2 744.15	56.64

Source : STATEC, EBM 2014

1.1.2 Le budget de référence par rapport au 1^{er} quartile des dépenses

Pour savoir comment le budget de référence se positionne par rapport aux dépenses dans le bas de la distribution, il peut être comparé à la valeur du 1^{er} quartile des dépenses. Cette valeur représente les 25% des dépenses les plus faibles. Pour des raisons de taille de l'échantillon, cette comparaison est uniquement possible pour le total des dépenses (logement inclus). Dans ce cas de figure, le budget de référence des familles monoparentales est plus élevé que les dépenses (26%), il est égal aux dépenses des femmes et des hommes seuls et il inférieur aux dépenses des couples sans et avec enfants (21% et 8% respectivement) (cf. Tableau 8). Le 1^{er} quartile des dépenses semble donc mieux approprié (sauf pour les familles monoparentales) pour être comparé au budget de référence, puisque les deux réfèrent à un niveau de consommation minimum.

Tableau 8: Comparaison du 1^{er} quartile des dépenses au budget de référence

	Dépenses 1er quartile	Budget de référence	% 1er quartile des dépenses
Homme seul	1 933.92	1 922.56	99.41
Femme seule	1 877.67	1 908.51	101.64
Couple sans enfants	3 272.17	2 599.50	79.44
Famille monoparentale	2 007.25	2 528.19	125.95
Couple avec deux enfants	4 300.08	3 935.17	91.51

Source : STATEC, EBM 2014

Encadré 2 : Quels postes sont comparés et comment le sont-ils?

Pour pouvoir comparer les dépenses moyennes au budget de référence, il était nécessaire de réaffecter certaines dépenses :

- L'alimentation compare les catégories 'alimentation', 'boissons non alcoolisées' et 'boissons alcoolisées' de l'EBM au poste de 'l'alimentation ajustée' du budget de référence
- Le poste des vêtements compare les dépenses pour les vêtements et chaussures de l'EBM aux vêtements et chaussures du panier de l'habillement
- Le poste 'équipement de la maison' est obtenu en regroupant du budget de référence l'équipement de cuisine, l'équipement de la salle de bain, l'équipement de repos et du salon, et l'entretien et rangement des vêtements. Ces postes sont comparés à la rubrique 'ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison' de l'EBM
- Le poste 'vie sociale' est obtenu en ajoutant les postes 'communications', 'loisirs et culture' et 'restaurants et hôtels' de l'EBM. Il est comparé aux activités culturelles, sportives, activités extraordinaires, visites à domicile, sorties au restaurant, sorties casse-croûte, fêtes et cadeaux, TIC, animal domestique, vacances, responsabilités administratives, cantine, activités de jeunesse, colonies, argent de poche et babysitting du budget de référence
- Le poste 'éducation, garde des enfants et *lifelong learning*' compare les frais de garde, de l'éducation et du *lifelong learning* du budget de référence aux postes de l'enseignement maternel et primaire, enseignement secondaire, enseignement post-secondaire non supérieur, enseignement supérieur ne correspondant à aucun niveau particulier, ainsi qu'au poste de la protection sociale, qui inclut les frais de garde des enfants (mais peut également inclure des dépenses pour d'autres services d'aide à domicile pour personnes âgées ou maisons de retraites – cette catégorie n'est donc pas tout à fait comparable au budget de référence).
- Le poste de l'entretien du logement compare les frais d'entretien, de chauffage et les taxes communales du budget de référence aux mêmes catégories de l'EBM
- Le poste des assurances est obtenu en combinant les assurances locatives et de la voiture. Ces deux éléments sont comparés au poste 'assurances' de l'EBM.
- Certains postes ne rentrent dans aucun panier du budget de référence, tel que le tabac. Ils sont néanmoins pris en compte dans la catégorie 'autre' pour atteindre les dépenses moyennes totales.

1.2 Comparaison du budget de référence au revenu disponible des ménages

Le revenu disponible correspond au revenu mensuel brut moins les cotisations sociales et les impôts directs. Comme le budget de référence vise un niveau de consommation minimal, il est comparé au premier quartile des revenus, correspondant aux 25% des revenus les plus faibles. Les données 2015 de l'enquête EU-SILC ont été utilisées pour réaliser cette analyse. Le revenu correspondant a été calculé pour chaque type de ménage du budget de référence : hommes seuls, femmes seules, couples sans enfants, familles monoparentales et couples avec deux

enfants.¹⁰¹ Pour refléter le fait que le budget de référence a été construit pour des adultes actifs, seuls les ménages avec adultes en âge actif ont été retenus dans EU-SILC pour estimer le revenu disponible.¹⁰²

Les résultats sont présentés dans le Tableau 9 et dans le Graphique 2. Le budget de référence est supérieur au premier quartile des revenus pour les adultes seuls

¹⁰¹ Les données d'EU-SILC ne permettent pas d'isoler les familles monoparentales avec seulement un enfant. Le groupe 'familles monoparentales' peut donc se référer à des familles monoparentales ayant plus d'un enfant à charge, ce qui introduit un biais potentiel dans la comparaison.

¹⁰² L'année de référence des revenus est 2014. Comme l'effet de l'inflation a été négligeable au courant de la période 2015, aucun ajustement n'a été fait.

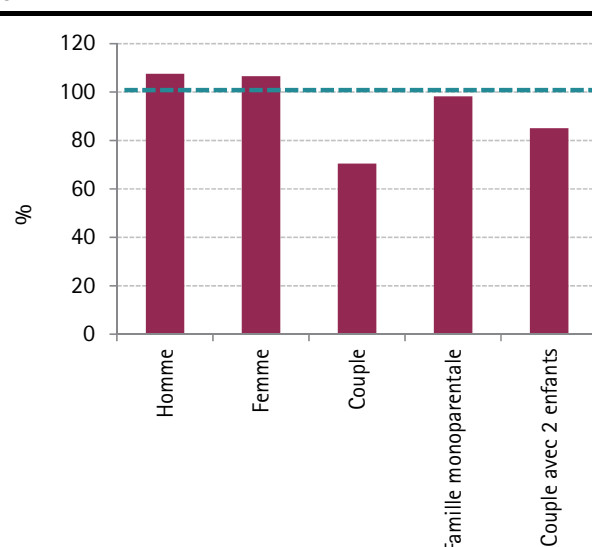
(7%-8%). Les hommes et femmes seuls ayant un revenu à ce niveau ne peuvent donc pas satisfaire tous les besoins définis par le budget de référence. Il leur manque 135 EUR, respectivement 117 EUR par mois, pour atteindre le niveau du budget de référence. Par contre, les couples sans et avec enfants ayant un revenu à ce niveau sont en mesure de satisfaire leurs besoins de base et disposent même d'un surplus. Le budget de référence des couples sans enfants est le cas le plus extrême : il est de 30% inférieur au premier quartile des revenus. Autrement dit, des couples qui vivent avec un tel revenu ont un 'surplus' de 1 090 EUR par mois par rapport au budget de référence. Le budget des couples avec deux enfants représente 85% du 1^{er} quartile des revenus ; le cas échéant, ce type de ménage aurait donc un surplus de 694 EUR par mois par rapport au budget de référence. Finalement, le budget de référence des familles monoparentales correspond à peu près au 1^{er} quartile des revenus (98%).

Tableau 9 : Comparaison du budget de référence au 1^{er} quartile du revenu disponible

	1 ^{er} quartile du revenu disponible	Budget de référence	% du 1 ^{er} quartile	Ecart en EUR
Homme seul	1 787.17	1 922.56	107.58	-135.39
Femme seule	1 791.92	1 908.51	106.51	-116.59
Couple sans enfants	3 689.25	2 599.50	70.46	1 089.75
Famille monoparentale	2 568.08	2 523.19	98.25	44.89
Couple avec 2 enfants	4 629.50	3 935.17	85.00	694.33

Source : STATEC, EU-SILC 2015

Graphique 2: Le budget de référence en % du 1^{er} quartile du revenu



Source : STATEC, EU-SILC 2015

L'enquête EU-SILC permet également de connaître la composition des revenus des ménages (cf. Tableau 10). Il en ressort que tous les types de familles tirent la majorité de leurs revenus d'une activité professionnelle : 85% pour les couples avec deux enfants, 79% pour les hommes seuls, 77% pour les couples sans enfants, 76% pour les femmes seules et 72% pour les familles monoparentales. Les familles monoparentales sont celles qui profitent le moins d'un revenu issu d'une activité professionnelle et profite le plus des prestations familiales et autres (14%), voire de l'assistance sociale (4%).

Tableau 10 : Composition des revenus par type de ménage en %

	Travail	Capital	Chômage	Pension	Maladie, handicap, veuvage	Prestations familiales, logement ou éducation	Assistance sociale (RMG etc.)	Autres	Total
Homme seul	79.46	2.40	3.00	7.91	3.57	0.24	3.24	0.19	100.00
Femme seule	76.24	1.92	3.17	8.84	7.04	0.38	1.60	0.82	100.00
Couple sans enfants	76.57	5.17	3.30	10.66	3.56	0.31	0.32	0.13	100.00
Famille monoparentale	71.78	2.51	1.10	1.00	6.75	12.88	2.34	1.65	100.00
Couples avec 2 enfants	85.06	3.11	0.87	1.26	1.05	8.24	0.29	0.13	100.00

Source : STATEC, EU-SILC 2015

1.3 Comparaison au seuil de pauvreté

Les paragraphes précédents ont montré que les ménages ayant un revenu à hauteur du 1^{er} quartile sont en mesure – sauf les adultes seuls – de vivre décemment. Or, il est également pertinent d'analyser comment le budget de référence se positionne par rapport au seuil national de pauvreté et de savoir si les personnes vivant avec un revenu à hauteur du seuil de risque de pauvreté sont en mesure de participer activement à la société. Le seuil de risque de pauvreté est déterminé en fonction du revenu médian national. Le terme 'médiane' renvoie à la valeur qui divise la population en deux parties égales. Cela signifie que la moitié de la population a un revenu inférieur à cette valeur et l'autre moitié a un revenu supérieur. Le seuil de risque de pauvreté est égal à 60% du revenu médian disponible. En 2015, le seuil de risque de pauvreté était de 1 763 EUR pour un équivalent-adulte (Di Falco et al. 2016). Pour obtenir les seuils pour les autres types de ménages, on multiplie ce montant par le nombre d'unités de consommation qui composent le ménage. A chaque personne du ménage est attribué un coefficient : 1 pour le 1^{er} adulte, 0.5 pour chaque adulte supplémentaire et 0.3 pour chaque enfant. Cette pratique part de l'idée que certaines dépenses ou parties de dépenses sont communes au ménage et n'augmentent pas proportionnellement à sa taille, c'est par exemple le cas du loyer ou des frais de chauffage. Les seuils de pauvreté pour les différents types de ménage sont alors les suivants : 1 763 EUR pour un adulte seul, 2 645 EUR pour un couple sans enfants, 2 292 EUR pour un adulte seul avec un enfant et 3 702 EUR pour un couple avec deux enfants (cf. Tableau 11 et Graphique 3).

Le rapport entre le budget de référence et le seuil de pauvreté varie de 98% (couples sans enfants) à 110% (familles monoparentales). Autrement dit, un couple sans enfants ayant un revenu disponible à hauteur du seuil de pauvreté est capable de satisfaire tous ses besoins de base et donc de participer adéquatement à la société. Par contre, les autres types de ménage ne peuvent pas, avec un revenu égal au seuil de pauvreté qui correspond à leur catégorie, satisfaire tous leurs besoins de base. Les familles monoparentales sont les moins bien positionnées dans cette comparaison. Leur budget de référence est de 10% supérieur au seuil de pauvreté, il leur 'manque' donc 231 EUR par mois. Le budget de référence des adultes seuls est de 8%, respectivement 9% supérieur au seuil de pauvreté. Les adultes seuls vivant avec un revenu à

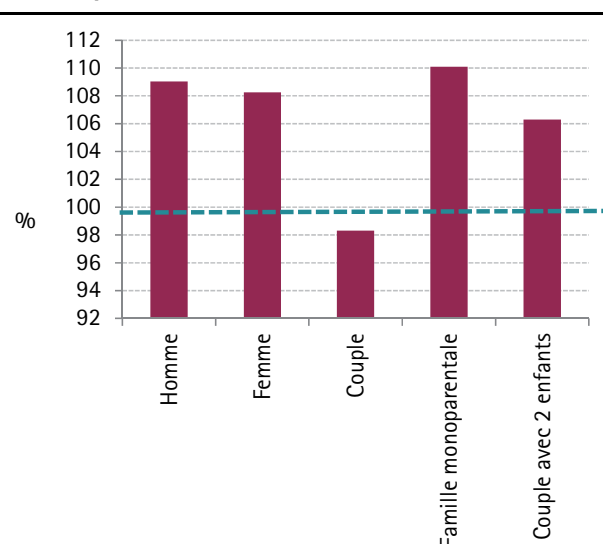
hauteur du seuil de pauvreté manquent donc de 146 EUR par mois, respectivement de 160 EUR par mois pour atteindre une participation sociale adéquate. Enfin, le budget de référence des couples avec deux enfants est encore de 6% supérieur au seuil de pauvreté, ce qui équivaut à un écart de 233 EUR par mois.

Tableau 11 : Comparaison du budget de référence au seuil de pauvreté national

	Seuil de pauvreté	Budget de référence	% du seuil de pauvreté	Ecart en EUR
Homme seul	1 763.00	1 922.56	109.05	159.56
Femme seule	1 763.00	1 908.51	108.25	145.51
Couple sans enfants	2 644.50	2 599.50	98.30	-45.00
Famille monoparentale	2 291.90	2 523.19	110.09	231.29
Couple avec 2 enfants	3 702.30	3 935.17	106.29	232.87

Source : STATEC, EU-SILC 2015

Graphique 3 : Le budget de référence en % du seuil de pauvreté



Source : STATEC, EU-SILC 2015

1.3 Comparaison avec les minima sociaux

La partie précédente a montré que le budget de référence dépasse globalement le seuil de risque de pauvreté. Or, est-ce que les minima sociaux, c'est-à-dire le revenu minimum garanti (RMG) et les autres prestations sociales suffisent pour participer adéquatement à la société ? La comparaison du budget de référence avec le RMG permet de répondre à cette question. La comparaison présentée ici porte

sur le complément RMG (voir encadré). Elle se base sur l'hypothèse que les ménages ne disposent d'aucun revenu d'activité et qu'ils bénéficient donc du complément intégral. Sont ajoutés au RMG net une série de transferts sociaux auxquels sont en principe éligibles les allocataires du RMG (cf. Tableau 12):

- l'allocation de vie chère (AVC), qui varie en fonction de la composition du ménage
- la subvention loyer (SL), qui est un nouveau dispositif en place depuis le 1er janvier 2016 pour les personnes dont le taux d'effort consacré au loyer est supérieur à 33% de leur revenu net disponible
- les allocations familiales (AF), telles qu'elles sont versées dans le nouveau régime mis en place à partir du 1er août 2016
- le crédit d'impôt monoparental (pour les ménages monoparentaux) (CIM)
- l'allocation de rentrée scolaire pour les ménages avec enfants (ARS)
- l'allocation communale (AC) : le montant de celle-ci varie en fonction de la commune de résidence ; certaines communes appliquent les barèmes de l'allocation de vie chère, d'autres ont leurs propres barèmes, et certaines communes n'octroient aucune allocation supplémentaire. Pour la présente comparaison, l'allocation communale est jugée égale à l'AVC, car en aucun cas elle ne peut dépasser celle-ci.

Encadré 3 : Le revenu minimum garanti (RMG)

Le RMG est une assistance financière publique pour des personnes qui n'atteignent pas un certain seuil de revenu considéré comme minimum vital (qui varie selon la composition du ménage). Le RMG a été introduit en 1986 et se décompose en deux mesures différentes, à savoir l'indemnité d'insertion et l'allocation complémentaire. L'indemnité d'insertion est versée aux bénéficiaires qui suivent une activité d'insertion organisées par le Service national d'action sociale (SNAS). En principe, toute personne en âge actif qui fait la demande pour le RMG doit suivre une telle mesure d'insertion. Les bénéficiaires qui participent à une telle mesure d'insertion obtiennent une rémunération qui est fixée selon le taux horaire du SSM pour un travailleur non qualifié multiplié par le nombre d'heures à fournir. Le complément RMG par contre est versé aux personnes qui sont dispensés de la mesure d'insertion ou aux ménages qui ont des revenus mais qui n'atteignent pas les seuils fixés par la loi.

Une fois que les diverses prestations sociales sont ajoutées au montant du RMG net, on obtient les montants mensuels suivants : 1 642 EUR pour un adulte seul, 2 343 EUR pour un couple sans enfants, 2 177 EUR pour un adulte avec un enfant de 10 ans, 2 187 EUR pour un adulte avec un enfant de 14 ans et 3 266 EUR pour un couple avec deux enfants (cf. Tableau 12).

Tableau 12: Montants et structure des minima sociaux

	RMG brut	RMG net	AVC	AC	SL	AF	CIM	ARS	Total minima sociaux
Adulte seul	1 348.18	1 298.29	110.00	110.00	124.00	0.00	0.00	0.00	1 642.29
Couple sans enfants	2 022.27	1 943.57	137.50	137.50	124.00	0.00	0.00	0.00	2 342.57
Adulte avec 1 enfant 10 ans	1 470.74	1 415.70	137.50	137.50	149.00	265.00	62.50	9.58	2 176.78
Adulte avec 1 enfant 14 ans	1 470.74	1 415.70	137.50	137.50	149.00	265.00	62.50	19.58	2 186.78
Couple avec 2 enfants	2 267.38	2 177.16	192.50	192.50	174.00	530.00	0.00	29.17	3 266.16

Source : SNAS ; IGSS

Les résultats de la comparaison sont présentés dans le Tableau 13 et le Graphique 4. Globalement, on constate que le budget de référence est supérieur aux minima sociaux dans tous les cas de figure. Le rapport entre les deux valeurs varie de 120% dans le cas d'un couple avec deux enfants et d'un adulte avec un enfant de 14 ans à 111% dans le cas d'un couple sans enfants. Les minima sociaux n'arrivent

donc pas à couvrir les besoins identifiés par le budget de référence pour les différents types de ménage. Le type de ménage pour lequel les minima sociaux (2 343 EUR) se rapprochent le plus du budget de référence (2 560 EUR) est le couple sans enfants. Il reste toutefois un écart de 257 EUR. Suivent ensuite les familles monoparentales avec un enfant de 10 ans pour lequel le budget de référence

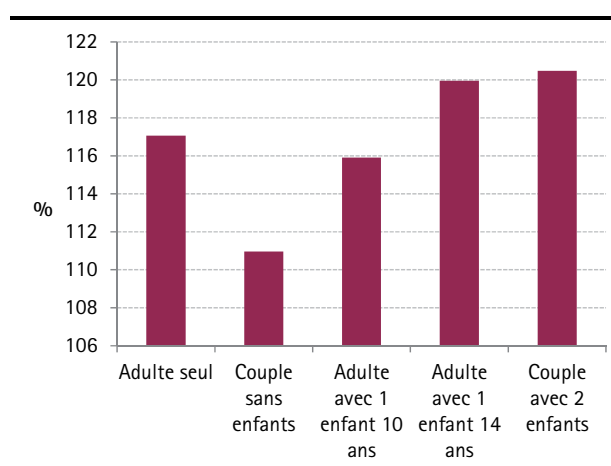
est de 15% supérieur aux minima sociaux et les adultes seuls (17%). Les besoins des familles avec deux enfants sont les moins bien couverts par les minima sociaux. Pour ce type de famille, les minima sociaux sont de 3 266 EUR, alors que le budget de référence s'élève à 3 935 EUR, soit un écart de 669 EUR.

Tableau 13 : Comparaison du budget de référence aux minima sociaux

	Total minima sociaux	Budget de référence	% des minima sociaux	Ecart en EUR
Adulte seul	1642.29	1922.56	117.07	-280.27
Couple sans enfants	2342.57	2599.50	110.97	-256.93
Adulte avec 1 enfant 10 ans	2176.78	2523.19	115.91	-346.41
Adulte avec 1 enfant 14 ans	2186.78	2623.18	119.96	-436.40
Couple avec 2 enfants	3266.16	3935.17	120.48	-669.01

Source : SNAS, IGSS, STATEC

Graphique 4: Le budget de référence en % des minima sociaux



Source : SNAS, IGSS, STATEC

Si les minima sociaux sont comparés au budget de référence alternatif (scénario 'loyer réduit'), l'écart se réduit mécaniquement pour l'ensemble des ménages. Dans ce cas de figure, le dépassement des minima sociaux par le budget de référence se situe dans une fourchette de 3% à 15% en fonction du type de ménage (cf. Tableau 14 et Graphique 5). Cette fois, ce sont les adultes seuls pour lesquels les minima sociaux couvrent le mieux les besoins de base. La différence entre les deux montants n'est plus que de 49 EUR pour un adulte seul (1 691 EUR contre 1 642 EUR par mois). Les besoins de base de l'adulte seul sont ainsi quasi totalement couverts par les minima sociaux. La famille avec deux enfants reste le type de ménage pour lequel les minima sociaux atteignent le

moins bien le seuil du budget de référence, mais l'écart entre les deux valeurs baisse toutefois à 501 EUR (3 266 EUR contre 3 768 EUR par mois). Les minima sociaux permettent ainsi de couvrir 85% de leurs besoins de base. Les familles monoparentales se trouvent dans une situation intermédiaire. Leurs besoins de base alternatifs sont couverts à près de 90% par les minima sociaux.

Encadré 4 : note méthodologique

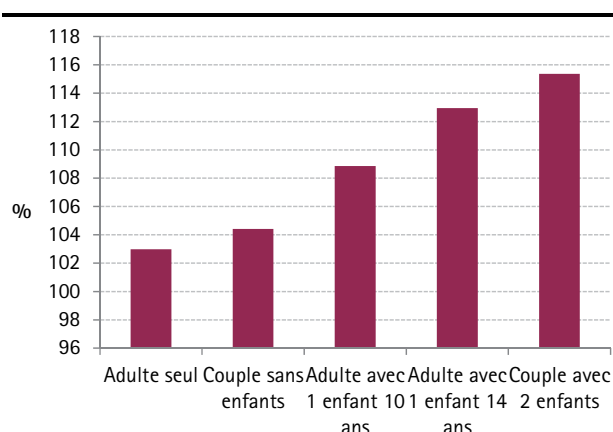
Il est important de rappeler que le budget de référence retenu dans cette partie part de l'hypothèse pour tous les types de ménage que les adultes sont actifs à plein temps. Or, ce statut d'activité engendre une série de frais que des allocataires de l'allocation RMG et des autres transferts sociaux ne sont en principe pas susceptibles de connaître, comme par exemple les frais de cantine ou une partie des frais pour les transports publics. Il serait dès lors opportun de redéfinir un budget de référence pour des types de famille avec des adultes non actifs. A ce moment, il est probable que les minima sociaux couvrent une plus grande partie du budget de référence tenant compte de la non-activité.

Tableau 14: Comparaison du budget de référence alternatif aux minima sociaux

	Total minima sociaux	Budget de référence alternatif	% des minima sociaux	Ecart en EUR
Adulte seul	1 642.29	1 691.31	102.99	-49.02
Couple sans enfants	2 342.57	2 446.18	104.42	-103.61
Adulte avec 1 enfant 10 ans	2 176.78	2 369.87	108.87	-193.08
Adulte avec 1 enfant 14 ans	2 186.78	2 469.86	112.94	-283.07
Couple avec 2 enfants	3 266.16	3 768.15	115.37	-501.99

Source : SNAS, IGSS, STATEC

Graphique 5: Le budget de référence alternatif en % des minima sociaux



Source : SNAS, IGSS, STATEC

Il est légitime de se demander si ceux dont les minima sociaux se rapprochent le plus aux besoins du budget de référence sont aussi les types de ménage les plus nombreux parmi les bénéficiaires. De l'analyse qui suit la réponse est plutôt négative. En effet, les statistiques sur le nombre et la composition des communautés domestiques des bénéficiaires du RMG montrent que la majorité des allocataires sont des adultes seuls (5 057 personnes, cf. Tableau 15). Suivent ensuite les ménages monoparentaux et les couples avec enfants, dont le nombre de bénéficiaires est assez similaire (1 551 et 1 583). Le nombre de couples sans enfants est le plus faible avec 950 bénéficiaires.

Tableau 15: Nombre d'allocataires du RMG selon la composition du ménage

Communautés domestiques bénéficiaires		2014
Un bénéficiaire adulte		
- sans enfant bénéficiaire		5 057
- avec enfant(s) bénéficiaire(s)		1 551
Deux bénéficiaires adultes		
- sans enfant bénéficiaire		950
- avec enfant(s) bénéficiaire(s)		1 583
Trois bénéficiaires adultes et plus		
- sans enfant bénéficiaire		32
- avec enfant(s) bénéficiaire(s)		36
TOTAL des communautés domestiques		9 209

Sources : CCSS; IGSS

La comparaison montre que pour les types de ménage qui sont les plus nombreux parmi les bénéficiaires du RMG – adultes seuls et adultes avec enfants – les minima sociaux ne sont pas tout à fait adaptés pour couvrir les besoins du budget de référence. Par contre, le type de famille pour le lequel les minima sociaux couvrent le mieux les besoins de base, sont les couples sans enfants – donc les ménages les moins nombreux dans le dispositif RMG.

1.4 Comparaison du budget de référence au salaire social minimum

Une dernière analyse compare le budget de référence au salaire social minimum (SSM). Cette comparaison est pertinente dans la mesure où le budget de référence a été construit pour des ménages dont les adultes travaillent et que le SSM constitue un revenu professionnel. Les hypothèses retenues pour faire cette comparaison sont les suivantes :

- Le SSM non qualifié sert de base pour la comparaison. Il s'élève à 1 922.96 EUR brut par mois en 2016.
- Sont déduites du SSM brut les cotisations sociales pour l'assurance maladie, l'assurance pension et l'assurance dépendance.
- Pour déterminer l'impôt sur le revenu, il est supposé que les couples (avec et sans enfants) sont mariés ou pacsés et que les deux personnes d'un couple gagnent le SSM non qualifié. Les classes d'impôt sont : 1 pour l'adulte seul, 1A pour un adulte avec un enfant et 2 pour deux adultes.
- Sont ajoutées au SSM net les mêmes transferts sociaux que ceux pris pour la comparaison avec les minima sociaux (AVC, SL, AF, CIM, ARS, AC). Il est donc supposé que les ménages bénéficient de toutes les prestations sociales auxquelles ils sont en principe éligibles.

Tableau 16: Comparaison du SSM non-qualifié net et des prestations sociales au budget de référence

	Revenu net activité professionnelle	Prestations sociales	Total	Budget de référence	% du budget de référence	Ecart en EUR
Adulte seul	1 631.87	344.00	1 975.87	1 922.56	102.77	53.31
Couple sans enfants	3 322.06	0.00	3 322.06	2 599.50	127.80	722.56
Adulte 1 enfant 10 ans	1 715.28	781.08	2 496.36	2 523.19	98.94	-26.83
Adulte 1 enfant 14 ans	1 715.28	821.08	2 536.36	2 623.18	96.69	-86.82
Couple avec 2 enfants	3 322.06	1 014.17	4 336.23	3 935.17	110.19	401.06

Source : SNAS, IGSS, STATEC

Le Tableau 16 présente les montants totaux du SSM non qualifié net et les transferts sociaux pour les différents types de ménage.¹⁰³ La comparaison fait apparaître que le montant total du revenu est supérieur au budget de référence, sauf pour les familles monoparentales. Le revenu du couple sans enfants est même de 28% supérieur au budget de référence (3 322 EUR par mois contre 2 560 EUR par mois). Il est de 10% supérieur dans le cas du couple avec deux enfants (4 336 EUR par mois contre 3 935 EUR par mois). Le budget de référence des familles monoparentales par contre est légèrement (2%-3%) au-dessus du SSM. Il leur manque 27 EUR, respectivement 87 EUR par mois pour atteindre le niveau du budget de référence. Le tableau met ainsi en évidence l'importance qui revient à ces prestations familiales sans lesquelles les ménages ne peuvent pas atteindre le niveau du budget de référence. Dans le cas de figure simulé, les familles monoparentales bénéficient de 781 EUR, respectivement 821 EUR par mois de prestations sociales. Sans ces transferts, il leur serait impossible d'atteindre le niveau du budget de référence. La famille avec deux enfants dans laquelle seulement un adulte travaille, bénéficie même de 2 177 EUR de transferts sociaux dans le cas de figure simulé. Cela présuppose que les ménages soient bien informés sur toutes les allocations auxquelles ils ont droit, et qu'ils remplissent également toutes les conditions pour les obtenir. En réalité, il est bien probable que tous les ménages n'aient pas accès à toutes ces prestations prises en compte ici. Le seul ménage qui est à même d'atteindre le niveau du budget de référence sans prestations sociales supplémentaires est le couple dont les deux adultes sont actifs à plein temps.

En conclusion, un revenu à hauteur du SSM non qualifié permet aux ménages de satisfaire les besoins identifiés par le budget de référence, à condition d'avoir accès aux diverses prestations sociales.

1.5 Résumé des analyses

Les cinq pistes d'analyse proposées ci-dessus ont mises en relation le budget de référence et les dépenses des ménages, le revenu disponible, le seuil de pauvreté, les minima sociaux et le SSM. Les principaux constats sont les suivants :

- Globalement, les dépenses moyennes dépassent le budget de référence, mais le rapport varie pour certains postes. Cependant, le budget de référence est plus proche du 1^{er} quartile des dépenses, qui correspond à un niveau de consommation plus faible.
- Concernant le revenu disponible : Le budget de référence est inférieur au 1^{er} quartile des revenus sauf pour les adultes seuls. Les autres types de ménage ayant un revenu à ce niveau peuvent donc atteindre un niveau de vie décent.
- Concernant le seuil de pauvreté : seul le budget de référence du couple sans enfants est égal au seuil de pauvreté ; le budget des autres types de ménage sont plus élevés. Cela signifie que les autres types de ménage ayant un revenu à hauteur du seuil de pauvreté ne peuvent pas satisfaire tous les besoins du budget de référence.
- Concernant les minima sociaux : le budget de référence est plus élevé que les minima sociaux, indépendamment du type de ménage. Les minima sociaux ne permettent donc pas de couvrir l'ensemble des besoins du budget de référence et d'atteindre une participation sociale adéquate. Ce constat

¹⁰³ Le couple sans enfants ne bénéficie pas de prestations sociales, car en ayant deux SSM non qualifiés, il dépasse le plafond de revenu disponible.

s'explique aussi en partie par une des hypothèses de départ dans l'élaboration des budgets de référence qui suppose que les adultes du ménage sont actifs sur le marché du travail et non tributaires de minima sociaux avec des dépenses spécifiquement liées à leur rôle d'actifs.

- A l'inverse, le SSM non qualifié net combiné aux autres prestations sociales est supérieur ou égal au budget de référence pour tous les types de ménage. Ce revenu est donc bien adapté pour atteindre le niveau du budget de référence. Sans accès aux prestations sociales, ces personnes ne sont pas à même de satisfaire tous les besoins de base identifiés dans l'élaboration des budgets de référence.

Les analyses ont le mérite de suggérer que le budget de référence, tel qu'il a été construit dans le cadre de la présente étude, atteint l'objectif initialement visé ; à savoir d'estimer le budget nécessaire pour atteindre un niveau de vie 'modeste mais adéquat', qui permet de participer activement à la société, tout en restant à un niveau minimal.

Il convient toutefois de rappeler que les analyses doivent être traitées avec prudence. Si elles décèlent des tendances intéressantes, il convient toutefois de souligner qu'il s'agit d'un exercice de simulation, qui se base sur toute une série d'hypothèses, qui ne peuvent pas être transposées telles quelles sur les situations réelles des ménages concernées.

2. Conclusions générales

Ce rapport s'est attaché à construire un budget de référence qui tient compte des besoins minima pour permettre une participation active à la société au Luxembourg. Ce budget de référence a été calculé pour plusieurs types de ménage avec et sans enfants. Les paniers pris en compte sont l'alimentation, l'habillement, l'hygiène personnelle, le logement, la santé, la mobilité, la vie sociale, le *lifelong learning* et les besoins particuliers des enfants. La méthode utilisée est adaptée de deux projets de recherche européens, à savoir le projet pilote pour une méthode européenne commune pour les budgets de référence et ImPROvE. Les sources mobilisées pour identifier les biens et services nécessaires sont triples : (1) standards législatifs et recommandations internationaux et nationaux, (2) savoir d'experts et (3) *focus groups*. L'aggrégation des différents postes inclus dans le budget de référence et leur valorisation monétaire a généré un montant chiffré pour les six types de ménage retenus. Quatre budgets différents ont été calculés, un budget 'complet', et trois alternatives : 'logement réduit', 'mobilité sans voiture' et 'logement et mobilité réduits'. Finalement, une comparaison des budgets de référence avec les dépenses moyennes, les revenus disponibles et les minima sociaux a été proposée pour vérifier la cohérence du budget par rapport à ces divers seuils.

Quels sont alors les enseignements principaux que l'on peut tirer de cet exercice ? Quels sont les apports de l'étude et quelles en sont les limites ? Quelles sont les voies d'exploration et d'amélioration futures ? Telles sont les questions auxquelles sont dédiés les paragraphes suivants.

2.1 Quelques enseignements principaux

Un certain nombre de constats peuvent être faits par rapport au contenu et au montant du budget de référence.

Premièrement, il est possible de tirer quelques conclusions par rapport à la structure des budgets globaux et par rapport au poids des différents paniers dans le montant global. En analysant le budget global, on repère rapidement que les paniers logement, alimentation, mobilité et vie sociale forment la plus grande partie du budget de

référence. Trois de ces paniers sont liés à la satisfaction de besoins élémentaires – le logement, l'alimentation et la mobilité. Le logement pèse de loin le plus lourdement dans les budgets, et représente même plus de la moitié du budget des adultes seuls. Le poids élevé du logement dans le budget reflète une réalité vécue par un grand nombre de ménages au Luxembourg. En effet, pour de plus en plus de ménages, il est difficile de faire face à la charge du logement. Ensuite, la part importante du panier mobilité dans le budget traduit une deuxième réalité, à savoir que le coût pour acheter et entretenir une voiture privée fait vite grimper les frais auxquels un ménage doit faire face. La voiture privée a été incluse dans le budget suivant les recommandations des *focus groups*, selon lesquels il n'est pas toujours facile de réaliser tous leurs rôles sociaux en transports publics, notamment dans le cas des familles avec enfants. Les ménages capables de réaliser tous leurs déplacements en transports publics, peuvent réaliser des économies considérables.

Le fait que le panier vie sociale représente également une grande partie du budget souligne l'importance des activités de loisirs et des relations sociales pour une participation adéquate à la société.

Une deuxième conclusion à tirer du présent projet est le fait que les besoins des individus et des ménages peuvent varier considérablement en fonction de l'âge, du genre, du statut d'occupation, de la composition familiale et des normes sociales. Pour donner un exemple banal : la mise au point du panier alimentation a montré que les femmes n'ont pas le même niveau de besoins en denrées alimentaires que les hommes. A l'inverse, leur panier santé est plus approvisionné pour couvrir tous les besoins de santé féminine. Autre exemple : le panier hygiène personnelle retient une série de produits de maquillage pour les femmes, mais non pour les hommes, car il est considéré que le maquillage n'est pas aussi une norme sociale pour les hommes. En ce sens, le budget de référence est un reflet des normes sociales en vigueur. Si elles changent (s'il devenait usuel pour les hommes de se maquiller), le contenu du budget devra également changer.

Parce qu'il a élaboré des budgets de référence pour différents types de ménage, le projet livre également des renseignements précieux par rapport aux économies d'échelle. Le budget de référence montre des économies d'échelle plutôt considérables pour

certains postes, comme le loyer, les assurances, certains équipements de base ou encore la voiture privée. En revanche, le budget de référence considère que chaque enfant a son propre coût. Les besoins d'un garçon de 10 ans qui fréquente l'école fondamentale ne sont pas les mêmes que ceux de sa sœur aînée qui va au lycée. Le budget de référence rejoint les conclusions d'autres études, qui montrent que le coût d'un enfant augmente avec l'âge, à l'exception des frais de garde, qui sont très élevés en bas âge et disparaissent plus tard (Oldfield et Bradshaw 2011; Mac Mahon et al. 2014). Le budget de référence peut remettre en question le fait que chaque enfant ait le même poids dans les échelles d'équivalence (voir également ci-dessous).

Finalement, un dernier constat a trait au projet pilote que le STATEC a mené en 2010 sur les budgets de référence. Les budgets tels qu'ils sont proposés dans le présent rapport sont plus élevés que ceux élaborés dans la première version. Cette différence n'est pourtant pas surprenante, étant donné que les hypothèses de départ, les méthodes appliquées et les biens et services sont différents d'un projet à l'autre (voir introduction).

2.2 Les apports

L'apport principal de l'étude réside dans le fait qu'elle ait permis de mener une réflexion approfondie sur ce que constituent au Luxembourg d'aujourd'hui les besoins minima pour une participation sociale adéquate et de proposer un montant chiffré qui permette de les satisfaire. Les sujets de la précarité et de l'exclusion sociale sont régulièrement thématiques dans le débat public et nombreux sont les acteurs qui s'interrogent sur le fait de savoir si les mesures de politiques sociales permettent aux personnes vulnérables de vivre une vie décente. Mais qu'est-ce qu'une vie décente ? Le budget de référence présente l'avantage de traduire le concept de vie décente par contenus concrets et retraçables. De plus, sa construction a permis de mobiliser et d'inclure l'avis d'un grand nombre d'acteurs, à la fois des experts et des citoyens, qui ont tous pu contribuer à la définition du budget tel qu'il est présenté dans ce rapport. L'avantage du budget de référence est qu'il est concret et modifiable. Grâce à la documentation transparente et détaillée de son élaboration et de la composition des paniers, il peut être analysé, évalué et modifié si les normes de consommation changent, si de nouveaux résultats de recherche permettent d'affiner

les paniers ou si sa composition actuelle ne fait pas consensus. 'Der Weg ist das Ziel', pourrait-on dire. Plutôt que de voir dans le budget de référence un montant figé, il faut le concevoir comme étant un processus de réflexion impliquant bon nombre d'acteurs de domaines différents. En outre, il est voué à nourrir le débat sur l'inclusion sociale et la précarité. Dans d'autres pays – notamment au Royaume-Uni où cette méthode connaît déjà une longue tradition – les budgets de référence sont largement acceptés et commentés dans la société.

Un deuxième apport de l'étude est la contribution du Luxembourg à la recherche internationale sur les budgets de référence et plus précisément ceux qui sont actuellement menés pour trouver une méthode européenne (Goedemé et al. 2015). Les auteurs du présent projet ont par exemple contribué à tester le guide d'entretien pour les *focus groups* sur les hypothèses de départ et sur l'alimentation. Ainsi, ils ont également contribué à alimenter la discussion sur le rôle des *focus groups* dans le développement des budgets de référence plus généralement. Un deuxième apport du présent projet pour la méthode commune réside dans la décision d'utiliser la base commune de l'indice des prix à la consommation pour déterminer une majorité des prix des biens et services constituant le budget de référence.

Un troisième apport de l'étude est de comparer le budget de référence à d'autres seuils comme les dépenses des ménages, les revenus et les minima sociaux. Cette analyse a notamment permis de montrer que le budget de référence se situe bien en-dessous des dépenses moyennes des ménages et des revenus médians, mais au-dessus des seuils de risque de pauvreté. En cela, les résultats suggèrent que la participation sociale adéquate au Luxembourg nécessite des revenus qui dépassent le seuil de pauvreté, mais qui n'atteignent pas les consommations moyennes des résidents du Luxembourg. La comparaison du budget de référence avec les minima sociaux suggère ensuite que ces derniers sont plus ou moins adaptés pour satisfaire les besoins minima des personnes suivant le type de ménage.

2.3 Les limites

Le projet et la méthode des budgets de référence souffrent également d'un certain nombre de limites.

La principale limite de la méthode des budgets de référence est le côté arbitraire de certains choix qui doivent être pris par rapport au contenu, aux prix et à la durée de vie des articles. En effet, les budgets de référence sont confrontés au problème du manque de sources fiables. Tel est notamment le cas pour les durées de vie de très nombreux articles inclus dans les paniers. Quelle est, par exemple, la durée de vie objective d'un pantalon ? Ou quelle est, de manière objective, la quantité nécessaire en rouleaux de papier WC ? Combien est-ce qu'une armoire doit coûter au minimum pour qu'elle dure 10 ans ? Les réponses à ces questions ne sont pas toujours évidentes et parfois, le chercheur doit se baser sur ses propres expériences et intuitions pour faire un choix. Ces choix pourraient évidemment aussi être soumis à l'avis de *focus group*, cependant ces derniers représentent un coût non négligeable dans la conduite de ce type de projet. Dans un contexte de ressources limitées le chercheur est, par la force des choses, confronté à l'arbitrage des questions et sujets à soumettre à l'appréciation de tels *focus groups*.

Une deuxième faiblesse du budget de référence est le fait qu'il est basé sur un certain nombre d'hypothèses qui peuvent paraître éloignées de la réalité des citoyens. Telle est notamment le cas de l'hypothèse selon laquelle tous les membres du ménage sont dans un bon état de santé et n'ont pas de besoins médicaux spécifiques. En réalité, peu de ménages sont susceptibles de connaître une telle situation. Si le budget de référence est utilisé pour évaluer les revenus nécessaires pour des ménages particuliers, il est nécessaire de faire un certain nombre d'ajustements.

2.4 Possibilités d'exploration et d'amélioration futures

Goedemé et al. (2015) soulèvent le problème de la robustesse des budgets de référence et préconisent une série de recherches supplémentaires pour y remédier. Conformément à leur constat, le présent projet ouvre plusieurs voies d'exploration futures et des aspects à améliorer.

2.4.1 Elargir le nombre de ménages de référence

En effet, le présent projet s'est limité aux types de ménages proposés par le projet européen. Sur base des budgets déjà établis, on pourrait facilement déterminer les budgets pour les types de ménage suivants :

- Couple avec un enfant
- Famille monoparentale avec deux enfants (10 et 14 ans)

D'autre part, il serait intéressant d'explorer les besoins minima pour des types de ménage avec des caractéristiques différentes :

- Des familles avec des enfants en bas âge (0-2 et 2-4 ans). D'autres études sur les budgets de référence montrent que les besoins des enfants en bas âge sont très différents de ceux des enfants plus âgés, notamment en termes d'équipement (les couches, les vêtements, l'alimentation et les accessoires de puériculture), mais également en termes de frais de garde.
- Des adultes inactifs : est-ce que leurs besoins changent fondamentalement par rapport aux adultes actifs ?
- Des retraités seuls ou en couple. La mise au point d'un tel budget permettrait de comparer les besoins élémentaires des retraités à ceux des actifs, et plus spécifiquement les besoins pour la vie sociale ou la santé.
- Des familles ayant un étudiant à charge. Un budget pour un tel type de famille a notamment déjà été construit en Belgique (Jérusalmi 2009). Ce budget inclut par exemple les frais universitaires, les coûts pour un logement universitaire et l'équipement pour ce logement de l'étudiant.
- Des personnes ayant des besoins de santé spécifiques. L'hypothèse de base du présent projet est que les personnes sont toutes en bonne santé. Or, la réalité est bien différente. Il serait dès lors pertinent de choisir un problème de santé ou une maladie spécifique et d'évaluer les coûts supplémentaires engendrés par ceux-ci.
- Des personnes propriétaires de leur logement et devant rembourser un prêt immobilier

2.4.2 Ajustement des prix et sélection des produits et services

Une deuxième piste d'exploration future concerne la méthode de sélection des prix et l'ajustement du budget de référence à court et à moyen terme. Dans d'autres projets, il est coutume de procéder à un ajustement des prix ('uprating', (Bradshaw et al. 2008)) tous les ans et à une réévaluation complète des paniers tous les cinq ans ('rebasings'). Le 'rebasings' est nécessaire car le contenu même des paniers peut changer au fil des années, sous l'effet de l'évolution des normes sociales de consommation par exemple (Bradshaw et al. 2008). La méthode la plus simple pour ajuster les prix des biens et services des budgets de référence est d'utiliser l'indice des prix à la consommation pour déterminer un certain niveau d'inflation à appliquer au budget de référence d'une période à l'autre. Une autre méthode - plus intensive en ressources - réside dans la possibilité de faire régulièrement des enquêtes dédiées spécifiquement aux besoins de l'actualisation des budgets de référence.

Le recours à l'IPC présente l'avantage d'être une solution parmi les moins onéreuses pour déterminer les prix des biens et services du budget de référence mais n'est pas forcément l'outil le mieux adapté. Comme il a été décrit dans l'introduction, la sélection des prix s'est faite à partir de l'échantillon de l'IPC. Au cours de la recherche, il s'est avéré que l'IPC ne constitue pas la meilleure source de données pour tous les paniers. L'échantillon se prête le mieux pour déterminer les produits ayant trait à la vie quotidienne (alimentation, hygiène, vêtements, certains éléments de loisirs et de la papeterie) et pour certains services (par exemple l'électricité, l'adduction d'eau, etc.). Pour donner un exemple : tous les produits de l'alimentation (sauf l'équipement de cuisine) ont pu être identifiés dans l'IPC. En revanche, l'IPC est moins adapté pour identifier des prix de base pour des produits relatifs à l'équipement de la maison ou encore des produits liés à des activités spécifiques comme le sport. Une partie des produits manque dans l'IPC, alors que d'autres sont représentés à des prix trop élevés pour un budget de référence. Pour ces deux raisons, une recherche des prix a tout de même dû être conduite pour bon nombre de produits. Ceci pose la question de la pertinence d'utiliser l'IPC pour sélectionner une partie des produits : est-ce qu'il est justifié d'utiliser cet échantillon, s'il ne couvre pas complètement le budget de référence ? Evidemment l'IPC poursuit le

but statistique bien précis de mesurer l'inflation monétaire qui n'est pas totalement compatible avec la philosophie des budgets de référence de couvrir un besoin minimal. Un IPC possède ces propres règles d'établissement.

Une première piste réside dans la possibilité d'étendre la collecte des prix réalisée par les enquêteurs de prix dans le cadre de l'IPC par un volet 'budget de référence', sans pour autant nécessairement inclure ces produits dans l'échantillon servant à déterminer l'inflation à l'aide de l'IPC. En effet, la composition de l'échantillon de l'IPC doit, dans un souci de qualité statistique, garder une certaine indépendance pour se conformer aux règles propres à la mesure de l'inflation et aux standards internationaux en la matière.

Goedemé et al. proposent une réflexion similaire :

"[I]f [reference budgets] would be used in an official setting, it would be worthwhile to study the possibilities of extending the official price survey such that it would cover more adequately a wider price range, and also those products in the RBs that are currently missing in the official price survey" (Goedemé et al. 2015, 259)

Une deuxième piste potentielle à explorer pour la sélection et l'ajustement des prix réside dans la possibilité d'exploiter des données de passage en caisse (*scanner data*). Ces données contiennent en général pour les produits référencés dans les rayons des grandes surfaces, des informations sur les quantités vendues et les chiffres d'affaires par produit. Ces informations permettent de déduire un prix moyen pour chaque produit. Un projet pilote sur l'utilisation de ces données pour les besoins de l'IPC est actuellement en cours au STATEC.

Aux Pays-Bas, les *scanner data* représentent déjà environ 15% de la collecte des prix pour l'IPC (Goedemé et al. 2015, 259). Le National Institute for Family Finance Institution (NIBUD) utilise ces données pour une partie de ses budgets. D'après Goedemé et al. (2015), les données scanners pourraient en effet contribuer à une amélioration de la sélection des prix dans la recherche sur les budgets de référence, mais ils reconnaissent également que la disponibilité des données n'est pas encore optimale pour une telle exploitation. A cela s'ajoute que la couverture des biens et services, contenus dans les paniers des budgets de référence,

serait encore plus partielle qu'en cas de recours à l'IPC.

Toutefois, les deux alternatives ne peuvent pas être réalisées sans investissement conséquent. C'est pourquoi il paraît plus approprié de procéder, dans une première étape, à l'ajustement moyennant l'information existante de l'indice des prix à la consommation.

2.4.3 Exploiter davantage le consensus social autour des budgets de référence à travers les *focus groups*

Le nombre de *focus groups* était relativement restreint dans le contexte de cette première version du budget de référence. Certains paniers n'ont pas pu être soumis aux *focus groups*. Il serait pertinent de demander à des représentants de la population d'évaluer, par exemple, le panier des vêtements ou de la santé, dans l'optique de les améliorer et de les changer. De même, le budget de référence final n'a pas non plus été soumis aux *focus groups*. Est-ce que les montants finaux sont acceptables ou non ? D'autre part, certains aspects conceptuels du projet, tels que la durée de vie de certains biens et services pour lesquels il n'existe aucune référence scientifique ou normative, mériteraient d'être examinés en détail. Est-il réaliste de garder les mêmes ustensiles de cuisine pendant 10 ans ou de changer ses chaussettes uniquement tous les deux ans ? Quels sont les produits pour lesquels un achat de deuxième main serait acceptable ? Telles sont quelques questions qui mériteraient d'être exploitées lors des *focus groups*.

Goedemé et al. (2015) proposent également de renforcer l'aspect 'délibératif' des *focus groups* pendant la première phase de la construction du budget de référence, en leur demandant de trouver un consensus sur des quantités exactes à inclure dans un panier. La consultation de la population tout au long du processus contribue à augmenter l'acceptabilité dans l'opinion publique et renforce le caractère participatif de la mise au point des budgets de référence :

« Insofar people disagree with one another or with the content of the reference budget developed by researchers, discussions provide relevant contextual information regarding how the reference budgets

should be interpreted and their argumentation strengthened » (Goedemé et al. 2015, 275)

2.4.4 Usage du budget de référence dans le domaine du travail social

Quatrièmement, les budgets de référence pourraient également être exploités dans le cadre du travail social, et plus particulièrement pour le conseil budgétaire. Dans d'autres pays, des calculateurs en ligne ont été mis en place qui permettent aux individus de comparer les dépenses de leur ménage au budget de référence.¹⁰⁴

2.2.5 Le budget de référence comme seuil de la pauvreté complémentaire?

Dans le projet pilote que le STATEC a mené en 2010 (Borsi et al. 2010), le panier de consommation minimal a été utilisé comme indicateur de pauvreté 'absolu' et a été comparé à la pauvreté relative (60% du revenu médian) et à la pauvreté subjective. Le but du projet pilote était en effet d'étudier la faisabilité d'exploiter le budget de référence pour la construction d'un indicateur de pauvreté supplémentaire. Cette possibilité a également déjà été évaluée dans d'autres études, notamment par les chercheurs du projet *Minimum Income Study* au Royaume-Uni (Bradshaw et al. 2008) et, plus récemment, par les responsables du projet ImPROvE. Dans un article récent, Penne et al. (2016) proposent une méthode pour utiliser les budgets de référence pour établir un seuil de pauvreté supplémentaire. Les auteurs concèdent toutefois qu'il faut encore résoudre certains problèmes méthodologiques avant que ces budgets puissent servir à établir des seuils de pauvreté alternatifs. Les auteurs proposent d'établir de nouvelles échelles d'équivalence sur base des budgets de référence qui seraient ensuite appliquées sur la base de données de l'enquête européenne sur les conditions de vie (EU-SILC). Cette enquête est utilisée au Grand-Duché pour déterminer le seuil de pauvreté relatif. Il s'agit d'un exercice préliminaire qui doit être approfondi. Il serait pertinent d'exploiter cette voie également sur base du budget de référence du Luxembourg dans une étape future.

Il est toutefois certain que le but du présent budget de référence n'est pas de remplacer les autres

indicateurs de pauvreté mais il est tout au moins destiné à les compléter. Comme le notent Penne et al. (2016, 23): « *The original purpose of reference budgets is not to estimate poverty rates but to create a benchmark against which an adequate living standard can be assessed* ».

¹⁰⁴ Pour la Belgique : <http://193.191.186.169/calculator/>, pour l'Autriche : <http://www.budgetberatung.at/budgetberatung/index.php>.

Bibliographie

- Alberola, Elodie, Isa Aldeghi, Pierre Concialdi et Antoine Math. 2014. *Budgets de référence ONPES. Etude réalisée à la demande de l'Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale*. Paris: ONPES.
- Allegrezza, Serge, Dieter Ferring, Helmut Willems et Paul Zahlen, éd. 2014. *La société luxembourgeoise dans le miroir du recensement de la population*. Luxembourg: Editions Saint-Paul.
- ANEFOR et Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle. 2012. *Livre blanc, Stratégie nationale du Lifelong Learning*. Luxembourg.
- Ashley, Bob, Joanne Hollows, Steve Jones et Ben Taylor. 2004. *Food and Cultural Studies*. London/New York: Routledge.
- Atkinson, Anthony B., Bea Cantillon, Eric Marlier et Brian Nolan. 2002. *Social Indicators: the EU and Social Inclusion*. Oxford: Oxford University Press.
- Atkinson, Anthony B. et Eric Marlier. 2010. *Income and Living Conditions in Europe*. Luxembourg: Publications Office of the European Union.
- Baeten, Rita. 2014. La réforme des systèmes nationaux de santé sous la gouvernance économique de l'Union européenne. *Humanitaire* [online] 37.
- Barbour, Rosalinde. 2007. *Doing Focus Groups*. London: SAGE.
- Bardes, Julia. 2009. Livres et multimédia. La culture chez les jeunes. *Population & Emploi* 39. Differdange: CEPS/Instead.
- Beardsworth, Alan et Teresa Keil. 1997. *Sociology on the Menu: An Invitation to the Study of Food and Society*. London/New York: Routledge.
- Benz, Benjamin. 2008. Armut im Familienkontext. In *Handbuch Armut und soziale Ausgrenzung* Ernst-Ulrich Huster, Jürgen Boeckh et Hildegard Mogge-Grotjahn (éds.). Wiesbaden: VS Verlag für Sozialwissenschaften, 381-399.
- Better Oral Health Platform. 2014. *European Oral Health Report Card. Preliminary Findings*.
- Borsenberger, Monique. 2014. Les pratiques culturelles des digital natives au Luxembourg. La culture de l'écran: pratiques multimédia et numériques. *Les Cahiers Du Ceps / INSTEAD* 3. Differdange : CEPS/INSTEAD .
- Borsi, Lisa, Armande Frising, Guillaume Osier, Paul Reiff, Jean Ries, et Paul Zahlen. 2010. *Rapport travail et cohésion sociale N° 111*. Luxembourg: STATEC.
- Bradshaw, Jonathan. 1993. *Budget Standards for the United Kingdom*. Avebury: Aldershot.
- Bradshaw, Jonathan, Sue Middleton, Abigail Davis, Nina Oldfield, Noel Smith, Linda Cusworth et Julie Williams. 2008. *A minimum income standard for Britain*. Édité par Joseph Rowntree Foundation. York.
- Bowlby, John. 1940. The influence of early environment in the development of neurosis and neurotic character. *International Journal of Psycho-Analysis* XXI: 1-25.

- Cedefop. 2011. *Glossaire. La qualité dans l'enseignement et la formation*. Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne.
- Chikani, Vatsal, Douglas Reding, Paul Gunderson et Catherine McCarty. 2005. Vacations improve mental health among rural women: the Wisconsin Rural Women's Health Study. *Wisconsin Medical Journal* 104 (6): 20-23.
- Crane, Diana. 2000. *Fashion and Its Social Agendas: Class, Gender, and Identity in Clothing*. London: The University of Chicago Press.
- Croghan, Rosaleen, Christine Griffin, Janine Hunter et Ann Phoenix. 2006. Style Failure: Consumption, Identity and Social Exclusion. *Journal of Youth Studies* 9 (4): 463-78.
- Commission européenne. 2007a. *Livre blanc. Une stratégie européenne pour les problèmes de santé liés à la nutrition, la surcharge pondérale et l'obésité*. Bruxelles : Commission européenne.
- Commission européenne. 2007b. *Livre blanc. Ensemble pour la santé: une approche stratégique pour l'UE 2008-2013*. Bruxelles: Commission européenne.
- Committee on Economic Social and Cultural Rights. 1999. *General Comment No. 4: The Right to Adequate Housing (Art. 11)*.
- Currie, Candace, Cara Zanotti, Antony Morgan, Dorothy Currie, Margaretha de Looze, Chris Roberts, Oddrun Samdal, Otto R.F. Smith, et Vivian Barnekow. 2010. *Social determinants of health and well-being among young people*. Copenhagen: Organisation mondiale de la santé.
- Curtis, Val, et Sandy Cairncross. 2003. Effect of washing hands with soap on diarrhoea risk in the community: A systematic review. *Lancet Infectious Diseases* 3 (5): 275-81.
- Cantillon, Bea, Herman Deleeck, et Karel Van den Bosch. 2001. « Pour une norme européenne de la pauvreté. Recommandations ». *Revue belge de sécurité sociale* 109 : 259-457.
- Citro, Constance F., et Robert T Michael. 1995. *Measuring Poverty: A New Approach*. Washington D.C.: National Academy Press.
- Deeming, Christopher. 2010. The Historical Development of Family Budget Standards in Britain, from the 17th Century to the Present. *Social Policy & Administration* 44 (7): 765-88.
- De Puydt, Cécile et Paul Reiff. 2013. *L'éducation des adultes au Grand-Duché de Luxembourg*. Luxembourg: STATEC.
- Di Falco, Emanuela, Anne Franziskus, Luca Fumarco, Jérôme Hury, Guillaume Osier, François Peltier, Chiara Peroni Paul Reiff, Francesco Sarracino, Marco Schockmel, Germaine Thill. 2016. *Rapport travail et cohésion sociale*. Luxembourg : STATEC.
- Doyal, Leon et Ian Gough. 1991. *A Theory of Human Need*. Basingstoke: Macmillan.
- Direction de la Santé. 2012. *Enquête de Couverture Vaccinale au Grand-Duché de Luxembourg*. Luxembourg.
- Direction de la Santé. 2014a. *Traumatismes au Luxembourg. Analyse des données hospitalières RETRACE 2013 et du registre des causes de décès*. Luxembourg.

- Direction de la Santé. 2014b. *Synthèse du Plan National Cancer-Lux 2014-018*. Luxembourg.
- Division de la Médecine Préventive et Sociale. 2009. *La vaccination*. Luxembourg.
- Druckman, Angela, Donald Hirsch, Kim Perren et Jacqueline Beckhelling. 2011. *Sustainable income standards: possibilities for greener minimum consumption*. Loughborough: CRSP.
- Doyal, Leon et Ian Gough. 1991. *A Theory of Human Need*. Basingstoke: Macmillan.
- Fisher, Gordon M. 2007. *An Overview of Recent Work on Standard Budgets in the United States and Other Anglophone Countries*. US Department of Health and Human Services.
- Forschungsinstitut für Bildungs-und Sozialökonomie et Deutsches Institut für Erwachsenenbildung. 2013. *Développement du secteur de l'éducation et de la formation des adultes*. Berlin.
- Frising, Armande et Pascale Niclou. 2015. *Regards sur l'utilisation des TIC par les particuliers*. Luxembourg: STATEC.
- Frising, Armande et Guillaume Osier. 2011. *Enquête permanente sur le budget Des ménages.* Luxembourg : STATEC.
- Fusco, Alessio, et Frédéric Berger. 2010. Différentes approches, différents résultats? Pauvreté monétaire et de conditions d'existence dans l'Union européenne. *Forum* 300: 34-35.
- Fusco, Alessio, Anne-Catherine Guio, et Eric Marlier. 2011. Income poverty and material deprivation in European countries. 4. *Working Papers* 2011-04. Differdange: CEPS/Instead.
- Goedemé, Tim, Bérénice Storms, Sara Stockman, Tess Penne et Karel Van den Bosch. 2015. Towards cross-country comparable reference budgets in Europe: first results of a concerted effort. *European Journal of Social Security* 17 (1): 3-30.
- Goedemé, Tim, Bérénice Storms et Karel Van den Bosch. 2015. *Proposal for a method for comparable reference budgets in Europe*. Bruxelles: Commission européenne.
- Goedemé, Tim, Bérénice Storms, Tess Penne et Karel Van den Bosch. 2015. *Pilot project for the development of a common methodology on reference budgets in Europe. Final report*. Bruxelles: Commission européenne.
- Gough, Ian. 2015. Conceptualising human needs and identifying minimum satisfiers for decent living. Présentation au colloque *Budgets de référence* organisé par ONPES, Paris.
- Gump, Brooks B. et Karen A. Matthews. 2000. Are vacations good for your health? The 9-year mortality experience after the multiple risk factor intervention trial ». *Psychosomatic Medicine* 62 (5): 608-12.
- Hatfield, Michael. 2002. *Mise au point de la mesure du panier de consommation*. Statistique Canada.
- Haverkamp, Fritz. 2008. Gesundheit und soziale Lebenslage. In *Handbuch Armut und soziale Ausgrenzung*, Ernst-Ulrich Huster, Jürgen Boeckh et Hildegard Mogge-Grotjahn (éds.). Wiesbaden: VS Verlag, 320-334.
- Henke, Ursula, Hildegard Mogge-Grotjahn et Ernst-Ulrich Huster. 2008. E-exclusion oder e-inclusion? In *Handbuch Armut und soziale Ausgrenzung*, Ernst-Ulrich Huster, Jürgen Boeckh et Hildegard Mogge-Grotjahn (éds.). Wiesbaden: VS Verlag für Sozialwissenschaften, 470-83.
- Hill, Katherine, Liz Sutton, et Donald Hirsch. 2011. *Living on a low income in later life*. London: Age UK.

- Hoff, Stella, Arjan Soede, Cok Vrooman, Corinne van Gaalen, Albert Luten, et Sanne Lamers. 2010. *The minimum agreed upon. Consensual budget standards for the Netherlands*. Den Hague: The Netherlands Institute for Social Research.
- ING. 2014. *Learning young: Does getting pocket money teach savings habits for life?*
- Inspection générale de la sécurité sociale. 2013a « Rapport sur la situation actuelle au 13.8.2012 des bénéficiaires du dispositif du revenu minimum garanti (RMG) ». Luxembourg.
- Inspection générale de la sécurité sociale. 2013b. « Rapport général sur la sécurité sociale ». Luxembourg.
- Iso-Aloha, Seppo E. 2005. A psychological analysis of leisure and health. In *Leisure and well-being* John T. Haworth (éd.). London/New York: Routledge, 133-146.
- Jarrett, Robin L. 1993. Focus group interviewing with low-income minority populations. A research experience. In *Successful Focus Groups. Advancing the State of the Art*, David L. Morgan (éd.). Newbury Park: SAGE, 184-201.
- Jérusalmy, Olivier. 2009. *Références budgétaires minimales pour une vie digne 2008-2009. Outil pratique pour les professionnels et les particuliers*. Bruxelles : Réseau Financement Alternatif.
- Langers, Jean, Guillaume Osier, Marco Schockmel et Paul Zahlen. 2009. *Rapport travail et cohésion sociale*. Luxembourg : STATEC.
- Lehtinen, Anna-Riitta, Johanna Varjonen, Anu Raijas, et Kristiina Aalto. 2011. What is the cost of living? Reference Budgets for a decent minimum standard of living in Finland. *Working Papers* 132. Helsinki : National Consumer Research Centre.
- Lollivier, Stéfan. 2008. La pauvreté : définitions et mesures. *Regards croisés sur l'économie* 4 (2): 21.
- Mackenbach, Johan P. 2006. *Health Inequalities: Europe in Profile*. London.
- Mac Mahon, Bernadette, Gráinne Weld, Robert Thornton, et Collins Micheál. 2014. The Cost Of A Child. A Consensual budget standards study examining the direct cost of a child across childhood. *Studies in Public Policy* 27. Dublin: The Policy Institute at Trinity College Dublin.
- Ministère de la Famille et de l'Intégration. 2012. *Pacte pour la Jeunesse*. Luxembourg.
- Ministère du Développement durable et des Infrastructures. 2012. *Stratégie globale pour une mobilité durable pour les résidents et les frontaliers*. Luxembourg.
- Nicaise, Ides et Mayke Poesen-Vandeputte. 2014. *Pilot project for the development of a common methodology on reference budgets in Europe. Expert's memorandum for LLL reference budget*. Bruxelles: Commission européenne
- Parker, Hermione (éd.) 1998. *Low cost but acceptable. A minimum income standard fore the UK: families with young children*. Bristol: The Policy Press and Zacchaeus 2000 Trust.
- Parker, Hermione (éd.) 2000. *Low cost but acceptable incomes for older people. A minimum income standard for households aged 65-74 years in the UK*. Bristol: The Policy Press.
- Paugam, Serge. 2005. *Les formes élémentaires de la pauvreté*. 3^e éd. Paris: Presses Universitaires de France.

- Pfister, Laurent, Christian Wagner, Eric Vansuypeene, Gilles Drogue et Lucien Hoffmann. 2005. *Atlas climatique du Grand-Duché du Luxembourg*. Luxembourg: Musée national d'histoire naturelle, Société des naturalistes luxembourgeois, Centre de recherche public-Gabriel Lippmann, Administration des services techniques de l'agriculture, Luxembourg.
- Observatoire de la formation. 2012. La perception de l'éducation et de la formation tout au long de la vie par la population active. Partie 2. *FORMABREF*. Luxembourg : INFPC.
- Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE). 2007. *L'impact environnemental des transports. Comment le découpler de la croissance économique*. Paris: OCDE.
- Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE). 2014. *Statistiques de l'OCDE sur la santé 2014: Comment le Luxembourg se positionne?* Paris: OCDE.
- Organisation mondiale de la Santé (OMS). 2004. *Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé*. Genève : OMS.
- Organisation mondiale de la Santé. 2010. *Recommandations mondiales sur l'activité physique pour la santé*. Genève : OMS.
- Organisation mondiale de la Santé. 2013. « Country profiles on nutrition, physical activity and obesity in the 53 WHO European Region Member States. Methodology and summary ». Copenhagen.
- Orshansky, Mollie. 1965. Counting the Poor: Another Look at the Poverty Profile. *Social Security Bulletin* 28: 3–29.
- Överlien, Carolina, Karin Aronsson, et Margareta Hydén. 2005. The focus group interview as an in-depth method? Young women talking about sexuality. *International Journal of Social Research Methodology* 8 (4): 331-44.
- Saunders, Peter. 1998. Using Budget Standards to Assess the Well-Being of Families. 93. *Social Policy Research Centre Discussion Paper*. Sydney: SPRC.
- Saunders, Peter. 2004. *Updated budget standard estimates for Australian working families in September 2003. SPRC Report 1/04*.
- Social Protection Committee Indicators Sub-group. 2015. *Social Protection Committee Indicators Sub- group Portfolio of EU Social Indicators for the Monitoring of Progress Towards the EU Objectives for Social Protection and Social Inclusion 2015 Update*. Luxembourg.
- Soede, Arjan, et Cok Vrooman. 2008. *Beyond the breadline*. The Hague: SCP.
- Sonnentag, Sabine. 2001. Work, Recovery Activities and Individual Well-Being: A Diary Study. *Journal of Occupational Health Psychology* 6 (3): 196-210.
- Spicker, Paul, et David Gordon. 1999. *The International Glossary on Poverty*. London: Zed Books.
- STATEC. 2008. « Tout savoir sur l'indice des prix à la consommation et l'inflation au Luxembourg. Présentation power point ». Luxembourg : STATEC.
- Storms, Bérénice, Tim Goedemé et Sara Stockman. 2016. *The clothing basket*. Unpublished working document.
- Storms, Bérénice et Karel Van Den Bosch. 2009. *What income do families need for social participation at the*

minimum? A budget standard for Flanders. Antwerp: CSB.

Storms, Bérénice et Karel Van den Bosch. 2009. *Wat heeft een gezin minimaal nodig? Een Budgetstandaard voor Vlaanderen.* Leuven: acco.

Storms, B., T. Goedemé, Karel Van den Bosch, Tess Penne, Nathalie Schuerman et Sara Stockman. 2014. *Pilot project for a development of a common methodology on reference budgets in Europe. Review of current state of play on reference budget practices at national, regional and local level.* Bruxelles: Commission européenne.

Storms, Bérénice, Tim Goedemé, Karel Van den Bosch et Kristof Devuyt. 2013. Towards a common framework for developing cross-nationally comparable reference budgets in Europe. *ImPRovE Methodological Paper 13/02.*

Unaid, UNFPA et Organisation mondiale de la santé. 2009. *Position statement on condoms and HIV prevention.*

Union européenne. 2014. *EU Action Plan on Childhood Obesity 2014–2020* [online].

Van den Bosch, Karel. 2001. *Identifying the Poor. Using subjective and consensual measures.* Aldershot: Asghate.

Van Lancker, Anne. 2010. « Working document on a Framework Directive on Minimum Income ». *European Anti-Poverty Network Working Paper 32.*

Van Thielen, Leen, Karolien Baldewijns, Hilde Boecks, Greet Leysens, Bérénice Storms, Dimitri Deflandre, Marie-Thérèse Casman, et Karel Van den Bosch. 2009. *Minibudget: Quel est le revenu nécessaire pour une vie digne en Belgique.*

Vranken, Jan. 2010. *Peer review in social protection and social inclusion 2010: Using reference budgets for drawing up the requirements of a minimum income scheme and assessing adequacy.* Bruxelles: Commission européenne.

Vrooman, Cok. 2009. *Rules of Relief. Institutions of social security, and their impact.* The Hague: The Netherlands Institute for Social Research.

Walker, Robert. 1987. Consensual Approaches to the Definition of Poverty: Towards an Alternative Methodology. *Journal of Social Policy* 16 (2): 213-26.

Wilkinson, Sue. 1998. Focus groups in health research: exploring the meanings of health and illness. *Journal of Health Psychology* 3: 329-48.

Wilkinson, Sue. 2004. Focus group research. In *Qualitative Research: Theory, Method and Practice* David Silverman (éd.). Thousand Oaks: SAGE, 177-199.

Wilkinson, Richard et Michael Marmot. 2003. *Social Determinants of Health: the Solid Facts.* Vol. 2. Genève, Organisation mondiale de la santé.

Willems, Helmut, Andreas Heinen, Christiane Meyers, Sandra Biewers, Steve Legille, Paul Milmeister, C. Residori et C. Roob. 2010. *Rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg.* Luxembourg : Ministère de la Famille et de l'Intégration.

Zahlen, Paul. 2012. *Regards sur les bâtiments achevés.* Luxembourg: STATEC.

Zahlen, Paul. 2013. *Regards sur la perception de la santé.* Luxembourg: STATEC.

Annexe : Glossaire

Enquêtes et bases de données du		
STATEC	RP2011	Recensement de la population 2011
	TUS	Time Use Survey
	EBM	Enquête sur le budget des ménages
	EU-SILC	Enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie
	IPC	Indice des prix à la consommation
Organisations internationales	OMS	Organisation mondiale de la santé
	ONPES	Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale
	UE	Union européenne
	EUROSTAT	Office statistique de l'Union européenne
Contexte luxembourgeois	SSM	Salaire social minimum
	RMG	Revenu minimum garanti
		Projet de recherche européen' Poverty Reduction in Europe: Social
Budgets de référence	ImPRovE	Policy and Innovation'
	MIS	Minimum Income Study
Focus groups	FG1.1	Focus group série 1, numéro 1
	FG1.2	Focus group série 1, numéro 2
	FG1.3	Focus group série 1, numéro 3
	FG2.1	Focus group série 2, numéro 1
	FG2.2	Focus group série 2, numéro 2
	FG2.3	Focus group série 2, numéro 3
	FG2.4	Focus group série 2, numéro 4